

La Mise à jour économique et financière

Documentation pour la présentation

Novembre 2005



Ministère des Finances
Canada

Department of Finance
Canada

Note préliminaire

Dans la présente publication, les symboles suivants sont utilisés pour représenter des sommes d'argent : **M\$** pour millions de dollars et **G\$** pour milliards de dollars.

En outre, les termes du genre masculin utilisés pour désigner des personnes englobent à la fois les femmes et les hommes.

**© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada (2005)
Tous droits réservés**

Toute demande de permission pour reproduire
ce document doit être adressée à Travaux publics
et Services gouvernementaux Canada.

On peut obtenir des exemplaires en s'adressant au :

Centre de distribution
Ministère des Finances Canada
Pièce P-135, tour Ouest
300, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0G5
Téléphone : (613) 995-2855
Télécopieur : (613) 996-0518

Également diffusé sur internet à l'adresse suivante :
www.fin.gc.ca

This document is also available in English.

N° de cat. : F2-105/2005F
ISBN 0-662-70684-6

Table des matières

Chapitre

1 Aperçu

Introduction	7
La croissance économique est plus solide et mieux équilibrée	7
Vigueur financière soutenue	8
Mise en œuvre du <i>Plan pour la croissance et la prospérité</i>	9
La voie de l'avenir	11
Résumé des initiatives de dépenses et des réductions d'impôt	12
Résumé des projections budgétaires, y compris les mesures	15

2 Évolution et perspectives économiques

Points saillants	21
L'économie mondiale	23
L'évolution de l'économie canadienne	28
Perspectives de l'économie canadienne	40
Facteurs de risque et d'incertitude	44

3 Progrès financiers du Canada

Points saillants	55
------------------------	----

4 Projections économiques et financières quinquennales du secteur privé

Points saillants	73
Examen des prévisions budgétaires du gouvernement du Canada : Processus et systèmes	101

5 Plan pour la croissance et la prospérité

Points saillants	105
Introduction	113
Offrir des possibilités à tous les Canadiens	114
Promouvoir une économie innovatrice	123
Au cœur des échanges et des réseaux mondiaux	128
Établir un environnement propice à l'investissement	132
Grandes orientations stratégiques et mesures stratégiques proposées	154

Annexe

1	Facteurs de risque et d'incertitude rattachés aux projections financières	171
2	Perspective : Bilan à long terme de prévisions budgétaires.....	191
3	Rapprochement des comptes publics et des comptes nationaux	203
4	Description détaillée des mesures fiscales	229

Chapitre 1

Aperçu

Introduction

Le gouvernement du Canada a élaboré un plan pluriannuel complet qui lui permettra de relever les défis et de profiter des possibilités qui se présentent en matière économique. Ce plan est présenté dans le *Plan pour la croissance et la prospérité* qui accompagne la présente mise à jour. Il vise à concrétiser une vision du Canada où la qualité de vie est sans pareille, et il repose sur les quatre grands objectifs suivants :

- Offrir des possibilités à tous les Canadiens, de sorte que chacun ait la possibilité d'acquérir les compétences nécessaires et que personne ne soit confronté à des obstacles insurmontables qui l'empêchent de s'épanouir pleinement dans son travail.
- Faire du Canada une économie innovatrice afin de mieux tirer profit de l'excellence de la recherche primaire et du potentiel humain du Canada, du rythme toujours plus rapide des changements technologiques ainsi que de possibilités de commercialisation croissantes.
- Positionner le Canada au cœur du commerce et des réseaux mondiaux afin de profiter pleinement des possibilités émergentes à l'échelle de la planète.
- Établir un environnement propice à l'investissement du secteur privé de manière à favoriser l'accroissement continu de la prospérité au pays.

La présente mise à jour propose plusieurs initiatives à inclure dans le budget du 2006 pour commencer la mise en œuvre de ce plan. Elle résume aussi les récents développements économiques, examine les prévisions économiques pour le Canada actualisées par des économistes du secteur privé, et présente des projections financières sur cinq ans préparées par quatre organismes du secteur privé.

La croissance économique est plus solide et mieux équilibrée

La croissance économique du Canada s'est raffermie en 2004 et en 2005, et elle est désormais plus équilibrée, les exportations nettes ayant amorcé une reprise malgré une forte appréciation du dollar canadien. La hausse des prix de l'énergie a fait augmenter les bénéfices et a favorisé l'investissement dans le secteur de l'énergie. Les dépenses de consommation demeurent élevées, ce qui s'explique par la solidité du marché du travail et par une forte croissance des revenus.

Le marché du travail canadien a continué de se renforcer. Plus de 200 000 emplois ont été créés jusqu'à maintenant cette année et le taux de chômage est passé à 6,6 % en octobre, son niveau le plus bas depuis les 30 dernières années.

Les économistes du secteur privé s'attendent à ce que le produit intérieur brut (PIB) augmente de 2,8 % en 2005, puis de 2,9 % en 2006 et de 3,1 % en 2007.

Vigueur financière soutenue

Le gouvernement a enregistré son huitième excédent budgétaire consécutif l'an dernier et s'est engagé à maintenir des budgets équilibrés ou excédentaires cette année et au cours des cinq prochaines années.

Le Canada a été le seul pays du Groupe des Sept (G7) à afficher un excédent pour l'ensemble de ses administrations publiques en 2004 et devrait être le seul pays du G7 à enregistrer encore un excédent en 2005 et en 2006.

Comme par le passé, les projections de l'excédent ont été établies par quatre organismes de prévisionnistes du secteur privé, d'après les prévisions économiques moyennes du secteur privé.

En tenant compte des mesures proposées avant *La Mise à jour économique et financière* de novembre 2005 et après des rajustements au titre de la prudence économique et de la réserve pour éventualités, l'excédent budgétaire aux fins de planification est projeté à 8,2 milliards de dollars pour l'exercice 2005-2006, et il devrait atteindre 11,3 milliards d'ici 2010-2011. Les initiatives proposées dans la présente mise à jour seront financées au moyen de cet excédent aux fins de planification.

Les révisions à la hausse des excédents projetés découlent d'un certain nombre de développements survenus depuis le dépôt du budget de 2005, y compris :

- des rentrées d'impôt sur le revenu des sociétés plus élevées que prévu, qui s'expliquent par l'impact continu des résultats meilleurs que prévu en 2004-2005 et par la récente escalade des prix de l'énergie, qui stimule la rentabilité d'une importante partie du secteur des entreprises canadiennes;
- une croissance supérieure aux prévisions des rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers, en partie attribuable à la forte croissance de l'emploi;
- des frais de la dette publique inférieurs sur la période de planification, surtout en raison de taux d'intérêt moins élevés que prévu au dépôt du budget;
- la mesure de prudence économique incluse dans la projection du budget de 2005, qui a été éliminée pour l'exercice 2005-2006 et réduite pour les exercices suivants, suivant la pratique courante pour la mise à jour de l'automne.

Mise en œuvre du *Plan pour la croissance et la prospérité*

Pour commencer à relever les défis décrits dans le Plan, le gouvernement propose des mesures visant quatre grands objectifs.

Offrir des possibilités à tous les Canadiens

Pour aider tous les Canadiens à réaliser leur potentiel, le gouvernement propose d'investir :

- 2,2 milliards de dollars sur cinq ans pour améliorer l'aide financière aux étudiants et rendre les études postsecondaires plus abordables pour les Canadiens à revenu faible et moyen;
- 550 millions de dollars sur cinq ans pour offrir des Subventions canadiennes d'accès à 55 000 étudiants issus de familles à faible revenu pour toutes les années d'études de premier cycle;
- 3,5 milliards de dollars cette année et au cours des cinq prochaines années pour accroître la formation en milieu de travail;
- 1 milliard de dollars pour le Fonds d'innovation pour l'enseignement postsecondaire, qui sera versé aux provinces et territoires en 2005-2006;
- 265 millions de dollars sur cinq ans pour aider les Canadiens handicapés à participer au marché du travail;
- 1,3 milliard de dollars sur cinq ans pour améliorer les services d'établissement et d'intégration des nouveaux immigrants.

Promouvoir une économie innovatrice

Pour renforcer la capacité innovatrice du Canada afin d'assurer sa prospérité dans l'économie mondiale axée sur le savoir, le gouvernement propose :

- de nouveaux investissements de plus de 2,1 milliards de dollars en 2005-2006 et au cours des cinq prochaines années pour maintenir le leadership du Canada dans la recherche universitaire;
- des investissements de près de 200 millions de dollars au cours des cinq prochaines années afin d'offrir jusqu'à 3 500 stages et jusqu'à 500 bourses de maîtrise en administration des affaires à des diplômés en génie, en sciences naturelles et en sciences de la santé, et afin d'appuyer les grappes fondées sur les connaissances pour accroître la capacité des entreprises d'effectuer de la recherche-développement (R-D), d'adopter de nouvelles technologies et de commercialiser les découvertes;
- l'objectif de consacrer 5 % de la R-D fédérale aux priorités des pays en développement.

Positionner le Canada au cœur des échanges et des réseaux mondiaux

Pour aider le Canada à se positionner au cœur des échanges mondiaux et à tirer pleinement profit des possibilités qui se présentent à l'échelle mondiale, le gouvernement propose d'investir :

- 485 millions de dollars sur cinq ans pour mettre en œuvre Commerce-CAN, une nouvelle stratégie de commerce international, afin de mieux positionner jusqu'à 5 000 entreprises canadiennes, surtout des petites et moyennes entreprises, sur des marchés prioritaires comme la Chine et l'Inde;
- 590 millions de dollars au cours des cinq prochaines années pour appuyer des investissements dans l'infrastructure des transports et d'autres initiatives visant à améliorer la porte d'entrée du Canada sur la côte du Pacifique;
- 100 millions de dollars de plus au cours des cinq prochaines années pour continuer d'appuyer le déploiement de la technologie à large bande dans les collectivités rurales, éloignées et des Premières nations.

Établir un environnement propice à l'investissement

Pour établir un environnement propice à l'investissement qui assurera la prospérité, le gouvernement propose :

- l'établissement d'un nouvel objectif de ramener à 20 % le ratio de la dette au PIB d'ici 2020, ce qui contribuera à atténuer les pressions associées au vieillissement de la population et à réitérer l'engagement de rigueur financière du gouvernement;
- l'instauration d'un vaste plan de réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers qui rendra plus avantageux de travailler, d'investir et d'épargner et qui prévoit notamment :
 - le versement, à compter de 2008, d'une prestation fiscale pour le revenu gagné afin de réduire les obstacles au travail – le « piège de l'aide sociale » – pour les Canadiens à faible revenu;
 - une augmentation immédiate de 500 \$ du montant personnel de base, soit le revenu que tous les Canadiens peuvent gagner sans devoir payer d'impôt fédéral, avec effet au 1^{er} janvier 2005;
 - la réduction du taux d'imposition du revenu des particuliers le moins élevé, qui passera de 16 % à 15 % avec effet au 1^{er} janvier 2005, suivie de réductions de 1 point de pourcentage des deux taux intermédiaires d'ici 2010;
 - l'augmentation, à compter de 2010, du seuil de revenu à partir duquel le taux supérieur d'imposition s'applique, afin d'attirer au Canada davantage de travailleurs mobiles et hautement qualifiés;

- l'établissement d'un climat propice à l'investissement et à la création d'emplois, grâce à :
 - la confirmation des mesures proposées dans le budget de 2005 qui réduisent le taux général d'imposition des sociétés et éliminent la surtaxe des sociétés pour toutes les sociétés;
 - l'élimination de l'impôt fédéral sur le capital en 2006, soit deux ans plus tôt que prévu;
 - le prolongement des périodes de report prospectif des pertes d'entreprise et des crédits d'impôt à l'investissement;
 - l'accélération de la déduction pour amortissement afin d'encourager le recours à la bioénergie dans le secteur des pâtes et papiers;
- des investissements de 90 millions de dollars sur cinq ans pour favoriser l'efficience de la réglementation, afin d'alléger le fardeau administratif des petites entreprises et d'améliorer l'accès à l'information sur les programmes et les services de tous les paliers de gouvernement.

Un nouveau plan de réduction des impôts

Le nouveau plan de réduction des impôts se traduira par un allègement de l'impôt des particuliers et des sociétés totalisant plus de 30 milliards de dollars cette année et au cours des cinq prochaines années, et 95 % de cet allègement ira aux particuliers canadiens.

Ce plan s'ajoute aux mesures de réduction des impôts de 22 milliards de dollars prévues dans le budget de 2005 et fait suite au Plan quinquennal de réduction des impôts de 100 milliards de dollars lancé par le gouvernement en 2000.

Comme par le passé, le gouvernement fera davantage, et le fera plus rapidement, lorsque sa situation financière le lui permettra.

La voie de l'avenir

Dans le *Plan pour la croissance et la prospérité*, le gouvernement énonce un cadre de mesures économiques à moyen terme.

Le gouvernement reconnaît toutefois qu'aucune initiative ni aucun budget ne peut garantir la croissance et la prospérité. Au cours des prochaines années, il prendra donc d'autres mesures pour réaliser les priorités énoncées dans le Plan.

Résumé des initiatives de dépenses et des réductions d'impôt

Le tableau 1.1 présente l'incidence budgétaire des initiatives de dépenses et des réductions d'impôt proposées depuis le dépôt du budget de février 2005. Les initiatives proposées à l'appui du *Plan pour la croissance et la prospérité* se chiffrent à 43,2 milliards de dollars pour la période de 2005-2006 à 2010-2011. De plus, le gouvernement a proposé d'autres mesures depuis le budget de 2005, notamment sa réponse à la hausse des coûts de l'énergie.

Le coût cumulatif de toutes les mesures proposées depuis le dépôt du budget de 2005 pour la période de 2005-2006 à 2010-2011 s'établit à 49,8 milliards de dollars. De ce montant, 10,8 milliards se rattachent à des décisions et à des programmes déjà annoncés (tableau 1.2), et 39,0 milliards sont proposés dans la présente mise à jour.

Tableau 1.1

Initiatives proposées depuis le dépôt du budget de février 2005

	2005- 2006	2006- 2007	2007- 2008	2008- 2009	2009- 2010	2010- 2011	Total
	(M\$)						
A. Plan pour la croissance et la prospérité							
Offrir des possibilités à tous les Canadiens							
Rehausser la qualité d'une main-d'œuvre canadienne de calibre mondial	1 077	623	1 197	1 568	1 579	1 579	7 622
Relever le défi démographique	34	161	246	316	397	397	1 551
Accroître la mobilité de la main-d'œuvre et l'efficience du marché du travail		10	10	15	15	15	65
Total	1 112	794	1 453	1 899	1 991	1 991	9 238
Promouvoir une économie innovatrice							
Leadership en matière de recherche universitaire	500	275	335	335	335	335	2 115
Renforcer les réseaux internationaux de recherche	30						30
Accélérer la commercialisation des nouvelles technologies		24	47	49	50	30	199
Total	530	299	382	384	385	365	2 344
Au cœur des échanges et des réseaux mondiaux							
Positionner le Canada au sein des réseaux commerciaux mondiaux		49	94	108	114	120	485
Créer des points d'accès de calibre mondial		93	158	160	151	129	690
Total		142	251	268	265	249	1 175
Établir un environnement propice à l'investissement							
Réduire les impôts pour favoriser la prospérité	5 335	5 050	4 695	4 095	4 290	6 800	30 265
Promouvoir l'efficience de la réglementation	50	18	18	18	18	18	140
Promouvoir l'efficacité énergétique		2	3	5	10	30	50
Total	5 385	5 070	4 716	4 118	4 318	6 848	30 455
Total	7 027	6 305	6 802	6 669	6 959	9 452	43 213
B. Réponse du gouvernement à la hausse des coûts de l'énergie	1 041	566	238	238	150	150	2 383
C. Entente Canada-Ontario (en excluant les montants prévus dans le <i>Plan pour la croissance et la prospérité</i> ainsi que la réponse du gouvernement à la hausse des coûts de l'énergie)	160	230	450	350	200	100	1 490
D. Autres initiatives annoncées	599	708	435	360	302	298	2 702
E. Total	8 827	7 808	7 925	7 617	7 610	10 000	49 788
Dont :							
F. Initiatives proposées avant La Mise à jour économique et financière de novembre 2005 (tableau 1.2)	2 258	1 775	1 833	1 851	1 611	1 507	10 835
G. Initiatives proposées dans La Mise à jour économique et financière de novembre 2005	6 569	6 034	6 092	5 786	6 000	8 493	38 953

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Tableau 1.2

Initiatives proposées avant La Mise à jour économique et financière de novembre 2005

	2005- 2006	2006- 2007	2007- 2008	2008- 2009	2009- 2010	2010- 2011	Total
	(M\$)						
Réponse du gouvernement à la hausse des coûts de l'énergie	1 041	566	238	238	150	150	2 383
Entente Canada-Ontario							
Études supérieures	400		350	400	400	400	1 950
Logement et infrastructure	150	150	100	100	100		600
Villes	149	149					298
Développement du marché du travail et immigration	80	300	400	560	634	634	2 608
Changement climatique		40	140	158	200		738
Perception de l'impôt des sociétés et inspection des viandes	10	80	350	250	100	100	890
Total	789	719	1 340	1 468	1 434	1 134	7 084
Moins :							
Fonds prévus dans le budget de 2005 et dans la réponse du gouvernement à la hausse des coûts de l'énergie	171	218	180	215	275	75	1 334
Coût net	618	501	1 160	1 253	1 159	1 059	5 750
Autres décisions financières annoncées après le budget							
Réduction des loyers des aéroports		48	72	97	132	176	525
Programme de protection du salaire	4	32	32	32	32	32	164
Musée canadien des droits de la personne	10	10	10	20	20		70
Amélioration du port de Prince Rupert	10	20					30
Centre mondial sur le pluralisme	30						30
Gouvernance internationale des pêches	6	7	7				20
Célébrations du 400 ^e anniversaire de la ville de Québec	11	34	45	19			110
Mesures d'aide au Darfour	120	78					198
Afghanistan (prolongation de mission)	286	286	50				622
Pakistan	57						57
Mesures touchant l'immigration	68	93	9	9	11	11	201
Autres initiatives annoncées	165	205	265	248	182	171	1 236
Total	767	814	491	425	377	390	3 263
Moins :							
Fonds prévus dans le budget de 2005	168	106	55	65	75	92	560
Coût net	599	708	435	360	302	298	2 702
Coût net total	2 258	1 775	1 833	1 851	1 611	1 507	10 835

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Errata – Les corrections suivantes ont été apportées à la version électronique du tableau 1.2, le 29 novembre 2005. Dans la colonne consacrée à l'exercice 2010-2011, le montant de 200 millions de dollars à la rubrique **Changement climatique** a été supprimé, le montant apparaissant à la rubrique **Total** suivante a été réduit pour passer de 1 334 millions de dollars à 1 134 millions de dollars, et le montant à la rubrique **Fonds prévus dans le budget de 2005 et dans la réponse du gouvernement à la hausse des coûts de l'énergie** a été réduit pour passer de 275 millions de dollars à 75 millions de dollars.

Résumé des projections budgétaires, y compris les mesures

Tableau 1.3

Perspectives budgétaires tenant compte des mesures prévues dans la Mise à jour de novembre 2005

	2005- 2006	2006- 2007	2007- 2008	2008- 2009	2009- 2010	2010- 2011	Total
	(G\$)						
Excédent fondé sur le statu quo	13,4	15,0	16,4	15,7	16,5	19,8	96,8
Initiative proposées avant <i>La Mise à jour économique et financière</i> de novembre 2005	2,3	1,8	1,8	1,9	1,6	1,5	10,8
Réserve de prudence							
Réserve pour éventualités	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	18,0
Mesure de prudence économique		1,0	2,0	3,0	3,5	4,0	13,5
Total	3,0	4,0	5,0	6,0	6,5	7,0	31,5
Excédent aux fins de planification	8,2	9,2	9,5	7,9	8,4	11,3	54,5
Total des dépenses et des initiatives fiscales dans la Mise à jour de l'automne	6,6	6,0	6,1	5,8	6,0	8,5	39,0
Excédent disponible à des fins budgétaires	1,6	3,2	3,4	2,1	2,4	2,8	15,5

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

- Une fois soustraites les mesures proposées avant *La Mise à jour économique et financière* de novembre 2005, la réserve pour éventualités et la mesure de prudence économique, l'excédent aux fins de planification est projeté à 54,5 milliards de dollars jusqu'à 2010-2011.
- Une fois déduites les mesures proposées dans la présente mise à jour, les excédents disponibles à des fins budgétaires totalisent 15,5 milliards de dollars pour la période de 2005-2006 à 2010-2011. Ces excédents seront affectés aux autres priorités des Canadiens.
- Le tableau 1.4 présente un état sommaire des opérations pour la période de 2005-2006 à 2010-2011, y compris le coût des mesures annoncées depuis le dépôt du budget de 2005.
- L'exercice 2005-2006 sera le neuvième exercice consécutif d'équilibre ou d'excédent budgétaire. Le gouvernement prévoit que le budget sera équilibré ou excédentaire jusqu'à 2010-2011.
- L'engagement du gouvernement envers des budgets équilibrés ou excédentaires s'appuie sur la réserve pour éventualités de 3 milliards de dollars et de la mesure de prudence économique de 1 milliard en 2006-2007 et atteignant 4 milliards en 2010-2011. Si elle n'est pas utilisée pour satisfaire à des besoins imprévus, la réserve pour éventualités servira à réduire la dette fédérale.

- La dette fédérale en pourcentage du PIB devrait être ramenée de 38,7 % en 2004–2005 à 29,1 % en 2010–2011, conformément à l'objectif établi dans le budget de 2004 de réduire le ratio de la dette au PIB à 25 % d'ici 2014–2015. La présente mise à jour établit un nouvel objectif, qui est de réduire le ratio de la dette au PIB à 20 % d'ici 2020.
- La diminution de la dette signifie que les frais de la dette continueront d'accaparer une moins grande part de chaque dollar de revenu perçu par le gouvernement. En 2010–2011, sur chaque dollar de revenu perçu par l'État, les frais de la dette publique devraient représenter 14 cents, en diminution par rapport au niveau de 17 cents affiché en 2004–2005 et au sommet de 39 cents atteint en 1990–1991.

Tableau 1.4

État sommaire des opérations**(y compris les mesures annoncées depuis le budget de février 2005)**

	Données réelles		Projections				
	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
	(G\$)						
Opérations budgétaires							
Revenus budgétaires	198,4	202,3	212,3	222,0	229,9	239,3	247,8
Total des charges							
Charges de programmes	-162,7	-163,7	-170,7	-178,8	-187,2	-195,8	-203,6
Frais de la dette publique	-34,1	-34,0	-34,4	-34,8	-34,6	-34,5	-34,4
Total des charges	-196,8	-197,7	-205,1	-213,6	-221,8	-230,4	-238,0
Excédent budgétaire	1,6	4,6	7,2	8,4	8,1	8,9	9,8
Prudence							
Réserve pour éventualités		3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Mesure de prudence économique			1,0	2,0	3,0	3,5	4,0
Total		3,0	4,0	5,0	6,0	6,5	7,0
Reste de l'excédent		1,6	3,2	3,4	2,1	2,4	2,8
Dette fédérale							
Hypothèse d'équilibre budgétaire	499,9	499,9	499,9	499,9	499,9	499,9	499,9
Hypothèse d'application de la réserve pour éventualités à la réduction de la dette		496,9	493,9	490,9	487,9	484,9	481,9
Pourcentage du PIB							
Revenus budgétaires	15,4	14,9	14,9	14,8	14,7	14,6	14,4
Charges de programmes	12,6	12,1	11,9	12,0	12,0	12,0	11,9
Frais de la dette publique	2,6	2,5	2,4	2,3	2,2	2,1	2,0
Total des charges	15,3	14,6	14,4	14,3	14,2	14,1	13,9
Excédent aux fins de planification	0,1	0,1	0,2	0,2	0,1	0,1	0,2
Dette fédérale							
Hypothèse d'équilibre budgétaire	38,7	36,8	35,0	33,4	32,0	30,5	29,1
Hypothèse d'application de la réserve pour éventualités à la réduction de la dette		36,6	34,6	32,8	31,2	29,6	28,1

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

- Les revenus budgétaires en proportion du PIB devraient baisser de 0,5 point de pourcentage en 2005-2006 et, en plus, de 0,5 point de pourcentage entre 2005-2006 et 2010-2011. Cette diminution s'explique à la fois par les réductions de l'impôt sur le revenu proposées dans la présente mise à jour et par la baisse des autres revenus, en grande partie attribuable au gain ponctuel tiré des dernières actions de Petro-Canada que le gouvernement a vendues en 2004-2005.
- Les charges de programmes en proportion du PIB devraient diminuer de 0,5 point de pourcentage en 2005-2006, ce qui tient au fait qu'il y a eu d'importantes charges ponctuelles en 2004-2005. Pendant la période de planification, les charges de programmes devraient augmenter au même rythme que le PIB nominal et s'établir en moyenne à environ 12 % du PIB, tout près du niveau le plus bas enregistré pendant l'après-guerre.

Chapitre 2

Évolution et perspectives économiques

Nota – Le présent chapitre repose sur les données disponibles au 4 novembre 2005.
Sauf indication contraire, les chiffres correspondent à des taux annuels.

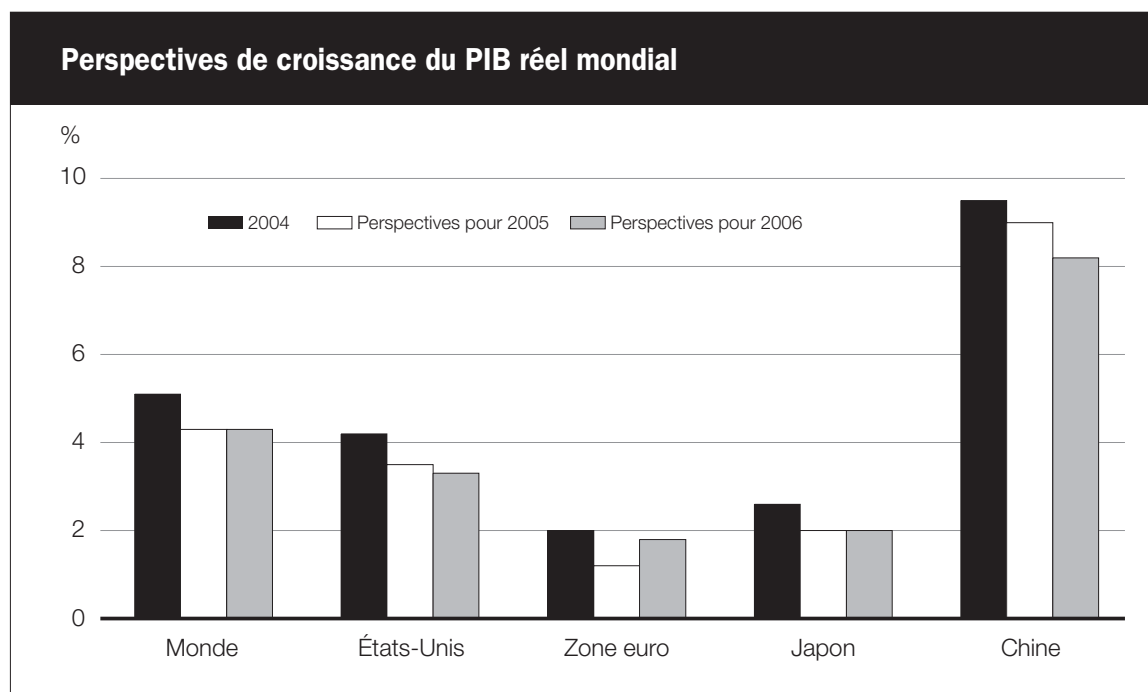
Points saillants

- *La croissance de l'économie canadienne s'est accélérée en 2004 et en 2005 et elle est devenue plus équilibrée, alors que les exportations nettes du Canada ont commencé à se rétablir en dépit d'une nette appréciation du dollar canadien.*
- *Depuis le début de 2003, le dollar canadien s'est apprécié plus que toutes les autres grandes monnaies par rapport au dollar américain, par suite d'une dépréciation généralisée du dollar américain et, plus récemment, d'une forte poussée des prix des produits de base.*
- *Les cours mondiaux du pétrole ont bondi, alors que la demande mondiale augmentait et que la capacité de réserve diminuait. Les prix élevés du pétrole et les températures estivales plus chaudes que la normale ont aussi fait monter les prix du gaz naturel jusqu'à des niveaux record. Les prix plus élevés du pétrole et du gaz naturel ont fait grimper les bénéfices et stimulé l'investissement dans le secteur énergétique.*
- *En raison, notamment, de la vigueur du marché de l'emploi et de la saine croissance des revenus, les dépenses de consommation sont demeurées élevées depuis le début de 2004.*
- *Les prévisionnistes du secteur privé s'attendent à ce que le produit intérieur brut (PIB) réel progresse de 2,8 % en 2005, soit un peu moins que les 2,9 % prévus au moment du budget de février 2005. Ils prévoient en outre que la croissance remontera à 2,9 % en 2006, puis à 3,1 % en 2007.*

- *Les perspectives sont généralement favorables, mais il subsiste certains facteurs de risque et d'incertitude.*
- *Les dépenses de consommation ont fort bien résisté à la récente poussée des prix du pétrole, mais, si ceux-ci continuent d'augmenter, cela pourrait ébranler la confiance des consommateurs et freiner leurs dépenses.*
- *Le déficit à la fois imposant et persistant du compte courant des États-Unis pourrait entraîner une dépréciation encore plus marquée du dollar américain par rapport à toutes les grandes monnaies, y compris le dollar canadien. Cela accroîtrait les difficultés auxquelles font face les exportateurs canadiens.*
- *La hausse rapide des prix des maisons depuis 2001 aux États-Unis a aidé à alimenter la croissance des dépenses de consommation. Si la progression des prix ralentissait ou s'interrompait, la demande des consommateurs ralentirait davantage que prévu.*

L'économie mondiale

À l'échelle mondiale, la croissance s'est ralentie mais reste vigoureuse

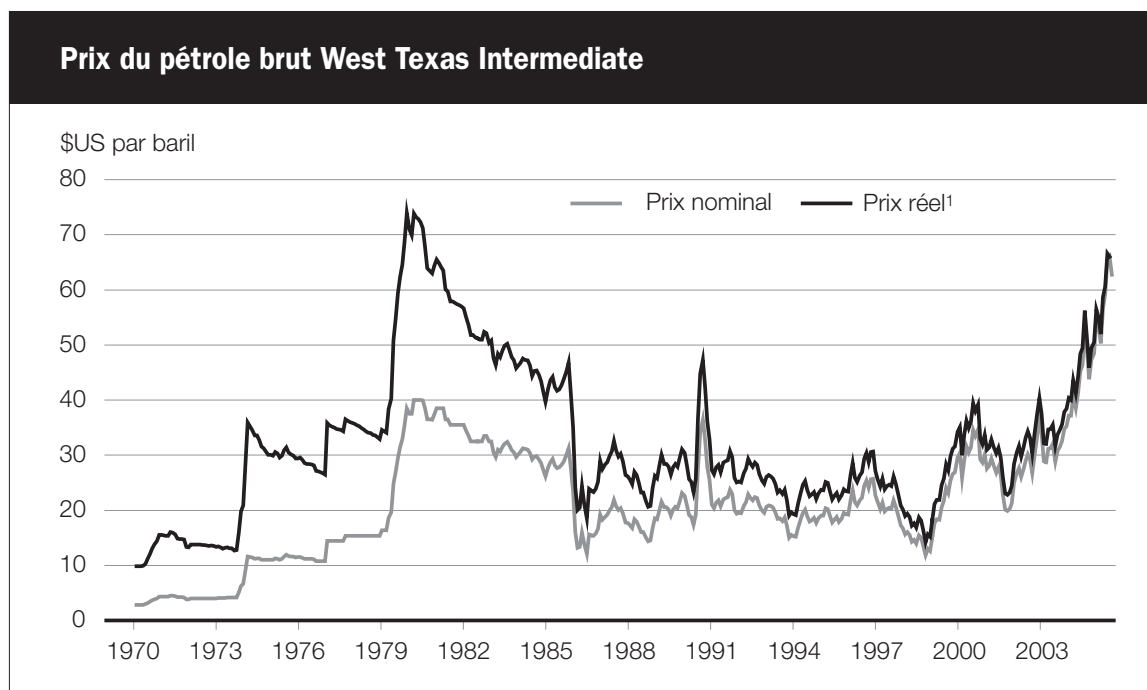


Nota – Les données du PIB mondial sont fondées sur le calcul de la parité des pouvoirs d'achat.

Sources : FMI, *Perspectives de l'économie mondiale* (septembre 2005); *Blue Chip Economic Indicators* (octobre 2005)

- Malgré les effets modérateurs des prix plus élevés de l'énergie, l'expansion de l'économie mondiale se poursuit généralement comme prévu. Le Fonds monétaire international (FMI) prévoit un ralentissement de la croissance du PIB mondial, qui devrait passer de 5,1 % en 2004 à 4,3 % en 2005 et en 2006. Le taux de croissance devrait aussi diminuer aux États-Unis, mais, à court terme, il demeurera le plus élevé des pays du Groupe des Sept (G7).
- Le FMI s'attend à ce que la reprise devienne de plus en plus solide au Japon, alors que l'investissement des entreprises et qu'un marché de l'emploi plus ferme aide à soutenir la demande intérieure. La croissance du PIB réel du Japon devrait donc atteindre 2,0 % en 2005 et en 2006. Pour sa part, l'économie chinoise devrait poursuivre son expansion rapide. Le FMI prévoit que le PIB réel de la Chine augmentera de 9,0 % en 2005 et de 8,2 % en 2006.
- Dans la zone euro, la reprise a un peu fléchi au premier semestre de 2005, en raison du faible niveau des exportations nettes et de la demande intérieure, elle-même attribuable à la hausse des prix de l'énergie. La croissance moyenne du PIB réel dans la région devrait s'établir à seulement 1,2 % en 2005 et passer à 1,8 % en 2006.

Les cours mondiaux du pétrole ont continué d'augmenter...

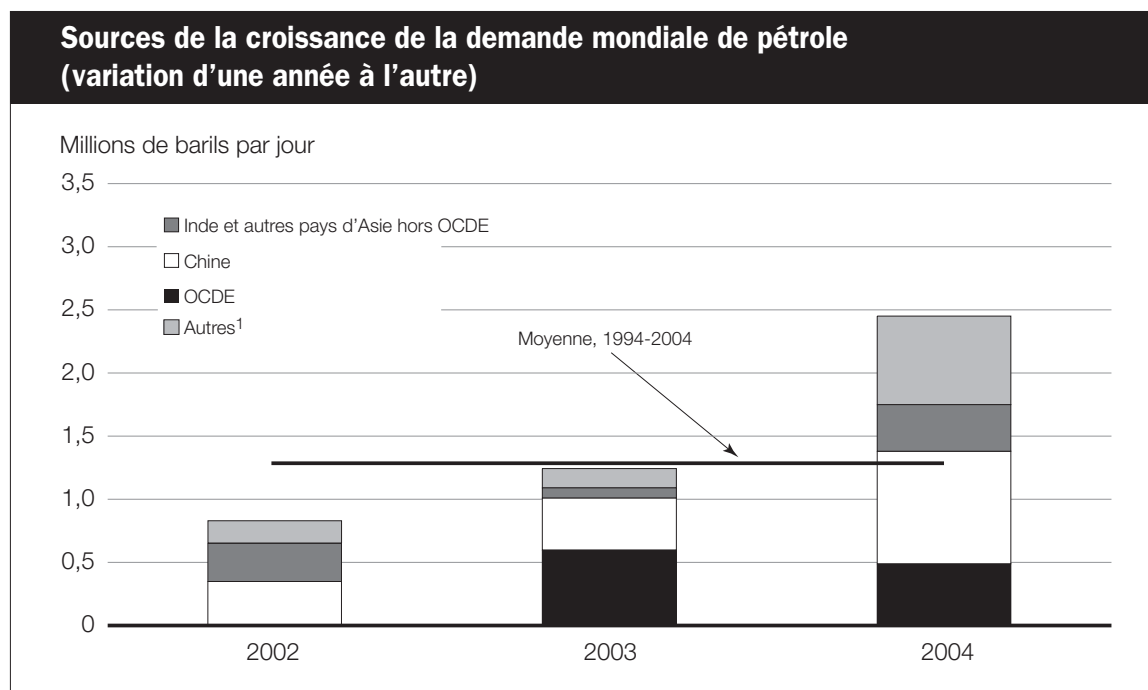


¹ Le prix réel correspond au prix nominal, ajusté selon l'indice des prix de production aux États-Unis.

Sources : Commodity Research Bureau; Bureau of Labor Statistics

- La forte hausse des cours mondiaux du pétrole amorcée en 2003 s'est poursuivie en 2005. L'augmentation marquée de la demande et le resserrement de l'offre ont fait grimper les prix et les ont rendus très volatils, à la suite de perturbations récentes de l'offre causées notamment par les ouragans Katrina et Rita. Les prix du pétrole brut West Texas Intermediate ont atteint un sommet de presque 70 \$US le baril en août, soit plus du double de ce qu'ils étaient à l'automne de 2003. Depuis, les prix ont un peu diminué mais restent élevés.
- Les prix du pétrole, même ajustés selon l'inflation, avoisinent maintenant les records établis à la fin des années 1970. Le doublement des prix observé au cours des deux dernières années correspond aux augmentations survenues lors des chocs pétroliers de 1973 et de 1979. Toutefois, l'économie canadienne est beaucoup moins sensible aux augmentations des prix du pétrole qu'elle ne l'était dans les années 1970. En proportion du PIB, nous n'utilisons maintenant qu'environ 50 % de la quantité de pétrole et de gaz que nous consommions alors.

...alors que la demande de pétrole dans les pays émergents d'Asie reste vigoureuse

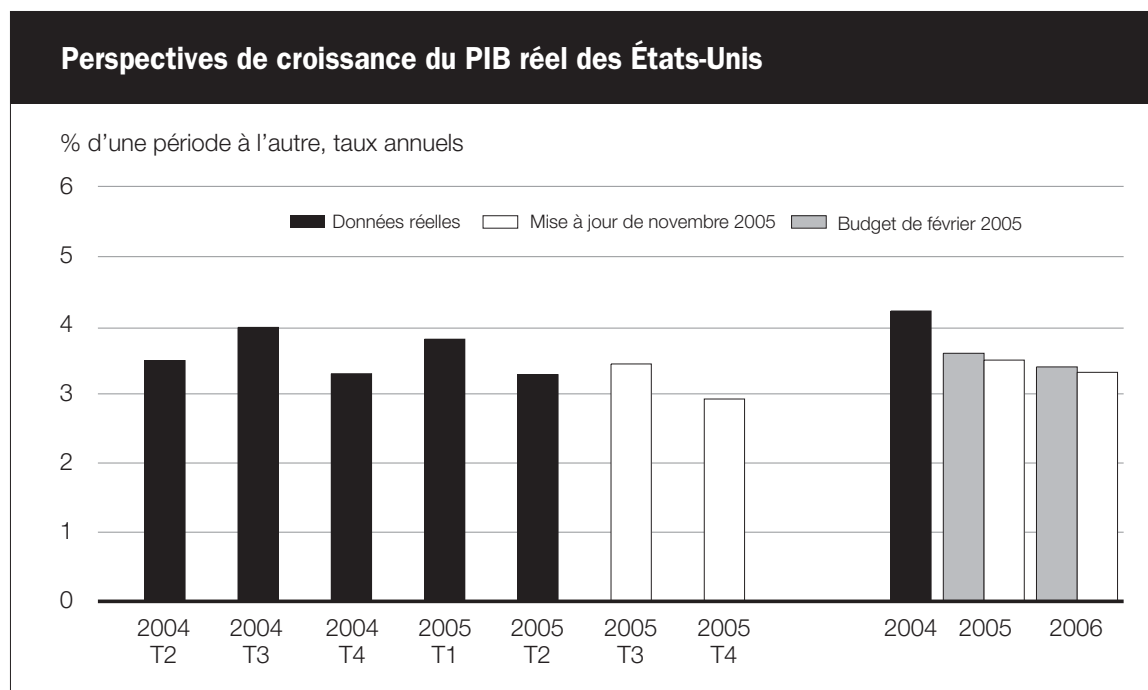


¹ Moyen-Orient, Amérique latine, ancienne Union soviétique, Europe de l'Est, tous les autres pays

Source : BP Statistical Review of World Energy (juin 2005)

- Toutefois, contrairement à ce qui était le cas dans les épisodes antérieurs, les récentes augmentations des prix du pétrole découlent en grande partie d'une progression rapide de la demande mondiale de pétrole.
- Entre 1994 et 2004, la demande mondiale de pétrole a progressé, en moyenne, de plus de 1,2 million de barils par jour. Toutefois, en 2004, elle a bondi de presque 2,5 millions de barils par jour, sous l'effet d'une explosion sans précédent de la demande en Chine, qui a augmenté d'environ 1 million de barils par jour, soit davantage que dans l'ensemble des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).
- Cette forte hausse de la demande en Chine et dans d'autres pays d'Asie découle de la rapide croissance économique de ces pays, combinée à l'intensité de leur consommation de pétrole. Cette valeur, qui met en rapport la demande de pétrole et la production de l'économie, est plus du double de celle des pays industrialisés.

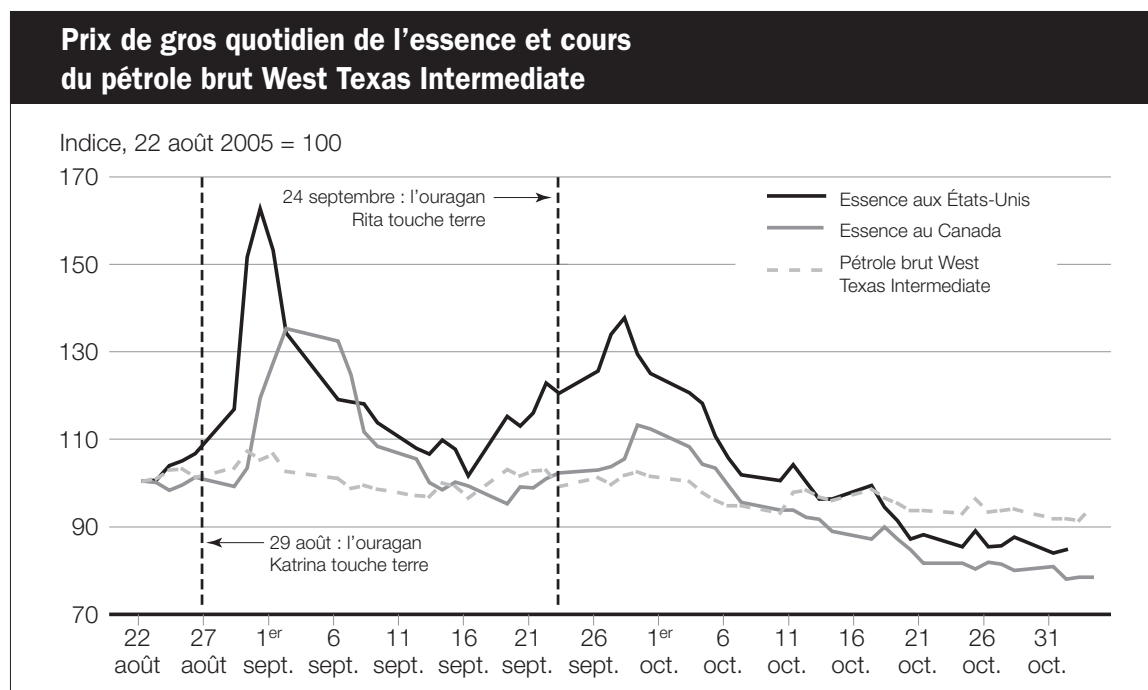
Aux États-Unis, les perspectives économiques à court terme demeurent solides...



Sources : Bureau of Economic Analysis; *Blue Chip Economic Indicators* (janvier et octobre 2005)

- Après avoir connu une forte croissance de 3,8 % au premier trimestre de 2005, l'activité économique aux États-Unis a quelque peu fléchi pour s'établir à 3,3 % au deuxième trimestre. Cette baisse de régime s'explique surtout par un net recul des investissements dans les stocks, qui a plus que largement compensé une amélioration de la balance commerciale.
- On prévoit que la croissance restera vigoureuse, bien que le retrait progressif des mesures de stimulation de la politique monétaire par la Réserve fédérale signifie que la croissance sera un peu plus faible qu'en 2004.
- Par contre, la hausse des revenus et les solides bénéfices des entreprises devraient continuer d'alimenter les dépenses de consommation et les investissements des entreprises, ce qui aidera à maintenir la progression de la demande intérieure malgré les prix plus élevés de l'énergie. La dépréciation prévue du dollar américain donnera aussi un coup de pouce aux exportations des États-Unis.
- Dans l'ensemble, les économistes du secteur privé s'attendent à ce que le PIB réel des États-Unis augmente en moyenne de 3,5 % en 2005, soit à peine 0,1 % de moins que prévu au moment du budget de février 2005. La croissance devrait atteindre 3,3 % en moyenne en 2006, en baisse par rapport aux 3,4 % prévus au moment du budget.

...puisqu'on prévoit que les ouragans Katrina et Rita n'auront qu'un impact modeste sur l'économie

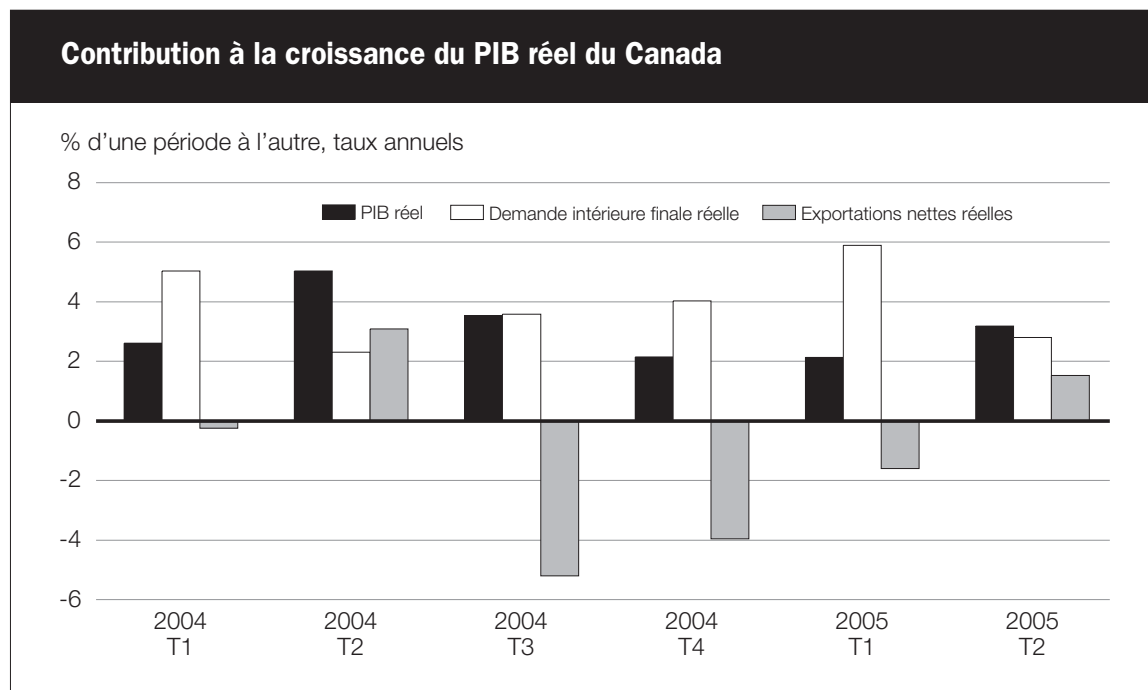


Sources : MJ Ervin & Associates; Energy Information Administration

- La production de pétrole et de gaz dans le golfe du Mexique a été gravement perturbée lorsque les ouragans Katrina et Rita ont frappé la côte américaine du golfe en août et en septembre.
- En outre, les pannes de courant et les dommages causés par l'eau dans certaines raffineries ont forcé la fermeture complète de la plupart des raffineries d'essence des régions touchées après le passage de Katrina. Les prix de gros et de détail de l'essence aux États-Unis ont donc bondi immédiatement après le passage de l'ouragan, ce qui a fait augmenter les prix de l'essence au Canada et dans d'autres pays.
- Les pressions exercées sur les prix de gros de l'essence se sont beaucoup atténuées au cours des semaines suivantes, lorsqu'il est devenu évident que les dommages subis par les raffineries étaient limités et que toutes, sauf quelques-unes, ont pu reprendre leurs activités en relativement peu de temps.
- Les pertes de production associées aux ouragans et l'effet modérateur des prix plus élevés de l'essence sur les dépenses de consommation ont eu un impact négatif sur l'économie américaine. Cependant, l'économie américaine se rétablit rapidement, ces effets négatifs étant compensés par les travaux de reconstruction.

L'évolution de l'économie canadienne

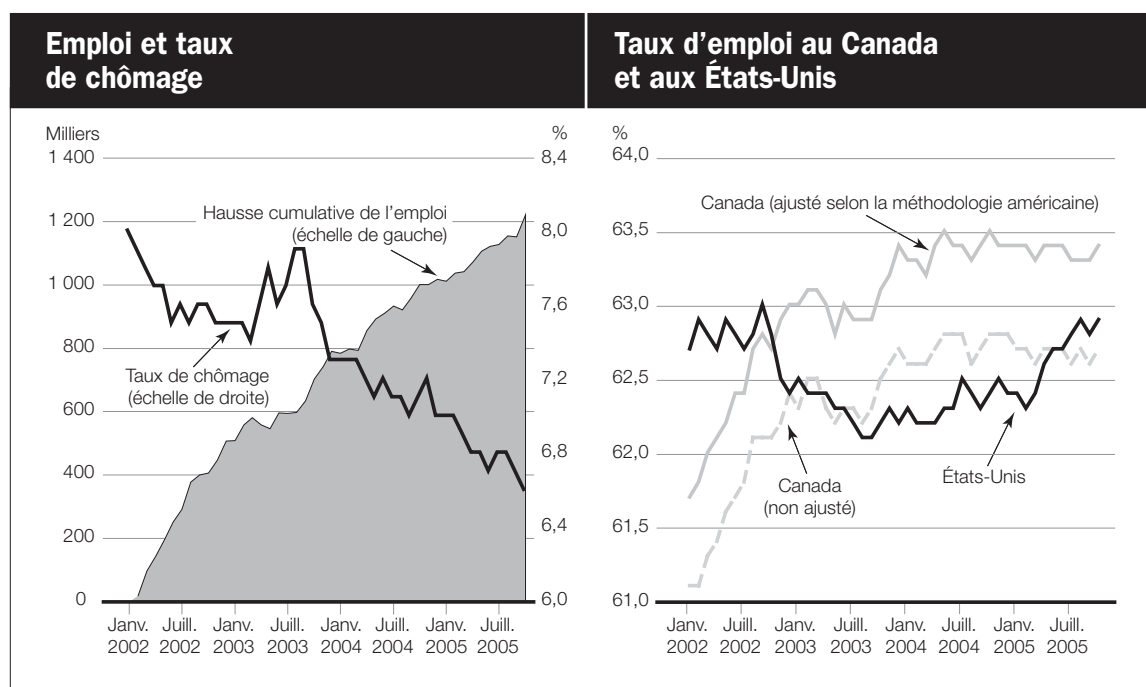
L'économie canadienne a pris de la vigueur



Source : Statistique Canada

- Le PIB réel a gagné 3,2 % au deuxième trimestre, en hausse par rapport à la croissance de 2,1 % observée au cours de chacun des deux trimestres précédents, alors que les exportations nettes réelles ont augmenté pour la première fois en quatre trimestres. La demande intérieure finale a augmenté de 2,9 % au deuxième trimestre, ce qui est toutefois beaucoup moins que le gain considérable de 6,2 % enregistré au premier trimestre.
- Au deuxième semestre de 2004 et au début de 2005, toute la croissance de la production de l'économie canadienne a été attribuable à la forte demande intérieure, alors que les revenus élevés, les bénéfices record et un marché du travail vigoureux ont suscité une hausse importante des investissements et des dépenses de consommation. Par contre, une nette hausse des importations et des baisses des exportations ont compensé cette forte demande intérieure.
- En revanche, au deuxième trimestre de 2005, les exportations nettes et la demande intérieure ont contribué à la croissance, alors que les exportateurs ont regagné du terrain. Le retour graduel des exportations nettes à une croissance positive au cours des quatre derniers trimestres montre que les entreprises canadiennes s'ajustent aux effets de l'appréciation passée du dollar canadien.

Le marché du travail demeure sain...

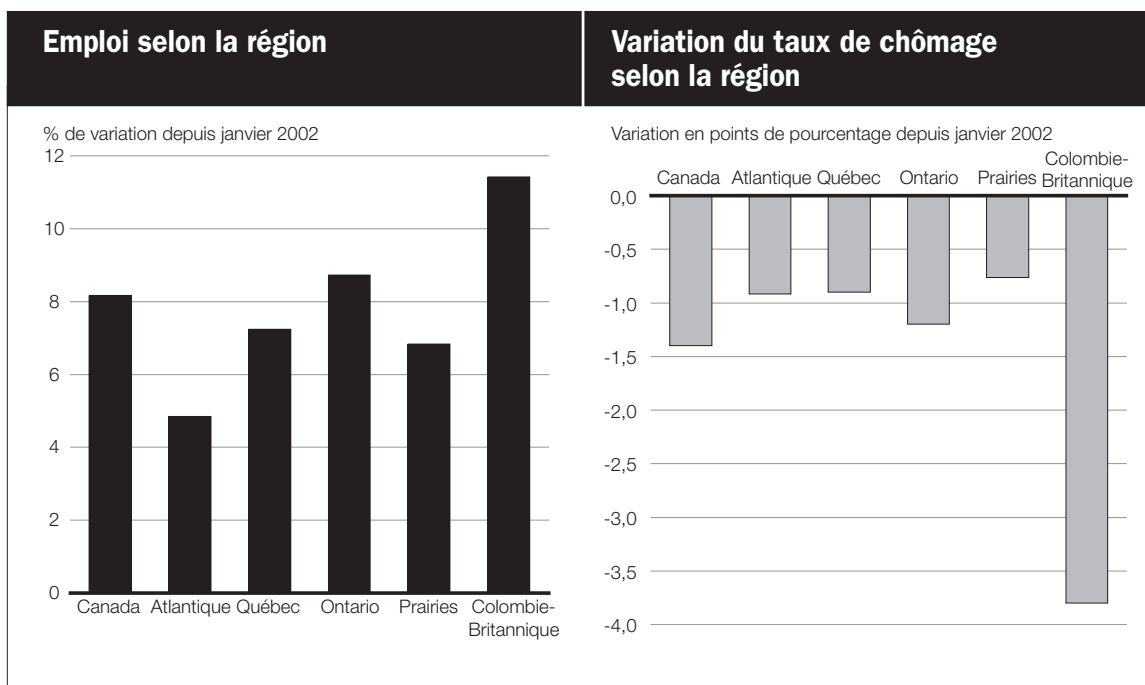


Source : Statistique Canada

Sources : Statistique Canada; Bureau of Labor Statistics

- Au Canada, le marché du travail a pris du mieux depuis le ralentissement économique de 2001. Depuis janvier 2002, l'économie a créé plus de 1 221 000 emplois, presque tous à temps plein. Vu le dynamisme de la création d'emplois au Canada, et malgré des taux d'activité presque record, le taux de chômage n'a cessé de diminuer pour atteindre 6,6 % en octobre 2005, le taux le plus bas depuis 30 ans.
- Le taux d'emploi a atteint un record de 62,8 % au milieu de 2004 et est demeuré près de ce niveau au premier semestre de 2005. Le taux d'emploi et le taux d'activité demeurent tous deux plus élevés au Canada qu'aux États-Unis, une fois ajustés pour tenir compte des différences de méthodologie entre les deux pays.

...dans toutes les régions du pays

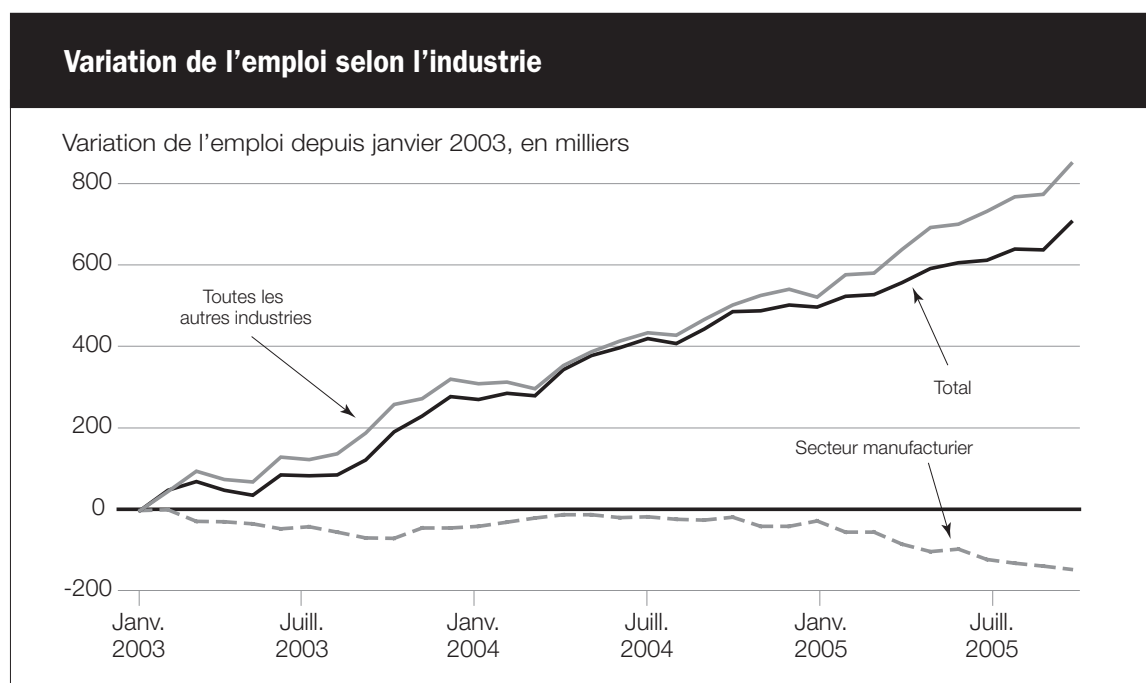


Source : Statistique Canada

Source : Statistique Canada

- Toutes les régions du pays ont profité de la reprise du marché du travail après le ralentissement économique de 2001. Le redressement a été le plus marqué en Colombie-Britannique, où l'emploi a grimpé de plus de 11 % et le taux de chômage a chuté de plus de 3 points de pourcentage. Dans le centre du pays et les Prairies, l'emploi a progressé de plus de 6 % et le taux de chômage a diminué. Le taux de chômage a également baissé dans les provinces de l'Atlantique.

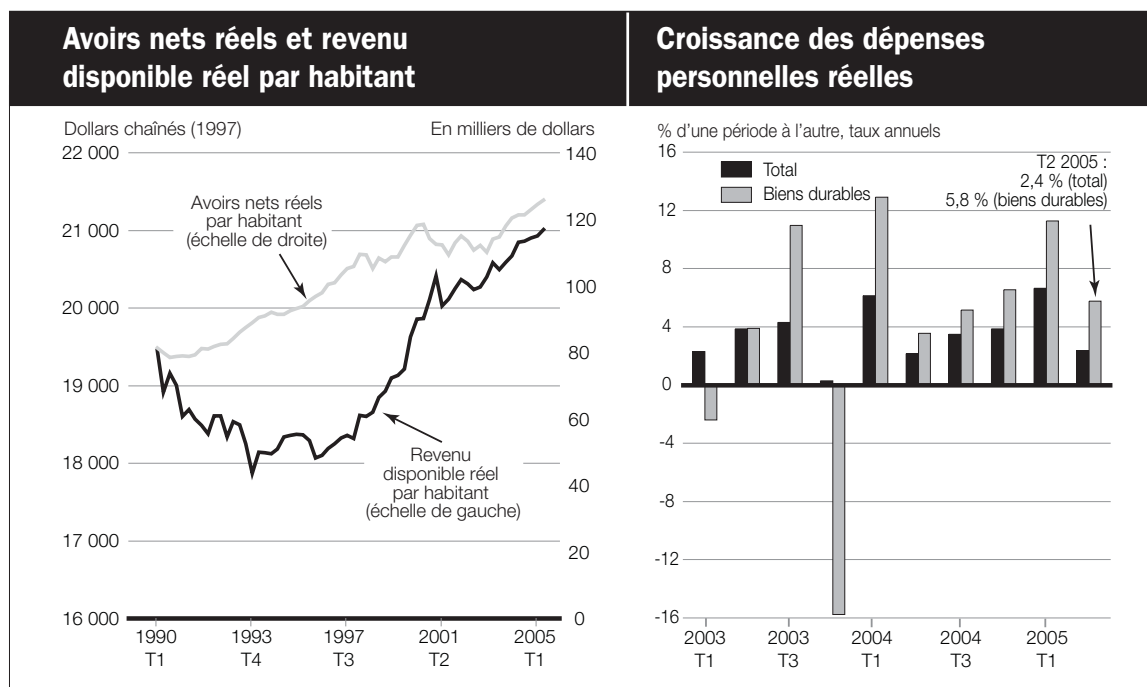
Toutefois, le secteur manufacturier s'est ressenti de la forte appréciation du dollar canadien



Source : Statistique Canada

- L'appréciation du dollar canadien depuis la fin de 2002 a mis à rude épreuve les entreprises canadiennes qui misent beaucoup sur le commerce international. Dans le secteur manufacturier, le nombre d'emplois a diminué de 144 600, ou plus de 6 %, entre janvier 2003 et octobre 2005.
- Néanmoins, l'ensemble de l'économie s'ajuste bien au défi posé par l'appréciation du dollar. Le nombre d'emplois dans toutes les autres industries a progressé de 856 700 au cours de cette période, ce qui indique que l'on crée plus d'emplois qu'il n'en faut pour compenser les pertes subies dans le secteur manufacturier.

La croissance des revenus a alimenté les dépenses de consommation

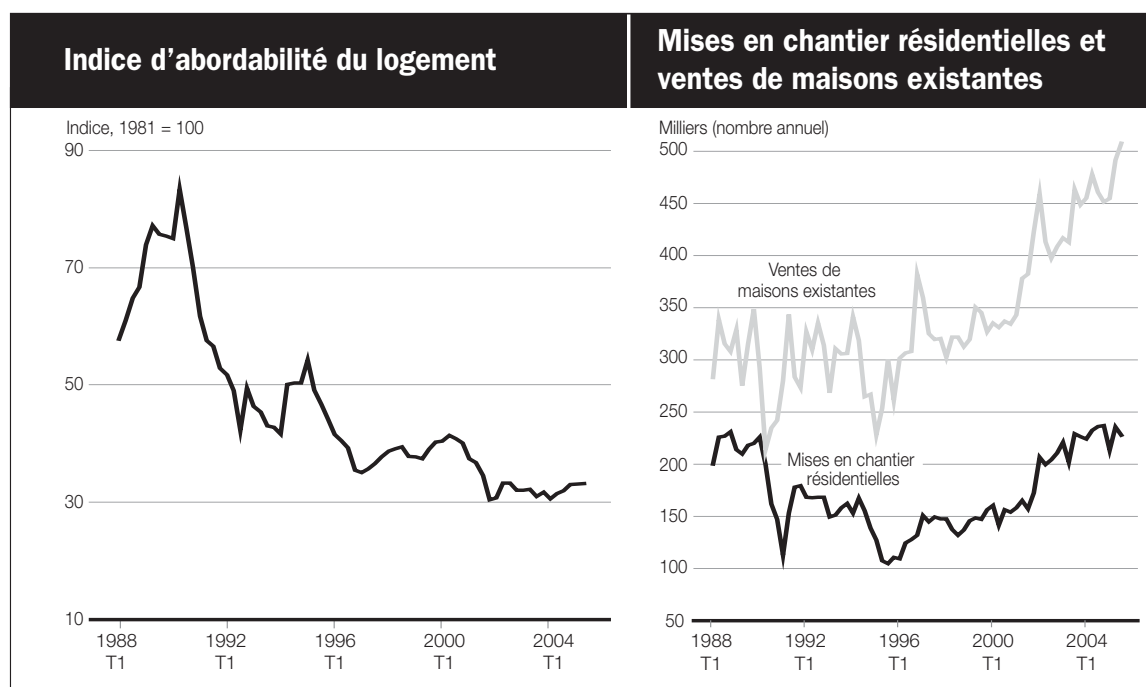


Source : Statistique Canada

Source : Statistique Canada

- Le fort taux de création d'emplois a favorisé la progression des revenus dans toutes les régions du pays, ce qui a entraîné une solide croissance de la consommation tout au long de 2004 et au début de 2005.
- Au deuxième trimestre de 2005, le revenu disponible réel par habitant était en hausse de 0,8 % d'une année sur l'autre, et de plus de 16 % par rapport au creux du deuxième trimestre de 1996. Pour sa part, les avoirs nets réels par habitant ont grimpé d'environ 30 % par rapport à leur niveau du deuxième trimestre de 1996.
- Des taux d'intérêt qui ont rarement été aussi faibles, combinés à une solide progression de la richesse et des revenus, ont alimenté une hausse moyenne de plus de 4 % des dépenses de consommation depuis le deuxième trimestre de 2004. La croissance a été particulièrement vigoureuse dans le secteur des biens durables.

La forte hausse des revenus et les taux hypothécaires peu élevés continuent de soutenir l'activité dans le secteur du logement



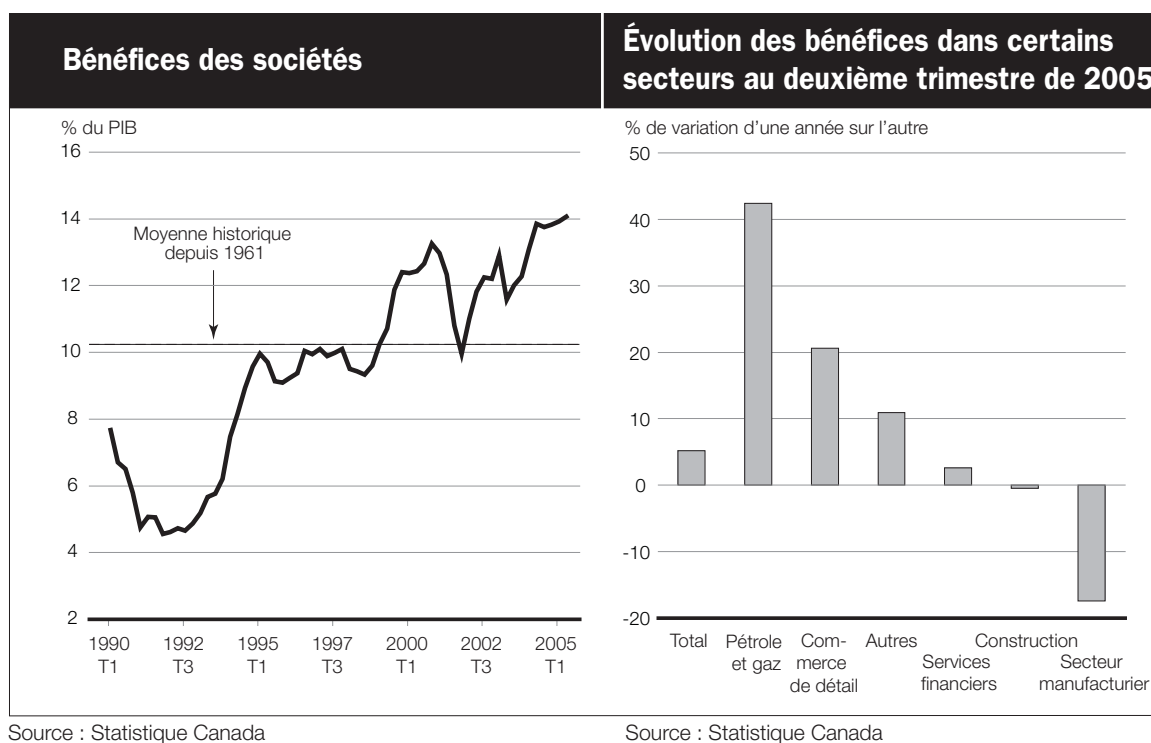
Sources : Statistique Canada; calculs du ministère des Finances Canada

L'indice d'abordabilité du logement mesure la part du revenu moyen avant impôts qu'il faut consacrer aux paiements hypothécaires (sur la base du taux hypothécaire à 1 an) pour une maison neuve de prix moyen. Plus l'indice est faible, plus le logement est abordable.

Source : Société canadienne d'hypothèques et de logement

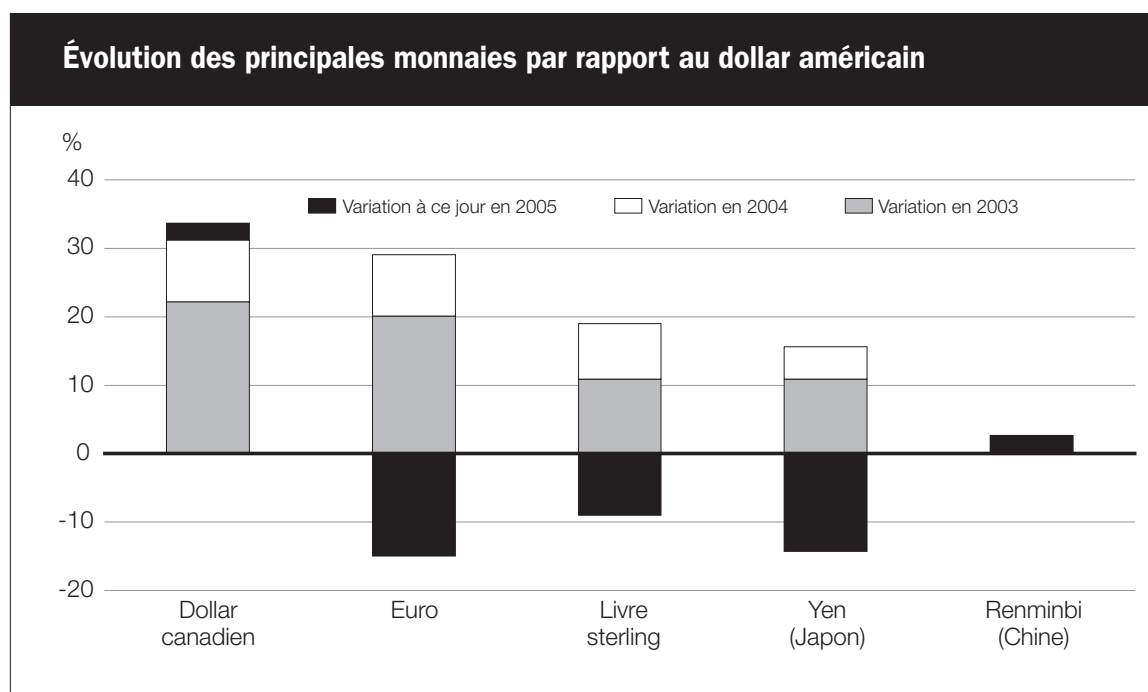
- La hausse du revenu disponible attribuable à la saine progression de l'emploi, combinée à des taux d'intérêt peu élevés, a nettement accru l'abordabilité du logement depuis la fin des années 1980. L'indice d'abordabilité du logement demeure près du niveau le plus bas jamais observé.
- Ces facteurs continuent d'appuyer une forte croissance de l'investissement résidentiel, qui s'est établie en moyenne à 3 % pour les deux premiers trimestres de 2005. Les ventes de maisons existantes ont augmenté de presque 50 % depuis le début de 2000. Le nombre annuel moyen de mises en chantier résidentielles a été de 225 467 unités pour les neuf premiers mois de 2005, soit juste un peu moins que le record atteint en 2004 et beaucoup plus que la moyenne historique.

Les bénéfices des entreprises atteignent des niveaux record



- Au deuxième trimestre de 2005, les bénéfices des sociétés étaient en hausse de plus de 5 % d'une année sur l'autre. Ils représentent maintenant 14,0 % du PIB, un sommet en plus de 30 ans.
- La hausse des bénéfices s'est concentrée dans le secteur du pétrole et du gaz, qui a bénéficié de prix plus élevés et d'une forte demande mondiale. Les bénéfices sont aussi en forte hausse depuis l'an dernier dans les secteurs autres que celui du pétrole et du gaz, et ils dépassent largement la moyenne historique.
- Les bénéfices du secteur manufacturier ont souffert de la rapide appréciation du dollar canadien et de la hausse des coûts de l'énergie. En revanche, les bénéfices du secteur du commerce de détail ont profité de l'appréciation du dollar, puisque le coût des marchandises importées a diminué.

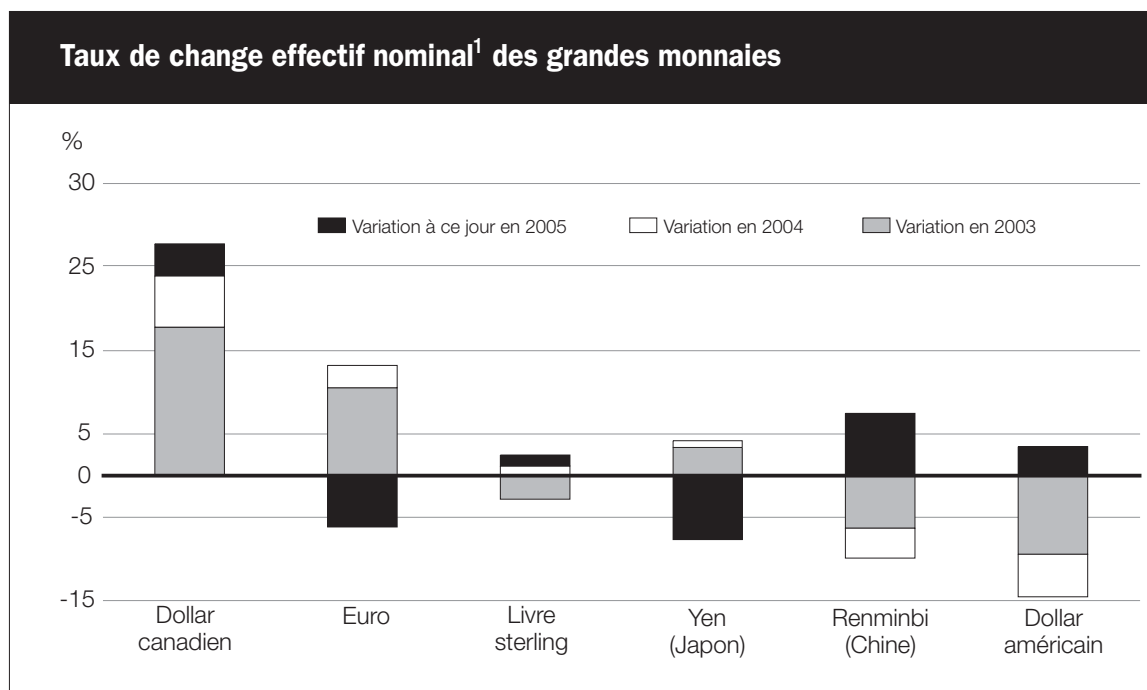
Le dollar canadien a continué de s'apprécier face au dollar américain



Source : Banque du Canada

- En 2003-2004, le dollar canadien s'est beaucoup apprécié face au dollar américain, comme d'autres grandes monnaies le font depuis 2002. Cette appréciation découlait largement d'ajustements des portefeuilles à l'échelle mondiale en raison des déséquilibres persistants du compte courant des États-Unis.
- Cependant, le dollar canadien a été l'une des rares grandes monnaies qui ont continué de s'apprécier face au dollar américain en 2005. Cela indique que l'appréciation récente du dollar canadien est attribuable à des facteurs que peu d'autres pays ont en commun avec nous.
- Les prix plus élevés du pétrole et du gaz naturel tendent à faire pression à la hausse sur le dollar canadien, puisque le Canada est un important exportateur net de ces produits de base. L'excédent commercial du Canada au chapitre du pétrole et du gaz représente plus de 2,5 % du PIB. La flambée des prix du pétrole et du gaz naturel a aidé le dollar canadien à atteindre son plus haut niveau en 14 ans en septembre 2005.

L'économie canadienne est plus exposée aux fluctuations du dollar américain

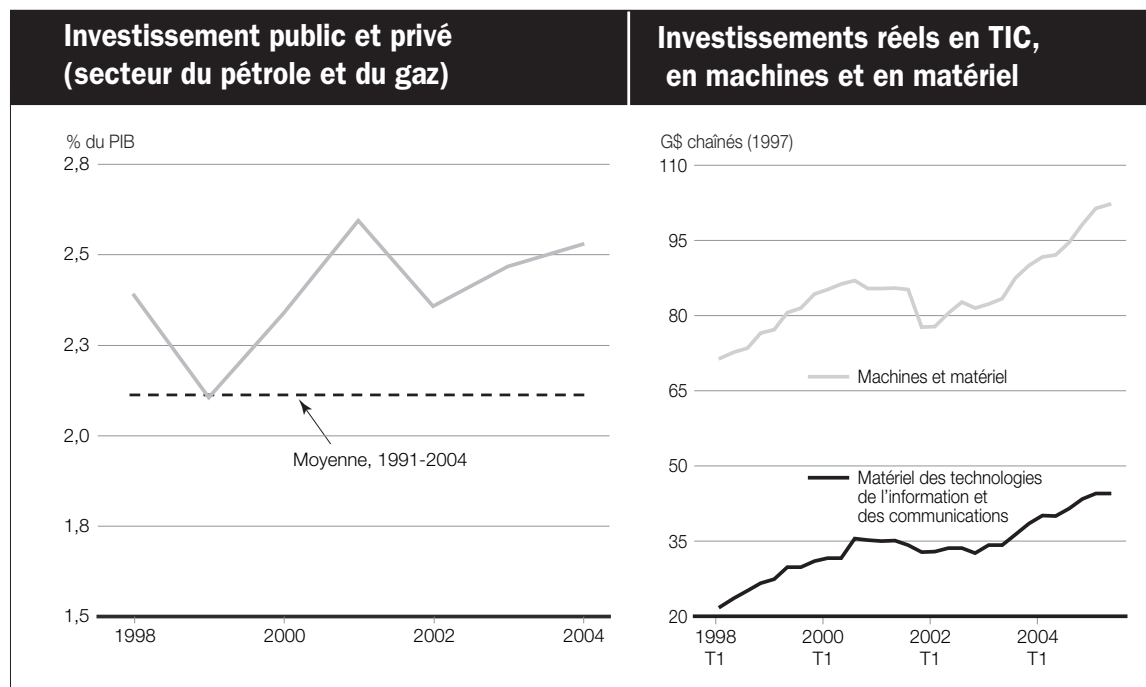


¹ Le taux de change effectif nominal est un indice de la valeur d'une monnaie par rapport à la valeur moyenne des monnaies d'autres pays, pondérée en fonction des échanges.

Sources : Banque du Canada; calculs du ministère des Finances Canada

- Le total des échanges commerciaux – surtout les exportations aux États-Unis – représente une plus forte proportion du PIB au Canada que dans d'autres grands pays. Par conséquent, la dépréciation du dollar américain a constitué un changement économique plus marqué pour le Canada que pour d'autres grandes économies.
- Le Canada a soutenu une grande partie du poids du rajustement mondial.
- Compte tenu des différences des flux commerciaux entre les pays, le dollar canadien s'est apprécié beaucoup plus que d'autres monnaies, et ce, chaque année depuis la fin de 2002.

La flambée des prix de l'énergie et l'appréciation du dollar canadien ont aidé à faire monter les investissements des entreprises de plus de 8 % depuis un an

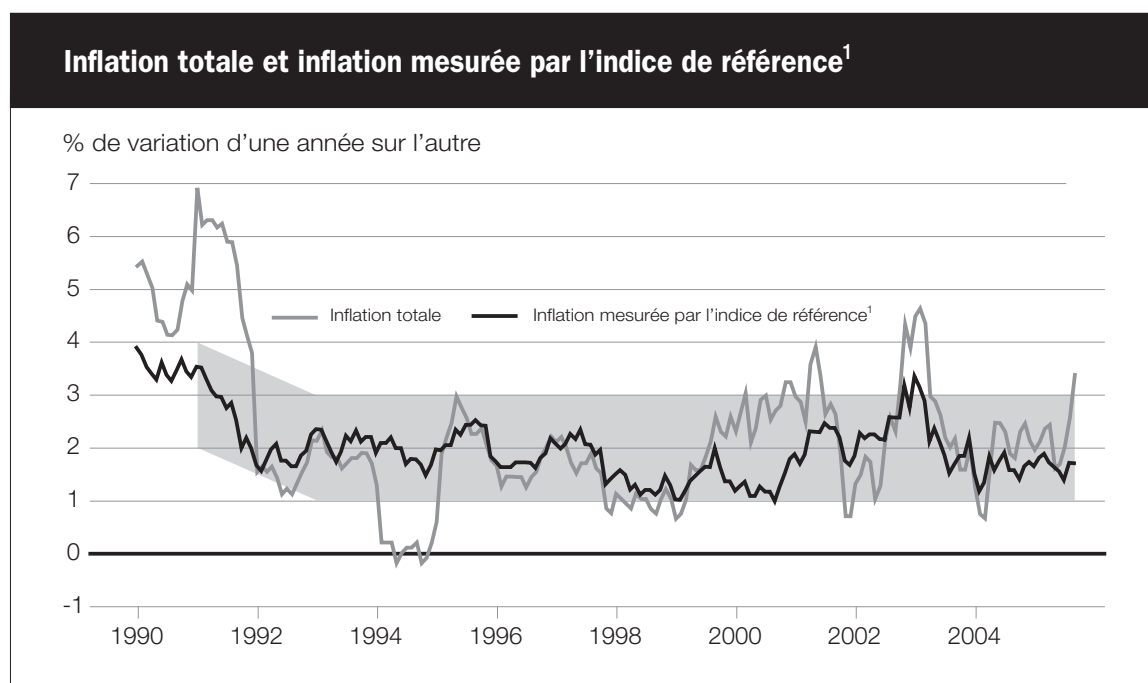


Source : Enquête sur les perspectives d'investissement

Sources : Statistique Canada; calculs du ministère des Finances Canada

- La hausse des prix de l'énergie a stimulé la réalisation de travaux de génie et de construction dans le secteur du pétrole et du gaz, ce qui a aidé à renforcer la construction non résidentielle. Par rapport au PIB, l'investissement dans le secteur du pétrole et du gaz est près de son plus haut niveau depuis 15 ans.
- Les investissements réels en machines et en matériel ont augmenté de 11,1 % au deuxième trimestre de 2005 par rapport à la même période un an plus tôt. Cela est notamment attribuable au cours élevé du dollar canadien, qui a rendu les machines et le matériel importés plus abordables, ainsi qu'à une forte utilisation de la capacité de production. Les investissements dans le matériel des technologies et l'information et des communications ont été particulièrement vigoureux depuis la fin de 2003.

L'inflation mesurée par l'indice de référence demeure faible malgré la flambée des prix de l'énergie



¹ L'inflation mesurée par l'indice de référence correspond à l'indice global des prix à la consommation, sans tenir compte de ses huit composantes les plus volatiles ni de l'effet des changements des impôts indirects sur les autres composantes.

Source : Statistique Canada

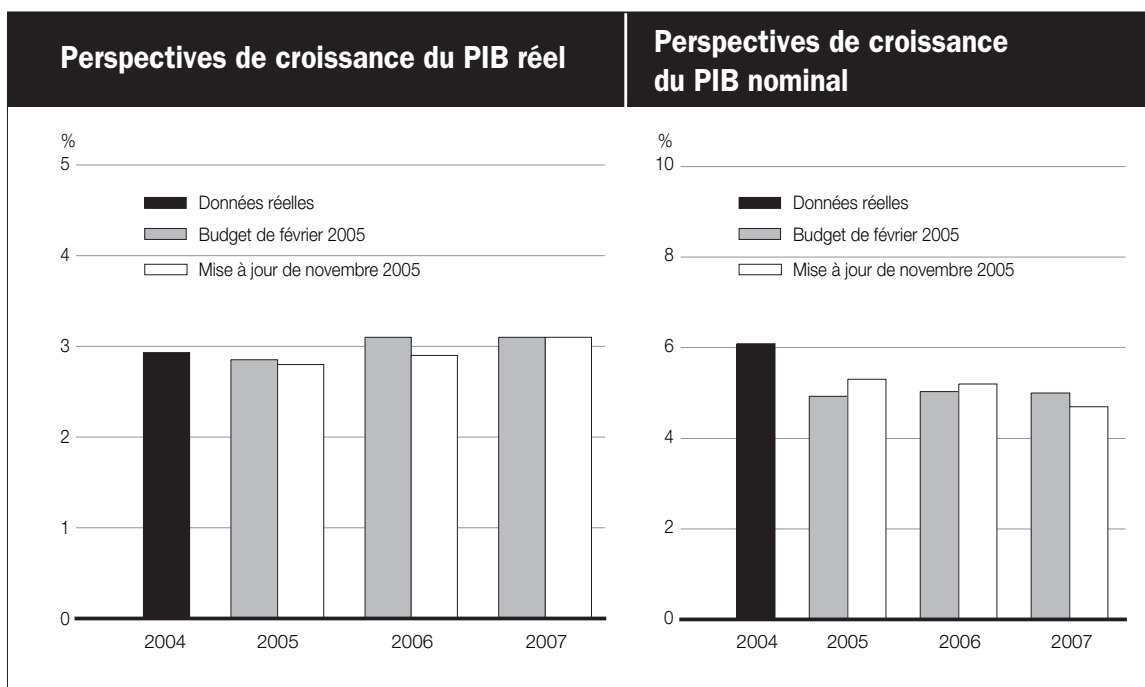
- Même si l'inflation totale a légèrement augmenté à la suite des récentes poussées des prix de l'énergie, l'inflation mesurée par l'indice de référence est demeurée faible et stable.
- La crédibilité de la politique monétaire de la Banque du Canada, combinée à la solide performance financière du Canada, fait que les attentes à l'égard de l'inflation sont bien circonscrites à l'intervalle de 2 %. Par conséquent, la hausse marquée des prix de l'énergie devrait maintenant avoir peu d'effet sur l'inflation des autres biens et services.

Prévisions économiques du secteur privé

- Chaque trimestre, le ministère des Finances consulte des prévisionnistes du secteur privé au sujet des perspectives de l'économie canadienne. Le ministre des Finances et les fonctionnaires du Ministère rencontrent également un groupe d'économistes du secteur privé pour discuter des risques et des incertitudes associés à ces perspectives.
- Les prévisions économiques formulées ci-après sont fondées sur les résultats de l'enquête menée par le Ministère auprès des prévisionnistes du secteur privé après la publication par Statistique Canada, le 31 août, des comptes nationaux pour le deuxième trimestre. Au total, 16 prévisionnistes ont participé à la plus récente enquête. Leurs réponses servent de fondement aux hypothèses économiques qui sous-tendent les projections financières sur cinq ans en supposant le statu quo.

Perspectives de l'économie canadienne

Les prévisionnistes du secteur privé s'attendent à ce que la croissance s'accélère graduellement au Canada

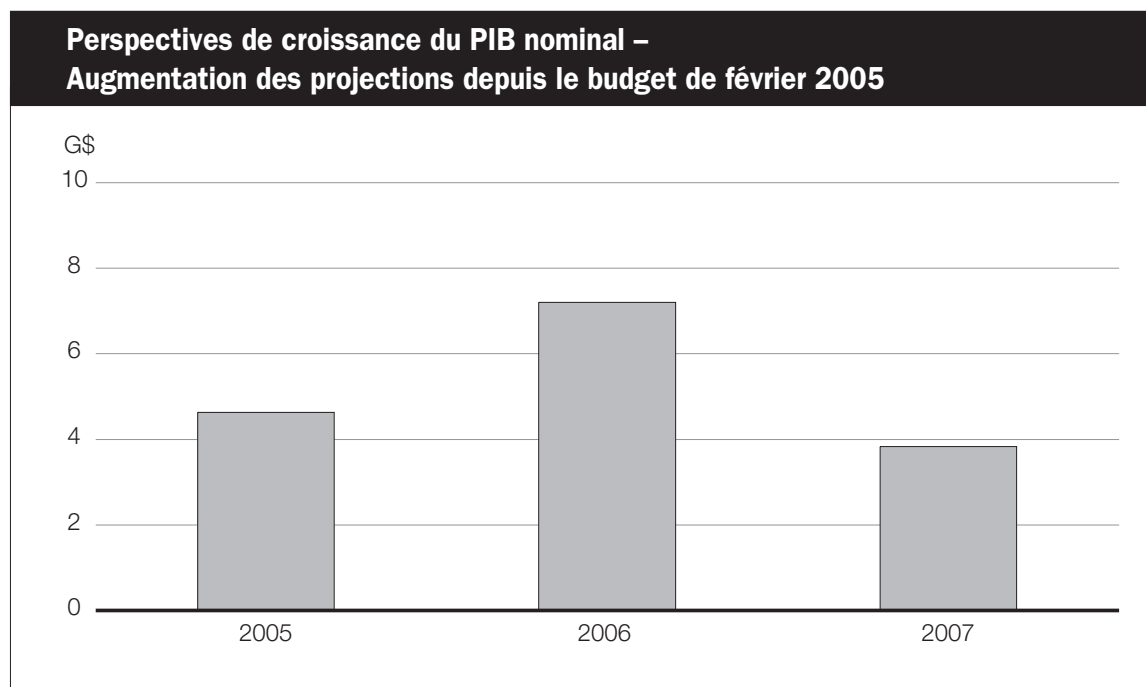


Source : Enquêtes menées par le ministère des Finances Canada auprès de prévisionnistes du secteur privé en décembre 2004 et en septembre 2005

Source : Enquêtes menées par le ministère des Finances Canada auprès de prévisionnistes du secteur privé en décembre 2004 et en septembre 2005

- Les prévisionnistes du secteur privé s'attendent à ce que le PIB réel progresse de 2,8 % en 2005, soit un peu moins que les 2,9 % prévus au moment du budget de février 2005. La croissance devrait s'accélérer pour atteindre 2,9 % en 2006, ce qui est un peu moins que les 3,1 % prévus au moment du budget de 2005. Enfin, en 2007, la croissance devrait s'établir à 3,1 %, comme prévu au moment du budget de 2005. Selon le FMI, au sein du G7, le Canada ne devrait être devancé que par les États-Unis pour ce qui est du taux de croissance en 2005 et en 2006.
- Les prévisionnistes du secteur privé ont revu à la hausse leurs prévisions concernant l'inflation du PIB en 2005 et en 2006, compte tenu des prix plus élevés que prévu de l'énergie. En 2007, par contre, l'inflation du PIB devrait être plus faible que prévu dans le budget de 2005, en raison de la baisse anticipée à court terme des prix des produits de base. Le PIB nominal devrait donc gagner 5,3 % cette année et 5,2 % en 2006, comparativement à 4,9 % et à 5,0 % respectivement selon le budget de 2005. Les prévisionnistes du secteur privé s'attendent à une croissance de 4,7 % en 2007, comparativement aux 5,0 % prévus au moment du budget.

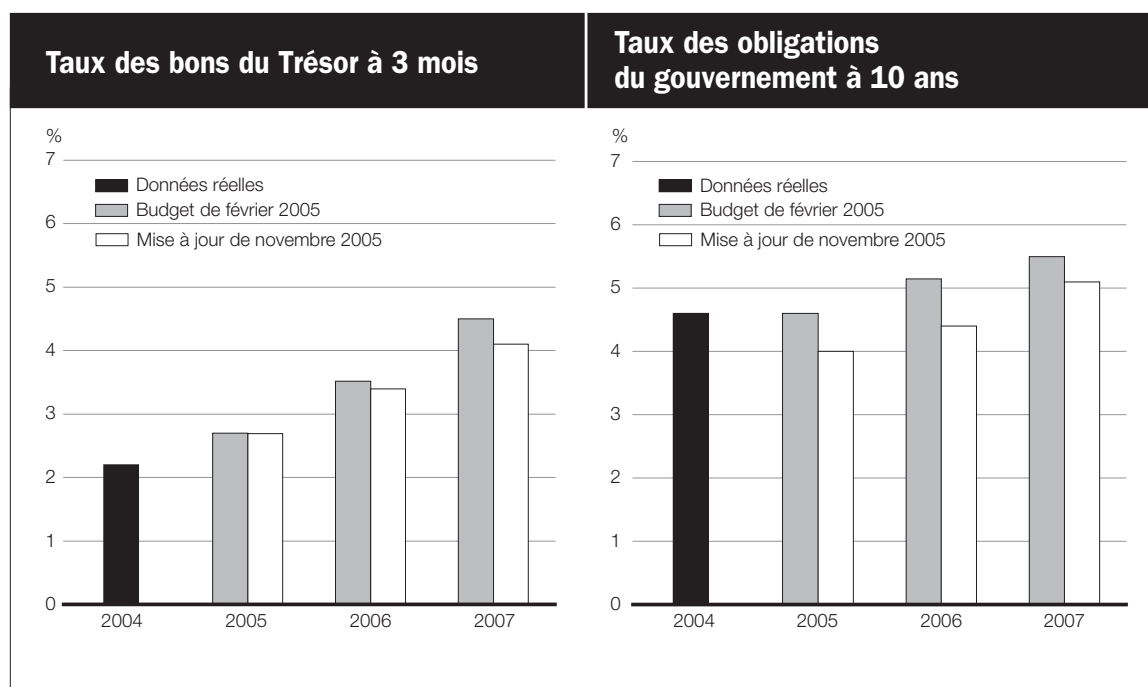
Les perspectives à court terme du PIB nominal sont meilleures qu'au moment du budget de février 2005



Sources : Enquêtes menées par le ministère des Finances Canada auprès de prévisionnistes du secteur privé en décembre 2004 et en septembre 2005; Statistique Canada

- Selon les prévisionnistes du secteur privé, en 2005, le PIB nominal devrait dépasser d'environ 4,7 milliards de dollars le montant prévu dans le budget de février 2005, compte tenu des révisions apportées aux données historiques. En 2006 et en 2007, il devrait dépasser d'environ 6,9 milliards et 3,5 milliards respectivement les prévisions du budget de février 2005, compte tenu des révisions apportées aux données historiques.

Les prévisionnistes s'attendent au retrait graduel des mesures de stimulation monétaire



Source : Enquêtes menées par le ministère des Finances Canada auprès de prévisionnistes du secteur privé en décembre 2004 et en septembre 2005

- Les prévisionnistes du secteur privé s'attendent à ce que la Banque du Canada relève graduellement son taux cible en 2006 et en 2007, mais un peu plus lentement que ce qui était prévu dans le budget de février 2005. Les taux à court terme devraient atteindre 2,7 % en moyenne en 2005, soit le niveau prévu dans le budget. Les prévisionnistes s'attendent aussi à ce que les taux à court terme s'établissent, en moyenne, à 3,4 % en 2006 et à 4,1 % en 2007, ce qui est un peu moins que prévu dans le budget de 2005.
- Les perspectives des taux d'intérêt à long terme ont été nettement revues à la baisse, notamment par suite de la correction à la baisse des perspectives des taux d'intérêt à long terme aux États-Unis et, dans une certaine mesure, du retrait plus graduel que prévu des mesures de stimulation monétaire. Les prévisionnistes du secteur privé s'attendent à ce que les taux à long terme au Canada s'établissent en moyenne à 4,0 % en 2005, à 4,4 % en 2006 et à 5,1 % en 2007, soit environ 60 points de base de moins en moyenne, sur cette période, que ce qui était prévu au moment du budget de 2005.

Prévisions du secteur privé pour la période de 2005 à 2010

	2005	2006	2007	Moyenne de 2008 à 2010
	(%)			
Croissance du PIB réel				
Budget de février 2005	2,9	3,1	3,1	2,8
Mise à jour de novembre 2005	2,8	2,9	3,1	2,9
Inflation du PIB				
Budget de février 2005	2,0	1,9	1,8	1,9
Mise à jour de novembre 2005	2,4	2,2	1,6	1,7
Croissance du PIB nominal				
Budget de février 2005	4,9	5,0	5,0	4,7
Mise à jour de novembre 2005	5,3	5,2	4,7	4,7
Taux des bons du Trésor à 3 mois				
Budget de février 2005	2,7	3,5	4,5	4,6
Mise à jour de novembre 2005	2,7	3,4	4,1	4,2
Taux des obligations du gouvernement à 10 ans				
Budget de février 2005	4,6	5,1	5,5	5,6
Mise à jour de novembre 2005	4,0	4,4	5,1	5,4
Croissance de l'emploi				
Budget de février 2005	1,4	1,5	1,5	1,2
Mise à jour de novembre 2005	1,3	1,3	1,4	1,2
<i>Addenda :</i>				
Croissance du PIB réel des États-Unis				
Budget de février 2005	3,6	3,4	S.O.	S.O.
Mise à jour de novembre 2005	3,5	3,3	S.O.	S.O.

Sources : Enquêtes menées par le ministère des Finances Canada auprès de prévisionnistes du secteur privé en décembre 2004 et en septembre 2005; croissance du PIB réel des États-Unis : *Blue Chip Economic Indicators*, janvier 2005 et octobre 2005

Facteurs de risque et d'incertitude

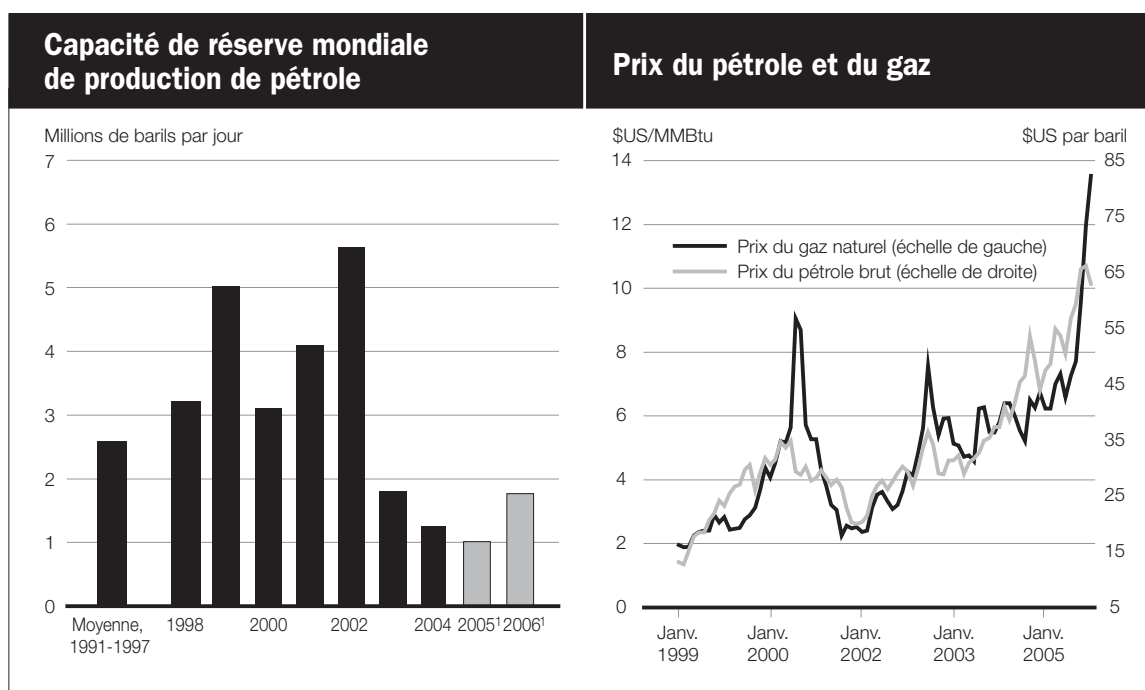
Aperçu

Les perspectives économiques sont fondées sur la moyenne des prévisions établies par des prévisionnistes du secteur privé pour les principales variables de l'économie. L'intervalle de variation des prévisions obtenues pendant l'enquête menée en septembre 2005 auprès de prévisionnistes du secteur privé a été semblable, sur l'horizon de prévision, à celui des prévisions de la croissance du PIB réel qui ont servi de fondement aux perspectives économiques présentées dans le budget de 2005.

Toutefois, les économistes du secteur privé ont signalé plusieurs facteurs de risque pour les perspectives canadiennes. Ces facteurs, en grande partie externes, sont la volatilité des prix du pétrole, les déséquilibres persistants des soldes du compte courant à l'échelle mondiale ainsi que la hausse rapide du coût des maisons aux États-Unis.

Prix de l'énergie

La capacité de production de pétrole demeure limitée, laissant le marché vulnérable aux chocs...

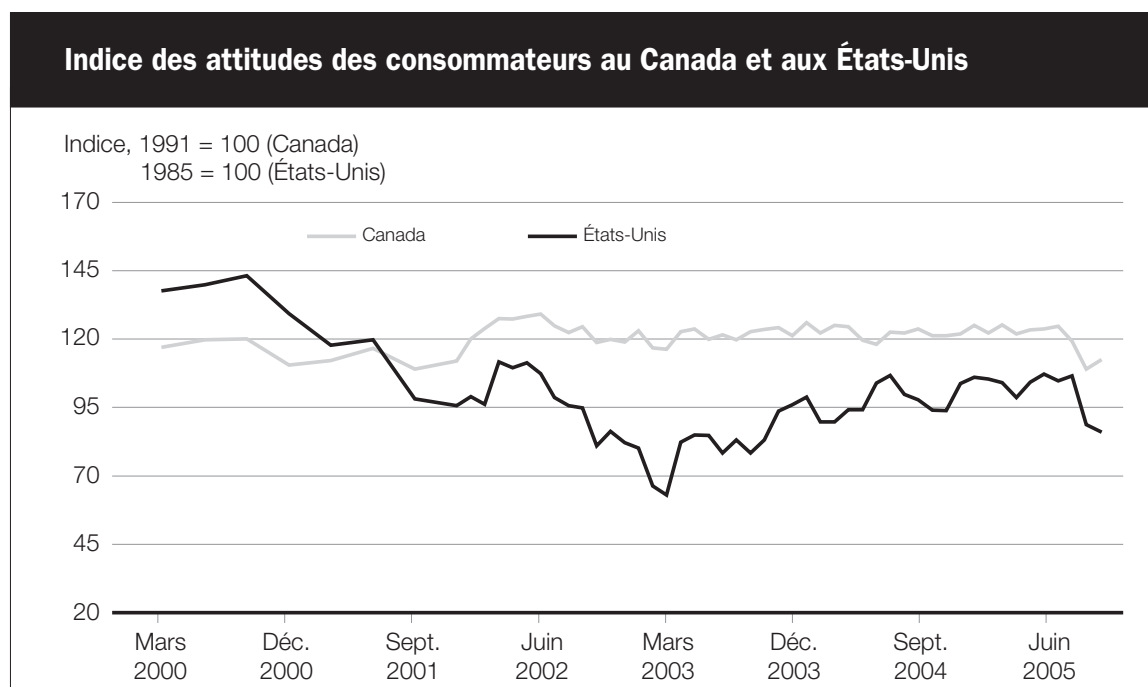


¹ Les données pour 2005 et 2006 sont des projections.

Sources : Données historiques : Energy Information Administration (EIA); projections : EIA, *Short-Term Energy Outlook* (août 2005)

Source : Commodity Research Bureau

- La forte poussée de la demande de pétrole a épuisé une bonne partie de la capacité de réserve mondiale de production de pétrole brut en 2003 et en 2004. La vigueur soutenue de la demande de pétrole, combinée à une capacité de production de réserve limitée, signifie que l'offre de pétrole sera limitée à court terme. Les prix du pétrole devraient donc rester élevés, sans compter que des perturbations de l'offre et d'autres chocs pourraient engendrer de nouvelles poussées des prix.
- Les prix du gaz naturel tendent à fluctuer considérablement d'un mois à l'autre. La hausse rapide des prix du pétrole, combinée à une demande d'énergie plus importante que prévu en raison des températures estivales anormalement chaudes en Amérique du Nord et de la perturbation de l'offre occasionnée par les ouragans Katrina et Rita, a récemment fait grimper les prix du gaz naturel. En termes tant nominaux que réels, les prix du gaz naturel sont actuellement plus élevés que dans les années 1970 et 1980.

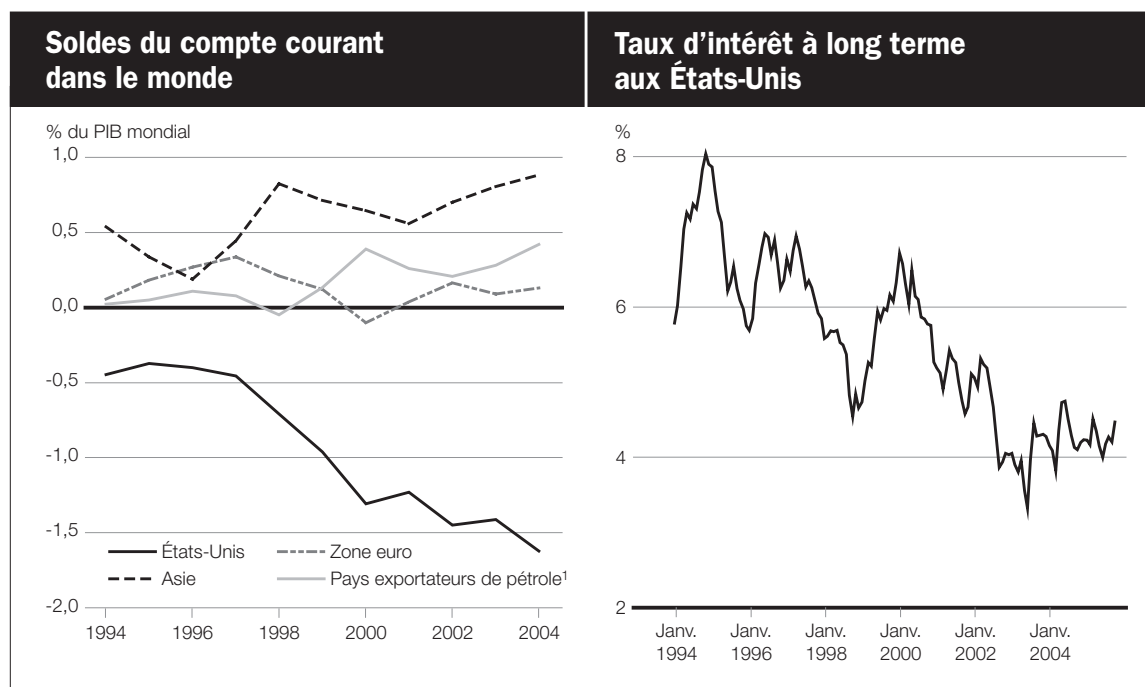
...ce qui pourrait ébranler la confiance des consommateurs

Source : Conference Board du Canada

- La croissance des dépenses de consommation réelles au Canada et aux États-Unis est demeurée remarquablement forte malgré la hausse des prix de l'énergie. Par contre, la confiance des consommateurs a sensiblement diminué en septembre, tant au Canada qu'aux États-Unis, ce qui pourrait être attribuable à l'impact de la progression des prix du pétrole et de l'essence.
- La confiance des consommateurs pourrait être ébranlée encore davantage si les prix du pétrole continuent d'augmenter, ce qui freinerait les dépenses de consommation et, par conséquent, la croissance économique.

Déséquilibres mondiaux et dollar canadien

Les déséquilibres mondiaux se sont aggravés à la suite d'une hausse des entrées de capitaux aux États-Unis, qui a fait baisser les taux d'intérêt à long terme



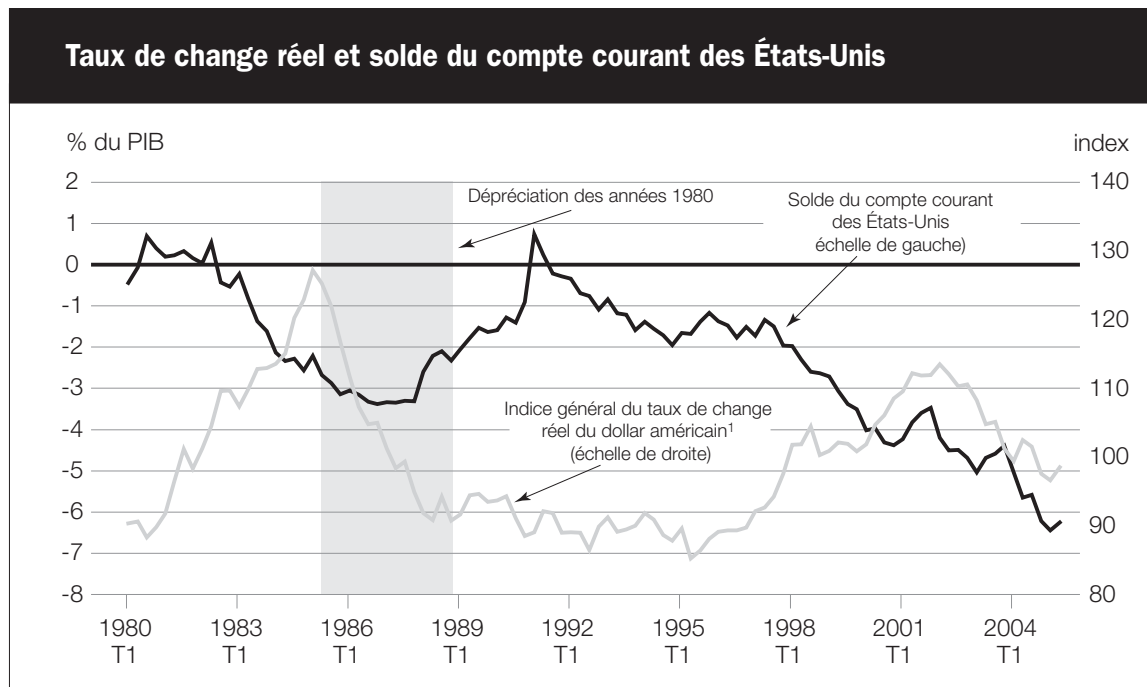
¹ Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Égypte, Iran, Jordanie, Koweït, Libye et Russie

Source : Réserve fédérale américaine

Source : FMI, *Perspectives de l'économie mondiale* (septembre 2005)

- Le déficit moyen du compte courant des États-Unis a atteint le niveau record de 6,4 % du PIB au premier semestre de 2005, en hausse par rapport à 5,7 % en 2004. Cette détérioration s'inscrit dans le cadre de l'augmentation générale des déséquilibres mondiaux depuis 1996, lorsque les pays d'Asie et les pays exportateurs de pétrole ont commencé à afficher des excédents de plus en plus importants de leur compte courant.
- Ces déséquilibres découlent en partie de la politique budgétaire expansionniste des États-Unis, qui a fait augmenter la demande d'épargne étrangère dans ce pays afin de financer l'investissement. Par ailleurs, les actifs libellés en dollars américains sont aussi plus en demande à l'étranger. Cela s'explique par plusieurs facteurs : le maintien de la croissance des pays asiatiques qui privilégient les exportations; l'intervention des banques centrales asiatiques sur le marché des changes; les faibles perspectives d'investissement dans les pays industrialisés autres que les États-Unis; et l'accumulation de l'épargne dans les principaux pays exportateurs de pétrole. Cette demande étrangère accrue pour les actifs libellés en dollars américains fait que les taux d'intérêt à long terme aux États-Unis ont baissé et s'approchent des planchers historiques, malgré les récentes hausses des taux à court terme.

La récente dépréciation du dollar américain a été beaucoup moins importante que celle survenue au milieu des années 1980, lorsque le déficit du compte courant était plus modeste...

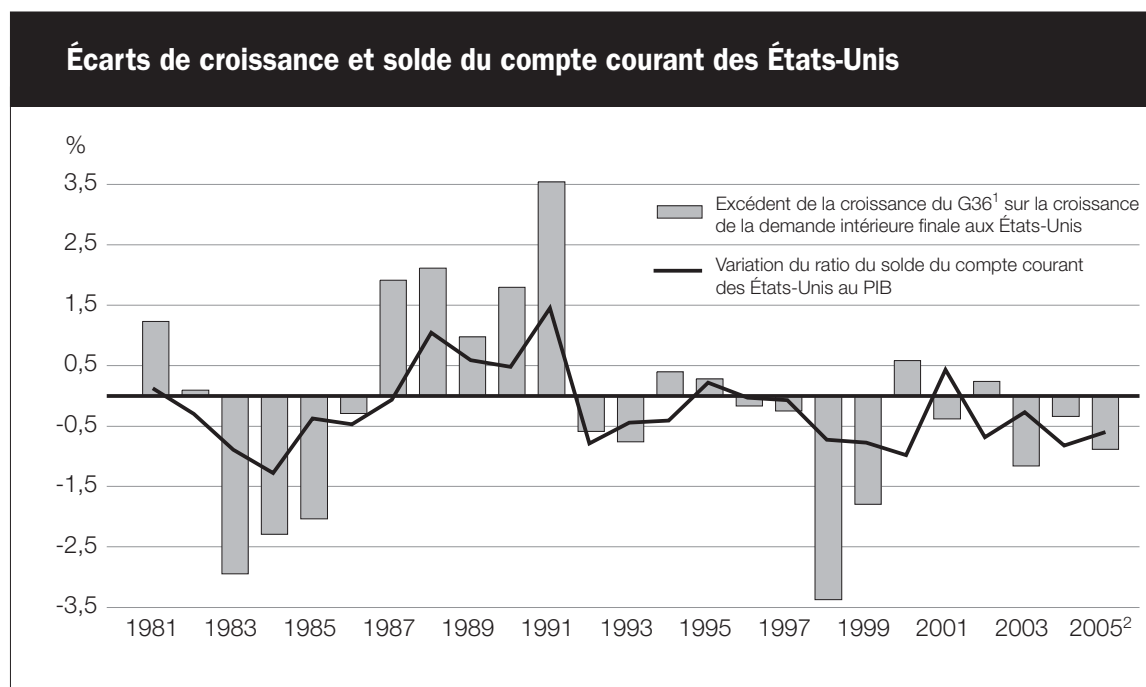


¹ L'indice général du taux de change réel du dollar américain correspond à la moyenne, pondérée en fonction des échanges, des taux de change du dollar américain par rapport aux monnaies d'un vaste groupe des principaux partenaires commerciaux des États-Unis.

Sources : Bureau of Economic Analysis; Réserve fédérale (indice général du taux de change réel du dollar américain)

- Jusqu'ici, les États-Unis ont pu financer le déficit de leur compte courant, mais il y a peu de chances qu'ils puissent maintenir indéfiniment des déficits de cette ampleur. Les déficits élevés et persistants du compte courant des États-Unis ont entraîné une hausse constante de l'endettement extérieur net des États-Unis, qui correspondait à 25 % du PIB en 2004. Le déficit du compte courant doit diminuer par rapport à son niveau actuel, afin d'éviter d'autres augmentations substantielles de la dette extérieure nette en pourcentage du PIB.
- Une forte dépréciation du dollar américain serait l'un des moyens possibles de corriger le déficit du compte courant des États-Unis. D'ailleurs, dans les faits, la valeur pondérée en fonction des échanges du dollar américain a diminué d'environ 12 % depuis 2002. Par contre, cette dépréciation est surtout survenue par rapport à des monnaies flottantes comme l'euro et le dollar canadien, et non par rapport aux monnaies des pays asiatiques qui ont le plus contribué à la hausse récente du déficit du compte courant des États-Unis. En outre, jusqu'ici, cette dépréciation a été beaucoup plus modeste que celle observée au milieu des années 1980. En effet, le dollar américain a perdu plus de 25 % de sa valeur entre 1985 et 1988, même si le déficit du compte courant était nettement moins élevé qu'à l'heure actuelle, ce qui donne à croire qu'une autre correction est possible.

...et, à défaut d'une croissance plus forte à l'étranger, il faudra que le dollar américain se déprécie davantage pour que le déficit du compte courant des États-Unis diminue substantiellement



¹ Groupe des 36 plus importants partenaires commerciaux des États-Unis

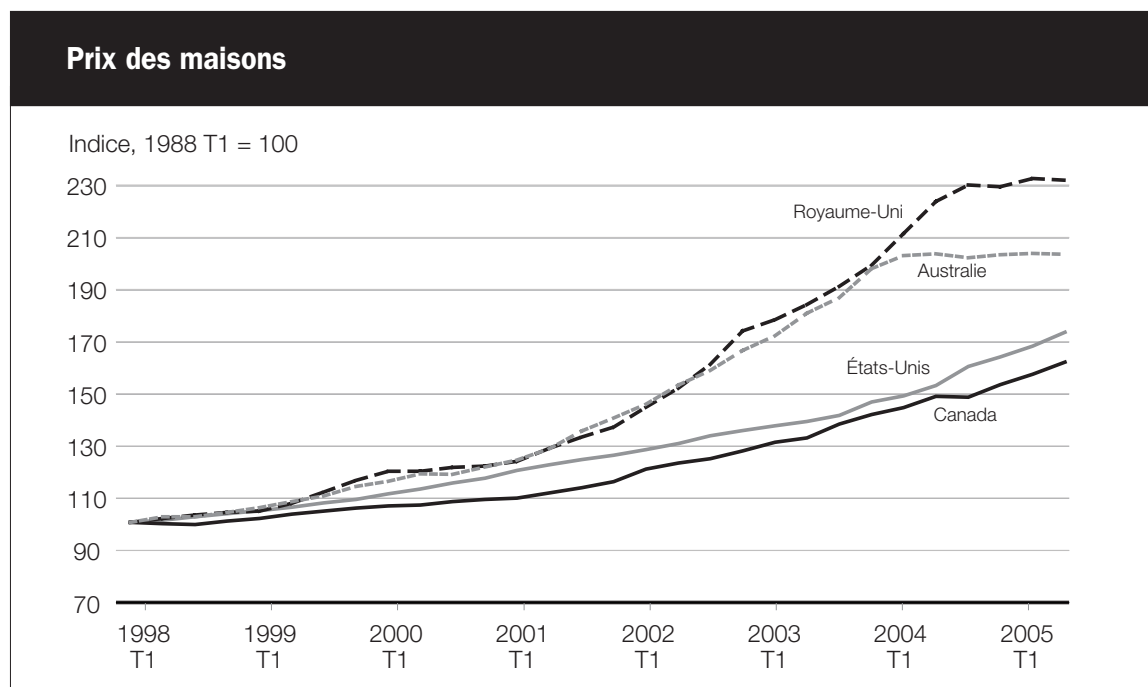
² Prévision

Sources : Bureau of Economic Analysis; Macroeconomic Advisers

- L'autre grande particularité de l'ajustement du solde du compte courant des États-Unis à la fin des années 1980 est que les partenaires commerciaux des États-Unis connaissaient alors une croissance plus forte que les États-Unis eux-mêmes. Cela signifie que la demande pour les exportations américaines augmentait plus vite que la demande d'importations aux États-Unis. Combinée à la forte dépréciation du dollar américain, cette situation a aidé à rééquilibrer le compte courant des États-Unis.
- Or, ces dernières années, la croissance des partenaires commerciaux des États-Unis a été plus faible que celle des États-Unis. Si la croissance à l'extérieur des États-Unis ne s'accélère pas, il faudra donc que le dollar américain se déprécie davantage que dans les années 1980 pour réduire substantiellement le déficit du compte courant des États-Unis. Le dollar canadien risque donc de s'apprécier davantage par rapport au dollar américain. De plus, si les banques centrales asiatiques devaient subitement réduire leurs achats de bons du Trésor américains, il pourrait en résulter une chute à la fois forte et déstabilisatrice de la valeur du dollar américain, de même qu'une hausse marquée des taux d'intérêt à long terme aux États-Unis.

Prix des maisons

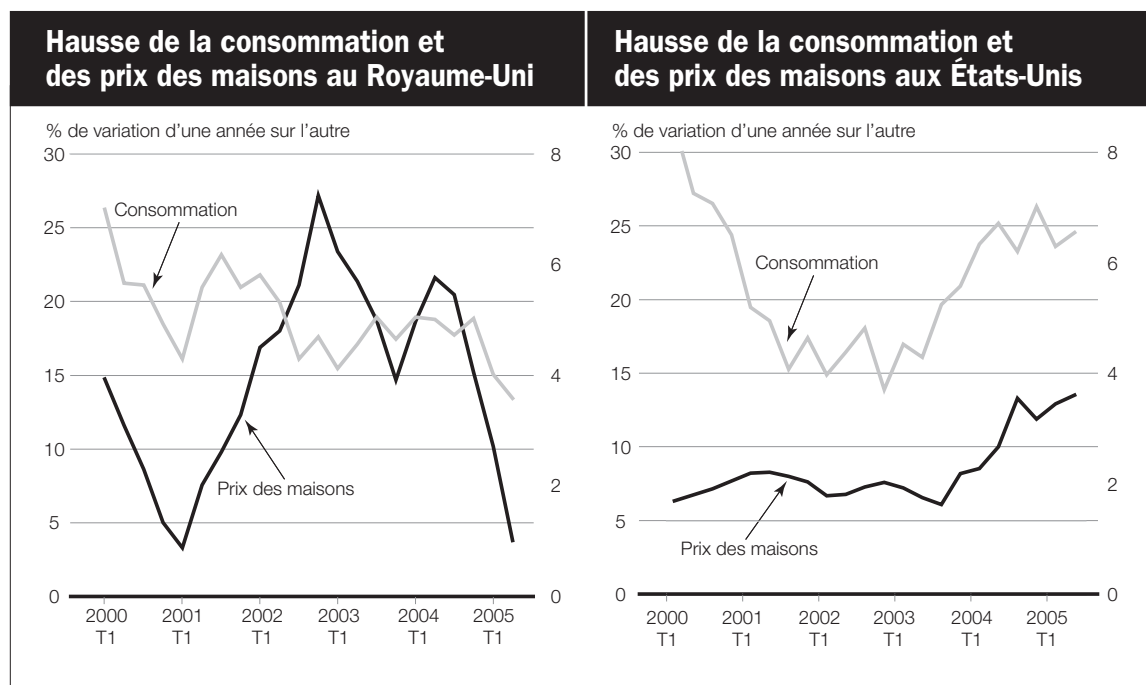
Les prix des maisons ont beaucoup augmenté aux États-Unis – plus qu’au Canada, mais beaucoup moins qu’au Royaume-Uni et en Australie



Sources : Office of Federal Housing Enterprise Oversight; HBOS; Statistique Canada; Australian Bureau of Statistics

- Les prix des maisons ont augmenté rapidement aux États-Unis ces dernières années. Les prix de revente des maisons aux États-Unis sont maintenant en hausse d'environ 70 % par rapport à 1998. Dans certains marchés locaux, la hausse a été encore plus forte : les prix des maisons existantes ont grimpé de plus de 140 % à Los Angeles et d'environ 125 % à Boston.
- Bien que les hausses soient moins spectaculaires qu'aux États-Unis, le prix moyen des maisons existantes au Canada a tout de même augmenté de plus de 60 % depuis 1998, et de plus de 90 % à Ottawa-Carleton et à Montréal.
- En dépit de ces fortes augmentations, les hausses des prix des maisons aux États-Unis et au Canada sont nettement plus faibles que dans bien d'autres pays. Ainsi, pendant la même période, les prix des maisons ont bondi de plus de 130 % au Royaume-Uni.

Un ralentissement de la hausse des prix des maisons risque de freiner la croissance de la consommation, surtout aux États-Unis



Sources : Statistiques nationales; indice Halifax

Source : Bureau of Economic Analysis

- La vigueur du marché du logement au Royaume-Uni et aux États-Unis a aidé à soutenir les dépenses de consommation. La volonté et la capacité des ménages de dépenser leur richesse immobilière – grâce à la liquidation de capitaux ou au refinancement de leur emprunt hypothécaire – a nettement contribué à la hausse des dépenses de consommation.
- La croissance des dépenses de consommation au Royaume-Uni a nettement diminué après le ralentissement de la hausse des prix des maisons, ce qui porte à croire que les dépenses de consommation pourraient souffrir d'une progression plus lente des prix des maisons.
- Si la croissance des prix des maisons aux États-Unis devait ralentir brusquement, la progression des dépenses de consommation pourrait faire de même, puisque l'accroissement rapide de la valeur des maisons ne contribuerait plus autant au financement de ces dépenses.

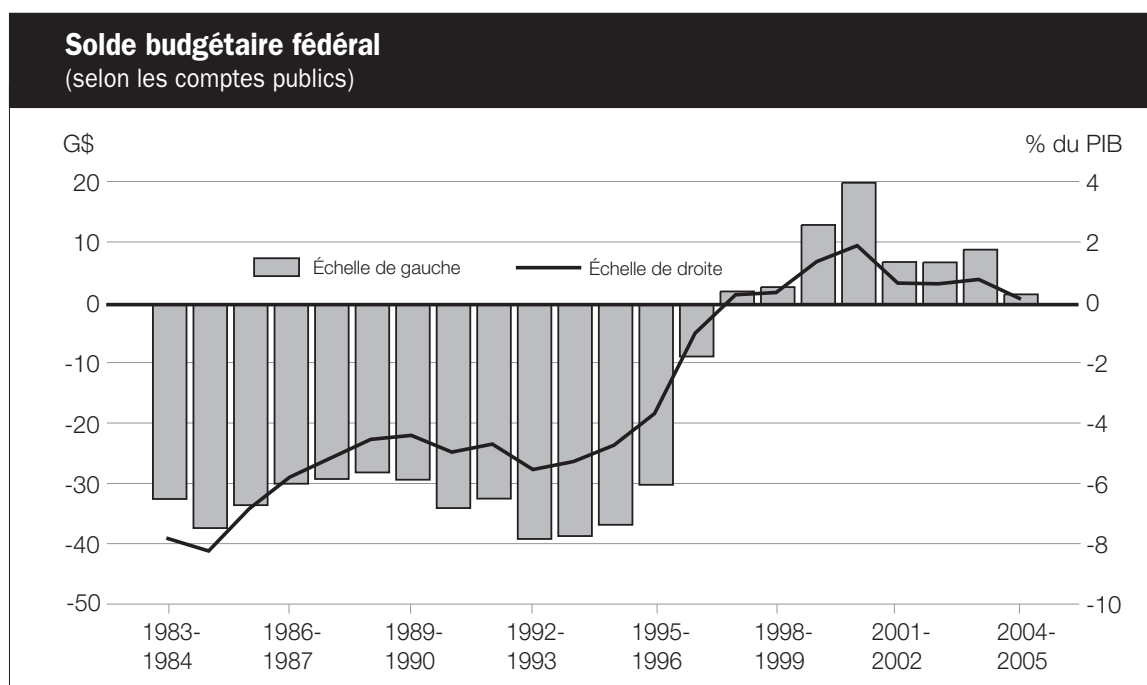
Chapitre 3

Progrès financiers du Canada

Points saillants

- *Le gouvernement du Canada a affiché un excédent budgétaire de 1,6 milliard de dollars en 2004-2005. C'est la première fois dans l'histoire du pays que le gouvernement du Canada enregistre un excédent au cours de huit exercices consécutifs.*
- *La dette fédérale s'établissait donc à 499,9 milliards de dollars à la fin de 2004-2005, en baisse de 63,0 milliards par rapport à un sommet de 562,9 milliards en 1996-1997. Cette réduction permet des économies de plus de 3 milliards de dollars par année en frais d'intérêt.*
- *La dette fédérale en pourcentage de l'économie s'établissait à 38,7 % en 2004-2005, en recul de 29,7 points de pourcentage sur le record de 68,4 % enregistré en 1995-1996.*
- *Pour faire en sorte que le fardeau de la dette fédérale continue à diminuer, le gouvernement du Canada annonce un nouvel objectif consistant à réduire le ratio de la dette fédérale au PIB (produit intérieur brut) à moins de 20 % d'ici 2020.*
- *Le « cercle vertueux » favorisant une meilleure performance économique et financière a permis au gouvernement d'investir dans des secteurs prioritaires clés.*
- *La situation financière du Canada est la meilleure des pays du Groupe des Sept (G7). En 2004, le Canada était le seul pays du G7 à afficher un excédent pour l'ensemble des administrations publiques. Cette année-là, il affichait également le ratio de la dette au PIB le plus faible des pays du G7.*

Huitième excédent budgétaire consécutif



Sources : Comptes publics du Canada; Statistique Canada

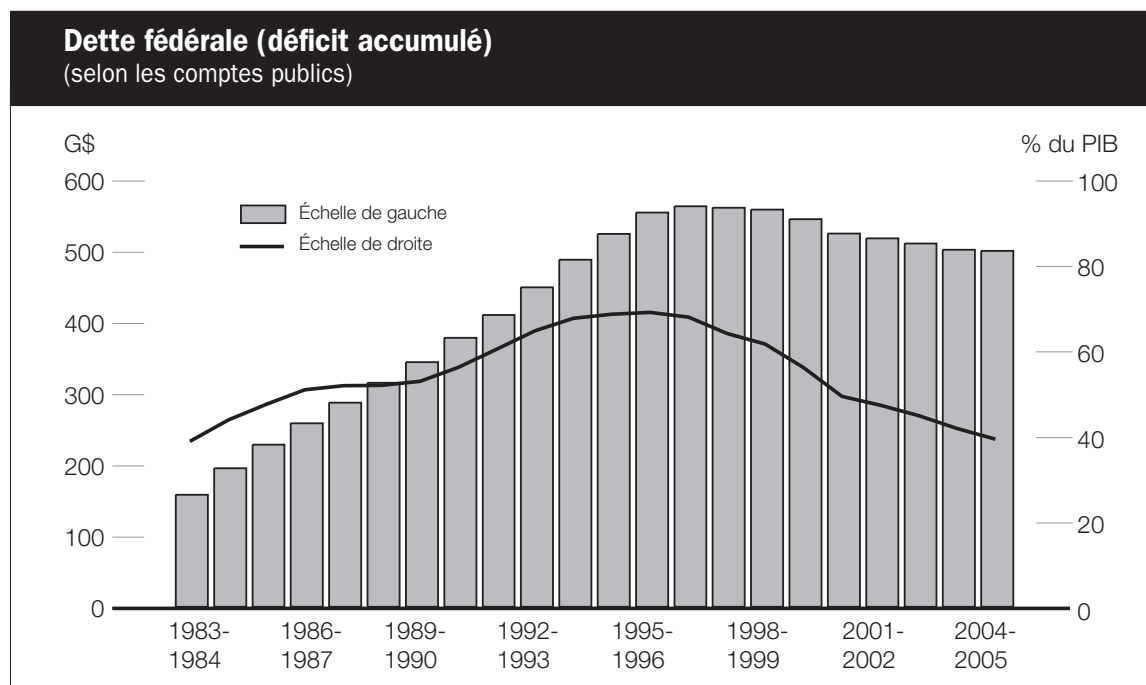
- Un excédent budgétaire de 1,6 milliard de dollars a été enregistré en 2004-2005. Il s'agit du huitième excédent fédéral annuel de suite, une première dans l'histoire du Canada.
- Par conséquent, la dette fédérale a été réduite de 63,0 milliards de dollars au cours des huit dernières années, ce qui a entraîné des économies de plus de 3 milliards par année au chapitre des frais d'intérêt.

Dette fédérale (déficit accumulé)

Depuis 2002-2003, les états financiers du gouvernement du Canada sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale. En vertu de la méthode utilisée auparavant, soit la comptabilité d'exercice modifiée, la dette nette et le déficit accumulé étaient identiques. Selon la nouvelle norme, la dette nette comprend maintenant le coût intégral du passif financier, mais elle exclut l'actif non financier. Le déficit accumulé regroupe ces deux éléments. Il s'agit de la somme de tous les déficits et excédents depuis la Confédération.

La dette fédérale dont il est fait mention dans la Mise à jour économique et financière de l'automne, dans les documents budgétaires, dans *La revue financière* et dans le *Rapport financier annuel du gouvernement du Canada* correspond au déficit accumulé. Il s'agit de la principale mesure de la dette qu'utilise le gouvernement du Canada.

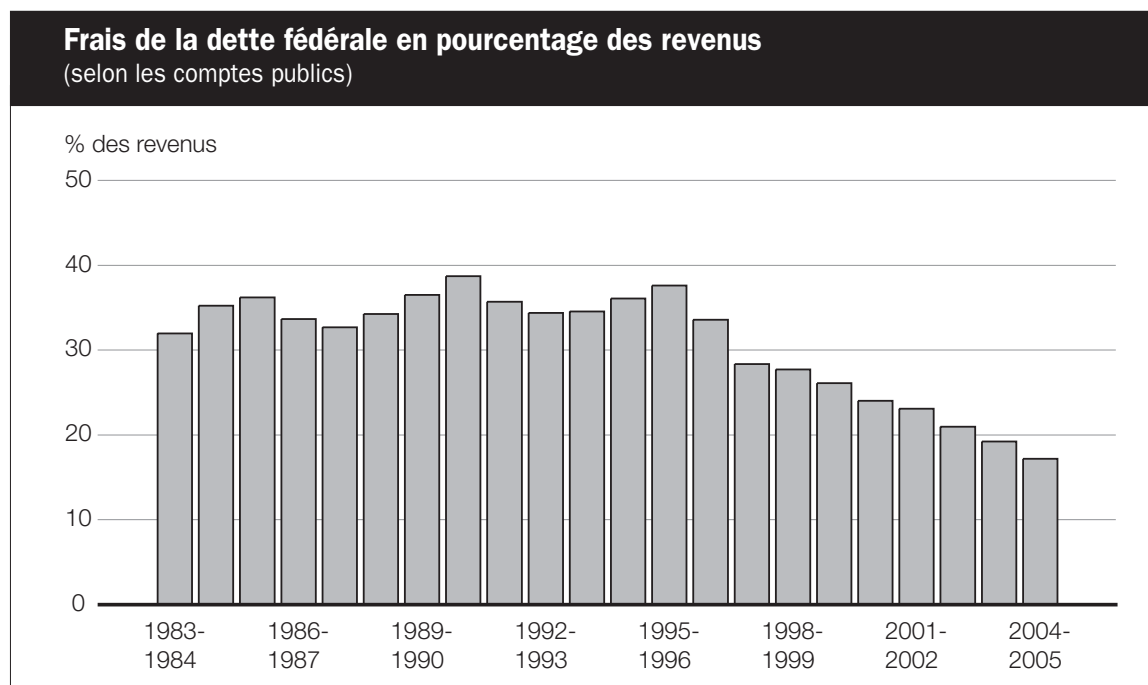
Le fardeau de la dette fédérale a beaucoup diminué...



Sources : Comptes publics du Canada; Statistique Canada

- La réduction de la dette fédérale, jumelée à une forte croissance de l'économie – en fait, la meilleure du G7 depuis 1997 –, s'est traduite par une baisse marquée du ratio de la dette fédérale au PIB.
- Ce ratio constitue la mesure la plus juste du fardeau de la dette, car il établit un rapport entre la dette fédérale et la capacité des contribuables du pays de la financer.
- En pourcentage du PIB, la dette fédérale a chuté à 38,7 % en 2004-2005, par rapport au sommet de 68,4 % enregistré en 1995-1996. Il s'agit du neuvième exercice consécutif au cours duquel le ratio de la dette fédérale au PIB a diminué, passant à son plus faible niveau depuis 1983-1984.

...réduisant ainsi les frais de la dette fédérale en pourcentage des revenus



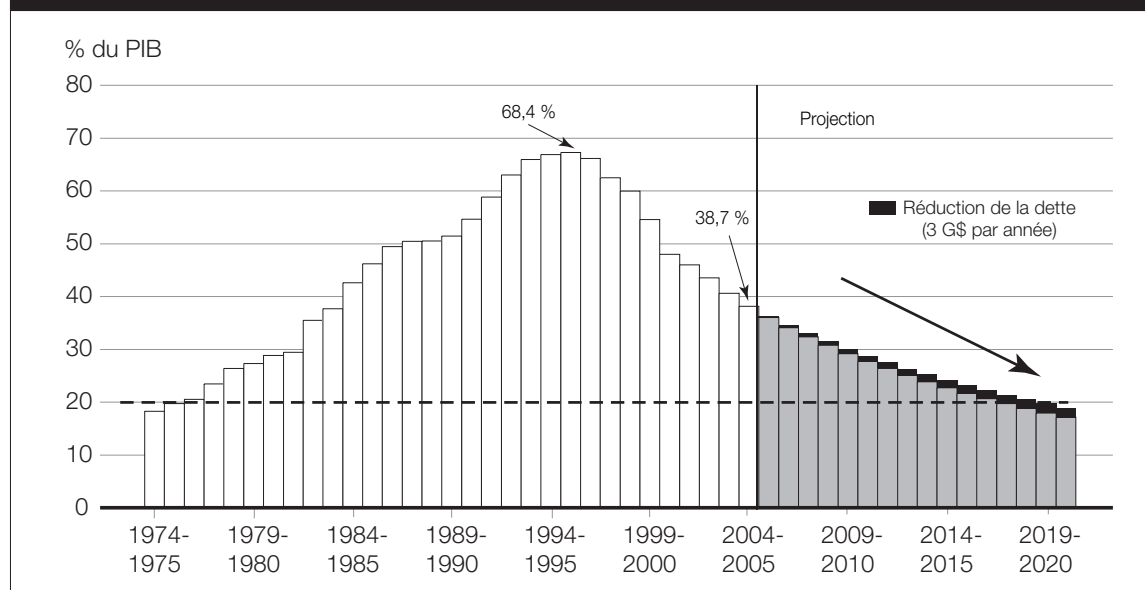
Source : Comptes publics du Canada

- La réduction du fardeau de la dette fédérale, jumelée au recul des taux d'intérêt, a permis au gouvernement de diminuer la part de ses revenus qu'il affecte au service de la dette. Le gouvernement dispose ainsi d'une part plus importante de revenus pour donner suite à d'autres priorités.
- Les frais de la dette publique en pourcentage des revenus budgétaires sont passés de 37,6 % en 1995-1996 à 17,2 % en 2004-2005, ce qui constitue le ratio le plus faible depuis la fin des années 1970.

Le gouvernement est déterminé à continuer de réduire le fardeau de la dette

Projections du ratio de la dette fédérale au PIB (déficit accumulé)

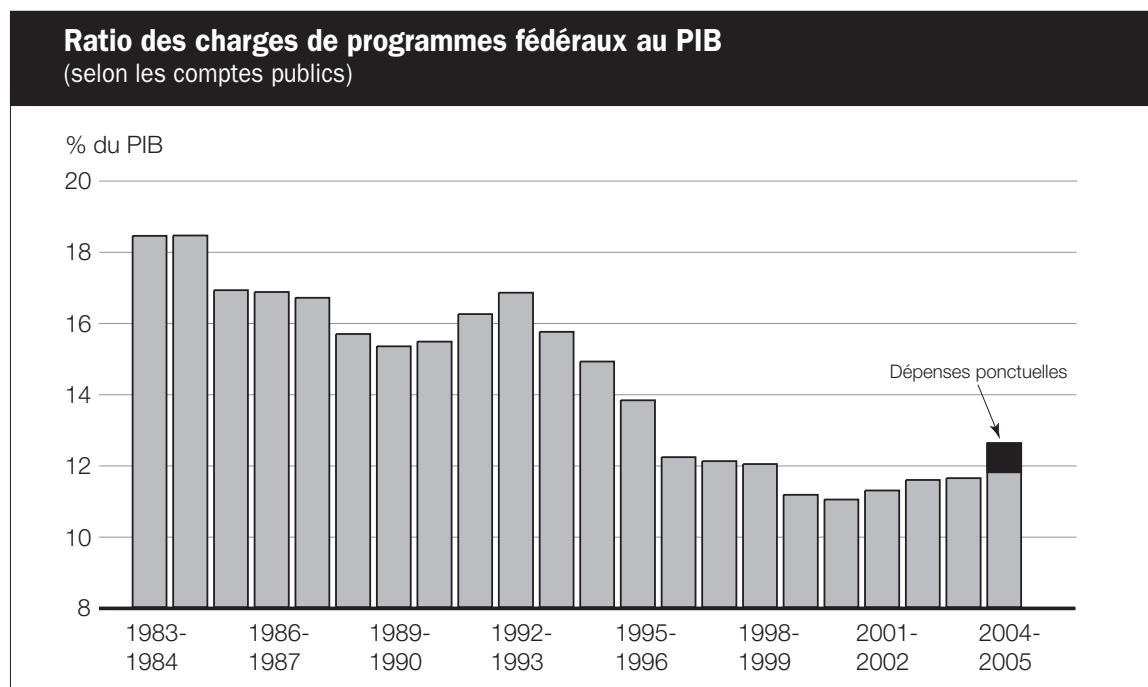
(selon les comptes publics)



Sources : Comptes publics du Canada; Statistique Canada; calculs du ministère des Finances Canada

- Comme la population canadienne est vieillissante, le pays devra assumer des augmentations de dépenses liées à l'âge, comme les prestations aux aînés et les soins de santé. Pour faire face à ces pressions à venir, il est essentiel que le gouvernement du Canada continue à mettre l'accent sur la rigueur financière et la réduction de la dette au cours des prochaines années, avant que les principales conséquences du vieillissement de la population ne se fassent sentir.
- Dans le budget de 2004, le gouvernement s'est fixé comme but à long terme de ramener le ratio de la dette fédérale au PIB à 25 % d'ici l'exercice 2014-2015.
- Pour faire en sorte que le fardeau de la dette fédérale continue à diminuer, le gouvernement du Canada annonce maintenant un nouvel objectif, qui consiste à réduire le ratio de la dette fédérale au PIB à moins de 20 % d'ici 2020.
- La réduction du ratio de la dette fédérale au PIB pour le ramener à moins de 20 % signifierait que moins de 10 cents de chaque dollar de revenu seraient affectés au service de la dette, comparativement à environ 17,2 cents en 2004-2005.

La baisse des charges de programmes a représenté le principal facteur d'assainissement des finances fédérales



Sources : Comptes publics du Canada; Statistique Canada

- La baisse des charges de programmes en pourcentage de l'économie a constitué le principal facteur qui a permis d'éliminer le déficit et de dégager huit excédents budgétaires consécutifs.
- Le ratio des charges de programmes fédéraux au PIB, qui s'établissait à 12,6 % en 2004-2005, a beaucoup diminué par rapport aux 16,8 % de 1992-1993.
- Abstraction faite des dépenses ponctuelles effectuées en 2004-2005, les charges de programmes en pourcentage du PIB s'établissaient à 11,8 %, en légère hausse par rapport à 11,6 % en 2003-2004.

Environ la moitié de la hausse des charges de programmes en 2004-2005 est attribuable à des dépenses ponctuelles

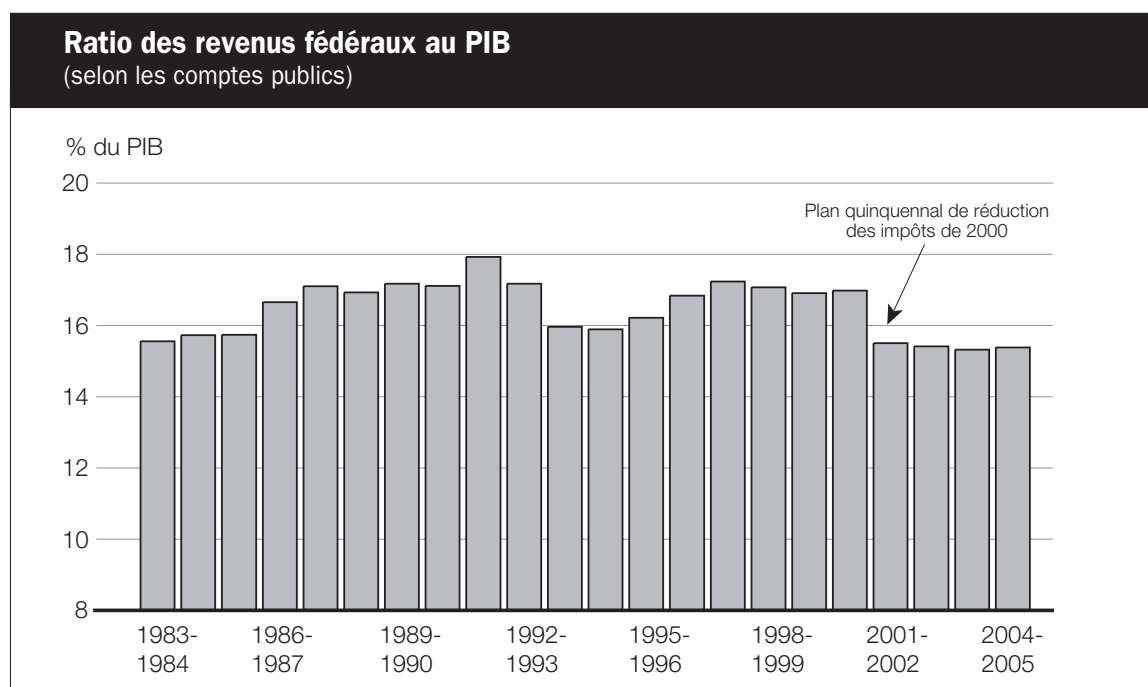
Tableau 3.1

Charges de programmes fédéraux

	2003-2004	2004-2005	Variation
		(M\$)	
Principaux transferts aux particuliers	41 960	42 619	659
Principaux transferts aux autres administrations			
Aide au titre de la santé et d'autres programmes sociaux	22 341	23 081	740
Fonds pour la réduction des temps d'attente		4 250	4 250
Fonds pour le matériel médical		500	500
Apprentissage et garde des jeunes enfants		700	700
Accords fiscaux et autres transferts	9 351	13 340	3 989
Accords sur les revenus tirés de l'exploitation des ressources extracôtières		2 830	2 830
Autres transferts	-2 300	-2 746	-446
Total	29 392	41 955	12 563
Subventions et autres transferts	22 964	25 001	2 037
Autres charges de programmes	47 039	53 097	6 057
Y compris : passifs environnementaux d'EACL		2 319	2 319
Total des charges de programmes	141 355	162 672	21 316

- Les charges de programmes ont atteint 162,7 milliards de dollars en 2004-2005, soit 21,3 milliards (ou 15,1 %) de plus qu'en 2003-2004. Des augmentations ont été enregistrées dans toutes les principales composantes, surtout à la suite des mesures annoncées dans les budgets précédents.
- Les transferts aux provinces et aux territoires ont augmenté de 12,6 milliards de dollars, ce qui représente près de 60 % de l'augmentation des dépenses de programmes en 2004-2005.
- Environ la moitié de l'augmentation de 21,3 milliards de dollars, soit 10,6 milliards, est attribuable à des dépenses ponctuelles, notamment :
 - 4,3 milliards de dollars pour le Fonds pour la réduction des temps d'attente;
 - 2,8 milliards de dollars pour les accords sur les revenus tirés de l'exploitation des ressources extracôtières;
 - 2,3 milliards de dollars pour les passifs environnementaux d'Énergie atomique du Canada limitée (EACL);
 - 700 millions de dollars pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants;
 - 500 millions de dollars pour le matériel médical.
- Environ 80 % de ces charges ponctuelles se rapportent à des transferts aux provinces et aux territoires. Une fois exclues les charges ponctuelles, les dépenses de programmes ont augmenté de 7,6 %.

Le ratio des revenus au PIB a diminué depuis 2000 par suite des réductions d'impôt



Sources : Comptes publics du Canada; Statistique Canada

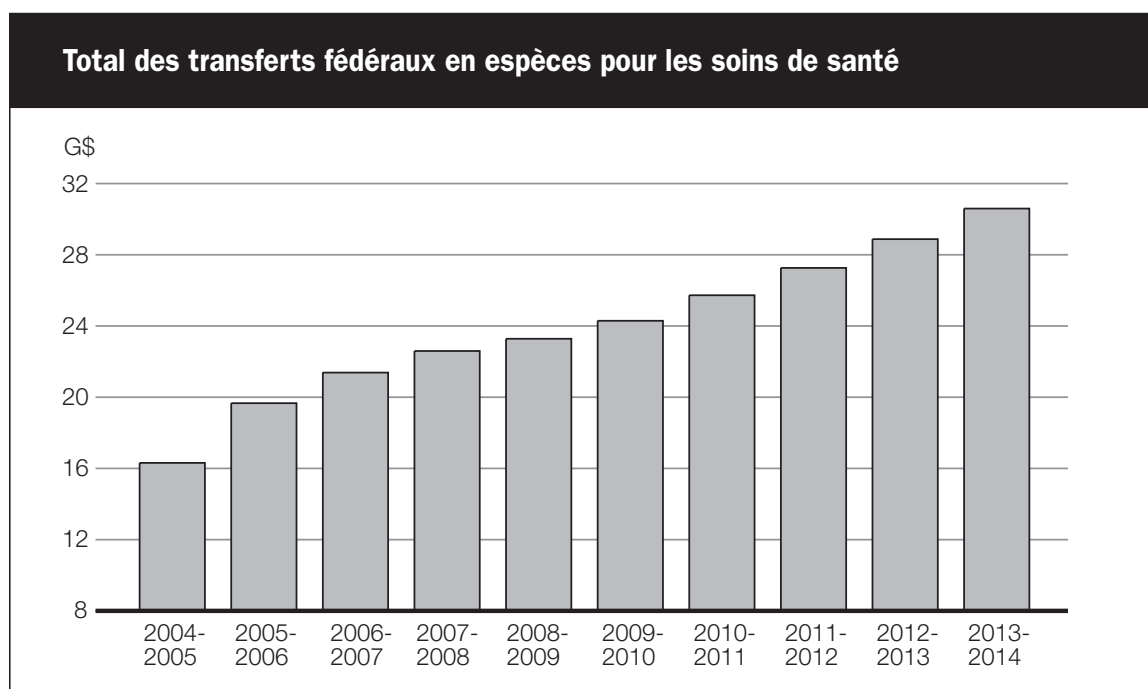
- Les revenus budgétaires en pourcentage du PIB représentent une mesure approximative du « fardeau fiscal » fédéral global, qui compare l'ensemble des revenus fédéraux perçus et la taille de l'économie.
- En 2004-2005, ce ratio s'établissait à 15,4 %. Il est relativement stable depuis 2001-2002, mais il a diminué sensiblement par rapport au ratio moyen de 17,0 % enregistré entre 1996-1997 et 2000-2001.
- Cette baisse est principalement imputable aux mesures de réduction des impôts annoncées en 2000, qui prévoyaient une baisse appréciable de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés, de même que des réductions du taux de cotisation d'assurance-emploi année après année.

L'amélioration de la situation financière a permis au gouvernement d'investir dans des secteurs prioritaires clés

Grands investissements dans les secteurs prioritaires pour les Canadiennes et les Canadiens

- Plan quinquennal de réduction des impôts de 100 milliards de dollars
 - Injection importante de nouveaux fonds pour les soins de santé
 - Fonds supplémentaires pour les provinces et les territoires moins prospères
 - Soutien de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants
 - Soutien de l'enseignement postsecondaire et du perfectionnement des compétences
 - Investissements dans la recherche et l'innovation
 - Nouveau pacte pour les villes et les collectivités
 - Aide internationale
 - Défense et sécurité
-
- L'amélioration de la situation financière du gouvernement, jumelée à une faible inflation, a mené à de faibles taux d'intérêt et à une croissance renouvelée du niveau de vie des Canadiens.
 - Le « cercle vertueux » favorisant une meilleure performance économique et financière a donné lieu à une augmentation des revenus de l'État, ce qui a permis au gouvernement d'investir dans des secteurs prioritaires clés :
 - La mise en œuvre du Plan quinquennal de réduction des impôts de 100 milliards de dollars s'est terminée en 2004-2005. Il s'agit de la plus importante réduction d'impôt de l'histoire du Canada.
 - De nouveaux fonds importants ont été prévus pour les soins de santé.
 - Un nouveau cadre a été mis en place pour la péréquation et la formule de financement des territoires, en vue de contribuer aux dépenses des provinces et des territoires pour offrir des services publics dans les régions moins prospères du pays.
 - Le gouvernement a investi dans des programmes sociaux clés visant notamment l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, le logement et les Autochtones.
 - Des investissements stratégiques visent à mettre en place un environnement de recherche de calibre mondial et à doter le Canada d'une main-d'œuvre très compétente et scolarisée.
 - Le Nouveau pacte pour les villes et les collectivités prévoit des investissements dans les Fonds municipaux verts ainsi que le transfert de l'équivalent de 5 cents par litre des revenus tirés de la taxe fédérale sur l'essence d'ici 2009-2010.
 - Un financement accru est prévu pour l'aide internationale, y compris l'allègement de la dette des pays pauvres, en vue de respecter l'engagement du gouvernement de doubler l'aide d'ici 2010-2011 par rapport à son niveau de 2001-2002.
 - De nouveaux investissements sont prévus pour la défense, notamment en vue d'acheter de nouveaux équipements et d'accroître les effectifs militaires, et pour des initiatives prioritaires en matière de sécurité nationale.

Le gouvernement a accru son aide financière pour les soins de santé



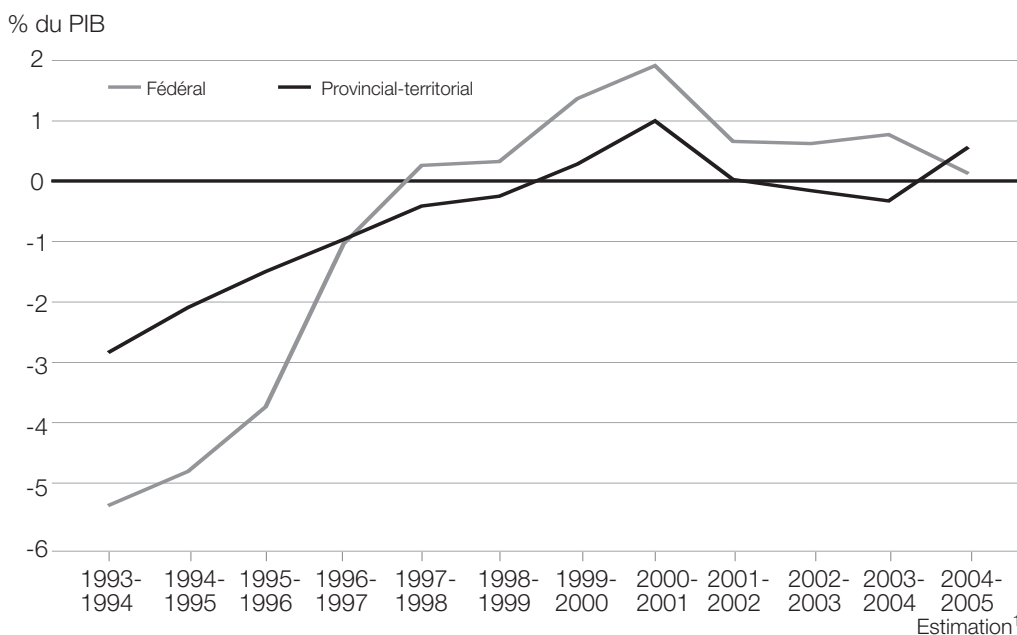
- Le plus important des investissements récents est le versement aux provinces et aux territoires de 41 milliards de dollars en fonds nouveaux pour les soins de santé au cours des 10 prochaines années, en vue d'assurer des soins de santé de qualité aux Canadiens.
 - Les transferts en espèces pour les soins de santé augmenteront de plus de 20 % en 2005-2006, passant de 16,3 milliards à 19,6 milliards.
 - Après 2005-2006, le Transfert canadien en matière de santé sera automatiquement majoré de 6 % par année.
 - Au cours des 10 prochaines années, les transferts fédéraux en espèces pour les soins de santé doubleront presque et atteindront 30,5 milliards de dollars en 2013-2014.
- Cela représente un important engagement financier de la part du gouvernement, car le facteur de progression de 6 % par année dépasse largement la croissance de 4,5 % prévue pour le PIB nominal, qui constitue la mesure la plus vaste de l'assiette fiscale du gouvernement.
- L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a donné son appui au gouvernement fédéral pour ce nouveau financement :

Compte tenu de la contribution fédérale à long terme dont vont désormais bénéficier les budgets de santé des provinces, celles-ci devraient s'employer en priorité à rechercher des gains d'efficience au lieu de demander des crédits fédéraux supplémentaires afin d'atteindre leurs objectifs en matière de santé. [...] Pour que ces dispositions se traduisent effectivement par des gains d'efficience, il faudrait qu'elles ne puissent être remises en cause par de nouvelles négociations pendant les 10 années de leur application. Elles donnent aux provinces une base précise pour une planification à long terme et leur permettent de concentrer leurs efforts sur l'obtention de meilleurs résultats qu'avec les dispositions précédentes. (OCDE, Étude économique du Canada 2004)

Le secteur provincial-territorial a enregistré un excédent en 2004-2005

Soldes budgétaires fédéral et provincial-territorial

(selon les comptes publics)

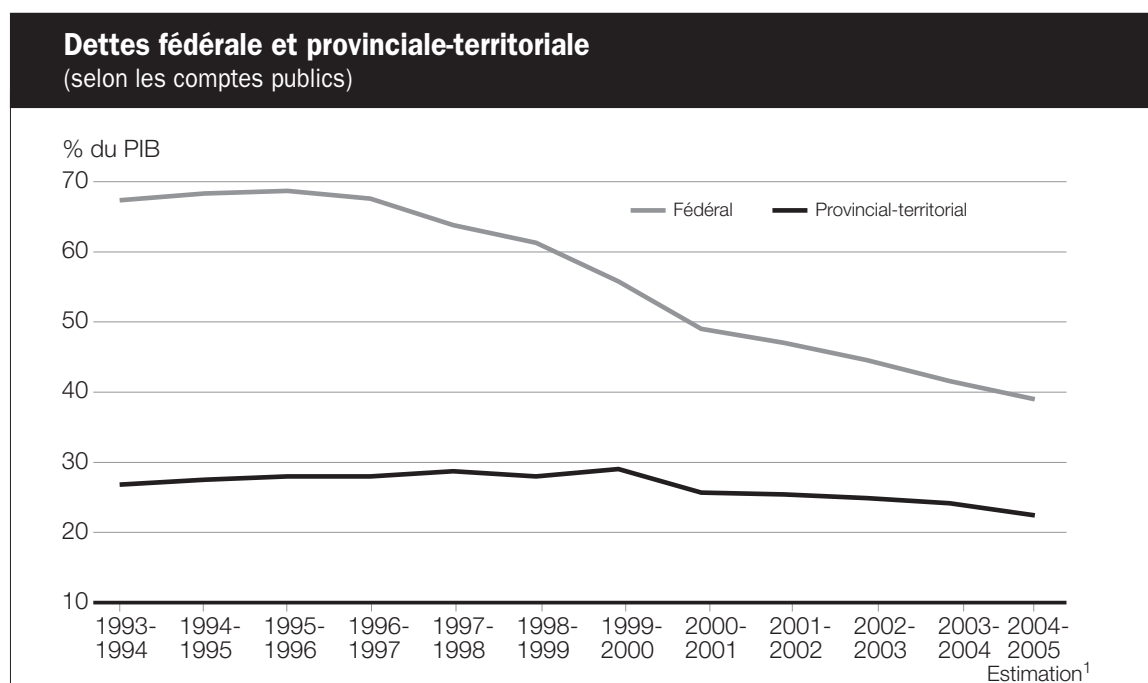


¹ L'estimation pour 2004-2005 porte sur le solde provincial-territorial.

Sources : Comptes publics et budgets fédéraux et provinciaux-territoriaux; Statistique Canada

- Le gouvernement fédéral et les administrations provinciales et territoriales ont contribué à un important revirement de la situation financière du Canada au cours des 12 dernières années.
- En 2004-2005, on estime que le secteur provincial-territorial a enregistré un excédent global de 6,8 milliards de dollars, sept provinces et un territoire ayant présenté des budgets équilibrés ou excédentaires.
- Le secteur provincial-territorial a maintenant enregistré des excédents au cours de quatre des six dernières années, et il devrait faire de même en 2005-2006.

Le fardeau de la dette des deux ordres de gouvernement continue de diminuer

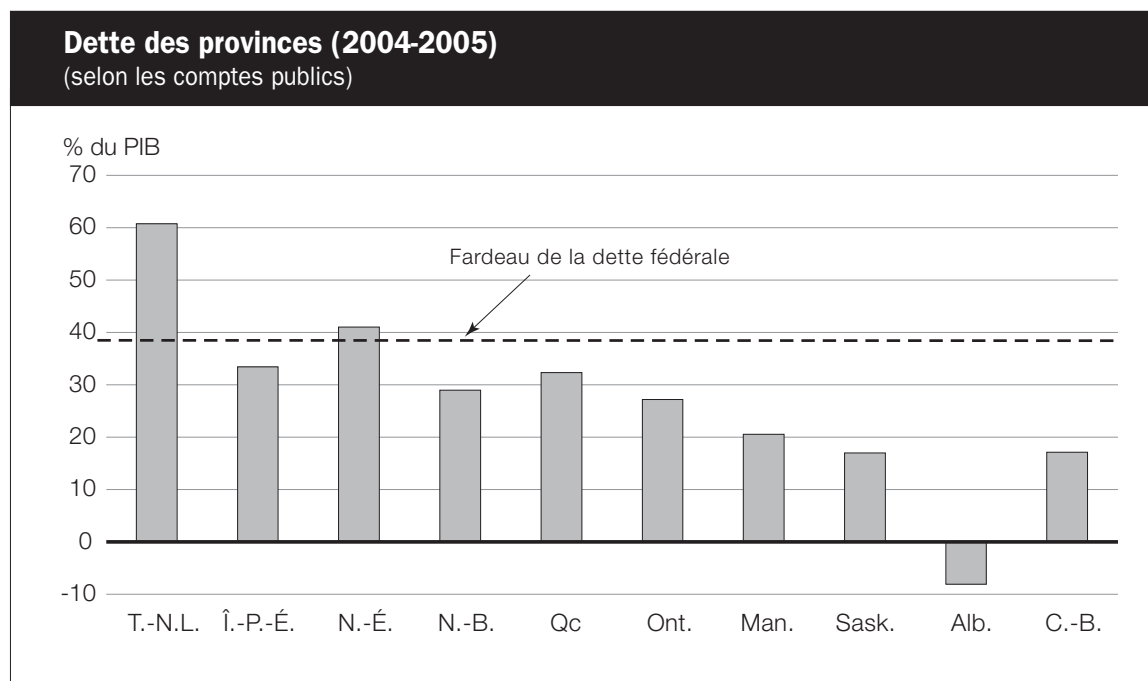


¹ L'estimation de 2004-2005 porte seulement sur la dette provinciale-territoriale.

Sources : Comptes publics et budgets fédéraux et provinciaux-territoriaux; Statistique Canada

- Le ratio de la dette provinciale-territoriale au PIB devrait s'établir à 22,2 % en 2004-2005, en baisse de 6,5 points de pourcentage par rapport au sommet de 28,7 % enregistré en 1999-2000. Il s'agit de la cinquième diminution annuelle consécutive du fardeau de la dette provinciale-territoriale.
- Le fardeau de la dette fédérale demeure bien plus élevé que celui du secteur provincial-territorial. Par conséquent, le gouvernement fédéral doit encore assumer des frais de service de la dette beaucoup plus élevés que le secteur provincial-territorial.

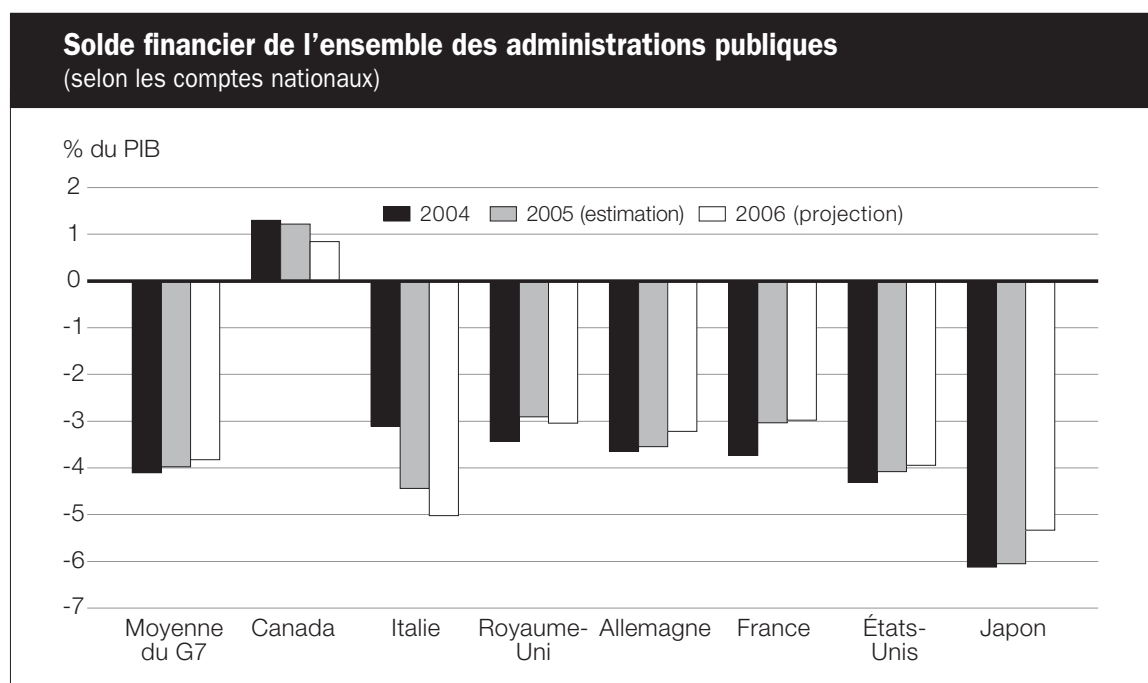
Le fardeau de la dette varie beaucoup d'une province à l'autre



Sources : Comptes publics et budgets fédéraux et provinciaux-territoriaux; Statistique Canada

- Le fardeau de la dette varie beaucoup d'une province à l'autre.
- Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse ont les fardeaux de la dette les plus lourds au pays, qui représentent 60,7 % et 41 % de leur PIB respectivement.
- Toutes les autres provinces ont un fardeau de la dette moins lourd que celui du gouvernement fédéral.
- L'Alberta est la seule province en position nette excédentaire, son excédent représentant 8,1 % de son PIB.

On prévoit que le Canada sera encore le seul pays du G7 à enregistrer un excédent en 2005 et en 2006



Source : Perspectives économiques de l'OCDE, n° 77 (juin 2005)

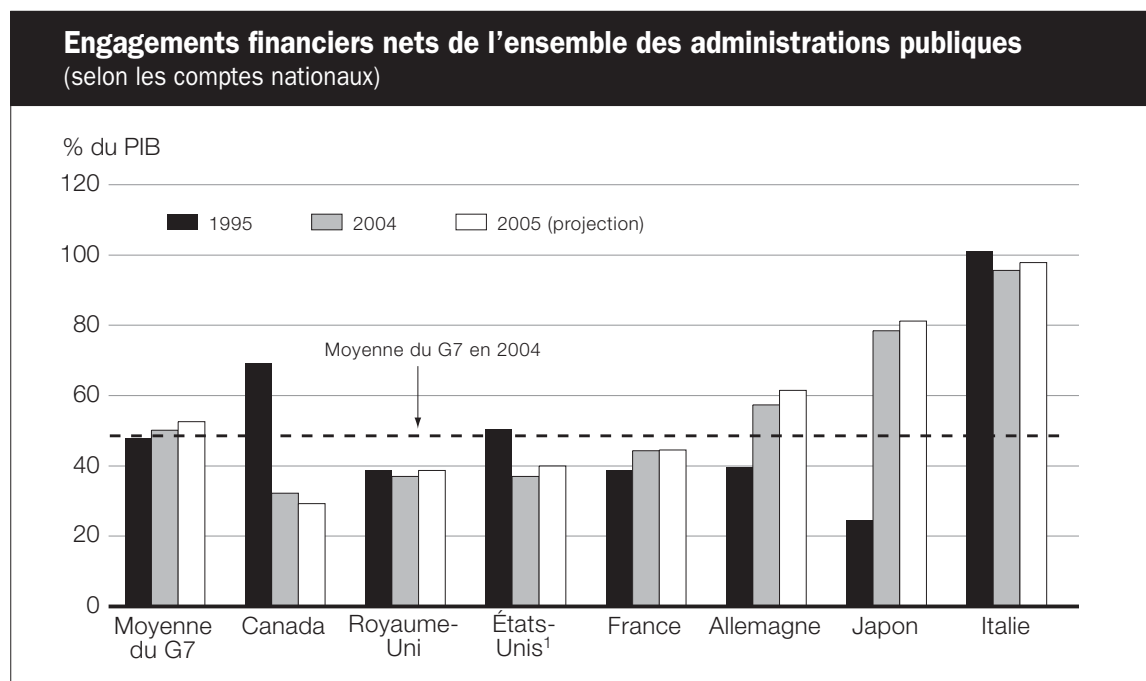
- Selon l'OCDE, le Canada a été le seul pays du G7 à enregistrer un excédent en 2004 pour l'ensemble des administrations publiques.
- L'excédent du Canada en 2004 représentait 1,3 % du PIB, comparativement à un déficit moyen de 4,1 % du PIB dans les pays du G7.
- En outre, le Canada devrait demeurer le seul pays du G7 qui affichera un excédent pour l'ensemble des administrations publiques en 2005 et en 2006, selon l'OCDE.

Données pour des comparaisons internationales

Deux facteurs importants doivent être pris en compte au moment d'établir des comparaisons financières internationales : premièrement, les différences de méthodes comptables entre pays réduisent la comparabilité des données; deuxièmement, les responsabilités financières sont réparties différemment entre les divers paliers de gouvernement de chaque pays.

C'est pourquoi l'on utilise les données et définitions du Système de comptabilité nationale normalisé par l'OCDE et l'on examine l'ensemble des administrations publiques (paliers national et infranational regroupés, de même que les régimes de retraite publics). Au Canada, l'ensemble des administrations publiques comprend le gouvernement fédéral, les administrations provinciales, territoriales et locales, de même que le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec.

Le fardeau de la dette du Canada a diminué, passant du deuxième plus élevé au moins élevé des pays du G7

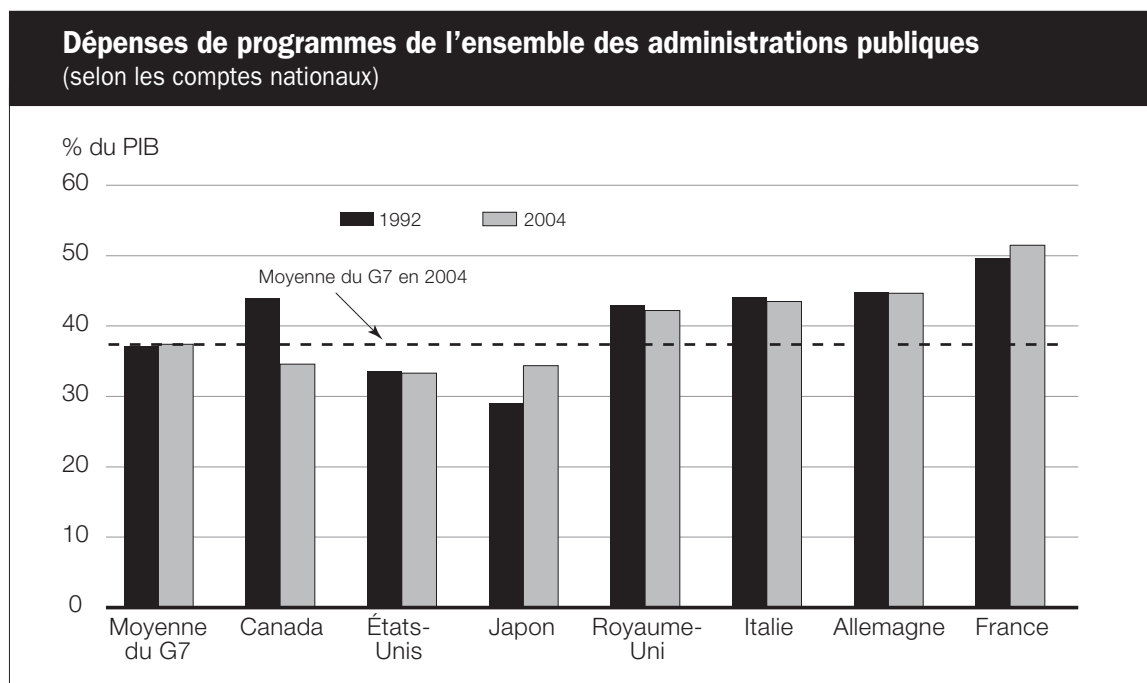


¹ Montant rajusté pour exclure le passif de certains régimes de retraite d'employés du secteur public, afin d'obtenir une meilleure comparaison avec la dette des autres pays.

Sources : *Perspectives économiques de l'OCDE*, n° 77 (juin 2005); Réserve fédérale, *Flow of Funds Accounts of the United States* (juin 2005); calculs du ministère des Finances Canada

- Après avoir atteint un sommet en 1995, la dette nette de l'ensemble des administrations publiques du Canada en pourcentage du PIB a chuté de 37,1 points de pourcentage et s'établissait à 32,2 % du PIB en 2004.
- Par conséquent, le Canada possède maintenant le fardeau de la dette le moins élevé des pays du G7. Au milieu des années 1990, ce fardeau était le deuxième plus élevé.
- En outre, on prévoit que le Canada sera le seul pays du G7 qui connaîtra une baisse du fardeau de la dette en 2005.

Les dépenses de programmes du Canada en pourcentage du PIB sont maintenant bien en deçà de la moyenne du G7



Source : Perspectives économiques de l'OCDE, n° 77 (juin 2005)

- Entre 1992 et 2004, les dépenses de programmes de l'ensemble des administrations publiques du Canada en pourcentage du PIB ont chuté de 9,4 points de pourcentage. Par contre, la moyenne pour les pays du G7 est demeurée presque identique pendant cette période.
- Les dépenses de programmes du Canada en proportion du PIB se situent maintenant bien en deçà de la moyenne du G7. Elles sont les troisièmes plus faibles des pays du G7, ne dépassant que très légèrement celles des États-Unis et du Japon. Selon l'OCDE, cette situation se poursuivra en 2005 et en 2006.

Chapitre 4

Projections économiques et financières quinquennales du secteur privé

Points saillants

- *Le gouvernement est déterminé à exercer une saine gestion financière, notamment en enregistrant des budgets équilibrés ou excédentaires, grâce à une planification budgétaire prudente et à la réduction du fardeau de la dette fédérale.*
- *La présente mise à jour maintient la réserve annuelle pour éventualités de 3 milliards de dollars. Elle prévoit également une mesure supplémentaire de prudence économique de 1 milliard de dollars en 2006-2007, montant qui passera à 4 milliards en 2010-2011.*
- *Les projections financières de la présente mise à jour ont été préparées par quatre organismes de prévisionnistes du secteur privé selon les comptes nationaux, en utilisant la moyenne des prévisions économiques du secteur privé. Ces projections ont été converties par le ministère des Finances selon les comptes publics, que le gouvernement utilise pour rendre compte au Parlement de sa situation financière (la conversion détaillée se trouve à l'annexe 3).*
- *D'après la moyenne des projections fournies par les quatre organismes de prévisionnistes du secteur privé, et après soustraction des montants relatifs à la réserve pour éventualités, à la mesure de prudence économique et au coût des initiatives proposées avant la présente mise à jour, l'excédent aux fins de planification selon le statu quo est estimé à 8,2 milliards de dollars pour 2005-2006, s'élevant à 11,3 milliards pour 2010-2011, pour un total sur six ans de 54,5 milliards.*
- *Les excédents projetés aux fins de planification sont nettement plus élevés que ceux figurant dans le budget de 2005 en raison de l'augmentation soutenue des rentrées d'impôt sur le revenu des sociétés qui résulte en partie des prix beaucoup plus élevés de l'énergie, surtout pour les prix du gaz naturel; de la forte hausse des rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers pendant la*

première partie de 2005-2006, qui reflète la récente croissance de l'emploi et des traitements et salaires; et du recul des frais de la dette publique, puisque les taux d'intérêt sont plus faibles que prévu au moment du budget de 2005.

- *Suivant les pratiques habituelles, la Mise à jour débloque une partie de la mesure de prudence économique inscrite dans les projections du budget de 2005, qui s'ajoute à l'excédent aux fins de planification.*
- *Les initiatives proposées depuis le budget de 2005, y compris celles de la présente mise à jour à l'égard de la mise en œuvre du Plan pour la croissance et la prospérité du gouvernement, totalisent 49,8 milliards de dollars jusqu'en 2010-2011.*
- *Le reste de l'excédent aux fins de planification s'élève à 1,6 milliard de dollars en 2005-2006 et se situe entre environ 2 milliards et 3,5 milliards par année au cours des cinq prochaines années, pour un total de 15,5 milliards.*
- *Le ratio de la dette au produit intérieur brut (PIB) devrait diminuer à environ 29 % d'ici 2010-2011 (en présence de budgets équilibrés), de sorte que le gouvernement devrait respecter l'objectif établi dans le budget de 2004 de ramener le ratio à 25 % d'ici 2014-2015. La présente mise à jour annonce un nouvel objectif de réduction du ratio de la dette au PIB à 20 % d'ici 2020.*
- *Les mesures de réduction des impôts proposées dans le budget de 2005 et dans la présente mise à jour devraient faire passer les revenus en pourcentage du PIB de 15,4 % en 2004-2005 à 14,4 % d'ici 2010-2011.*
- *En pourcentage du PIB, les charges de programmes devraient se maintenir près du plancher d'après-guerre de 12 % pendant la période de planification.*
- *Le gouvernement a mis en œuvre pratiquement toutes les recommandations formulées par M. Tim O'Neill à la suite de son examen du processus de prévisions budgétaires du gouvernement du Canada.*

Démarche en matière de planification budgétaire

- La démarche adoptée par le gouvernement en matière de planification budgétaire comporte quatre grandes étapes. La première consiste à se servir des prévisions économiques du secteur privé à des fins de planification budgétaire.
 - Le ministère des Finances réalise des enquêtes auprès de prévisionnistes du secteur privé. En tout, une vingtaine de prévisionnistes sont consultés tous les trimestres.
 - Chaque automne, le ministère des Finances mène des consultations exhaustives auprès d'un groupe composé des économistes en chef des grandes banques à charte canadiennes et de grands organismes de prévisionnistes, ainsi que de représentants des diverses régions du pays.
- La deuxième étape consiste à utiliser la moyenne des prévisions économiques du secteur privé pour élaborer des projections financières fondées sur le statu quo en vue de préparer la Mise à jour économique et financière de l'automne.
 - Quatre organismes de prévisionnistes du secteur privé élaborent des projections financières détaillées selon les comptes nationaux. Ces projections s'appuient sur la politique fiscale et la politique des dépenses publiques en vigueur au moment du dernier budget.
 - Les quatre organismes en question sont Global Insight, l'Université de Toronto, le Conference Board du Canada et le Centre for Spatial Economics.
 - Ces projections sont ensuite converties selon les comptes publics par le ministère des Finances. Ce dernier utilise aussi les résultats financiers depuis le début de l'exercice courant pour estimer les résultats budgétaires éventuels.
- À la troisième étape, les projections financières sont rajustées en fonction d'éléments de prudence pour que l'on puisse calculer les excédents aux fins de planification budgétaire.
 - Une réserve annuelle pour éventualités est constituée pour assurer une protection contre les imprévus. Si cette réserve n'est pas utilisée, elle sert à réduire la dette fédérale (le déficit accumulé). Un montant supplémentaire de prudence économique est aussi calculé pour offrir une protection additionnelle afin d'éviter le retour aux déficits. Si ce montant n'est pas utilisé, il sert à financer de nouvelles priorités.
 - La réserve pour éventualités est habituellement fixée à 3 milliards de dollars par année. La mesure de prudence économique est généralement établie à 1 milliard la première année du cycle de planification de cinq ans, et elle atteint 4 milliards la cinquième année.

- Le gouvernement a proposé une quatrième étape, pour composer avec les excédents budgétaires imprévus en fin d'exercice. À l'heure actuelle, le montant de tout excédent imprévu à la fin d'un exercice est appliqué en réduction de la dette fédérale. Selon les mesures législatives proposées, tout excédent imprévu au-delà de la réserve pour éventualités de 3 milliards de dollars constaté avant la fermeture des livres serait réparti également entre des réductions d'impôt, des dépenses socioéconomiques et la réduction de la dette. La réserve pour éventualités de 3 milliards de dollars continuerait d'être appliquée en réduction de la dette fédérale en l'absence de chocs imprévus. Pour 2005-2006 et 2006-2007, les montants alloués conformément au projet de loi C-48 (pour le logement à prix modique, l'enseignement postsecondaire, l'environnement et l'aide à l'étranger) seraient pris en compte.
 - Les contribuables profiteraient de l'allègement fiscal prévu par l'entremise d'un crédit d'impôt au moment où ils reçoivent leur avis de cotisation pour l'année en question.
 - L'allègement fiscal serait permanent, à condition que le ministre des Finances le juge abordable. Cet allègement prendrait la forme d'une augmentation du montant personnel de base et du montant pour époux ou conjoint de fait.
 - Les priorités de dépenses seraient établies chaque année dans le budget ou dans d'autres mesures législatives déposées à la Chambre des communes, afin de permettre au Parlement d'examiner les dépenses proposées, d'en débattre et de les approuver.
- L'approche proposée à l'égard des excédents imprévus correspond à l'une des recommandations formulées par M. Tim O'Neill, dans son rapport intitulé *Examen des prévisions budgétaires du gouvernement du Canada – Processus et systèmes*. Ce rapport a été préparé à la demande du ministre des Finances pour veiller à ce que le gouvernement continue d'appliquer les plus récentes méthodes de prévisions économiques et financières, et pour évaluer les pratiques canadiennes par rapport aux meilleures méthodes utilisées à travers le monde. Le ministre des Finances a déposé le rapport de M. O'Neill à la Chambre des communes le 20 juin 2005. Le rapport renferme 14 recommandations, dont 12 relèvent du gouvernement (les deux autres visent le Comité permanent des finances de la Chambre des communes). Ces recommandations et les mesures prises par le gouvernement figurent à la fin du présent chapitre.

Hypothèses de planification utilisées pour élaborer les projections financières quinquennales selon le statu quo

- Les quatre organismes de prévisionnistes du secteur privé ont dégagé des projections des principaux éléments du solde budgétaire fédéral selon les comptes nationaux, à l'aide des prévisions économiques énoncées au tableau 4.1. Le ministère des Finances a converti ces projections selon les comptes publics (on trouvera le détail de ce rapprochement pour chaque composante des revenus et des charges à l'annexe 3). Les projections reposent sur les hypothèses suivantes :
 - Elles tiennent compte de l'impact des mesures stratégiques annoncées dans le cadre des budgets antérieurs. Elles englobent toutes les mesures fiscales annoncées dans le budget de 2005, y compris le relèvement à 10 000 \$ du montant personnel de base, l'élimination de la surtaxe des sociétés et l'abaissement à 19 % du taux général de l'impôt sur le revenu des sociétés. Elles font toutefois abstraction de l'impact des autres décisions stratégiques prises depuis le budget de 2005. Plus précisément, ces projections ne tiennent pas compte du coût proposé des engagements liés au projet de loi C-48, ni de l'entente Canada-Ontario sur l'éducation, le logement et l'infrastructure et le développement du marché du travail, ni des mesures visant à atténuer l'impact de la hausse des prix de l'énergie. Le coût de ces nouvelles initiatives est ajouté aux projections selon le statu quo par le ministère des Finances.
 - Comme il faut des renseignements détaillés pour préparer des projections des charges de programmes directes et des frais de la dette publique, les organismes du secteur privé ont accepté d'utiliser les projections pour ces composantes selon les comptes nationaux fournies par le ministère des Finances. Dans le cas des charges de programmes directes, les projections sont conformes aux charges indiquées dans le budget de 2005 pour les exercices 2005-2006 à 2009-2010.
 - Les principaux transferts à d'autres administrations sont conformes à la législation en vigueur. À l'heure actuelle, les ententes sur le financement consacré à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants et aux transferts à l'intention des villes et des collectivités du Canada doivent venir à échéance à la fin de 2009-2010. Le gouvernement s'engage à être un partenaire à long terme des provinces et des territoires dans ces dossiers. Aux fins de planification, le montant de ces transferts sont établis à leurs niveaux de 2009-2010 pour 2010-2011.
 - On a demandé aux quatre organismes de prévisionnistes de faire en sorte que le niveau projeté des cotisations d'assurance-emploi corresponde aux coûts anticipés du programme d'assurance-emploi sur une base annuelle pour la période de 2006 à 2011. Cette approche est compatible avec le nouveau mécanisme d'établissement des taux de cotisation d'assurance-emploi pour l'année 2006 et les années suivantes. Ce nouveau mécanisme repose sur les principes suivants : l'établissement des taux de cotisation doit être transparent; les taux de cotisation doivent être établis à partir de conseils d'experts indépendants; les revenus prévus au titre des cotisations doivent correspondre aux coûts prévus du programme; l'établissement des taux de cotisation doit atténuer l'effet du cycle conjoncturel; et les taux de cotisation doivent être relativement stables au fil du temps.

Hypothèses économiques sous-jacentes à la moyenne des projections du secteur privé selon le statu quo

Tableau 4.1

Moyenne des prévisions économiques du secteur privé : Enquête de septembre 2005

	2005	2006	2007	2008-2010
	(%)			
Croissance du PIB réel	2,8	2,9	3,1	2,9
Inflation du PIB	2,4	2,2	1,6	1,7
Croissance du PIB nominal	5,3	5,2	4,7	4,7
Taux des bons du Trésor à trois mois	2,7	3,4	4,1	4,2
Taux des obligations du gouvernement du Canada à 10 ans	4,0	4,4	5,1	5,4

Nota – Le nombre de répondants à l'enquête diminue, passant de 16 en 2005 à 8 en 2010.

- Selon la moyenne des prévisions du secteur privé, la croissance du PIB réel s'établit à 2,8 % en 2005, à 2,9 % en 2006 et à 3,1 % en 2007. La prévision moyenne pour la période de 2008 à 2010 est de 2,9 %.
 - L'inflation du PIB devrait atteindre 2,4 % en 2005, pour ensuite reculer à 2,2 % en 2006 et s'établir en moyenne autour de 1,7 % par année jusqu'en 2010.
 - La croissance du PIB nominal devrait atteindre en moyenne 5,3 % en 2005, en hausse par rapport au taux de 4,9 % prévu dans le budget de février 2005. La progression du PIB nominal devrait demeurer relativement stable à 5,2 % en 2006 (en hausse comparativement à 5,0 % selon le budget de 2005) puis reculer à 4,7 % par année en moyenne jusqu'en 2010. Pour la période de 2007 à 2010, la progression du PIB nominal devrait être à peu près la même que prévu au moment du budget de 2005.
 - Compte tenu de la révision des données historiques, le PIB nominal devrait dépasser de quelque 5 milliards de dollars en 2005 le niveau prévu au moment du budget de 2005. Cet écart devrait atteindre environ 7 milliards de dollars en 2006, puis 3,5 milliards en 2007.
- En moyenne, les taux d'intérêt à court terme devraient s'établir à 2,7 % en 2005 pour ensuite augmenter à 3,4 % en 2006 puis à 4,1 % en 2007. Pour la période de 2008 à 2010, les taux à court terme devraient s'établir en moyenne à 4,2 %. Les prévisionnistes du secteur privé s'attendent à ce que les taux d'intérêt à long terme augmentent de façon graduelle, passant de 4,0 % en 2005 à 5,1 % en 2007, pour ensuite s'établir à 5,4 % en moyenne pour la période de 2008 à 2010.

Projections financières fondées sur le statu quo selon les comptes nationaux

Tableau 4.2

Projections du secteur privé concernant l'excédent

	2005- 2006	2006- 2007	2007- 2008	2008- 2009	2009- 2010	2010- 2011
	(G\$)					
Conference Board du Canada	11,9	16,4	16,6	13,0	11,6	13,8
Université de Toronto	11,4	17,4	18,4	15,6	15,2	18,0
Global Insight	10,5	15,2	15,9	13,8	13,7	18,5
Centre for Spatial Economics	10,4	15,7	17,4	16,2	17,2	21,3
Moyenne	11,1	16,2	17,0	14,7	14,4	17,9
Écart entre les prévisions	1,6	2,2	2,5	3,2	5,7	7,5

- Les prévisionnistes du secteur privé ont fourni des projections fondées sur les comptes nationaux du solde budgétaire du gouvernement selon le statu quo, avant la soustraction de la réserve pour éventualités, de la mesure de prudence économique et du coût des initiatives annoncées depuis le budget de février 2005.
- En moyenne, les quatre organismes de prévisionnistes prévoient que l'excédent fondé sur le statu quo selon les comptes nationaux atteindra 11,1 milliards de dollars en 2005-2006, 16,2 milliards en 2006-2007 et 17,0 milliards en 2007-2008, avant de reculer à 14,4 milliards en 2009-2010 et de remonter à 17,9 milliards en 2010-2011.
- Les quatre organismes entrevoient tous une diminution de l'excédent en 2008-2009. Cela est attribuable en bonne partie à la mise en œuvre des réductions d'impôt et des mesures de dépenses annoncées dans le budget de 2005.
- Les différences des projections entre les quatre organismes découlent principalement d'hypothèses différentes au sujet de la sensibilité des revenus fiscaux à la progression des différentes assiettes d'impôt sur le revenu.
 - En moyenne, le Centre for Spatial Economics prévoit les excédents les plus élevés parce que la hausse de l'impôt sur le revenu des sociétés, de la retenue d'impôt des non-résidents et des taxes d'accise sur le carburant, les boissons alcooliques et le tabac est plus importante que celle annoncée par les trois autres groupes de prévisionnistes.
 - En moyenne, le Conference Board du Canada prévoit les excédents les plus faibles, surtout parce qu'il entrevoit des rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers relativement plus faibles.
 - Global Insight et l'Université de Toronto prévoient des excédents qui correspondent de plus près à la moyenne des projections.
- L'écart entre les projections est de 1,6 milliard de dollars la première année de la période de planification et grimpe à 7,5 milliards en 2010-2011. Ces différences sont relativement modestes par rapport aux revenus et aux charges du gouvernement du Canada, qui totalisent environ 400 milliards de dollars. Par exemple, en 2010-2011, l'écart représente 2,8 % des revenus et 1,4 % du total des revenus et des charges.

Projections financières fondées sur le statu quo selon les comptes publics

Tableau 4.3
Moyenne des projections du secteur privé fondées sur le statu quo concernant l'excédent

	Données réelles	Projection					
	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
	(G\$)						
Moyenne des projections du secteur privé concernant l'excédent selon les comptes nationaux	2,8	11,1	16,2	17,0	14,7	14,4	17,9
Rajustements des rentrées en 2005-2006		-2,5	-2,6	-2,7	-2,9	-3,0	-3,1
Autres rajustements	-1,2	4,8	1,4	2,1	3,9	5,1	5,0
Total des rajustements	-1,2	2,4	-1,2	-0,7	1,1	2,1	1,9
Excédent sous-jacent fondé sur le statu quo selon les comptes publics	1,6	13,4	15,0	16,4	15,7	16,5	19,8

- Le tableau 4.3 examine les principaux rajustements nécessaires pour convertir l'excédent projeté selon les comptes nationaux à celui d'après les comptes publics. Le détail des rapprochements figure à l'annexe 3. Le premier rajustement consiste à intégrer les plus récentes données financières disponibles. Les estimations des revenus et des charges de l'État selon les comptes nationaux accusent habituellement un retard de plusieurs mois sur les estimations des comptes publics et ne tiennent pas compte des résultats définitifs de 2004-2005.
- Au total, le ministère des Finances a apporté un rajustement de 2,5 milliards de dollars en 2005-2006 aux projections du secteur privé selon les comptes nationaux, surtout pour tenir compte du montant des rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers recueilli jusqu'à maintenant. Comme l'indique l'annexe 3, selon les comptes nationaux, l'augmentation d'une année sur l'autre des rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers atteint presque 12 % au deuxième trimestre de 2005, ce qui est nettement supérieur à la progression estimée de l'assiette fiscale pertinente et à la hausse de 8,6 % d'une année sur l'autre des données fondées sur les comptes publics, comme l'indique le numéro de septembre 2005 de *La revue financière*.
- Les autres rajustements clés traduisent des différences dans la comptabilisation des revenus et des charges entre les deux systèmes comptables. Il s'agit notamment :
 - de différences quant au moment de la constatation des charges liées aux initiatives annoncées dans le budget de 2005;
 - de différences dans le traitement des immobilisations entre les concepts de « prêt net » selon les comptes nationaux (qui englobe les dépenses en espèces) et de « solde budgétaire » selon les comptes publics (qui tient compte uniquement de l'amortissement).
- L'excédent sous-jacent fondé sur le statu quo selon les comptes publics est de 13,4 milliards de dollars en 2005-2006 et grimpe à 19,8 milliards en 2010-2011.

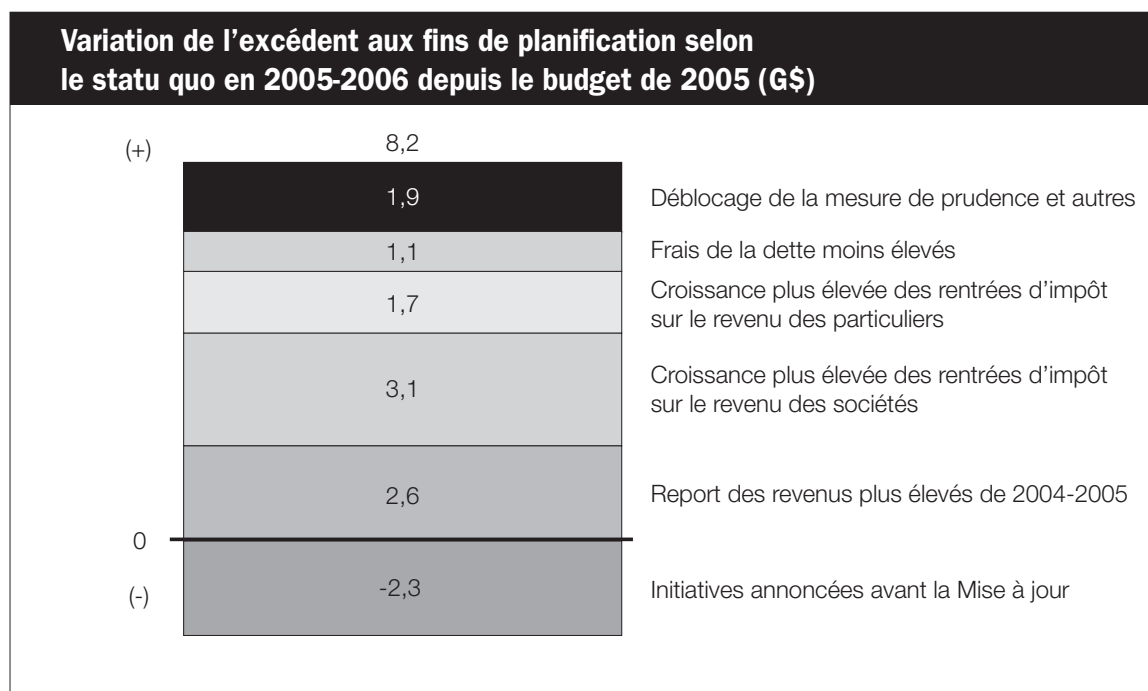
Tableau 4.4

Excédent aux fins de planification budgétaire

	2005- 2006	2006- 2007	2007- 2008	2008- 2009	2009- 2010	2010- 2011
	(G\$)					
Excédent sous-jacent selon le statu quo	13,4	15,0	16,4	15,7	16,5	19,8
Initiatives proposées avant la Mise à jour	2,3	1,8	1,8	1,9	1,6	1,5
Affectation pour prudence						
Réserve pour éventualités	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Mesure de prudence économique		1,0	2,0	3,0	3,5	4,0
Total	3,0	4,0	5,0	6,0	6,5	7,0
Excédent aux fins de planification selon le statu quo	8,2	9,2	9,5	7,9	8,4	11,3

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

- Pour calculer l'excédent financier aux fins de planification, il faut soustraire le coût des initiatives proposées avant la présente mise à jour (tableau 1.2) ainsi que le montant de la réserve pour éventualités et celui de la mesure de prudence économique de l'excédent selon le statu quo.
- Le tableau 4.4 présente les estimations de l'excédent aux fins de planification. L'excédent devrait atteindre 8,2 milliards de dollars en 2005-2006 et 9,2 milliards en 2006-2007, puis grimper à 11,3 milliards en 2010-2011, pour un total sur six ans de 54,5 milliards.
- La hausse de 8,2 milliards de dollars de l'excédent aux fins de planification selon le statu quo pour 2005-2006 tient compte d'un certain nombre de développements économiques et financiers présentés dans l'encadré ci-après, qui sont expliqués plus en détail dans les pages suivantes.

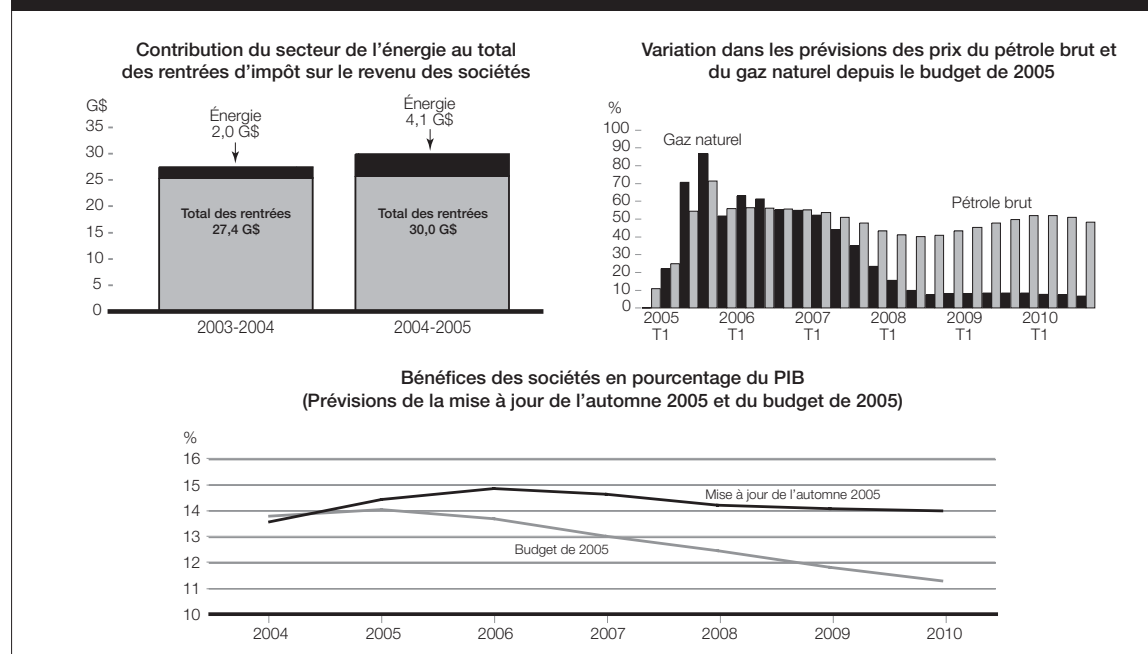


Nota — Les chiffres ayant été arrondis, leurs somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

- Les revenus de 2004-2005, qui sont en grande partie des rentrées d'impôt sur le revenu des sociétés du secteur de l'énergie, ont été de 2,6 milliards de dollars plus élevés que ceux projetés dans le budget de 2005, et ce gain devrait se reproduire dans les années à venir, donnant ainsi un caractère permanent à la hausse des revenus par rapport aux niveaux projetés dans le budget de 2005.
- La croissance des rentrées d'impôt sur le revenu des sociétés en 2005-2006 devrait être beaucoup plus forte que prévu au moment du budget de 2005, surtout en raison de la hausse des prix de l'énergie depuis le budget et le report pour 2004-2005. Ce facteur a fait augmenter l'excédent aux fins de planification selon le statu quo de 3,1 milliards de dollars.
- La croissance des rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers au début de 2005 a été extrêmement forte et il semble qu'elle soit liée à une croissance de l'emploi beaucoup plus forte que prévu. Ce facteur a fait augmenter l'excédent aux fins de planification selon le statu quo de 1,7 milliard de dollars.
- Les frais de la dette publique devraient être plus faibles que ceux prévus dans le budget de 2005, surtout en raison de taux d'intérêt moins élevés, ajoutant ainsi 1 milliard de dollars à l'excédent aux fins de planification selon le statu quo.
- Suivant la norme, le gouvernement a débloqué la mesure de prudence économique de 1 milliard de dollars mise de côté dans le budget de 2005 pour 2005-2006. Un certain nombre de facteurs ont aussi fait augmenter le solde budgétaire projeté. Les revenus des sociétés d'État entreprises devraient être un peu plus élevés que prévu. Les charges ayant trait aux nouveaux arrangements extracôtiers avec Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse (qui tiennent compte d'une modification du traitement comptable) et aux prestations d'assurance-emploi devraient être un peu moins élevées que celles prévues dans le budget de 2005. Ensemble, ces facteurs ajoutent environ 1 milliard de dollars à l'excédent aux fins de planification selon le statu quo.
- Le coût des nouvelles initiatives proposées avant la présente mise à jour a accru les charges de 2,3 milliards de dollars.

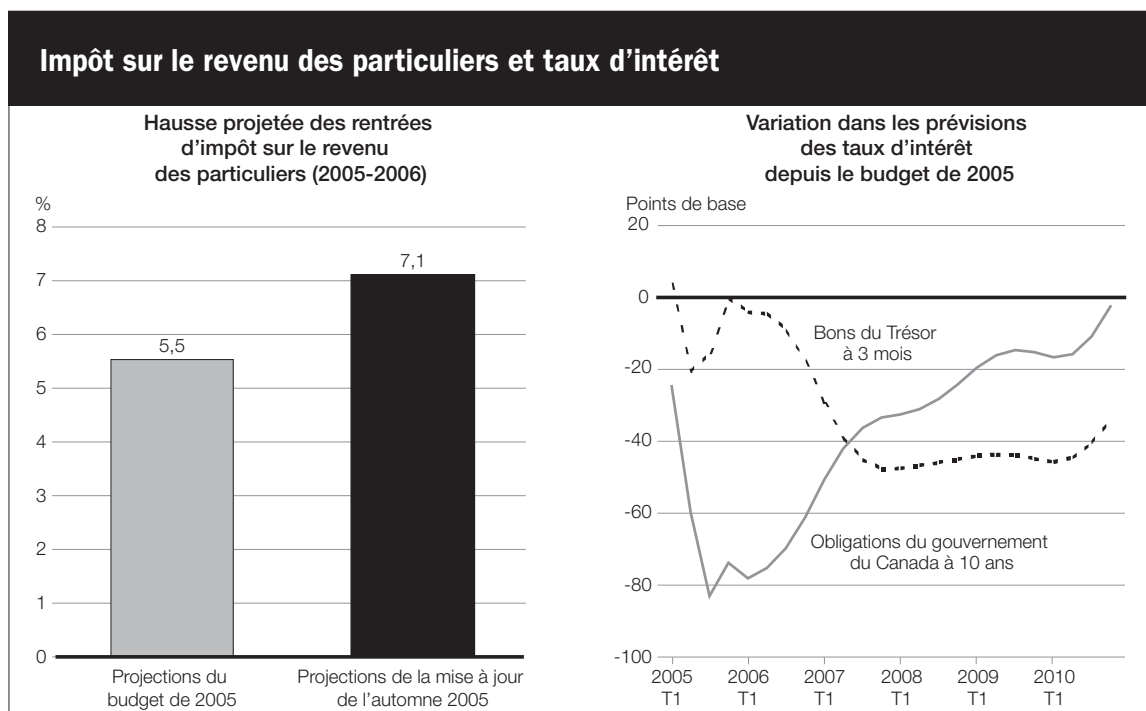
Variation des principales variables par rapport aux projections financières du budget de février 2005

Rentrées d'impôt sur le revenu des sociétés, bénéfices des sociétés et prix de l'énergie



- Les perspectives des rentrées d'impôt sur le revenu des sociétés sont beaucoup plus élevées tout au long de la période de planification, ce qui est attribuable à plusieurs facteurs.
- Le montant final des rentrées d'impôt sur le revenu des sociétés en 2004-2005 a été supérieur de 1,5 milliard de dollars aux projections du budget de 2005, notamment parce que le montant d'impôt perçu auprès des sociétés du secteur de l'énergie a doublé. Ce résultat meilleur que prévu devrait se répéter en 2005-2006 et au cours des années suivantes.
- Les prix du gaz naturel et du pétrole brut ont sensiblement augmenté en 2005 et devraient maintenant être beaucoup plus élevés que prévu au moment du budget de 2005, dans une proportion de 50 % en moyenne sur les trois prochaines années. Il en résulte de meilleures perspectives pour les bénéfices des sociétés et les rentrées d'impôt connexes.
- L'augmentation des bénéfices des sociétés reflète aussi l'opinion des économistes du secteur privé selon laquelle la part des bénéfices des sociétés dans le PIB demeurera près du sommet historique actuel pendant la période de planification (voir encadré « Produit intérieur brut – Éléments fondés sur les revenus »). Dans le budget de 2005, on prévoyait que la contribution des bénéfices des sociétés au PIB reviendrait progressivement à sa moyenne historique.

Variation des principales variables par rapport aux projections financières du budget de février 2005



- Parallèlement à la forte hausse des rentrées d'impôt sur le revenu des sociétés, la progression des rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers a été très forte au début de 2005. Pour les six premiers mois de 2005-2006, les rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers ont augmenté de 8,6 %, soit près de deux fois plus que l'augmentation prévue des traitements et des salaires pendant cette période et beaucoup plus rapidement que prévu dans le budget de 2005. Ce résultat est toutefois compatible, dans une certaine mesure, avec les récentes données mensuelles sur la population active, qui font état d'une solide progression du total des gains au troisième trimestre de 2005. La vigueur imprévue des rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers devrait faire en sorte que ces dernières seront nettement plus élevées que prévu au moment du budget de 2005.
- Les projections à l'égard des taux d'intérêt à court et à long terme ont été revues à la baisse depuis le budget de 2005, ce qui fait diminuer le montant projeté des frais de la dette publique.

Impact financier de la hausse des prix du pétrole et du gaz naturel

L'impact des prix plus élevés du pétrole sur le solde budgétaire est largement neutre, tandis que l'impact de la hausse des prix du gaz naturel est nettement positif. Deux facteurs clés expliquent cette différence. Premièrement, les exportations nettes de gaz naturel sont environ 2,5 fois plus importantes que celles de pétrole brut, ce qui signifie que la hausse des bénéfices des sociétés entraînée par une augmentation des prix du gaz est beaucoup plus marquée que celle causée par une poussée équivalente des prix du pétrole. Deuxièmement, les dépenses des consommateurs au titre des produits pétroliers sont environ cinq fois plus importantes qu'au titre du gaz naturel, de sorte qu'une augmentation des prix du pétrole fait grimper beaucoup plus l'Indice des prix à la consommation et les coûts associés aux programmes indexés que les hausses de prix du gaz naturel. Ces programmes comprennent la Sécurité de la vieillesse, le supplément de revenu garanti, la Prestation fiscale canadienne pour enfants et le crédit pour la taxe sur les produits et services (TPS). De plus, comme le régime d'impôt sur le revenu des particuliers est entièrement indexé, la hausse de l'inflation attribuable à la progression des prix du pétrole fait baisser les rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers.

Produit intérieur brut – Éléments fondés sur le revenu

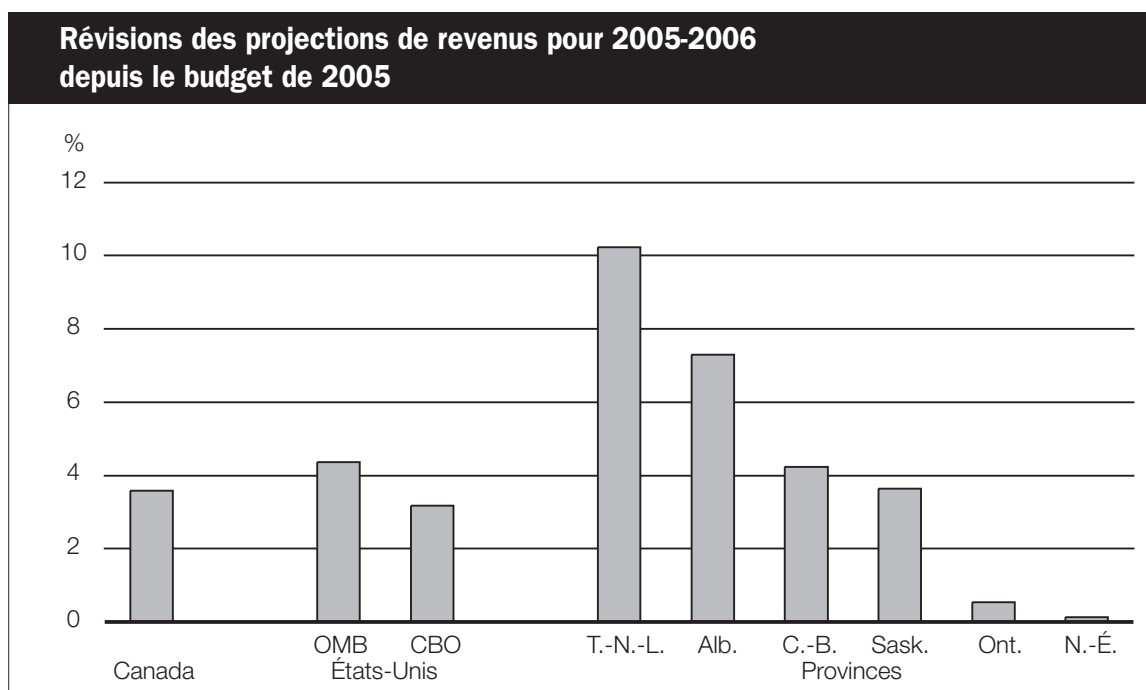
- La composition des revenus du PIB nominal joue un rôle clé dans les prévisions financières puisque les différents éléments de revenus sont imposés à des taux différents.
- Dans le budget de février 2005, on supposait que la contribution des traitements, des salaires et du revenu supplémentaire du travail et celle des bénéfices des sociétés au PIB convergeaient vers leurs moyennes historiques à long terme. On présumait dans le budget que la contribution des traitements, des salaires et du revenu supplémentaire du travail et que la contribution des bénéfices des sociétés atteindraient respectivement 51 % et 11,3 % d'ici 2010.
- Toutefois, la hausse marquée des prix de l'énergie, particulièrement du gaz naturel, a amélioré les perspectives des bénéfices des sociétés pour cette année et le reste de la période de projection. Par rapport au moment du budget, les prix de l'énergie devraient être supérieurs de 50 % en moyenne au cours des trois prochaines années.
- À compter de la présente mise à jour, le ministère des Finances étoffe son enquête auprès des prévisionnistes du secteur privé pour inclure des prévisions au chapitre des éléments du PIB fondés sur les revenus. L'enquête de septembre 2005 montre que les prévisionnistes du secteur privé s'attendent à ce que la contribution des bénéfices des sociétés (avant impôts) passe de 14 % du PIB au deuxième trimestre de 2005 à un sommet de 14,8 % en 2006 avant de se stabiliser à environ 14,1 % du PIB entre 2008 et 2010, ce qui est nettement au-dessus de la moyenne historique d'environ 10 %. L'enquête montre que la contribution des traitements, des salaires et du revenu supplémentaire du travail au PIB diminuera légèrement, passant de presque 50 % au deuxième trimestre de 2005 à 49,1 % du PIB en moyenne entre 2008 et 2010.
- L'évolution de la contribution projetée des revenus au PIB n'est pas neutre au plan financier. Les bénéfices des sociétés sont assujettis à un taux effectif d'imposition beaucoup plus élevé que les revenus des particuliers (17,1 % en 2004-2005 contre 9,3 % pour les revenus des particuliers), de sorte que l'évolution de la contribution prévue des revenus au PIB entraîne un gain financier net.

Produit intérieur brut – Éléments fondés sur le revenu

	2004	2005	2006	2007	2008-2010
	(% du PIB nominal)				
Traitements, salaires et revenu supplémentaire du travail	49,9	49,4	49,2	49,4	49,1
Bénéfices des sociétés avant impôts	13,6	14,4	14,8	14,6	14,1
Intérêts et revenus de placement divers	4,3	4,4	4,6	4,7	5,5
Excédent des charges fiscales sur les subventions à l'égard des facteurs de production et des produits	11,5	11,5	11,4	11,3	11,2
Amortissement	13,4	13,3	13,3	13,4	13,5
Autres	7,3	7,0	6,7	6,6	6,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Sources : Statistique Canada; enquête de septembre 2005 du ministère des Finances auprès de prévisionnistes du secteur privé; hypothèses du ministère des Finances

D'autres gouvernements enregistrent aussi des revenus plus élevés



Nota – Les provinces qui n'ont pas révisé leurs prévisions de revenus depuis le budget de 2005 sont exclues du graphique.
 Sources : Budgets et mises à jour du gouvernement du Canada et des provinces et territoires; Office of Management and Budget; Congressional Budget Office

- Le gouvernement du Canada n'est pas le seul à enregistrer des revenus plus élevés que prévu en 2005-2006. Les prévisions du gouvernement fédéral des États-Unis, établies par l'Office of Management and Budget (OMB) et le Congressional Budget Office (CBO), ont aussi été révisées à la hausse pour 2005-2006, surtout en raison de revenus plus élevés tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés ainsi que des cotisations sociales. Cette situation est très semblable à celle du gouvernement du Canada.
- De plus, la plupart des provinces qui ont révisé leurs prévisions pour 2005-2006 s'attendent maintenant à des revenus plus élevés que ceux projetés dans leurs budgets de 2005. Les révisions des revenus provinciaux sont plus importantes à Terre-Neuve-et-Labrador, en Alberta, en Colombie-Britannique et en Saskatchewan, surtout en raison de la hausse des redevances provenant de la production de pétrole et de gaz naturel. Les rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés sont également supérieures aux prévisions dans la plupart de ces six provinces.
- Ces révisions à la hausse ont généralement suivi les résultats supérieurs aux projections de l'exercice 2004-2005. Par exemple, aux États-Unis, le résultat définitif pour le solde budgétaire a été meilleur que ceux projetés par l'OMB et par le CBO. Cela s'explique en grande partie par le fait que les revenus se sont révélés supérieurs de 100 milliards de dollars américains, soit de près de 5 %, au montant projeté en février dernier.

Variations depuis le dépôt des projections financières du budget de février 2005

Tableau 4.5

Variations des perspectives financières depuis le budget de février 2005

	Données réelles	Projection				
	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
(G\$)						
Excédent aux fins de planification du budget de 2005	3,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Initiatives proposées avant la Mise à jour		-2,3	-1,8	-1,8	-1,9	-1,6
Répercussion des changements économiques¹						
Revenus budgétaires						
Impôt sur le revenu des particuliers	0,2	1,9	1,2	0,5	-1,0	-2,3
Impôt sur le revenu des sociétés	1,5	4,6	6,6	7,3	8,6	10,7
Cotisations d'assurance-emploi	0,2	0,1	-1,3	-1,4	-1,6	-1,7
Autres revenus	0,6	0,6	0,7	0,1	-0,4	-0,9
Total	2,6	7,2	7,3	6,4	5,6	5,9
Charges de programmes						
Principaux transferts aux particuliers						
Prestations aux aînés	0,1	-0,1	-0,1	0,1	-0,1	-0,2
Prestations d'assurance-emploi	0,5	1,1	1,2	1,5	1,7	1,8
Total	0,6	1,0	1,2	1,6	1,6	1,7
Principaux transferts aux autres administrations	-2,9	0,2	0,3	0,7	0,4	0,3
Charges de programmes directes	-2,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	-4,5	1,1	1,5	2,3	2,1	2,0
Frais de la dette publique	0,6	1,1	1,2	1,6	1,5	1,7
Débloccage de la mesure de prudence	–	1,0	1,0	1,0	0,5	0,5
Excédent aux fins de planification selon le statu quo	1,6	8,2	9,2	9,5	7,9	8,4

¹ Un nombre positif indique une amélioration du solde budgétaire; un nombre négatif, une détérioration.

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

- Le tableau 4.5 renferme une répartition, selon les éléments de revenus et de charges, des changements qui ont affecté l'excédent aux fins de planification selon le statu quo depuis le budget de 2005.
- Le coût des nouvelles initiatives proposées avant la Mise à jour s'élève à 2,3 milliards de dollars en 2005-2006 et se situe entre 1,6 milliard et 1,9 milliard les autres années.
- En 2005-2006, les rentrées d'impôt sur le revenu des sociétés devraient dépasser les prévisions établies dans le budget de 2005 de 4,6 milliards de dollars. Ce changement représente une grande partie de l'augmentation de l'excédent aux fins de planification prévu pour l'année, soit 8,2 milliards, en raison de l'impact continu des résultats meilleurs que prévu pour 2004-2005 et de la hausse récente des prix de l'énergie, qui accroît la rentabilité d'une partie importante du secteur canadien des entreprises.

- Entre 2005-2006 et 2009-2010, la hausse des rentrées d'impôt sur le revenu des sociétés représentera la plus grande partie de la hausse prévue de l'excédent aux fins de planification par rapport au budget de 2005. Cette progression découle en outre d'un revirement présumé de la composition du PIB, les bénéfices des sociétés déclassant les traitements et salaires. Comme il a déjà été mentionné, les résultats de l'enquête menée en septembre 2005 auprès des prévisionnistes du secteur privé révèlent que la part des bénéfices des sociétés à l'intérieur du PIB se stabilisera à un peu plus de 14 % du PIB d'ici la fin de la période de planification et dépassera sensiblement la moyenne historique de 10,1 %. L'enquête révèle également que la part des traitements, des salaires et du revenu supplémentaire du travail à l'intérieur du PIB se fixera à un peu plus de 49 %, ce qui représente un recul par rapport à la moyenne historique de 53 %. Par contre, dans le budget de 2005, on supposait que la part des bénéfices des sociétés et celle des traitements, des salaires et du revenu supplémentaire du travail à l'intérieur du PIB convergeaient vers les moyennes historiques à long terme.
- Les rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers ont accru davantage l'excédent à court terme. En effet, elles ont largement dépassé les prévisions cette année. Elles ont crû de 8,6 % au cours des six premiers mois de 2005-2006, c'est-à-dire environ deux fois la croissance prévue des traitements et salaires. À moyen terme, elles sont plus faibles que prévu dans le budget de 2005, en raison d'un revirement présumé dans la composition du PIB des traitements et salaires vers les bénéfices des sociétés.
- Les revenus d'assurance-emploi sont plus faibles, tout comme les prestations d'assurance-emploi. La baisse des prestations est attribuable à l'amélioration de la situation sur le marché du travail, aux économies issues de l'examen des dépenses qui ont été intégrées au budget de 2005 et au transfert de certains éléments du programme d'assurance-emploi au Québec. Le transfert de ces éléments a également réduit les prestations d'un montant correspondant, de sorte que l'impact du transfert sur le solde budgétaire est neutre à compter de 2006-2007.
- L'autre changement principal par rapport au budget au titre des charges de programmes a trait à une réduction des transferts aux autres administrations, principalement en raison d'un changement comptable apporté au traitement des nouveaux arrangements extracôtiers avec Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse.
- Les frais de la dette publique au cours de la période de prévision devraient être de 1,1 milliard à 1,7 milliard de dollars moins élevés que les perspectives du budget de 2005 vu la réduction des taux d'intérêt projetés depuis le dépôt du budget.
- La mesure de prudence économique prise en compte dans les projections du budget de 2005 a été éliminée pour l'exercice 2005-2006 et elle a été réduite les années suivantes, comme c'est l'habitude dans la Mise à jour de l'automne.
- Dans l'ensemble, ces mesures ont entraîné une importante révision à la hausse des excédents sous-jacents selon le statu quo projetés entre 2005-2006 et 2009-2010, comparativement au budget de 2005.

Tableau 4.6

Initiatives proposées depuis le budget de février 2005

	2005- 2006	2006- 2007	2007- 2008	2008- 2009	2009- 2010	2010- 2011	Total
(M\$)							
Plan pour la croissance et la prospérité							
Offrir des possibilités à tous les							
Canadiens	1 112	794	1 453	1 899	1 991	1 991	9 238
Promouvoir une économie innovatrice	530	299	382	384	385	365	2 344
Au cœur des échanges et des							
réseaux mondiaux		142	251	268	265	249	1 175
Établir un environnement propice							
à l'investissement	5 385	5 070	4 716	4 118	4 318	6 848	30 455
Total	7 027	6 305	6 802	6 669	6 959	9 452	43 213
Réponse du gouvernement à la							
hausse des coûts de l'énergie							
Entente Canada-Ontario	1 041	566	238	238	150	150	2 383
(sauf les montants inclus dans le							
Plan pour la croissance et la prospérité,							
ainsi que dans la réponse du gouvernement							
à la hausse des coûts de l'énergie)							
Logement et infrastructure	150	150	100	100	100		600
Perception de l'impôt des sociétés							
et inspection des viandes	10	80	350	250	100	100	890
Total	160	230	450	350	200	100	1 490
Autres décisions financières annoncées							
après le budget							
Réduction des loyers des aéroports		48	72	97	132	176	525
Programme de protection du salaire	4	32	32	32	32	32	164
Musée canadien des droits de							
la personne	10	10	10	20	20		70
Mise en valeur du port de Prince Rupert	10	20					30
Centre mondial pour le pluralisme	30						30
Régie des pêches internationales	6	7	7				20
Fêtes soulignant le 400 ^e anniversaire							
de la ville de Québec	11	34	45	19			110
Mesures d'aide au Darfour	120	78					198
Afghanistan (prolongation de mission)	286	286	50				622
Pakistan	57						57
Mesures touchant l'immigration	68	93	9	9	11	11	201
Autres initiatives annoncées	165	205	265	248	182	171	1 236
Total	767	814	491	425	377	390	3 263
Moins :							
Fonds prévus dans le budget							
de 2005	168	106	55	65	75	92	560
Coût net	599	708	435	360	302	298	2 702
Coût net total	8 827	7 808	7 925	7 617	7 610	10 000	49 788

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

- Les initiatives proposées depuis le budget de 2005 totalisent 49,8 milliards de dollars au cours de la période de planification.
- Ces initiatives comprennent un montant de 43,2 milliards de dollars à l'appui du *Plan pour la croissance et la prospérité*, ainsi que des fonds pour la réponse du gouvernement à la hausse des coûts de l'énergie, l'entente Canada-Ontario et un certain nombre d'autres annonces.

Moyenne des projections financières du secteur privé

Tableau 4.7

État sommaire des opérations

(y compris les mesures proposées depuis le budget de février 2005)

	Données réelles	Projections					
	2004- 2005	2005- 2006	2006- 2007	2007- 2008	2008- 2009	2009- 2010	2010- 2011
(G\$)							
Opérations budgétaires							
Revenus budgétaires	198,4	202,3	212,3	222,0	229,9	239,3	247,8
Total des charges							
Charges de programmes	-162,7	-163,7	-170,7	-178,8	-187,2	-195,8	-203,6
Frais de la dette publique	-34,1	-34,0	-34,4	-34,8	-34,6	-34,5	-34,4
Total des charges	-196,8	-197,7	-205,1	-213,6	-221,8	-230,4	-238,0
Excédent budgétaire	1,6	4,6	7,2	8,4	8,1	8,9	9,8
Prudence							
Réserve pour éventualités		3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Mesure de prudence économique			1,0	2,0	3,0	3,5	4,0
Total		3,0	4,0	5,0	6,0	6,5	7,0
Reste de l'excédent aux fins de planification		1,6	3,2	3,4	2,1	2,4	2,8
Dette fédérale							
Hypothèse d'équilibre budgétaire	499,9	499,9	499,9	499,9	499,9	499,9	499,9
Hypothèse d'application de la réserve pour éventualités à la réduction de la dette		496,9	493,9	490,9	487,9	484,9	481,9
Pourcentage du PIB							
Revenus budgétaires	15,4	14,9	14,9	14,8	14,7	14,6	14,4
Charges de programmes	12,6	12,1	11,9	12,0	12,0	12,0	11,9
Frais de la dette publique	2,6	2,5	2,4	2,3	2,2	2,1	2,0
Total des charges	15,3	14,6	14,4	14,3	14,2	14,1	13,9
Excédent aux fins de planification	0,1	0,1	0,2	0,2	0,1	0,1	0,2
Dette fédérale							
Hypothèse d'équilibre budgétaire	38,7	36,8	35,0	33,4	32,0	30,5	29,1
Hypothèse d'application de la réserve pour éventualités à la réduction de la dette		36,6	34,6	32,8	31,2	29,6	28,1

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

- Le tableau 4.7 résume les détails des projections financières jusqu'en 2010-2011, d'après la moyenne des projections du secteur privé, rajustées pour tenir compte du coût financier des mesures annoncées depuis le budget de 2005.
- Après avoir pris en compte le coût des nouvelles mesures et soustrait la réserve pour éventualités et les montants pour la prudence économique, le reste de l'excédent aux fins de planification s'élève à 1,6 milliard de dollars en 2005-2006, à 3,2 milliards en 2006-2007, à 3,4 milliards en 2007-2008, à 2,1 milliard en 2008-2009, à 2,4 milliards en 2009-2010 et à 2,8 milliards en 2010-2011.

- Les revenus budgétaires devraient augmenter de 3,9 milliards de dollars, ou 2,0 %, en 2005-2006. En pourcentage du PIB, ceci représente une baisse de 0,5 point de pourcentage en 2005-2006 et de 0,5 point de pourcentage supplémentaire jusqu'en 2010-2011, en raison des mesures de réduction des impôts proposées dans le budget de 2005 et dans la présente mise à jour.
- Les charges de programmes en pourcentage du PIB devraient diminuer de 0,5 point de pourcentage en 2005-2006, en raison d'importantes charges ponctuelles en 2004-2005. Au cours de la période de planification, les charges de programmes devraient augmenter conformément au PIB nominal, se situant en moyenne à environ 12 % du PIB, ce qui est près du niveau le plus bas d'après-guerre.
- Les frais de la dette publique devraient demeurer relativement stables en 2005-2006 et ne reculer que de 0,1 milliard de dollars par rapport à 2004-2005, pour se fixer à 34,0 milliards. Par la suite, la hausse prévue des taux d'intérêt à court terme et le refinancement d'obligations à long terme venant à échéance à des taux d'intérêt plus élevés devraient faire augmenter les frais de la dette publique de 0,4 milliard en 2006-2007 et de 0,4 milliard en 2007-2008.
- Les frais de la dette publique ont représenté 17,2 % du total des revenus en 2004-2005, ce qui constitue une baisse importante par rapport au sommet de 38,7 % atteint en 1990-1991. En pourcentage des revenus, les frais de la dette publique devraient continuer de baisser pendant toute la période de planification et atteindre 13,9 % en 2010-2011.
- Le total des charges devrait diminuer et passer de 15,3 % du PIB en 2004-2005 à 14,6 % en 2005-2006, puis régresser progressivement au cours de la période de projection pour atteindre 13,9 % du PIB en 2010-2011.
- Le ratio de la dette fédérale (déficit accumulé) au PIB s'est établi à 38,7 % en 2004-2005, ce qui représente une baisse remarquable par rapport au sommet de 68,4 % atteint en 1995-1996. En ne supposant aucune autre réduction de la dette, ce ratio chuterait à 29,1 % en 2010-2011, ce qui permettrait de respecter l'objectif du gouvernement établi dans le budget de 2004 de ramener ce ratio à 25 % d'ici 2014-2015. La présente mise à jour annonce un nouvel objectif de réduction du ratio de la dette au PIB à 20 % d'ici 2020.

Moyenne des projections du secteur privé concernant les revenus budgétaires

Tableau 4.8

Moyenne des projections du secteur privé concernant les revenus budgétaires (y compris les mesures proposées depuis le budget de février 2005)

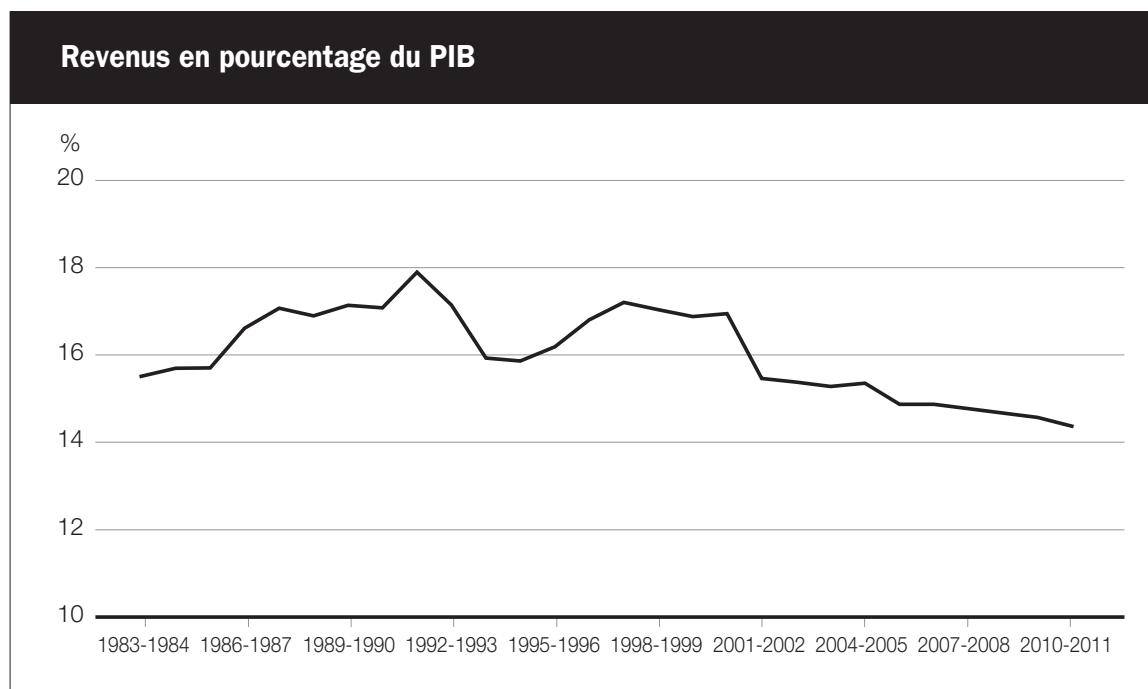
	Données réelles	Projections					
	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
(M\$)							
Revenus fiscaux							
Impôt sur le revenu							
Impôt sur le revenu des particuliers	89 833	91 085	97 210	103 140	108 640	113 975	118 735
Impôt sur le revenu des sociétés	29 956	33 550	35 245	36 430	35 925	36 735	37 025
Autres impôts sur le revenu	3 560	3 930	4 125	4 320	4 535	4 750	4 920
Total de l'impôt sur le revenu	123 349	128 565	136 580	143 890	149 100	155 460	160 680
Taxes et droits d'accise							
Taxe sur les produits et services	29 758	31 530	32 670	33 945	35 535	37 230	39 165
Droits de douane à l'importation	3 091	3 270	3 450	3 610	3 685	3 805	3 815
Autres taxes et droits d'accise	10 008	10 090	10 225	10 425	10 650	10 850	11 050
Total des taxes et droits d'accise	42 857	44 885	46 345	47 980	49 870	51 885	54 030
Total des revenus fiscaux	166 206	173 450	182 925	191 870	198 970	207 345	214 710
Cotisations d'assurance-emploi	17 307	17 285	16 340	16 675	17 215	17 815	18 490
Autres revenus	14 907	11 570	13 020	13 495	13 730	14 170	14 595
Total des revenus budgétaires	198 420	202 305	212 285	222 040	229 915	239 330	247 795
Pourcentage du PIB							
Impôt sur le revenu des particuliers	7,0	6,7	6,8	6,9	6,9	7,0	6,9
Impôt sur le revenu des sociétés	2,3	2,5	2,5	2,4	2,3	2,2	2,2
Taxe sur les produits et services	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3
Autres taxes d'accise	0,8	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,6
Revenus fiscaux	12,9	12,8	12,8	12,8	12,7	12,7	12,5
Cotisations d'assurance-emploi	1,3	1,3	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1
Autres revenus	1,2	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9
Total	15,4	14,9	14,9	14,8	14,7	14,6	14,4

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

- Selon les projections, les revenus budgétaires augmenteront de 2,0 % en 2005-2006. En pourcentage du PIB, les revenus devraient passer de 15,4 % en 2004-2005 à 14,9 % au cours du présent exercice, reflétant ainsi les importantes réductions d'impôt proposées dans la présente mise à jour.

- Les rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers, qui constituent le principal élément des revenus budgétaires, diminuent en pourcentage du PIB en 2005-2006 en raison de l'impact de la réduction proposée du taux de 16 % à 15 % et de la hausse du montant personnel de base. Par la suite, ces rentrées augmentent quelque peu en pourcentage du PIB, en raison de la progressivité du régime de l'impôt sur le revenu et des gains de revenus réels. En 2010-2011, les rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers diminuent en pourcentage du PIB en raison des réductions proposées des deux taux intermédiaires d'impôt sur le revenu, de la hausse proposée de la tranche de revenu supérieure et de la maturation de la prestation fiscale proposée pour le revenu gagné.
- En 2005-2006, les rentrées d'impôt sur le revenu des sociétés devraient croître de 12,0 %, après avoir gagné 9,2 % au cours de l'année précédente, en raison de la forte croissance soutenue des bénéfices des sociétés. Exprimées en pourcentage du PIB, les rentrées d'impôt sur le revenu des sociétés devraient diminuer à compter de 2007-2008 sous l'effet du coût des réductions d'impôt proposées dans le budget de 2005 et de la diminution projetée de la part des bénéfices des sociétés à l'intérieur du PIB.
- Les taxes et droits d'accise devraient augmenter de 4,7 % en 2005-2006, après une hausse de 3,6 % en 2004-2005, à la suite de la progression des revenus de la TPS. En pourcentage du PIB, ils devraient demeurer relativement stables jusqu'à la fin de la période de planification.
- Pour toute la période de planification, les revenus provenant des cotisations d'assurance-emploi devraient correspondre au coût du programme d'assurance-emploi. Les projections des revenus et des charges au titre de l'assurance-emploi tiennent également compte de la mise en œuvre en 2006 du Régime québécois d'assurance parentale, du coût des projets pilotes sur le marché du travail annoncés en février 2005, de même que des économies découlant de l'examen des dépenses. Il en résulte une diminution des revenus projetés des cotisations d'assurance-emploi en 2005-2006 et en 2006-2007.
- Parmi les autres revenus, mentionnons les gains et pertes nets provenant des sociétés d'État entreprises, des opérations de change, du rendement des investissements et des ventes de produits et services. Ces revenus sont volatils en partie à cause de l'impact des variations du taux de change sur la valeur en dollars canadiens des actifs portant intérêt libellés en devises, ainsi que des gains ou pertes nets des sociétés d'État entreprises. En 2005-2006, les autres revenus devraient diminuer de 22,4 %, ou 3,3 milliards de dollars, en grande partie à cause du gain ponctuel que le gouvernement a réalisé en 2004-2005 lorsqu'il a vendu le reste de ses actions de Petro-Canada.

Ratio des revenus



Sources : Ministère des Finances; Statistique Canada

- Le ratio des revenus, soit le rapport entre l'ensemble des revenus du gouvernement du Canada et l'ensemble des revenus de l'économie (le PIB), donne une meilleure idée de la fluctuation des revenus fiscaux.
- Ce ratio tient compte de l'impact des décisions stratégiques et de l'évolution de la conjoncture économique. Il diminue en période de ralentissement économique et tend à augmenter en période de reprise, ce qui reflète la progressivité du régime fiscal et la nature cyclique des bénéfices des sociétés.
- La diminution du ratio observée en 2001-2002 était surtout attribuable à la mise en œuvre du Plan quinquennal de réduction des impôts de 100 milliards de dollars. Jusqu'en 2004-2005, la diminution du ratio reflétait surtout l'impact additionnel du Plan quinquennal de réduction des impôts.
- Le ratio des revenus devrait diminuer de façon soutenue et passer de 15,4 % en 2004-2005 à 14,4 % en 2010-2011. Cette baisse tient compte de l'impact des mesures de réduction des impôts annoncées dans le budget de 2005 et proposées dans la présente mise à jour.

Moyenne des projections du secteur privé concernant les charges de programmes

Tableau 4.9

Moyenne des projections du secteur privé concernant les charges de programmes (y compris les mesures proposées depuis le budget de 2005)

	Données réelles	Projections					
	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
(M\$)							
Principaux transferts aux particuliers							
Prestations aux aînés	27 871	29 245	30 575	31 895	33 365	34 935	36 585
Prestations d'assurance-emploi ¹	14 748	14 660	15 030	15 355	15 885	16 430	17 040
Prestation pour le coût de l'énergie		565					
Total	42 619	44 470	45 605	47 250	49 250	51 365	53 625
Principaux transferts aux autres administrations							
Transfert fédéraux à l'appui de la santé et d'autres programmes sociaux	27 831	28 225	28 640	30 150	31 680	33 590	35 325
Arrangements fiscaux	16 170	12 345	12 685	13 110	13 560	14 030	14 505
Paiements de remplacement pour programmes permanents	-2 746	-2 835	-2 995	-3 165	-3 300	-3 445	-3 625
Apprentissage et garde des jeunes enfants	700	0	700	1 200	1 200	1 200	1 200
Villes et collectivités du Canada		1 000	1 000	800	1 000	2 000	2 000
Total	41 955	38 735	40 030	42 095	44 140	47 375	49 405
Charges de programmes directes	78 098	80 500	85 095	89 495	93 835	97 105	100 525
Total des charges de programmes	162 672	163 705	170 730	178 840	187 225	195 845	203 555
% du PIB							
Principaux transferts aux particuliers							
Prestations aux aînés	2,2	2,2	2,1	2,1	2,1	2,1	2,1
Prestations d'assurance-emploi	1,1	1,1	1,1	1,0	1,0	1,0	1,0
Total	3,3	3,3	3,2	3,2	3,1	3,1	3,1
Principaux transferts aux autres administrations	3,3	2,9	2,8	2,8	2,8	2,9	2,9
Charges de programmes directes	6,1	5,9	6,0	6,0	6,0	5,9	5,9
Total des charges de programmes	12,6	12,1	11,9	12,0	12,0	12,0	11,9

¹ Les prestations d'assurance-emploi comprennent les prestations régulières, les prestations pour congés de maladie, congés de maternité, congés parentaux, soins de compassion, les prestations de pêcheur et celles pour travail partagé, ainsi que les prestations d'emploi et les mesures de soutien. Ces prestations représentent 90 % des charges totales du programme d'assurance-emploi. Les autres coûts du programme (qui s'élèvent à 1,3 milliard de dollars en 2004-2005) ont trait à des frais administratifs.

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

- Le tableau 4.9 présente un aperçu des projections relatives aux charges de programmes, y compris le coût des mesures annoncées depuis le budget de février 2005. Les charges de programmes se divisent en trois grandes composantes : les principaux transferts aux particuliers, les principaux transferts aux autres administrations et les charges de programmes directes. Ce dernier élément comprend les subventions et autres transferts, les charges des sociétés d'État, celles de la défense et toutes les autres charges de fonctionnement des ministères.

- En 2005-2006, les principaux transferts aux particuliers, qui se composent des prestations aux aînés et des prestations d'assurance-emploi, devraient augmenter de 1,9 milliard de dollars.
 - La croissance des prestations aux aînés (1,4 milliard de dollars, ou 4,9 %) est essentiellement liée à la hausse du nombre d'aînés et aux variations des prix à la consommation auxquelles les prestations sont entièrement indexées.
 - Les prestations d'assurance-emploi devraient légèrement diminuer en 2005-2006 en raison de la situation du marché du travail, mais elles devraient augmenter de façon soutenue à compter de 2006-2007. La hausse de 2006-2007 découle d'une légère progression des projections du chômage et de l'effet d'une première année complète de projets pilotes du marché du travail annoncés en février 2005. À compter de 2006-2007, la projection des prestations d'assurance-emploi tient compte du transfert au gouvernement du Québec de la responsabilité de verser les prestations parentales en vertu du nouveau Régime québécois d'assurance parentale. À partir de 2008-2009, les prestations d'assurance-emploi augmentent d'environ 3,5 % par année à la suite de leur indexation à la croissance du salaire moyen dans l'industrie. Les prévisions des prestations d'assurance-emploi tiennent également compte des économies réalisées dans le cadre de l'examen des dépenses.
 - Les versements aux familles à faible revenu et aux aînés à faible revenu pour les aider à faire face à la hausse des coûts de l'énergie représentent 565 millions de dollars en 2005-2006.
- En 2005-2006, les principaux transferts aux autres administrations accusent un retard de 3,2 milliards de dollars sur ceux de 2004-2005 en raison des versements ponctuels mentionnés plus tôt, quelque peu compensés par le fonds d'innovation pour l'enseignement postsecondaire qui est proposé. À moyen terme, les transferts augmentent pour passer de 38,7 milliards de dollars en 2005-2006 à 49,4 milliards en 2010-2011, soit une hausse annuelle moyenne d'environ 5,0 %, compte tenu de l'incidence des ententes conclues par les premiers ministres dans les domaines de la santé, de la péréquation et de la formule de financement des territoires, et de l'augmentation des versements pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants et pour le programme des villes et collectivités du Canada. Le budget de 2005 prévoyait des fonds pour ces deux derniers programmes jusqu'en 2009-2010. Les montants pour 2010-2011 tiennent compte de la poursuite de ces programmes. Les décisions ayant trait à leur bonification seront traitées dans les budgets ultérieurs. Les montants se rapportant aux villes et aux collectivités renferment des fonds réservés à l'infrastructure du transport en commun, comme il est proposé dans la réponse du gouvernement à la hausse des coûts de l'énergie.
- Les charges de programmes directes devraient augmenter de 2,4 milliards de dollars en 2005-2006 et suivre généralement l'augmentation du PIB nominal pour le reste de la période de projection, compte tenu de l'augmentation des charges relatives à l'aide internationale et à la défense et du coût des initiatives annoncées depuis le budget de 2005, y compris celles proposées dans la présente mise à jour.

Engagements financiers en vertu du projet de loi C-48

En vertu du projet de loi C-48, *Loi autorisant le ministre des Finances à faire certains versements*, le gouvernement s'est engagé à effectuer des paiements dans un certain nombre de secteurs prioritaires à partir de tout excédent dépassant 2 milliards de dollars en 2005-2006 et en 2006-2007. Le financement énoncé dans la loi s'établit comme suit :

- 900 millions pour l'environnement, notamment pour les systèmes de transport en commun et les travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique des habitations à loyer modique.
- 1,5 milliard pour faciliter l'accès à l'enseignement postsecondaire et appuyer la formation.
- 1,6 milliard de dollars pour le logement à prix modique.
- 500 millions pour l'aide à l'étranger.

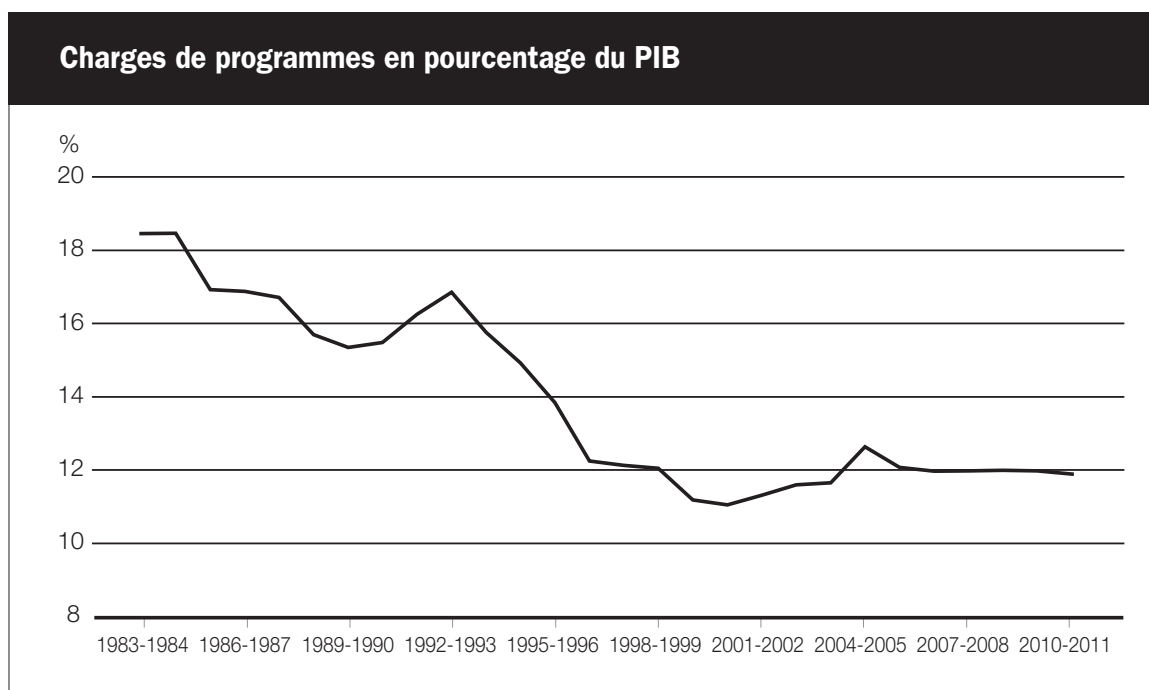
Le tableau suivant passe en revue les fonds alloués depuis le budget de 2005 pour respecter les engagements énoncés dans le projet de loi. Au cours de la période de planification, les initiatives proposées par le gouvernement dans les secteurs stratégiques énoncés dans le projet de loi C-48 totalisent 9,4 milliards de dollars, soit plus du double du montant inscrit dans la loi. De plus, le gouvernement s'est engagé à élargir et à intensifier les dépenses dans ces secteurs, particulièrement ceux du logement à prix modique et de l'aide à l'étranger. Ces charges seront financées à partir du reste de l'excédent aux fins de planification indiqué dans le tableau 4.7.

Tableau 4.10

Initiatives annoncées dans le cadre du projet de loi C-48

	Dépenses inscrites dans la Mise à jour 2007-2008 à 2010-2011			C-48	
	2005-2006	2006-2007	à 2010-2011	Total	
	(M\$)				
Environnement					
Transport en commun	400	400		800	
Programme d'amélioration de l'efficacité énergétique	50	100	400	550	
Total	450	500	400	1 350	900
Formation et enseignement postsecondaire					
Subventions canadiennes d'accès		110	440	550	
Fonds d'innovation pour l'enseignement postsecondaire	1 000			1 000	
Améliorations de l'aide financière aux étudiants			2 190	2 190	
Développement des compétences en milieu de travail	77	476	2 969	3 522	
Bourses d'études supérieures		17	193	210	
Éducation internationale		20	130	150	
Bourses de maîtrise en administration des affaires		2	16	18	
Internats en recherche		2	19	21	
Total	1 077	627	5 957	7 661	1 500
Logement à prix modique					
Entente Canada-Ontario – logement	150	150		300	
Total	150	150		300	1 600
Aide à l'étranger					
Pakistan	57			57	500
Total des dépenses de programmes proposées dans la Mise à jour	1 734	1 277	6 357	9 368	4 500

Ratio des charges de programmes au PIB



Sources : Ministère des Finances; Statistique Canada

- Les charges de programmes en pourcentage du PIB ont sensiblement diminué par rapport à leur niveau des années 1980 et du début des années 1990, principalement en raison des mesures de réduction des dépenses mises en œuvre dans les budgets de 1995 et de 1996, qui ont eu pour effet d'abaisser les charges de programmes. L'augmentation enregistrée en 2004-2005 est attribuable à des versements ponctuels se rapportant au Fonds pour la réduction des temps d'attente (4,3 milliards de dollars), aux nouveaux arrangements extracôtiers avec Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse (2,8 milliards), aux passifs environnementaux d'Énergie atomique du Canada limitée (2,3 milliards) et au Fonds pour l'équipement médical (0,5 milliard). Au cours de la période de planification de cinq ans, les charges de programmes devraient demeurer à 12 %, ce qui correspond à peu près au niveau le plus bas de la période d'après-guerre.

Risques liés aux projections financières de 2005-2006

- Les projections financières sont essentiellement incertaines. L'annexe 1 renferme un aperçu des trois principales sources d'incertitude liées à ces projections. La présente section aborde les risques clés à court terme pour les résultats budgétaires de 2005-2006.
- Les rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers devraient augmenter de 1,4 % en 2005-2006. Cette perspective témoigne de la forte hausse de 8,6 % des rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers enregistrée au cours des six premiers mois de l'année, qui a été compensée par le coût des mesures de réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers qui sont proposées dans la présente mise à jour. La croissance notée d'avril à septembre a été sensiblement plus élevée que celle du revenu personnel, qui se chiffrait à environ 4,5 %. En août et en septembre, la croissance de l'impôt sur le revenu des particuliers a toutefois ralenti pour représenter une moyenne de seulement 4,6 % d'une année sur l'autre. Les perspectives pour l'année complète reposent sur un repli prévu de la croissance des rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers pendant le reste de l'année. Compte tenu de la nature variable des rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers au cours des six premiers mois de l'exercice, le résultat de l'année est assujéti à une grande incertitude. Un écart de 1 point de pourcentage équivaut à un déplacement d'environ 1 milliard de dollars au titre des revenus.
- La croissance des rentrées d'impôt sur le revenu des sociétés est très variable. Les résultats des six premiers mois de 2005-2006 en témoignent. Jusqu'à présent, les rentrées affichent une croissance de 25,9 %. Cependant, abstraction faite des facteurs chronologiques se rapportant à la procédure de versement mensuel de l'impôt des sociétés, la croissance des rentrées d'impôt sur le revenu des sociétés depuis le début de l'exercice est estimée à environ 10 %, ce qui correspond davantage à la croissance prévue des bénéfices des sociétés en 2005, soit 12 %. À l'heure actuelle, on prévoit que les rentrées d'impôt sur le revenu des sociétés au cours de tout l'exercice devraient augmenter de 12,0 %. Le résultat réel dépendra de la croissance sous-jacente des bénéfices, de la composition de cette croissance selon le secteur, de même que des activités de planification fiscale des sociétés, plus particulièrement la mesure dans laquelle les sociétés peuvent utiliser leurs pertes antérieures pour réduire l'impôt qu'elles doivent payer au cours de l'année.
- Pour l'impôt sur le revenu des sociétés en particulier, un pourcentage disproportionné des rentrées de l'ensemble de l'année est perçu au cours de la période de règlement comprise entre décembre et mars. Il s'agit de la période au cours de laquelle les entreprises doivent verser le reste de l'impôt qu'elles n'ont pas payé par acomptes mensuels. Si le résultat final des rentrées d'impôt sur le revenu des sociétés en 2005-2006 est plus élevé (ou moins élevé) que prévu, il ne serait probablement pris en compte que dans les données financières du gouvernement pour la période de règlement, c'est-à-dire l'information qui ne sera disponible en entier qu'en mai 2006, avec la diffusion du numéro de mars 2006 de *La revue financière*.

- La mesure dans laquelle les ministères et les organismes n'utilisent pas toutes les ressources qui leur sont accordées par le Parlement varie d'une année à l'autre et peut largement influencer sur le résultat financier. En outre, au cours d'un exercice, les ministères et les organismes assument souvent des obligations pour lesquelles ils n'effectuent aucun versement. Ces obligations sont constatées pendant toute l'année et à la clôture dans le cours normal de leurs rajustements de fin d'année. Ces obligations peuvent être importantes.
- Une recherche plus détaillée des risques et incertitudes clés dans les prévisions financières constitue l'une des recommandations formulées par M. Tim O'Neill dans son rapport sur les pratiques du ministère des Finances pour l'établissement de prévisions. Les recommandations de ce rapport et les mesures prises par le gouvernement sont énoncées en détail ci-après.

Examen des prévisions budgétaires du gouvernement du Canada : Processus et systèmes

Recommandation	Mesure
<i>Le besoin de transparence</i>	
1) Dans le budget et dans <i>La Mise à jour économique et financière</i> , examiner tous les principaux risques et incertitudes rattachés aux prévisions économiques, et présenter leur incidence sur les projections budgétaires.	Chapitre 4 de la Mise à jour
2) Dans le budget et dans <i>La Mise à jour économique et financière</i> , prévoir les détails des règles empiriques utilisées pour établir une estimation de l'incidence des principales variables économiques sur les catégories de revenus et (certaines) catégories de dépenses.	Annexe 1 de la Mise à jour
3) Dans les principaux documents budgétaires, énoncer les détails du rapprochement entre les prévisions budgétaires selon les comptes nationaux et les prévisions selon les comptes publics.	Annexe 3 de la Mise à jour
4) Dans le budget, intégrer des détails sur les résultats à long terme (p. ex., sur 10 ans) concernant la précision des prévisions budgétaires du ministère des Finances.	Annexe 2 de la Mise à jour
5) Présenter trimestriellement, dans <i>La revue financière</i> , une analyse des développements budgétaires pour l'année en cours et des risques associés à l'atteinte des résultats budgétaires projetés. Dans la mesure du possible, on devrait inclure aussi une mise à jour complète concernant les prévisions budgétaires de l'exercice.	Les nouveaux renseignements disponibles au premier trimestre de l'exercice sont insuffisants pour produire une mise à jour significative de la situation financière projetée du gouvernement pour l'année. Cependant, des mises à jour sont diffusées au sixième mois (<i>La Mise à jour économique et financière</i>) et au neuvième mois (le budget) de l'exercice. Les changements importants par rapport aux résultats prévus pour l'exercice sont également abordés dans le numéro de mars de <i>La revue financière</i> .
6) Ajouter au moins une séance d'information officielle du ministère des Finances devant le Comité permanent des finances de la Chambre des communes, au début de l'été.	Des séances d'information sont tenues à la discrétion du Comité permanent des finances.

Examen des prévisions budgétaires du gouvernement du Canada : Processus et systèmes

Recommandation	Mesure
Le besoin de transparence	
7) Statistique Canada et le ministère des Finances examinent conjointement les causes des importantes révisions apportées aux données sur le PIB et analysent les options afin d'atténuer ces causes.	Le ministère des Finances et Statistique Canada examineront ces enjeux et tenteront de trouver des améliorations.
8) Amorcer des travaux de recherche sur l'évolution de la relation entre la performance de l'économie et les principales catégories de revenus.	Le ministère des Finances, de concert avec de nombreux autres ministères fédéraux, effectue des travaux de recherche importants sur l'économie du Canada et le rendement de l'économie et des finances. Les résultats de ces travaux peuvent être consultés sur les sites Web de ces divers ministères.
9) Améliorer la surveillance des bénéfices des sociétés d'État et des dépenses des ministères au cours de l'exercice.	Le ministère des Finances a lancé un processus de consultation plus officiel des sociétés d'État au sujet de leurs résultats financiers.
Règles budgétaires – Options	
10) Passer d'un objectif antidéficit à une règle budgétaire visant à dégager un excédent moyen sur le cycle économique.	Le gouvernement a récemment déposé un projet de loi sur les excédents imprévus (projet de loi C-67).
11) Si la règle antidéficit est retenue, prévoir dans chaque budget l'affectation éventuelle des excédents surprises entre les réductions d'impôt, les initiatives de dépenses et le remboursement de la dette.	
12) Fixer l'objectif du ratio de la dette au PIB (sur 10 ans) à un niveau inférieur à sa valeur actuelle de 25 % (c'est-à-dire entre 15 et 20 %) pour être en mesure de relever les défis budgétaires futurs.	L'objectif du ratio de la dette au PIB a été fixé à moins de 20 % d'ici 2020.
Changements institutionnels possibles	
13) Que le Comité permanent des finances de la Chambre des communes cesse de recourir aux services de prévisionnistes économiques pour lui fournir des projections budgétaires trimestrielles.	Cette recommandation visait le Comité permanent des finances de la Chambre des communes et elle relève de la discrétion du Comité.
14) Créer un organisme au sein du gouvernement et lui confier le mandat de se consacrer aux répercussions budgétaires à moyen et à long terme découlant de facteurs économiques et démographiques structurels.	Le ministère des Finances, de concert avec de nombreux autres ministères fédéraux, effectue des travaux de recherche importants sur l'économie du Canada et le rendement de l'économie et des finances. Les résultats de ces travaux peuvent être consultés sur les sites Web de ces divers ministères.

Chapitre 5

Plan pour la croissance et la prospérité

Points saillants

Le gouvernement du Canada a publié le Plan pour la croissance et la prospérité à titre de document d'accompagnement de la Mise à jour. Ce plan pluriannuel détaillé définit la réponse du Canada aux principaux défis et aux principales possibilités économiques. Il contribuera à concrétiser la vision du Canada en tant que pays où la qualité de vie est inégalée. Le Plan prend appui sur quatre piliers : offrir des possibilités à tous les Canadiens, promouvoir le Canada en tant qu'économie innovatrice, positionner le Canada au cœur des échanges et des réseaux mondiaux et établir un environnement propice à l'investissement privé. La Mise à jour propose certaines initiatives qui seront reprises dans le budget de 2006 afin d'amorcer la mise en œuvre du Plan. Deux d'entre elles prendront effet à compter du début de 2005 – l'augmentation de 500 \$ du montant personnel de base et la réduction du taux marginal d'imposition le moins élevé, qui passera de 16 % à 15 %. Ces deux mesures seront déposées dans les plus brefs délais à la Chambre des communes dans le cadre d'un avis de motion de voies et moyens.

Offrir des possibilités à tous les Canadiens

Le gouvernement prend des mesures pour veiller à ce que chaque Canadien ait la possibilité d'acquérir les compétences nécessaires et à ce qu'aucun Canadien n'ait à faire face à des obstacles infranchissables pour s'épanouir pleinement sur le plan personnel grâce à son travail.

Pour faire en sorte que le Canada se dote d'une main-d'œuvre de calibre mondial, le gouvernement prévoit :

- *550 millions de dollars sur cinq ans pour remettre chaque année à un nombre additionnel de 55 000 étudiants issus de familles à faible revenu des subventions au titre des études postsecondaires couvrant jusqu'à quatre années d'études de premier cycle;*

- 2,2 milliards de dollars sur cinq ans pour contribuer à rendre les études postsecondaires plus abordables pour les Canadiens à revenu faible et modeste grâce à la réforme du régime canadien d'aide financière aux étudiants, dont les subventions, les prêts et des mesures améliorées de gestion de la dette, y compris les taux d'intérêt;
- 210 millions de dollars sur cinq ans afin d'encourager les études supérieures grâce à une augmentation de 50 % du nombre de Bourses d'études supérieures du Canada (BESC) offertes par les conseils subventionnaires. Ces nouvelles sommes permettront de porter à 6 000 le nombre de BESC accordées chaque année, dont 2 400 au total dans les domaines des sciences et du génie;
- 150 millions de dollars au cours des cinq prochaines années pour encourager les Canadiens à étudier à l'étranger et les étrangers à étudier au Canada, et appuyer la participation des établissements d'enseignement postsecondaire canadiens à des réseaux internationaux;
- 1 milliard de dollars en 2005-2006 dans un fonds d'innovation pour l'enseignement postsecondaire pour la réalisation d'investissements urgents dans les universités et collèges communautaires;
- 3,5 milliards de dollars, cette année et au cours des cinq prochaines années, pour accroître la formation en milieu de travail coordonnée par l'employeur en offrant des occasions de stages, en améliorant l'alphabétisation et les compétences essentielles, en perfectionnant les compétences en milieu de travail et en favorisant la participation des Autochtones, des personnes handicapées et des nouveaux immigrants au marché du travail;
- 65 millions de dollars au cours des cinq prochaines années pour améliorer l'information sur le marché du travail mise à la disposition des Canadiens et réduire davantage les obstacles à la mobilité de la main-d'œuvre à l'échelle du pays.

Pour relever le défi démographique, le gouvernement prévoit :

- *265 millions de dollars sur cinq ans pour aider les Canadiens handicapés à participer au marché du travail et venir en aide aux familles à revenu faible et modeste comptant des personnes handicapées;*
- *1,3 milliard de dollars sur cinq ans pour améliorer les services d'établissement et d'intégration des nouveaux immigrants.*

Pour offrir des meilleures possibilités aux Canadiens autochtones, le gouvernement propose :

- *de combler en priorité l'écart au chapitre du niveau de vie et des choix de vie entre les Autochtones et les autres Canadiens. La rencontre des premiers ministres avec les dirigeants autochtones représente une occasion historique de modifier les approches en matière de santé, de logement, de développement économique et, surtout, d'éducation.*

Promouvoir une économie innovatrice

L'innovation améliore la qualité de vie des Canadiens. Elle représente un élément essentiel de la prospérité dans une économie mondiale axée sur le savoir. Pour accroître davantage la capacité du Canada en matière d'innovation, le gouvernement du Canada s'appuiera sur ses investissements antérieurs en versant une aide additionnelle à l'excellence de la recherche, à la formation avancée, à la mise au point de la technologie et à la commercialisation.

Pour conserver le leadership du Canada en matière de recherche universitaire, le gouvernement prévoit :

- *plus de 2,1 milliards de dollars supplémentaires, à compter de 2005-2006 et au cours des cinq prochaines années, pour accroître l'aide destinée aux conseils subventionnaires, au Programme des coûts indirects de la recherche, à la Fondation canadienne pour l'innovation et à l'Institut canadien de recherche avancée. Ces mesures appuieront la recherche de pointe et renforceront les réseaux de recherche internationaux;*

Pour raffermir les réseaux de recherche internationaux, le gouvernement propose :

- *de mettre en place dans le budget de 2006 des initiatives qui lui permettront de se rapprocher de son objectif, soit consacrer 5 % de la R-D fédérale aux priorités des pays en développement et de renforcer les partenariats établis entre le Canada et les pays en développement, plus particulièrement dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la gouvernance.*

Pour accélérer la commercialisation et la recherche et développement (R-D) privée, le gouvernement propose :

- *un investissement de près de 200 millions de dollars au cours des cinq prochaines années afin d'offrir jusqu'à 3 500 stages en R-D aux diplômés d'études supérieures en sciences naturelles, en sciences de la santé et en génie, et jusqu'à 100 bourses chaque année aux étudiants ayant accompli des études supérieures en génie, en sciences naturelles et en sciences de la santé qui désirent obtenir une maîtrise en administration des affaires, en plus d'appuyer les grappes fondées sur les connaissances pour accroître la capacité des entreprises d'effectuer de la R-D, d'adopter de nouvelles technologies et de commercialiser les découvertes.*

Au cœur des échanges et des réseaux mondiaux

Pour tirer pleinement profit des possibilités qui se présentent à l'échelle planétaire, le Canada doit se situer au cœur des échanges et des réseaux mondiaux en renforçant la position qu'il occupe à titre d'une des économies les plus ouvertes du globe, en libéralisant les échanges de manière équitable et efficace, en facilitant les entrées et les sorties d'investissements étrangers, en positionnant les entreprises canadiennes sur les marchés prioritaires et en améliorant les réseaux de transport et de communication afin de relier les Canadiens aux occasions qui se présentent dans le monde entier.

Pour positionner le Canada au sein des réseaux commerciaux mondiaux, le gouvernement prévoit :

- *485 millions de dollars sur cinq ans pour mettre en œuvre une nouvelle stratégie commerciale à l'échelle internationale – Commerce-CAN – afin d'aider jusqu'à 5 000 entreprises canadiennes, en particulier les petites et moyennes entreprises, à faire affaire sur les marchés prioritaires, comme ceux de la Chine et de l'Inde;*

Pour créer des portes d'entrée de calibre mondial, le gouvernement prévoit :

- *590 millions de dollars au cours des cinq prochaines années pour appuyer les investissements dans l'infrastructure des transports et d'autres initiatives visant à améliorer les portes d'entrée du Canada aux pays du Pacifique. Des investissements supplémentaires touchant d'autres portes d'entrée, notamment Windsor, seront annoncés dans le prochain budget, dans le cadre du renouvellement du Fonds sur l'infrastructure frontalière;*
- *100 millions de dollars supplémentaires au cours des cinq prochaines années pour continuer de soutenir la mise en place de réseaux de communication à large bande dans les collectivités rurales et éloignées et les collectivités des Premières nations afin d'améliorer l'accès de tous les Canadiens aux réseaux planétaires de télécommunications.*

Établir un environnement propice à l'investissement

Le gouvernement est résolu à établir un environnement propice à l'investissement pour assurer la prospérité en adoptant une politique budgétaire prudente et une politique monétaire saine, en instaurant un régime d'imposition compétitif, efficient et équitable, en appliquant une réglementation intelligente, en assurant l'efficience des marchés financiers, en établissant une union économique plus étroite au Canada et en préconisant un gouvernement plus productif et un environnement viable.

Pour préserver l'avantage macroéconomique du Canada, le gouvernement :

- *confirme son engagement de présenter un budget équilibré ou excédentaire année après année et établit le nouvel objectif de ramener à 20 % le ratio de la dette au PIB d'ici 2020, ce qui assurera la marge de manœuvre financière future voulue et contribuera à atténuer les pressions économiques et financières associées au vieillissement de la population.*

Pour accroître l'équité, la compétitivité et l'efficience du régime canadien de l'impôt des particuliers, le gouvernement propose :

- *d'instaurer un vaste plan de réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers qui accroîtra les bénéfices tirés du travail, de l'investissement et de l'épargne. Plus précisément, le plan propose :*
 - *de mettre en place, à compter de 2008, une prestation fiscale pour le revenu gagné pour aider les Canadiens à faible revenu à éviter le piège de l'aide sociale en leur permettant de conserver une plus grande partie de leurs gains;*
 - *d'augmenter immédiatement de 500 \$ le montant personnel de base, soit le revenu que tous les Canadiens peuvent gagner sans devoir payer d'impôt fédéral, prenant effet le 1^{er} janvier 2005, ce qui accélérera l'augmentation prévue à ce chapitre dans le budget de 2005. En 2009, grâce aux augmentations du montant personnel de base, 860 000 Canadiens additionnels ne paieront plus d'impôt fédéral;*
 - *d'abaisser les taux d'imposition sur le revenu des particuliers, en commençant par la réduction du taux le moins élevé, qui passera de 16 % à 15 %, prenant effet le 1^{er} janvier 2005, suivie de réductions de 1 point de pourcentage des deux taux intermédiaires d'ici 2010;*
 - *de rendre encore plus attrayant le travail au Canada pour les travailleurs hautement qualifiés et mobiles en accroissant le niveau de revenu à partir duquel le taux d'imposition supérieur commence à s'appliquer, et ce, à compter de 2010.*

- Ces mesures permanentes se traduiront par des économies d'impôt totalisant environ 3 300 \$ cette année et au cours des cinq années suivantes pour une famille de quatre personnes à deux revenus totalisant 60 000 \$ par année.

Pour créer un climat propice à l'investissement et à la création d'emplois, le plan propose :

- *de confirmer les réductions du taux général d'imposition des sociétés et l'élimination de la surtaxe des sociétés pour toutes les sociétés, comme le propose le budget de 2005; éliminer l'impôt fédéral sur le capital en 2006, soit deux ans plus tôt que prévu; prolonger les périodes de report prospectif des pertes d'entreprises et des crédits d'impôt à l'investissement pour assurer un soutien supplémentaire aux entreprises qui se lancent dans des activités à risque;*
- *d'accélérer la déduction pour amortissement (DPA) à l'égard de certains équipements forestiers de bio-énergie afin de favoriser l'investissement de sommes supplémentaires dans les technologies qui contribuent à réduire les gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique tout en aidant à améliorer la compétitivité internationale des usines canadiennes de pâtes et papiers. Il s'agit de la plus récente mesure issue de l'engagement du gouvernement visant à accélérer la DPA pour la technologie verte. Le gouvernement ciblera d'autres mesures dans les prochains budgets, selon les besoins.*

Le nouveau plan de réduction des impôts confirme l'engagement du gouvernement envers un régime fiscal équitable, efficient et compétitif. Il se traduira par un allègement de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés totalisant plus de 30 milliards de dollars cette année et au cours des cinq prochaines années, dont un allègement immédiat de l'impôt sur le revenu des particuliers pouvant atteindre 325 \$ pour tous les contribuables en 2005, qui sera suivi d'autres allègements au cours des années ultérieures à mesure que d'autres réductions d'impôt entreront progressivement en vigueur. Les mesures touchant l'impôt des sociétés permettront de

créer un important avantage au chapitre des taux d'imposition statutaires et un avantage fiscal global pour les entreprises canadiennes par rapport à celles des États-Unis, ce qui permettra de promouvoir la création d'emplois et l'investissement.

Le plan prend appui sur les mesures de réduction d'impôt de 22 milliards de dollars énoncées dans le budget de 2005 et sur le bilan solide qu'affiche le gouvernement au chapitre des réductions d'impôt depuis qu'il a équilibré le budget. Comme par le passé, le gouvernement fera davantage, et le fera plus rapidement, lorsque les ressources financières le permettront.

Pour promouvoir l'efficacité de la réglementation et de l'administration, le gouvernement prévoit :

- *90 millions de dollars au cours des cinq prochaines années pour utiliser Internet afin d'alléger le fardeau administratif des petites entreprises et d'améliorer l'accès des entrepreneurs à l'information, aux conseils et aux renvois aux programmes et services offerts dans l'ensemble du gouvernement, afin d'améliorer et de rationaliser le cadre de réglementation dans lequel évoluent les entreprises au Canada;*
- *50 millions de dollars pour Inforoute Santé du Canada afin de mettre au point des outils et des systèmes visant une meilleure gestion des temps d'attente.*

Pour promouvoir l'efficacité énergétique et la viabilité de l'environnement, le gouvernement propose :

- *d'accroître de 50 millions de dollars l'Encouragement à la production d'énergie renouvelable afin d'appuyer les projets de cogénération thermique.*

Introduction

Prenant appui sur les résultats inégaux que le Canada a obtenus sur le plan économique et budgétaire au cours des 10 dernières années, le gouvernement du Canada confirme, dans le document qui accompagne la Mise à jour et qui s'intitule *Plan pour la croissance et la prospérité*, son engagement à favoriser l'emploi, la croissance économique et la prospérité durable. Ce plan pluriannuel détaillé présente les orientations stratégiques générales qui serviront à définir la réponse du Canada aux nouveaux défis et aux nouvelles possibilités économiques qui surgiront. En s'appuyant sur les autres grandes initiatives lancées ces deux dernières années, le Plan contribuera à concrétiser la vision du Canada en tant que pays où la qualité de vie est inégalée.

L'environnement, la culture, la sécurité nationale, la citoyenneté mondiale, la santé et le niveau de vie sont autant d'éléments essentiels qui contribuent à la qualité de vie d'une nation. S'inscrivant dans le cadre stratégique élargi du gouvernement, le Plan s'attarde à mettre en place les conditions nécessaires qui assureront le relèvement permanent du niveau de vie des Canadiens, tout en dégagant les ressources qui continueront d'être investies dans les autres facteurs déterminants de la qualité de vie.

Au cours des prochaines décennies, le Canada verra sa population vieillir à un rythme rapide, à mesure que les membres de la génération du baby-boom prendront leur retraite et seront remplacés par un moins grand nombre de jeunes travailleurs. Cette situation présente sur le plan des perspectives économiques et financières du Canada des défis qu'il faut relever dès maintenant. Par ailleurs, le monde évolue rapidement, fouetté par l'émergence de puissances économiques comme la Chine et l'Inde et par l'utilisation généralisée des technologies de pointe. Ainsi, le Canada se voit offrir des occasions sans précédent de pénétrer de nouveaux marchés et de se tailler une place dans les segments à grande valeur ajoutée des chaînes d'approvisionnement mondiales.

Grâce à sa population hautement qualifiée, à son ouverture sur le monde, à l'immense potentiel de ses ressources naturelles et à sa robuste santé financière, le Canada est bien placé pour relever ces défis et saisir ces occasions. De fait, les Canadiens peuvent aspirer à une économie qui permet une qualité de vie sans pareil. Pour réaliser cet objectif, le Plan dont s'est doté le gouvernement pour hausser le niveau de vie présente un cadre fondé sur quatre piliers :

Offrir des possibilités à tous les Canadiens en veillant à ce que chaque Canadien ait la possibilité d'acquérir les compétences nécessaires et à ce qu'aucun Canadien n'ait à faire face à des obstacles infranchissables pour s'épanouir pleinement sur le plan personnel grâce à son travail.

Promouvoir une économie innovatrice afin de tirer davantage profit du potentiel humain du Canada et de l'excellence en matière de recherche primaire, du rythme sans cesse croissant des changements technologiques et des possibilités grandissantes au chapitre de la commercialisation.

Positionner le Canada au cœur des échanges et des réseaux mondiaux en renforçant la position qu'occupe le Canada en tant qu'une des économies les plus ouvertes au monde en libéralisant les échanges de manière équitable et efficace, en facilitant les entrées et les sorties d'investissements étrangers, en positionnant les entreprises canadiennes

sur les marchés prioritaires et en améliorant les réseaux de transport et de communication qui relient les Canadiens aux possibilités qui se présentent dans le monde entier.

Établir un environnement propice à l'investissement pour assurer la prospérité au moyen de politiques financières prudentes et de politiques monétaires solides, d'un régime fiscal compétitif, efficient et équitable, d'une réglementation intelligente, de marchés financiers efficients, d'une union économique plus étroite au Canada, d'un gouvernement plus productif et d'un environnement viable.

La Mise à jour propose des initiatives qui seront reprises dans le budget de 2006 afin d'amorcer la mise en œuvre du Plan.

Offrir des possibilités à tous les Canadiens

Une main-d'œuvre hautement qualifiée et adaptable est une condition préalable de la réussite dans la présente économie axée sur le savoir. Or, pour remplir cette condition, tous les Canadiens doivent avoir la possibilité d'acquérir les connaissances et les compétences dont ils ont besoin pour réaliser leur plein potentiel. Plus que jamais, le Canada doit se doter d'une main-d'œuvre souple et adaptable qui emprunte la voie de l'apprentissage permanent pour assurer sa prospérité économique à long terme.

La main-d'œuvre de calibre mondial du Canada doit pouvoir réaliser tout son potentiel. À cette fin, le gouvernement renforce son engagement envers l'excellence de l'enseignement postsecondaire et l'accès à celui-ci. Pour relever le défi démographique imminent, le gouvernement unira ses efforts à ceux de ses partenaires afin d'augmenter la participation au marché du travail et les possibilités d'emploi des groupes actuellement sous-représentés, comme les Canadiens plus âgés, les personnes handicapées et les Canadiens autochtones, en améliorant les mesures incitatives et en éliminant les obstacles insurmontables au travail, plus particulièrement pour les Canadiens à faible revenu (voir la section « Établir un environnement propice à l'investissement »). Le gouvernement s'efforcera également d'améliorer le traitement des demandes d'immigration, de même que l'établissement et l'intégration des immigrants, avant de relever les niveaux d'immigration pour les travailleurs qualifiés et scolarisés. En outre, il s'emploiera à réduire les obstacles à la mobilité de la main-d'œuvre et à améliorer la qualité et l'actualité de l'information sur le marché du travail.

Mesures stratégiques proposées

Rehausser la qualité de la main-d'œuvre canadienne, déjà de calibre mondial

À une époque marquée par l'apparition de puissances économiques et par l'éducation de masse mondiale, la main-d'œuvre canadienne doit livrer concurrence sur le plan de la qualité. Pour ce faire, il faut assurer l'accès à l'enseignement postsecondaire de la plus grande qualité ainsi qu'au perfectionnement des compétences et à la formation des adultes. Pour faire en sorte que les Canadiens puissent acquérir les compétences dont ils ont besoin, la Mise à jour prévoit l'investissement de 7,6 milliards de dollars cette année et les cinq suivantes afin d'assurer que le Canada continue de bénéficier d'un système

d'apprentissage de calibre mondial. Ces fonds permettront de combler à court terme les écarts touchant le milieu d'apprentissage dans les établissements d'enseignement postsecondaire, assureront qu'aucun obstacle n'entrave l'accès à l'enseignement postsecondaire (principalement en bonifiant l'aide financière aux étudiants), favoriseront le perfectionnement des compétences en milieu de travail et appuieront la recherche dans les établissements d'enseignement postsecondaire.

Améliorer l'accès – Subvention canadienne d'accès

À l'heure actuelle, la Subvention canadienne d'accès fournit des subventions qui couvrent la moitié des frais de scolarité de la première année, à concurrence de 3 000 \$, aux étudiants admissibles issus de familles à faible revenu. Pour donner suite à l'investissement découlant de l'annonce faite le 7 mai 2005 au sujet d'une entente conclue entre le premier ministre du Canada et le premier ministre de l'Ontario à l'égard de l'enseignement postsecondaire, le gouvernement propose d'élargir la Subvention canadienne d'accès de manière à offrir aux étudiants admissibles dès 2006-2007 des subventions semblables couvrant jusqu'à quatre années d'études de premier cycle. Cet élargissement de la Subvention représente un investissement supplémentaire de 110 millions de dollars par année, dont bénéficieront 55 000 étudiants de plus chaque année.

Améliorer l'accès – Améliorer l'aide financière aux étudiants

Le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) constitue le principal moyen dont se sert le gouvernement pour promouvoir l'accès à l'enseignement postsecondaire; il accorde des prêts et des subventions aux étudiants qui ont fait montre de leurs besoins financiers. Au fil des ans, le PCPE a réussi particulièrement bien à promouvoir l'accès à l'enseignement postsecondaire, comme en témoigne le fait que les Canadiens ont le plus haut niveau de fréquentation au monde pour ce qui est des études postsecondaires. Dans les récents budgets, le gouvernement a apporté de nombreuses améliorations importantes au PCPE, ce qui traduit son engagement permanent de veiller à ce que le programme suive l'évolution des réalités financières des étudiants et de leurs familles et, ainsi, continue à promouvoir efficacement l'accès de l'ensemble des Canadiens. Ces mesures contribueront à rendre l'enseignement postsecondaire plus abordable pour les Canadiens à revenu faible ou modeste.

Aide fédérale aux étudiants

Ces dernières années, le gouvernement du Canada a apporté de nombreuses améliorations au régime fédéral d'aide financière aux étudiants afin de tenir compte de l'évolution des besoins des étudiants et de leurs familles, dont entre autres :

- les nouvelles **Subventions canadiennes d'accès** d'au plus 3 000 \$ pour faciliter la transition vers l'éducation postsecondaire des étudiants de première année issus de familles à faible revenu et de 2 000 \$ pour les étudiants handicapés. Elles accordent une aide de près de 32 millions de dollars chaque année à quelque 22 000 étudiants;
- la bonification des **Subventions canadiennes pour études** pour améliorer l'accès des étudiants. Chaque année, les Subventions canadiennes pour études accordent environ 75 millions de dollars d'aide non remboursable à quelque 55 000 étudiants;
- des majorations du plafond hebdomadaire des prêts aux termes du **Programme canadien de prêts aux étudiants**, qui est passé de 165 \$ par semaine à 210 \$ par semaine à compter du 1^{er} août 2005, afin de tenir compte de l'évolution du coût de l'enseignement postsecondaire. Le Programme canadien de prêts aux étudiants octroie chaque année des prêts totalisant 1,5 milliard de dollars à environ 330 000 étudiants;
- l'élargissement de l'admissibilité au **Programme canadien de prêts aux étudiants** à environ 40 000 étudiants de plus, en réduisant le montant que les parents à revenu modeste ou moyen sont tenus de contribuer;
- l'amélioration des **mesures fédérales de gestion de la dette** pour aider davantage les emprunteurs qui éprouvent des difficultés financières à rembourser leurs prêts étudiants, y compris la prorogation de la période de remboursement pour la faire passer de 10 à 15 ans, la modification de l'admissibilité à des allègements d'intérêt pour que davantage d'emprunteurs aient accès au programme et la majoration du montant de remise des prêts (jusqu'à 26 000 \$ sur deux ans) aux termes du programme de la réduction de la dette en cours de remboursement;
- l'amélioration des **mesures fiscales liées à l'éducation** presque chaque année depuis 1996, y compris une augmentation de 500 % du montant pour études à plein temps, l'instauration d'un crédit d'impôt applicable à l'intérêt sur les prêts étudiants, d'un montant pour études à temps partiel et du report des montants inutilisés au titre des frais de scolarité et d'études. Les mesures fiscales destinées aux étudiants fournissent un allègement fiscal de plus de 1,5 milliard de dollars chaque année;
- l'instauration du **Bon d'études canadien**, qui se traduira par une épargne-études maximale de 2 000 \$ à l'âge de 16 ans dans le cas des enfants membres de familles ayant droit au supplément de la Prestation nationale pour enfants, et la bonification des taux d'appariement de la **Subvention canadienne pour l'épargne-études** afin d'aider les familles à revenu faible ou moyen à épargner en vue des études de leurs enfants.

La Mise à jour propose de verser 2,2 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années pour solidifier le régime canadien d'aide aux étudiants et s'appuyer sur son succès pour favoriser l'accès à l'enseignement postsecondaire. Cela entraînera un examen en une étroite collaboration avec les provinces et territoires, ainsi qu'avec d'autres partenaires, pour recenser les secteurs exigeant des investissements supplémentaires et veiller à ce qu'aucun obstacle ne nuise à l'accès à l'enseignement postsecondaire des étudiants issus de familles à revenu moyen et des étudiants ayant des personnes à charge. L'examen portera

sur un éventail de mesures possibles, comme les subventions, les prêts et des mesures de gestion améliorée de la dette, y compris les taux d'intérêt.

Améliorer l'accès – Bourses d'études supérieures du Canada

Le programme des Bourses d'études supérieures du Canada (BESC) a été annoncé dans le budget de 2003 afin d'aider les meilleurs étudiants à poursuivre des études supérieures dans des établissements canadiens. Le programme est offert par les trois conseils subventionnaires et, en 2006-2007, il aidera 2 000 étudiants à la maîtrise et 2 000 étudiants au doctorat.

Les employeurs recherchent de plus en plus des personnes hautement qualifiées capables de mener de la recherche et développement, d'absorber et d'appliquer de nouvelles idées provenant des universités et d'ailleurs ainsi que d'adopter rapidement les nouvelles technologies. Par ailleurs, le pays aura besoin de citoyens détenant des diplômes d'études supérieures pour remplacer les professeurs d'université qui prendront leur retraite.

La Mise à jour propose de nouvelles ressources totalisant 210 millions de dollars au cours des cinq prochaines années pour financer l'augmentation de 50 % du nombre de BESC qui seront accordées dans toutes les disciplines, y compris les sciences et le génie. Les nouvelles bourses seront réparties à parts égales entre les étudiants à la maîtrise et les étudiants au doctorat. Lorsqu'il aura été mis en œuvre au complet, le programme des BESC accordera une aide financière à 6 000 étudiants chaque année, dont 2 400 bourses dans les domaines des sciences et du génie.

Améliorer l'accès – Éducation internationale

Les collèges et universités contribuent au premier plan au maintien du statut et de la réputation du Canada dans le monde. L'aide accordée aux établissements et aux étudiants pour qu'ils demeurent au fait des plus récents développements dans leurs secteurs d'expertise permet d'améliorer la qualité des établissements et des programmes canadiens. De même, le fait d'encourager la mobilité des étudiants canadiens à l'échelle internationale élargit leurs horizons et leur permet d'acquérir des compétences diversifiées qu'ils pourront appliquer par la suite à un contexte canadien. Toutefois, les études à l'étranger supposent habituellement des coûts supplémentaires considérables pour les Canadiens qui veulent étudier à l'extérieur du Canada et pour les étrangers qui veulent étudier au Canada. La Mise à jour propose d'investir 150 millions de dollars sur cinq ans pour améliorer l'accès à l'éducation internationale et pour permettre aux établissements de participer à des réseaux internationaux, surtout grâce à la mise sur pied de programmes de bourses d'études offrant une aide financière aux jeunes Canadiens pour qu'ils puissent étudier et entreprendre des recherches dans d'autres pays. Des mesures visant à inciter un plus grand nombre d'étudiants étrangers à venir étudier au Canada seront également élaborées. Ces initiatives contribueront par ailleurs à l'atteinte de l'objectif du Plan qui consiste à positionner le Canada au cœur des réseaux mondiaux.

Améliorer l'accès – Fonds d'innovation pour l'enseignement postsecondaire

Un des moyens d'améliorer l'accès à l'enseignement postsecondaire consiste à veiller à ce que la capacité et l'infrastructure des établissements d'enseignement postsecondaire du Canada suivent la hausse du nombre d'inscriptions et les besoins croissants d'apprentissage des étudiants. Les universités et les collèges peuvent parfois être aux prises avec des contraintes, à mesure qu'ils s'efforcent de satisfaire aux exigences associées à la hausse des inscriptions, à une infrastructure vieillissante, à l'évolution de la technologie d'apprentissage et à la vétusté de l'équipement. À cette fin, le gouvernement du Canada propose de mettre à la disposition des provinces et des territoires la somme de 1 milliard de dollars à l'appui d'investissements urgents afin de promouvoir les changements nécessaires pour appuyer l'innovation dans l'enseignement supérieur et le perfectionnement des compétences. Les fonds contribueront à moderniser et à améliorer l'infrastructure des établissements d'enseignement postsecondaire comme les bibliothèques et l'équipement technologique, à rehausser les milieux d'apprentissage dans les établissements autochtones et ceux du Nord, de même qu'à accroître l'accès des personnes handicapées. Les fonds seront remis à une fiducie administrée par des tiers après la conclusion d'une entente sur les principes de fonctionnement et l'adoption de la loi habilitante. Les provinces et les territoires pourront au besoin y prélever des fonds, en fonction du nombre d'habitants.

Perfectionnement des compétences en milieu de travail

Le gouvernement du Canada est résolu à travailler de concert avec ses partenaires provinciaux et territoriaux, le milieu des affaires et les syndicats pour favoriser le perfectionnement des compétences en milieu de travail à l'échelle du pays. À cette fin, et en misant sur l'annonce de mai 2005 faite conjointement avec le gouvernement de l'Ontario, le gouvernement, par l'intermédiaire de la Mise à jour, prévoit verser 3,5 milliards de dollars cette année et au cours des cinq années suivantes afin d'appuyer les nouveaux accords de partenariat de développement du marché du travail conclus avec les provinces et les territoires. Ces accords comprendront des objectifs clairs, des mesures du rendement fondées sur les résultats et des rapports publics sur le rendement de l'investissement.

Ces accords mettront l'accent sur l'augmentation de la formation en milieu de travail coordonnée par l'employeur dans les six secteurs prioritaires établis conjointement qui suivent : l'apprentissage, l'alphabétisation et les compétences essentielles, le perfectionnement des compétences en milieu de travail, l'accroissement de la participation des Autochtones au marché du travail, l'intégration des immigrants au marché du travail et l'accroissement de la participation des personnes handicapées et d'autres groupes sous-représentés au marché du travail. Ces programmes cibleront directement les priorités énumérées dans le Plan.

Au nombre des initiatives éventuelles, mentionnons les programmes d'insertion professionnelle à l'intention des nouveaux immigrants, les partenariats avec les employeurs pour promouvoir l'alphabétisation et les compétences essentielles au travail, les stages à l'intention des Canadiens autochtones et des personnes handicapées ainsi que l'élaboration d'une stratégie nationale relative à la formation en apprentissage.

Ces nouveaux fonds s'ajouteront aux prestations d'emploi et aux mesures de soutien fournies aux chômeurs admissibles en vertu du programme d'assurance-emploi. En outre, les travaux se poursuivront avec les partenaires afin d'élaborer une vaste stratégie nationale en matière d'alphabétisation.

Relever le défi démographique

Canadiens plus âgés

En raison du vieillissement de la population, les travailleurs plus âgés qui veulent continuer à participer à la population active représenteront une source sans cesse croissante de travailleurs qualifiés et expérimentés. Toutefois, les arrangements institutionnels et financiers actuels incitent souvent les travailleurs à prendre une retraite plutôt hâtive, comme en fait foi le taux d'emploi relativement inférieur des Canadiens âgés de 55 à 64 ans par rapport à celui d'un certain nombre de pays, dont les États-Unis surtout. Les dispositions relatives à la retraite obligatoire figurent parmi les mesures qui dissuadent les travailleurs plus âgés qui aimeraient demeurer dans la population active.

Le gouvernement supprimera des lois fédérales, quand ce sera fondé, toute disposition qui prévoit la retraite obligatoire afin que les Canadiens qui veulent continuer à travailler après avoir atteint l'âge « normal » de la retraite puissent le faire. Le gouvernement du Canada encouragera également les provinces et territoires dotés de telles dispositions à prendre des mesures semblables afin de supprimer ces dispositions, sauf si des motifs liés à la sécurité justifient le maintien de limites d'âge.

Personnes handicapées

Des obstacles empêchent souvent les Canadiens handicapés d'intégrer le marché du travail, et il peut être difficile pour ceux-ci de continuer à participer à la population active. Le gouvernement est déterminé à travailler de concert avec ses partenaires – les administrations provinciales et territoriales, les employeurs et les collectivités – pour aider les Canadiens handicapés à participer au marché du travail. Par exemple, aux termes du cadre multilatéral pour les ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées, le gouvernement du Canada appuie les provinces et les territoires qui ont convenu d'offrir des programmes d'aide à l'emploi aux personnes handicapées. S'appuyant sur les initiatives récentes, la Mise à jour prévoit 30 millions de dollars de plus en 2006-2007 et par la suite au titre du cadre multilatéral, ce qui porte à 253 millions de dollars par année la contribution du gouvernement du Canada à ce programme. Pour s'assurer que les fonds ciblent les secteurs présentant les besoins les plus grands, une petite portion de la hausse prévue dans la Mise à jour servira à améliorer l'information concernant l'efficacité du programme.

Dans le budget de 2005, le gouvernement a pris d'importantes mesures pour rendre le régime fiscal plus équitable pour les personnes handicapées en donnant suite à presque toutes les recommandations du Comité consultatif technique sur les mesures fiscales pour les personnes handicapées. La Mise à jour propose deux mesures additionnelles fondées sur les recommandations du Comité; grâce à ces deux mesures, le gouvernement a donné suite à l'ensemble des recommandations stratégiques du Comité.

D'abord, la Mise à jour propose de hausser le montant annuel maximal de la Prestation pour enfants handicapés (PEH), un supplément de la Prestation fiscale canadienne pour enfants payable à l'égard d'enfants de familles à revenu faible ou modeste qui satisfont aux critères d'admissibilité du crédit d'impôt pour personnes handicapées, afin de le faire passer de 2 044 \$ à 2 300 \$ pour l'année de prestation 2006-2007. Jumelée à la hausse annoncée dans le budget de 2005, cette mesure représente une augmentation cumulative de près de 600 \$ du plafond annuel de la PEH, comme le recommandait le Comité consultatif technique, et aura pour effet d'accroître les prestations d'un montant estimatif de 10 millions de dollars en 2006-2007.

Ensuite, la Mise à jour propose de relever le montant maximal du supplément remboursable pour frais médicaux (SRFM) pour le porter de 750 \$ à 1 000 \$, comme le recommandait le Comité consultatif technique. Le SRFM aide à compenser la perte de prestations subie aux termes de programmes d'aide sociale provinciaux en fournissant aux travailleurs canadiens à faible revenu une aide relative aux frais médicaux et aux frais liés à une invalidité supérieurs à la moyenne, améliorant ainsi l'incitation à travailler des Canadiens handicapés. Cette mesure proposée s'appliquera à compter de l'année d'imposition 2006 et elle majorera d'un montant estimatif de 10 millions de dollars l'aide offerte en 2006-2007.

Outre ces initiatives, le projet de Fonds d'innovation pour l'enseignement postsecondaire fournira aux provinces et territoires un financement ponctuel grâce auquel ils pourront combler quelques lacunes immédiates, notamment au chapitre de l'amélioration de l'accès des personnes handicapées aux établissements d'enseignement postsecondaire. Le perfectionnement des compétences en milieu de travail pour les Canadiens handicapés figure en outre parmi les six secteurs prioritaires des nouveaux accords de partenariat de développement du marché du travail, qui seront négociés avec les provinces et les territoires.

Immigrants

La plupart des immigrants qui s'établissent au Canada sont bien instruits et très qualifiés. Toutefois, ils ont souvent de la difficulté à s'intégrer à une nouvelle collectivité, à un nouveau marché du travail et à un nouveau pays. Les programmes et services d'établissement et d'intégration peuvent faciliter cette transition. La Mise à jour propose de verser au total 1,3 milliard de dollars cette année et au cours des cinq années suivantes pour améliorer les programmes d'établissement et d'intégration (dans le cas du Québec, l'aide financière est versée dans le cadre d'un accord distinct en matière d'immigration). Cette initiative renchérit sur l'entente annoncée en mai 2005 et conclue avec le gouvernement de l'Ontario et sur les 298 millions de dollars prévus dans le budget de 2005 au titre de l'intégration des immigrants. Les services et l'aide améliorés qui seront offerts dans le cadre de cette contribution amélioreront l'intégration au marché du travail, combleront les pénuries de main-d'œuvre locales et faciliteront l'adaptation du marché du travail au cours des années à venir, surtout par le truchement d'une meilleure formation linguistique. Pour assurer l'efficacité de ces programmes, le gouvernement demandera l'avis des provinces et territoires sur les meilleures façons d'améliorer l'établissement et l'intégration des immigrants, de reconnaître les titres de compétences étrangers des immigrants et d'élargir la répartition régionale des immigrants.

L'amélioration des résultats de l'intégration ne représente qu'un des défis qui doivent être relevés. Le système d'immigration sera rationalisé avant que les niveaux d'immigration ne soient relevés pour s'assurer qu'il traite de façon efficiente les demandes d'immigration, qu'il suive l'évolution des besoins du marché du travail et contribue efficacement à la croissance et à la prospérité.

Offrir des possibilités aux Canadiens autochtones

Le taux de chômage des Canadiens autochtones est généralement supérieur à celui des autres membres de la population canadienne, tandis que leur taux d'activité est inférieur. En outre, les jeunes Canadiens autochtones sont moins susceptibles de détenir des diplômes universitaires ou collégiaux. Même si, dernièrement, des améliorations importantes et des investissements considérables ont été réalisés, les administrations fédérale, provinciales et territoriales s'efforcent toujours de combler en priorité les écarts au chapitre de l'éducation et de l'emploi en ce qui concerne les Canadiens autochtones.

Les 24 et 25 novembre 2005, les premiers ministres ainsi que les dirigeants autochtones nationaux prendront part à une rencontre sans précédent dont l'objet consistera à faire en sorte que les Premières nations, les Inuits et les Métis tirent profit de la prospérité du Canada et y contribuent, et ce, peu importe où ils vivent au pays. Les premiers ministres et les dirigeants autochtones devraient convenir d'adopter des réformes en profondeur, de prendre des engagements et de réaliser des investissements concrets afin d'améliorer la vie des membres des Premières nations, des Inuits et des Métis et par-dessus tout de développer le potentiel non exploité des jeunes Autochtones. Des mesures visant à suivre les progrès réalisés au cours des 10 prochaines années seront mises en place afin d'améliorer les résultats scolaires, les conditions de logement, l'état de santé et les possibilités économiques des Autochtones. Les premiers ministres et les dirigeants autochtones élaboreront conjointement un programme autochtone et veilleront à ce que tout nouvel investissement repose sur un système de gouvernance et de reddition de comptes moderne qui favorise un changement transformateur.

Accroître la mobilité de la main-d'œuvre et l'efficience du marché du travail

Information sur le marché du travail

Pour prendre des décisions éclairées, les Canadiens ont besoin d'une meilleure information sur le marché du travail. Dans le but d'accroître la qualité et la pertinence de cette information, la Mise à jour propose de nouveaux investissements de 40 millions de dollars sur cinq ans pour étendre et étoffer la collecte de données servant à documenter le marché du travail et à en prévoir l'évolution. On pourra ainsi recueillir et diffuser plus d'informations à l'échelle régionale. Cette mesure aidera les Canadiens à faire de meilleurs choix de carrière, accroîtra la mobilité de la main-d'œuvre et se traduira par un meilleur appariement de l'offre et de la demande de main-d'œuvre dans les différentes régions du pays.

Initiative de mobilité

Dans la même veine, le gouvernement du Canada continuera à travailler avec ses homologues des provinces et des territoires, les employeurs, le mouvement syndical et les organismes de réglementation pour réduire les obstacles à la mobilité de la main-d'œuvre au Canada. À l'appui de cet effort, la Mise à jour prévoit 5 millions de dollars par année pour faciliter la mise en œuvre des mesures nécessaires, par exemple accélérer les progrès dans le cadre du programme Sceau rouge et inciter les provinces à élaborer des normes de reconnaissance mutuelle. Par ailleurs, l'élimination d'autres obstacles à la mobilité de la main-d'œuvre continuera à susciter l'attention du gouvernement.

Tableau 5.1

Offrir des possibilités à tous les Canadiens

	2005- 2006	2006- 2007	2007- 2008	2008- 2009	2009- 2010	2010- 2011	Total
	(M\$)						
Rehausser la qualité de la main-d'œuvre canadienne, déjà de calibre mondial							
Subvention canadienne d'accès		110	110	110	110	110	550
Amélioration de l'aide financière aux étudiants			480	577	567	567	2 190
Bourses d'études supérieures du Canada		17	34	53	53	53	210
Éducation internationale		20	20	30	40	40	150
Fonds d'innovation pour l'enseignement postsecondaire	1 000						1 000
Perfectionnement des compétences en milieu de travail	77	476	553	798	809	809	3 522
Relever le défi démographique							
Soutien des personnes handicapées		30	30	30	30	30	150
Prestations pour enfants handicapés		10	10	10	10	10	50
Supplément remboursable pour frais médicaux	5	10	10	10	15	15	65
Établissement et intégration des immigrants	29	111	196	266	342	342	1 286
Accroître la mobilité de la main-d'œuvre et l'efficience du marché du travail							
Information sur le marché du travail		5	5	10	10	10	40
Initiative de mobilité		5	5	5	5	5	25
Total	1 112	794	1 453	1 899	1 991	1 991	9 238

Nota : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Promouvoir une économie innovatrice

L'innovation est au cœur de la réussite économique du Canada; elle rehausse l'efficacité des entreprises canadiennes et favorise la percée de nouveaux produits et services sur de nouveaux marchés. À mesure que l'économie mondiale devient de plus en plus intégrée et façonnée par l'adoption et l'utilisation des plus récentes technologies, le Canada doit se positionner comme un chef de file de l'innovation.

Le leadership du Canada en matière de recherche publique crée un solide fondement qui permettra de bâtir une économie plus innovatrice. Le gouvernement s'engage à faire en sorte que le Canada demeure le chef de file du G7 au chapitre de la recherche universitaire; il est résolu à investir massivement et de façon soutenue pour bâtir des installations et des équipements de calibre mondial, à attirer les meilleurs chercheurs et à soutenir la recherche primaire. Il appuiera l'innovation en instaurant un climat propice à l'investissement privé, un régime fiscal plus compétitif et en favorisant l'établissement de marchés ouverts et efficaces. Le gouvernement interviendra en outre pour stimuler l'investissement du secteur privé dans la recherche et développement, l'adoption de technologies et l'amélioration du rendement au chapitre de la commercialisation.

Mesures stratégiques proposées

Leadership en recherche universitaire

Appuyer davantage la recherche

Les trois conseils subventionnaires fédéraux – les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), le Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) – financent des travaux de recherche fondamentale qui nous aident à mieux comprendre le monde qui nous entoure et débouchent sur de nouvelles idées qui peuvent aider les entreprises à innover. Les conseils subventionnaires contribuent également à la formation des travailleurs hautement qualifiés dont le secteur privé a de plus en plus besoin.

Le gouvernement a consacré d'importantes nouvelles ressources aux conseils subventionnaires dans chaque budget depuis 1998, ce qui porte le budget de base combiné de ces organismes à 1,6 milliard de dollars en 2005-2006, soit plus que le double de ce qu'il était en 1997-1998. Ces investissements ont aidé le Canada à prendre la tête du G7 pour la valeur de la recherche effectuée par les établissements d'enseignement supérieur en proportion de l'économie.

Pour aider le Canada à demeurer un chef de file de la recherche universitaire, le gouvernement propose d'augmenter les budgets des conseils subventionnaires de 85 millions de dollars par année, à compter de 2006-2007. Ces fonds supplémentaires seront répartis de la manière suivante : 35 millions de dollars chacun aux IRSC et au CRSNG, et 15 millions pour le CRSH.

En outre, les conseils subventionnaires développeront et rendront compte annuellement d'un ensemble normalisé de mesures assurant un meilleur suivi des résultats des investissements de l'État dans la recherche, y compris les taux de publication et de citation découlant de la recherche financée par les conseils, les revenus tirés des brevets et des licences et les possibilités de recherche pour les étudiants à la maîtrise et au doctorat.

Les coûts indirects de la recherche

Pour être un chef de file de l'excellence dans le domaine de la recherche, il faut à la fois financer directement la recherche universitaire et établir un environnement riche et propice qui permet aux chercheurs d'exploiter le plein potentiel de leurs travaux. Conscient de cette exigence, le gouvernement du Canada verse également aux universités et aux hôpitaux de recherche des fonds pour les coûts indirects de la recherche parrainée par le gouvernement du Canada. Ces coûts peuvent inclure l'exploitation et l'entretien des installations, la gestion et la protection de l'information, le respect des exigences réglementaires et le soutien de la commercialisation. En 2005-2006, les institutions recevront 260 millions de dollars dans le cadre du programme des coûts indirects de la recherche pour les aider à couvrir ces dépenses.

Le gouvernement du Canada propose d'ajouter près de 1,2 milliard de dollars au cours des cinq prochaines années au budget du programme des coûts indirects de la recherche. Après l'annonce faite conjointement avec le gouvernement de l'Ontario en mai 2005, les fonds annuels attribués dans le cadre de ce programme grimperont à 510 millions de dollars en 2007-2008, ce qui portera les versements aux institutions au titre des coûts indirects à plus de 40 % des fonds directs affectés à la recherche par le gouvernement fédéral.

Afin de faire en sorte que ces nouvelles ressources contribuent à améliorer le cadre de recherche et d'apprentissage, le gouvernement collaborera avec l'Association des universités et des collèges du Canada pour que les institutions rendent mieux compte de mesures importantes comme la quantité et la qualité de la recherche, les taux d'obtention des diplômes et le délai moyen d'obtention de ces derniers.

Investir dans l'équipement et les installations de recherche

La Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) a été mise sur pied en 1997 pour appuyer la modernisation de l'infrastructure de recherche des universités et des collèges du Canada, ainsi que des hôpitaux de recherche et d'autres institutions de recherche à but non lucratif d'un bout à l'autre du pays. À ce jour, le gouvernement du Canada a accordé 3,65 milliards de dollars à la FCI, dont près de 3 milliards ont déjà été engagés et seront versés au cours des prochaines années. En investissant en partenariat avec les provinces, les institutions et d'autres intervenants, la FCI a financé plus de 4 300 projets réalisés dans plus de 120 institutions à l'échelle du Canada. D'ici 2010, le montant investi par la FCI et ses partenaires devrait dépasser 11 milliards de dollars.

Le gouvernement s'engage à faire en sorte que les universités et les hôpitaux de recherche aient accès à du matériel et à des installations de pointe, et que le Canada continue de bâtir un climat de recherche capable de soutenir la concurrence internationale. C'est ainsi que le gouvernement propose d'investir 500 millions de dollars de plus en 2005-2006 dans la FCI pour appuyer ses activités au cours des cinq prochaines années.

Tableau 5.2

Contributions prévues de la FCI aux institutions au cours des prochaines années¹

2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	Total
(M\$)					
435	455	525	525	515	2 455

¹ Ces montants représentent les contributions prévues liées à la somme de 3,65 milliards de dollars versée à la FCI dans le cadre des budgets précédents.

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut Canadien des Comptables Agréés a récemment révisé ses normes sur le périmètre comptable du Canada. Ces normes entrent en vigueur en 2005-2006 et elles pourraient influencer sur le régime comptable appliqué à certaines fondations, comme la FCI. Le gouvernement poursuivra les discussions avec le Bureau du vérificateur général au sujet de la façon d'appliquer ces normes et il en fera rapport dans le budget de 2006.

Renforcer les réseaux internationaux de recherche***Institut canadien de recherches avancées (ICRA)***

Les liens entre les chercheurs canadiens et ceux d'autres pays permettent au Canada d'avoir accès aux connaissances de pointe développées à l'étranger, ce qui exerce un effet de levier à l'égard de nos investissements dans la recherche. Plus particulièrement, ces dernières années, on a observé une incroyable expansion de la recherche de haute qualité effectuée par les nouvelles puissances que sont la Chine et l'Inde. Il importe que le Canada soit en mesure de puiser dans ces riches et nouvelles sources de savoir.

L'ICRA est un organisme privé à but non lucratif qui permet aux Canadiens d'avoir accès à la recherche de pointe effectuée à l'étranger. Par exemple, l'ICRA dirige des travaux conjoints de recherche dans des domaines clés comme la biologie évolutive et la nanoélectronique, et il met les chercheurs canadiens en contact avec leurs collègues des États-Unis, du Japon et du Royaume-Uni, par exemple.

Le gouvernement propose de verser immédiatement 30 millions de dollars en 2005-2006 pour appuyer et renforcer les réseaux internationaux de recherche de l'ICRA, et pour favoriser l'établissement de nouveaux partenariats avec les chercheurs de premier plan des nouvelles puissances économiques comme la Chine et l'Inde au cours des cinq prochaines années.

Engagement envers les priorités de recherche et développement (R-D) des pays en développement

Le gouvernement entend respecter l'engagement qu'il a exprimé dans l'Énoncé de politique internationale selon lequel il consacrera au moins 5 % de la R-D fédérale aux priorités de recherche des pays en développement, notamment au chapitre des technologies sanitaires et environnementales. Les initiatives qui seront annoncées dans le budget de 2006 permettront au gouvernement de remplir cet objectif de 5 %.

Accélérer la commercialisation des nouvelles technologies***Stages de R-D en industrie***

L'embauche de nouveaux diplômés universitaires est l'une des façons les plus efficaces pour une entreprise d'avoir accès au savoir tiré des plus récents travaux de recherche universitaire et d'accroître son savoir-faire technologique. Le fait d'améliorer la collaboration et de renforcer les liens entre les universités et les entreprises aide les chercheurs à mieux comprendre les besoins et les intérêts du secteur privé et peut encourager les étudiants à y poursuivre une carrière en recherche.

Le gouvernement propose d'investir 21 millions de dollars au cours des cinq prochaines années, à compter de 2006-2007, pour permettre aux étudiants qui préparent une maîtrise en génie ou en sciences naturelles ou de la santé d'acquérir une expérience pratique en travaillant à des projets de R-D dans le secteur privé dans le cadre de leurs études. Cette initiative financera jusqu'à 3 500 stages au cours des cinq prochaines années.

Relier les entreprises et les compétences scientifiques

La croissance des entreprises canadiennes à vocation technologique dépend dans une large mesure de l'accès à des gens qui possèdent non seulement une solide expertise technique et scientifique, mais aussi les compétences et l'expérience en affaires nécessaires pour cerner les marchés cibles, évaluer les besoins des clients et mobiliser des capitaux. Le secteur canadien des services financiers, et plus particulièrement les investisseurs de capital de risque, a besoin de la même combinaison de compétences scientifiques et d'expérience en affaires pour aider à recenser les nouvelles entreprises du savoir les plus prometteuses.

Le gouvernement propose de verser 18 millions de dollars au cours des cinq prochaines années au CRSH pour accroître le soutien offert aux étudiants préparant une maîtrise en administration des affaires (MBA). Ces fonds seront destinés aux titulaires de maîtrises en génie, en sciences naturelles ou en sciences de la santé pour leur permettre d'obtenir un MBA auprès d'une institution canadienne. Lorsqu'elle sera entièrement en place, cette initiative permettra de venir en aide à 100 étudiants au MBA chaque année.

Accélérer la commercialisation dans les grappes fondées sur les connaissances

Les installations intégrées qui réunissent des entreprises innovatrices et des chercheurs universitaires favorisent la collaboration en recherche, améliorent l'accès du secteur privé aux découvertes tirées de la recherche universitaire et peuvent accélérer la commercialisation des nouveaux produits fondés sur le savoir. La cohabitation des fonctions de transfert de la technologie universitaire avec les incubateurs d'entreprises, les entreprises innovatrices et les services spécialisés dans la propriété intellectuelle et le financement peuvent accélérer la commercialisation des découvertes. Les installations partagées fournissent un lien entre la culture du secteur privé et celle des universités, de sorte que les chercheurs universitaires sont plus conscients des besoins du secteur privé en matière de recherche et que le développement des grappes industrielles fondées sur les connaissances s'en trouve renforcé.

À titre d'exemple d'installations intégrées de ce genre, citons le district de découverte en médecine et en sciences connexes, qui a été mis sur pied grâce à la concentration des installations de recherche en médecine doublée d'un milieu des affaires dynamique à Toronto en réunissant des entreprises naissantes en forte expansion, un incubateur,

des laboratoires, des bailleurs de capital de risque et des fournisseurs de services aux entreprises. L'Accelerator Centre de Vancouver, issu du partenariat entre Discovery Parks, un organisme indépendant à but non lucratif, et l'Université de la Colombie-Britannique est un autre exemple. Situé sur le campus de l'Université de la Colombie-Britannique, le Centre aide les petites entreprises axées sur la recherche à profiter du savoir et de l'expertise des chercheurs de l'Université.

La Mise à jour prévoit 160 millions de dollars au cours des cinq prochaines années pour appuyer la création d'installations intégrées de grande échelle réunissant des chercheurs universitaires et du secteur privé qui permettront d'accélérer la commercialisation des découvertes issues de la recherche universitaire. Industrie Canada gèrera ces fonds et les répartira par voie de concours à partir des recommandations d'un comité dirigé par le secteur privé. Les projets retenus pourront bénéficier d'investissements fédéraux pouvant atteindre 20 millions de dollars, de sorte qu'au moins huit projets seront appuyés au cours des cinq prochaines années.

Ces trois initiatives aideront à accélérer la commercialisation du savoir issu de la recherche menée par les universités canadiennes. Industrie Canada prévoit également recevoir les recommandations du Groupe d'experts sur la commercialisation au cours des prochains mois. Le gouvernement donnera suite à ces recommandations, au besoin, dans le cadre des prochains budgets.

Tableau 5.3

Promouvoir une économie innovatrice

	2005- 2006	2006- 2007	2007- 2008	2008- 2009	2009- 2010	2010- 2011	Total
	(M\$)						
Leadership en recherche universitaire							
Conseils subventionnaires		85	85	85	85	85	425
Coûts indirects de la recherche		190	250	250	250	250	1 190
Fondation canadienne pour l'innovation	500						500
Renforcer les réseaux internationaux de recherche							
Institut canadien de recherche avancée	30						30
Accélérer la commercialisation des nouvelles technologies							
Stages de recherche		2	3	5	6	6	21
Bourses d'études au MBA		2	4	4	4	4	18
Grappes fondées sur les connaissances		20	40	40	40	20	160
Total	530	299	382	384	385	365	2 344

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Au cœur des échanges et des réseaux mondiaux

L'ouverture au commerce et aux investissements crée l'environnement le plus propice à la croissance économique et à l'amélioration du niveau de vie en incitant à innover et en stimulant les gains d'efficacité. L'ouverture au commerce et à l'investissement encourage également les entreprises à se brancher sur les réseaux mondiaux d'approvisionnement, ce qui constitue un puissant catalyseur pour l'adoption des plus récentes technologies et de meilleures pratiques de gestion. Pour se réaliser pleinement sur les marchés mondiaux, le Canada doit continuer de renforcer son statut de nation commerçante en facilitant l'expansion des entreprises canadiennes sur la scène internationale et en multipliant les portes d'entrée qui nous relient au reste du globe.

Mesures stratégiques proposées

Positionner le Canada au sein des réseaux commerciaux mondiaux

Le gouvernement propose de consacrer près de 485 millions de dollars au cours des cinq prochaines années à la mise en œuvre de Commerce-CAN, soit un vaste réseau de services et de programmes. Cette nouvelle stratégie de promotion du commerce améliorera la position des entreprises canadiennes, et plus particulièrement des petites et moyennes entreprises (PME), sur les marchés prioritaires comme la Chine et l'Inde. Elle repose sur quatre piliers : informer les Canadiens des enjeux, faire connaître le Canada au monde entier, garantir l'accès aux marchés internationaux et réussir sur les marchés mondiaux. Commerce-CAN comprendra des programmes relevant de chacun de ces quatre piliers :

Informer les Canadiens des enjeux

Le gouvernement propose de verser 7 millions de dollars au cours des cinq prochaines années pour sensibiliser davantage les entreprises aux possibilités et aux risques qui caractérisent le contexte commercial planétaire en rapide évolution d'aujourd'hui, et pour faire connaître aux entreprises canadiennes, et plus particulièrement aux PME, les outils qu'il peut leur fournir pour les aider à réussir sur la scène internationale.

Faire connaître le Canada au monde entier

Pour rehausser le profil et la visibilité du Canada comme le pays hôte d'entreprises dynamiques et innovatrices, le gouvernement propose d'injecter 60 millions de dollars au cours des cinq prochaines années pour mieux promouvoir le Canada à l'étranger en multipliant les missions sur des marchés clés, en étant plus présent lors d'événements internationaux et en améliorant la formation et les outils de marketing offerts aux délégués commerciaux. Ces initiatives aideront les PME canadiennes à établir des liens commerciaux avec d'importants partenaires étrangers.

Garantir l'accès aux marchés internationaux

Le gouvernement s'appuiera sur ses ententes en matière de commerce et d'investissement. À cet égard, la Mise à jour prévoit une somme additionnelle de 12 millions de dollars pour étoffer la promotion des intérêts du Canada sur les marchés clés, notamment au moyen d'activités visant à établir des liens institutionnels et à réaliser des projets conjoints de recherche à l'appui des intérêts commerciaux et économiques du Canada.

Réussir sur les marchés mondiaux

Le quatrième pilier est la pierre angulaire de la stratégie Commerce-CAN. Il comprend cinq initiatives qui permettront aux entreprises canadiennes de profiter, sur le terrain et en temps réel, de services accessibles pour soutenir la concurrence sur les marchés clés.

Premièrement, pour accéder efficacement aux marchés émergents, les entreprises canadiennes, et plus particulièrement les PME, ont besoin de soutien sur les marchés étrangers. En conséquence, la Mise à jour prévoit une somme additionnelle de 109 millions de dollars au cours des cinq prochaines années pour élargir le Service des délégués commerciaux de Commerce international Canada dans les marchés prioritaires, dont la Chine, l'Inde et le Brésil.

Deuxièmement, puisque ces ressources supplémentaires accroîtront l'échange des renseignements commerciaux et faciliteront la mise sur pied de réseaux d'entreprises, le gouvernement propose d'affecter 20 millions de dollars au cours des cinq prochaines années à l'élaboration de stratégies commerciales visant les marchés émergents, à commencer par la Chine, l'Inde et le Brésil. Combinées à un Service des délégués commerciaux élargi, ces stratégies commerciales accroîtront la capacité du gouvernement de fournir aux PME des conseils pour garantir le succès de leurs stratégies commerciales sur les marchés émergents.

Troisièmement, pour accroître la capacité des PME de se brancher aux réseaux internationaux d'approvisionnement, le gouvernement propose également d'investir 250 millions de dollars au cours des cinq prochaines années dans un nouveau mécanisme de financement, le Fonds de compétitivité mondial. Ce fonds fournira des contributions équivalentes pour appuyer la mise en œuvre des plans d'affaires triennaux de PME dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 25 millions de dollars et qui cherchent à étendre leurs activités sur les marchés prioritaires. Au cours des cinq prochaines années, le Fonds de compétitivité mondial devrait venir en aide à plus de 5 000 PME. Les réalisations de ces entreprises créeront de nouvelles possibilités d'affaires au pays et à l'étranger en aidant le Canada à mieux se brancher sur les réseaux commerciaux internationaux en rapide évolution.

Quatrièmement, pour faire en sorte que les activités qu'exerce le Canada sur les marchés émergents appuient ses objectifs sociaux, environnementaux et économiques, le gouvernement propose de consacrer 12 millions de dollars sur cinq ans à la mise sur pied d'un centre de responsabilité sociale des entreprises qui, en partenariat avec le secteur privé, conseillera les entreprises canadiennes sur des questions touchant leurs responsabilités sociales. Le budget de 2006 favorisera également la mise en œuvre des priorités contenues dans l'Énoncé de politique internationale du gouvernement en affectant des ressources au renforcement des partenariats qu'entretient le Canada avec les pays en développement, notamment dans les secteurs de l'enseignement, de la santé et de la gouvernance.

Enfin, l'initiative des villes durables a été lancée en 1999 pour donner aux entreprises canadiennes l'occasion d'améliorer la viabilité des principales villes des pays en développement. Depuis son lancement, cette initiative a permis de conclure des ententes avec 16 villes de pays en développement pour les aider à combler des besoins critiques tout en offrant de nouvelles possibilités d'affaires à des entreprises canadiennes innovatrices dans des domaines comme les technologies environnementales, l'infrastructure urbaine et la gestion des services municipaux. Le gouvernement propose de consacrer un montant additionnel de 15 millions de dollars au cours des cinq prochaines années à l'initiative des villes durables afin de poursuivre les activités dans le cadre des ententes en vigueur et de conclure de nouveaux accords avec des villes de marchés émergents.

Créer des portes d'entrée de calibre mondial

Portes d'entrée du Pacifique

Les échanges commerciaux entre le Canada et le reste du globe transitent par des portes d'entrée (p. ex., les principaux postes frontaliers et les ports) où les réseaux de transport convergent pour relier les centres d'activité économique. La prospérité économique du Canada repose sur la capacité de faire transiter les biens et les personnes de façon fluide et efficiente par ces portes d'entrée.

Grâce aux 600 millions de dollars annoncés dans le budget de 2001 pour le Fonds sur l'infrastructure frontalière, le gouvernement a effectué d'importants investissements (p. ex., en améliorant les routes d'accès) partout au Canada afin d'éviter qu'une infrastructure inadéquate à nos postes frontières avec les États-Unis nuise aux échanges commerciaux. Cela comprend 150 millions pour la porte d'entrée de Windsor. Dans son budget de 2005, le gouvernement a annoncé son intention de renouveler et de prolonger ce programme clé au-delà de son échéance. (Le budget de 2005 énonce le même engagement à l'égard du Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique.) Le gouvernement pourra ainsi effectuer d'autres investissements, y compris au point d'accès de Windsor. Les détails du renouvellement du Fonds sur l'infrastructure frontalière (et du Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique) seront annoncés dans le prochain budget.

La porte d'entrée du Pacifique constitue un excellent moyen d'accroître le potentiel économique du pays puisqu'il facilite grandement l'accès au marché en forte croissance de l'Asie-Pacifique. Pour exploiter cette possibilité, le gouvernement propose d'investir 590 millions de dollars au cours des cinq prochaines années dans des initiatives visant la porte d'entrée du Pacifique. Ces dernières faciliteront la circulation des personnes, des services et des biens entre le Canada et la région Asie-Pacifique, ce qui stimulera le commerce, créera de nouveaux emplois et rehaussera le niveau de vie des Canadiens.

Les initiatives déjà annoncées comprennent 125 millions pour des projets d'infrastructure routière et ferroviaire immédiats afin d'aider à soulager des problèmes d'engorgement, 20 millions pour maintenir la sûreté et l'efficacité des services frontaliers à la porte d'entrée du Pacifique et 10 millions pour harmoniser nos normes avec celles de la Chine. Le gouvernement contribuera également jusqu'à 35 millions de dollars en crédits de fonctionnement sur cinq ans au Conseil canadien de la porte d'entrée du Pacifique pour l'aider à formuler des conseils sur des questions liées au point d'accès du Pacifique et

aux ministères fédéraux qui interagissent avec le nouveau Conseil. Des fonds additionnels de 400 millions de dollars sont prévus pour des investissements stratégiques futurs, notamment pour donner suite aux recommandations du Conseil canadien de la porte d'entrée du Pacifique.

Étendre l'accès aux services à large bande

Les services Internet à large bande permettent aux Canadiens des collectivités rurales, éloignées et autochtones d'avoir accès, chez eux comme partout dans le monde, à des renseignements et à des services éducatifs, culturels et commerciaux.

Depuis son lancement en 2002, le programme pilote sur les services à large bande pour le développement rural et du Nord a aidé à accélérer le déploiement des services à large bande dans près de 900 collectivités rurales et éloignées, y compris plus de 100 collectivités des Premières nations.

Le gouvernement propose de verser 100 millions de dollars de plus sur cinq ans, à compter de 2006-2007, pour étendre le programme sur les services à large bande pour le développement rural et du Nord et continuer d'appuyer le déploiement des services à large bande dans les collectivités rurales, isolées et des Premières nations.

Tableau 5.4

Au cœur des échanges et des réseaux mondiaux

	2006- 2007	2007- 2008	2008- 2009	2009- 2010	2010- 2011	Total
	(M\$)					
Positionner le Canada au sein des réseaux commerciaux mondiaux						
Campagne de sensibilisation	1	2	2	2	2	7
Faire connaître le Canada dans le monde entier	4	14	14	14	14	60
Promotion des intérêts	2	3	3	2	3	12
Délégués commerciaux	11	22	25	26	26	109
Stratégies commerciales par pays	1	3	5	6	6	20
Fonds de compétitivité mondial	25	45	55	60	65	250
Centre de responsabilité sociale des entreprises	2	3	3	3	3	12
Initiative des villes durables	3	3	3	3	3	15
Créer des portes d'entrée de calibre mondial						
Porte d'entrée du Pacifique	73	138	140	131	109	590
Services à large bande dans les collectivités rurales et autochtones	20	20	20	20	20	100
Total	142	251	268	265	249	1 175

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Établir un environnement propice à l'investissement

De plus en plus, les entreprises investissent là où elles peuvent trouver la combinaison optimale de compétences et d'un climat propice à l'investissement et aux affaires. De même, les travailleurs spécialisés s'établissent là où ils pourront se réaliser pleinement. À cet égard, le gouvernement doit instaurer le cadre stratégique qui convient pour encourager l'investissement privé dans l'éducation, la formation et les compétences, le capital et l'innovation, qui tous sont des facteurs clés de la prospérité économique à long terme. Cela comprend un environnement macroéconomique sain, une fiscalité équitable, compétitive et efficiente, un environnement durable, de même que des politiques structurelles efficaces qui traitent de réglementation, des marchés financiers, de concurrence et d'ouverture, ainsi que de l'efficacité de l'État.

Mesures stratégiques proposées

Préserver l'avantage macroéconomique du Canada

Le gouvernement du Canada réitère son engagement de présenter des budgets équilibrés ou excédentaires année après année et de continuer d'abaisser le fardeau de la dette. Le maintien du ratio de la dette fédérale au PIB sur une trajectoire descendante dégagera une marge de manœuvre financière future et aidera à combler les besoins associés à une population vieillissante. Comme l'indique le chapitre 3, le gouvernement du Canada se donne pour nouvel objectif de ramener le ratio de la dette fédérale au PIB à 20 % d'ici 2020. Cela signifierait que moins de 10 cents de chaque dollar de revenus seraient consacrés au service de la dette comparativement à près de 17 cents en 2004-2005.

Un régime fiscal plus compétitif : un nouveau plan de réduction des impôts proposé

La Mise à jour propose un nouveau plan de réduction des impôts pour stimuler la croissance et la productivité à l'intention de tous les Canadiens, à l'aide de mesures pour les particuliers et les entreprises qui permettront au Canada d'accélérer sa croissance économique, de créer davantage d'emplois et de profiter d'un meilleur niveau de vie. Ce nouveau plan incitera davantage les Canadiens à entrer sur le marché du travail, à y demeurer et à épargner, tout en rehaussant l'attrait du Canada aux yeux des travailleurs hautement qualifiés et très spécialisés du monde entier comme lieu où il fait bon vivre et travailler. Ce nouveau plan relèvera directement le niveau de vie des Canadiens en leur permettant de conserver une plus grande part de l'argent qu'ils gagnent. Il encouragera en outre la création et l'expansion des entreprises, de même que l'investissement dans les technologies nouvelles et innovatrices qui aideront les travailleurs à être aussi productifs et efficaces que possible, ouvrant la voie à des salaires plus généreux et à un niveau de vie plus élevé.

Le nouveau plan propose, pour le présent exercice et les cinq prochains, des réductions d'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés totalisant plus de 30 milliards de dollars, somme qui s'ajoute aux 22 milliards d'allègements fiscaux annoncés dans le budget de 2005. Il s'appuie sur les mesures énergiques de réduction des impôts prises par le

gouvernement depuis le rétablissement de l'équilibre budgétaire en 1997-1998, dont le Plan quinquennal de réduction des impôts de 100 milliards de dollars annoncé en 2000. D'autres réductions d'impôt sur le revenu des particuliers pourraient aussi résulter d'excédents imprévus futurs.

Le plan accélère les réductions d'impôt sur le revenu des particuliers prévues dans le budget de 2005, surtout celles à l'intention des personnes à faible revenu, et il élimine l'impôt fédéral sur le capital dès 2006, soit deux ans plus tôt que prévu au départ. En accord avec le principe de viabilité financière, de nouvelles mesures seront mises en place lorsque les finances de l'État le permettront. Comme par le passé, le gouvernement fera davantage, et le fera plus rapidement, si sa situation financière le lui permet.

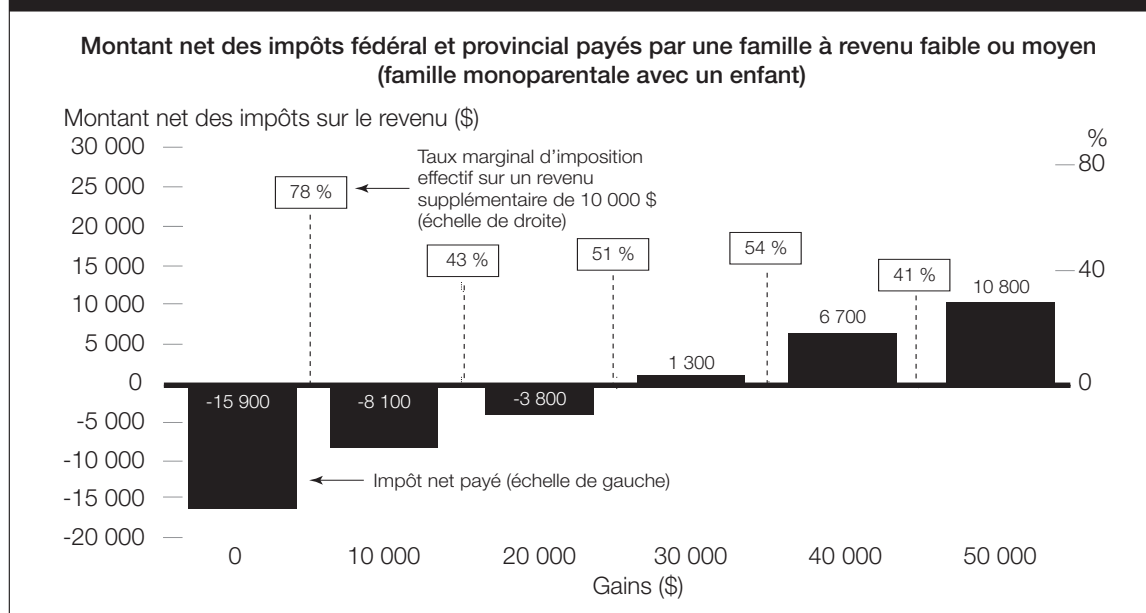
La Mise à jour propose diverses initiatives à inclure dans le budget de 2006 dans le but d'amorcer la mise en œuvre de ce plan. Deux des mesures proposées s'appliqueront à compter du début de 2005, soit la majoration de 500 \$ du montant personnel de base et la réduction, de 16 % à 15 %, du taux d'imposition marginal le plus bas. Ces deux mesures seront soumises à la Chambre des communes dans les plus brefs délais, par l'entremise d'un avis de motion de voies et moyens.

Rendre le travail plus rentable pour les Canadiens à faible revenu

Il est essentiel d'accroître la participation sur le marché du travail pour favoriser la croissance économique, améliorer notre niveau de vie et relever le défi démographique. Nous devons abaisser les obstacles qui ont empêché de nombreux Canadiens à faible revenu de participer pleinement au marché du travail et les aider à devenir autonomes, de même que relever le niveau de vie de tous à long terme. Le nouveau plan de réduction des impôts y contribue en proposant une prestation fiscale pour le revenu gagné qui aidera à rendre le travail plus rentable pour les Canadiens à faible revenu.

Pour beaucoup de Canadiens à revenu faible et modeste, la participation au marché du travail est problématique. Plus particulièrement, les bénéficiaires de l'aide sociale sont confrontés à d'importants obstacles financiers qui les empêchent d'obtenir un emploi rémunéré : l'entrée sur le marché du travail les place souvent devant une série d'obstacles qui les pénalisent au plan financier. Une personne monoparentale type, qui accepte un emploi peu rémunéré peut perdre, sur chaque dollar gagné, presque 80 cents sous forme d'impôts plus élevés et d'une réduction de son revenu de soutien. Cette personne pourrait aussi perdre des avantages en nature comme le logement social et les médicaments sur ordonnance subventionnés, en plus de devoir engager des dépenses liées à son emploi. C'est ce qu'on appelle couramment le « piège de l'aide sociale ».

Pour les personnes à faible revenu, la réduction des prestations et l'augmentation des impôts pour chaque dollar supplémentaire gagné peuvent être des facteurs de dissuasion à travailler



Nota :

1. Le « montant net des impôts sur le revenu » correspond à l'excédent des impôts sur les prestations (y compris l'aide sociale). Les taux marginaux d'imposition effectifs tiennent compte de la réduction des prestations et de l'augmentation des impôts pour chaque dollar supplémentaire gagné. Par exemple, une personne dont les gains passeraient de 0 \$ à 10 000 \$ perdrait 78 % des dollars supplémentaires gagnés.
2. Les données s'appuient sur la moyenne pondérée de huit provinces : l'Alberta, la Colombie-Britannique, le Manitoba, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, le Québec, la Saskatchewan et Terre-Neuve-et-Labrador. Le niveau des prestations d'aide sociale et les taux de réduction varient considérablement d'une province à l'autre. On n'a tenu compte d'aucune exemption du revenu gagné.

Source : Ministère des Finances Canada

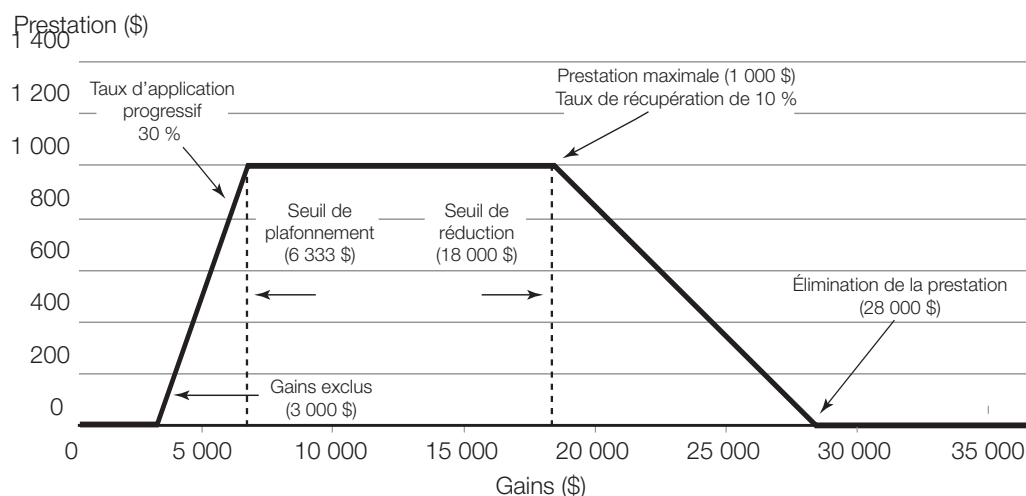
Des progrès ont été faits, ces dernières années, pour désamorcer le piège de l'aide sociale, notamment pour les familles ayant des enfants, au moyen de la Prestation nationale pour enfants fédérale-provinciale-territoriale. Il subsiste toutefois d'importants facteurs de dissuasion à travailler. Dans ce contexte, le nouveau plan de réduction des impôts proposé encouragera les Canadiens à faible revenu à travailler en instaurant une prestation fiscale pour le revenu gagné (PFRG) dont le budget annuel sera de 500 millions de dollars en 2008 et en 2009, puis atteindra 1 milliard de dollars à compter de 2010 (on trouve une description d'un modèle de PFRG dans l'encadré ci-après). La PFRG est conçue pour ramener le taux marginal d'imposition effectif des Canadiens dont les revenus sont les plus faibles à des niveaux comparables à ceux qui s'appliquent aux Canadiens à revenu moyen. La PFRG pourrait être bonifiée ultérieurement dans la mesure où les ressources financières le permettront.

Puisque les provinces et les territoires jouent un rôle clé dans la prestation d'un revenu de soutien de base aux Canadiens à faible revenu et que ces programmes ont un impact substantiel sur l'incitation à travailler, la mise en place de la PFRG amènera les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux à agir de façon concertée et à se consulter. Plus particulièrement, il sera important de veiller à ce que toute mesure prise se traduise par des revenus plus élevés et par de meilleures incitations à travailler pour les Canadiens à faible revenu, sachant que chaque province et territoire a sa propre structure de programmes de soutien du revenu et son propre régime d'impôt sur le revenu.

Qu'est-ce qu'une prestation fiscale pour le revenu gagné?

Une prestation fiscale pour le revenu gagné (PFRG) s'ajoute aux gains des travailleurs à faible revenu pour « aider à rentabiliser le travail ». Elle représente généralement un pourcentage des gains d'un particulier, à concurrence d'un plafond de prestation, et elle est fonction du revenu familial. De façon générale, les PFRG sont versées dans le cadre du régime fiscal à titre de crédit d'impôt remboursable – ce qui garantit qu'elles ne se limitent pas aux particuliers qui versent de l'impôt sur le revenu. Les PFRG ont pour effet d'encourager les particuliers à quitter les rangs des assistés sociaux pour intégrer la population active tout en leur permettant de conserver davantage d'argent gagné et ainsi, de se dégager du « piège de l'aide sociale ». Il existe déjà des programmes similaires à la PFRG dans certaines provinces (par exemple la prime au travail au Québec et le supplément de revenu gagné au Nouveau-Brunswick) et dans d'autres pays, notamment au Royaume-Uni, aux États-Unis, en France et en Irlande. La structure précise de la PFRG fera l'objet de consultations. Entre-temps, une structure typique de cette prestation est illustrée ci-après.

**Exemple de structure de la prestation fiscale pour le revenu gagné
(Chef de famille monoparentale ayant un enfant)**



Dans cet exemple, la PFRG serait appliquée progressivement au taux de 30 % à la tranche de gains annuels supérieure à 3 000 \$. La prestation annuelle maximale de 1 000 \$ serait atteinte à un niveau de gains de 6 333 \$. La PFRG serait réduite de 10 % du revenu familial net au-delà de 18 000 \$ et elle serait éliminée lorsque le revenu familial net atteint 28 000 \$ et plus. Cela signifie qu'une famille monoparentale qui gagne 10 000 \$ par année toucherait une PFRG de 1 000 \$ par année, tandis qu'une famille monoparentale ayant un revenu de 22 000 \$ recevrait une PFRG de 600 \$ par année.

Réduction générale de l'impôt sur le revenu des particuliers

Un allègement général au titre de l'impôt sur le revenu des particuliers permettra à tous les contribuables de conserver une part sensiblement plus grande du revenu gagné, tout en incitant davantage les Canadiens à travailler et à épargner. Une telle mesure englobe un important allègement fiscal immédiat :

- Le montant personnel de base, c'est-à-dire le montant de revenu que tous les Canadiens peuvent gagner sans payer d'impôt fédéral, sera majoré plus rapidement qu'il n'avait été proposé dans le budget de 2005. Cette mesure comprend une augmentation immédiate de 500 \$, en date du 1^{er} janvier 2005, et une hausse de 200 \$ en 2006 (100 \$ de plus que prévu dans le budget de 2005), ce qui aura pour effet d'accélérer les augmentations qui ne seraient entrées en vigueur qu'en 2008 et en 2009.
- Le taux d'imposition de 16 % applicable à la tranche de revenu inférieure à 35 595 \$ sera réduit de 1 point de pourcentage, en date du 1^{er} janvier 2005. Cette mesure représentera pour l'ensemble des contribuables canadiens un allègement annuel permanent de près de 3 milliards de dollars au titre de l'impôt des particuliers.

En outre, un allègement spécial est accordé en vertu de la prestation proposée pour les coûts de l'énergie (voir l'encadré ci-après) et à l'égard de la bonification des mesures fiscales destinées aux personnes handicapées, mesures décrites aux pages précédentes du présent chapitre.

Allègement fiscal proposé

En 2006, tous les contribuables profiteront des mesures entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2005 : l'augmentation immédiate de 500 \$ du montant personnel de base et la réduction d'un point de pourcentage du taux d'imposition le plus bas, soit 16 %, qui sera ramené à 15 %. Ils bénéficieront encore une fois de ces changements en 2006, de même que d'une augmentation de 200 \$ au titre du montant personnel de base à compter du 1^{er} janvier 2006 (100 \$ de plus que prévu dans le budget de 2005).

À la suite de ces mesures, l'allègement combiné en 2005 et 2006 offert en 2006 totalisera :

- environ 934 \$ pour une famille de quatre personnes où les deux revenus totalisent 60 000 \$ par année;
- environ 700 \$ pour une famille monoparentale comptant un enfant et dont le revenu du parent s'élève à 50 000 \$ par année.

Ces mesures profiteront tout particulièrement aux contribuables à revenu faible et modeste; ainsi, au moins 500 000 Canadiens à faible revenu ne paieront plus d'impôt.

La prestation proposée pour les coûts de l'énergie prévoit aussi un allègement spécial supplémentaire. Ainsi, les familles admissibles au supplément de la Prestation nationale pour enfants en janvier 2006 recevront 250 \$, les couples de personnes âgées dont les deux conjoints touchent le Supplément de revenu garanti ou l'Allocation au premier trimestre de 2006 obtiendront 250 \$, et les personnes âgées vivant seules et touchant le Supplément de revenu garanti ou l'Allocation recevront 125 \$. Dans l'ensemble, les 3,1 millions de paiements effectués en vertu de la Prestation pour les coûts de l'énergie se traduiront par un revenu disponible de 565 millions de dollars pour les Canadiens à faible revenu cet hiver.

Un allègement fiscal important est également proposé sous forme de réduction des taux intermédiaires d'impôt sur le revenu des particuliers et de relèvement du seuil de revenu imposable auquel le taux maximal d'imposition commence à s'appliquer. Plus précisément :

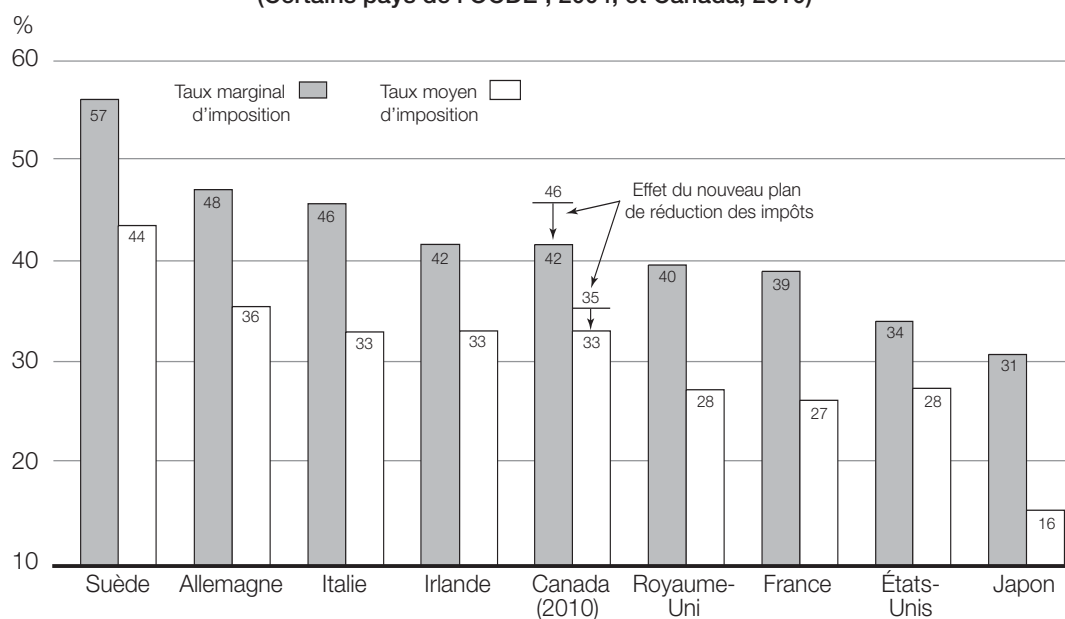
- les deux taux intermédiaires – 22 % pour les revenus entre 35 595 \$ et 71 190 \$, et 26 % pour les revenus entre 71 190 \$ et 115 739 \$ – seront réduits de 1 point de pourcentage à compter du 1^{er} janvier 2010;
- le seuil de revenu imposable auquel le taux maximal de 29 % commence à s'appliquer sera porté à 200 000 \$ à compter du 1^{er} janvier 2010. Ce montant sera indexé sur l'inflation, tout comme les seuils de toutes les tranches d'imposition et autres paramètres du régime de l'impôt sur le revenu des particuliers.

Ces mesures récompenseront tous les Canadiens qui travaillent et feront du Canada un pays où il fait davantage bon vivre et travailler pour les personnes hautement qualifiées. Une fois entièrement mises en œuvre, elles produiront des économies d'impôt totalisant environ 3 300 \$ pour cette année et les cinq suivantes, dans le cas d'une famille de quatre personnes où les deux revenus totalisent 60 000 \$ par année.

Accroître l'attrait du Canada pour les travailleurs hautement qualifiés

Des impôts moins élevés, jumelés à d'autres facteurs liés à la qualité de vie, peuvent influencer sur les décisions de résidence de Canadiens hautement qualifiés qui recherchent des emplois à l'étranger ou d'éventuels nouveaux Canadiens. Le nouveau plan de réduction des impôts accroîtra sensiblement la compétitivité de l'impôt canadien sur le revenu des particuliers par rapport aux autres pays du G7 : lorsque ce régime sera entièrement en vigueur, il aura pour effet de réduire le taux d'imposition marginal supérieur de 4 points de pourcentage et le taux d'imposition moyen de 2 points de pourcentage pour les contribuables dont le revenu se situe entre 130 000 \$ et 200 000 \$ environ. Par exemple, cette mesure réduirait l'impôt d'un travailleur hautement qualifié qui gagne 150 000 \$ par année, tel qu'un ingénieur spécialisé en logiciels immigré de l'Inde, d'environ 2 300 \$ par année (environ 1,5 point de pourcentage), ce qui amputerait environ 20 % de l'écart fiscal par rapport à des pays comme les États-Unis et le Royaume-Uni, où les taux moyens de l'impôt sur le revenu des particuliers sont faibles.

**Taux de l'impôt des particuliers, pour un revenu de 150 000 \$
(Certains pays de l'OCDE¹, 2004, et Canada, 2010)**



¹ Organisation de coopération et de développement économiques

Source : Calculs du ministère des Finances, d'après le *Taxing Wages Model* de l'OCDE

Maintenir la progressivité du régime fiscal

Le nouveau plan protège la progressivité du régime actuel d'impôt sur le revenu des particuliers tout en offrant un allègement fiscal important et en améliorant l'incitation au travail, à l'épargne et à l'investissement. En fait, la part de l'impôt net sur le revenu des particuliers versée par les contribuables dont le revenu est inférieur à 60 000 \$ diminuera légèrement lorsque le plan sera entièrement en vigueur.

Tableau 5.5

Part de l'impôt net sur le revenu des particuliers payée, avant et après les modifications contenues dans le plan de réduction des impôts proposé (2010)¹

Tranche de revenu	Proportion de déclarants	Part de l'allègement en vertu du nouveau plan	Part de l'impôt actuellement payée	Part de l'impôt payée en vertu du nouveau plan
(%)				
Moins de 30 000 \$	52	25	-6	-8
30 000 \$ - 60 000 \$	28	39	25	25
60 000 \$ - 100 000 \$	14	22	33	34
Plus de 100 000 \$	6	14	48	49

¹ L'impôt net sur le revenu des particuliers comprend les prestations offertes par l'entremise du régime fiscal, notamment la Prestation fiscale canadienne pour enfants. Par conséquent, cet impôt peut être négatif. Le tableau ne comprend que l'effet du nouveau plan de réduction des impôts et non l'allègement de l'impôt sur le revenu des particuliers prévu dans le budget de 2005 qui entrera en vigueur au cours de la même période (ces changements déjà annoncés sont considérés comme faisant partie de la structure de base de l'impôt).

Autres mesures d'allègement de l'impôt sur le revenu des particuliers : excédents futurs imprévus

L'allègement au titre de l'impôt sur le revenu des particuliers offert en vertu du nouveau plan pourrait être majoré encore plus si le gouvernement enregistre de nouveaux excédents imprévus. En vertu des mesures législatives proposées, le tiers de l'excédent de la réserve pour éventualités de 3 milliards de dollars à la fin d'un exercice servirait à offrir des réductions immédiates d'impôt à tous les contribuables sous forme de crédit d'impôt ponctuel. Au cours des années suivantes, le même montant pourrait servir à offrir un allègement fiscal permanent en rehaussant le montant personnel de base et en apportant des modifications correspondantes à d'autres montants personnels, dans la mesure où le ministre des Finances le jugerait abordable au plan financier.

Engagement d'instaurer un régime d'impôt des sociétés compétitif à l'échelle internationale

L'adoption d'un régime fiscal concurrentiel à l'échelle internationale pour les entreprises a été et demeure un volet important du plan fédéral visant à raffermir l'économie et à améliorer le niveau de vie. Dans l'économie mondiale d'aujourd'hui, où les capitaux se déplacent facilement d'un pays à l'autre, il est essentiel d'implanter un régime fiscal concurrentiel et propice à l'investissement qui aide les travailleurs à devenir plus productifs et plus efficaces, ce qui procure des salaires plus élevés et un meilleur niveau de vie. Il est particulièrement important que le régime canadien de l'impôt des sociétés soit concurrentiel par rapport au régime américain en raison des liens économiques étroits qui unissent les deux pays. Par exemple, deux tiers de l'investissement direct étranger au

Canada proviennent d'investisseurs des États-Unis, et environ 40 % des investissements directs de Canadiens à l'étranger sont destinés aux États-Unis. Depuis que l'impôt des sociétés a été réduit en 2001, l'économie canadienne a créé un nombre net de près de un million et demi de nouveaux emplois, tandis que le taux de chômage a atteint son plus bas niveau des 30 dernières années.

En 2004, les États-Unis ont annoncé des baisses de l'impôt des sociétés, réduisant ainsi sensiblement l'avantage du Canada au titre du taux d'imposition en l'absence de réductions supplémentaires de l'impôt canadien. La Mise à jour confirme à nouveau la réduction de 2 points de pourcentage du taux général de l'impôt des sociétés, pour le ramener à 19 % en 2010 et d'éliminer la surtaxe appliquée à toutes les sociétés en 2008, comme proposé dans le budget de 2005, afin que le Canada conserve son avantage au titre de l'impôt des sociétés par rapport aux États-Unis. L'élimination de la surtaxe des sociétés en 2008 a déjà été adoptée pour les petites et moyennes entreprises.

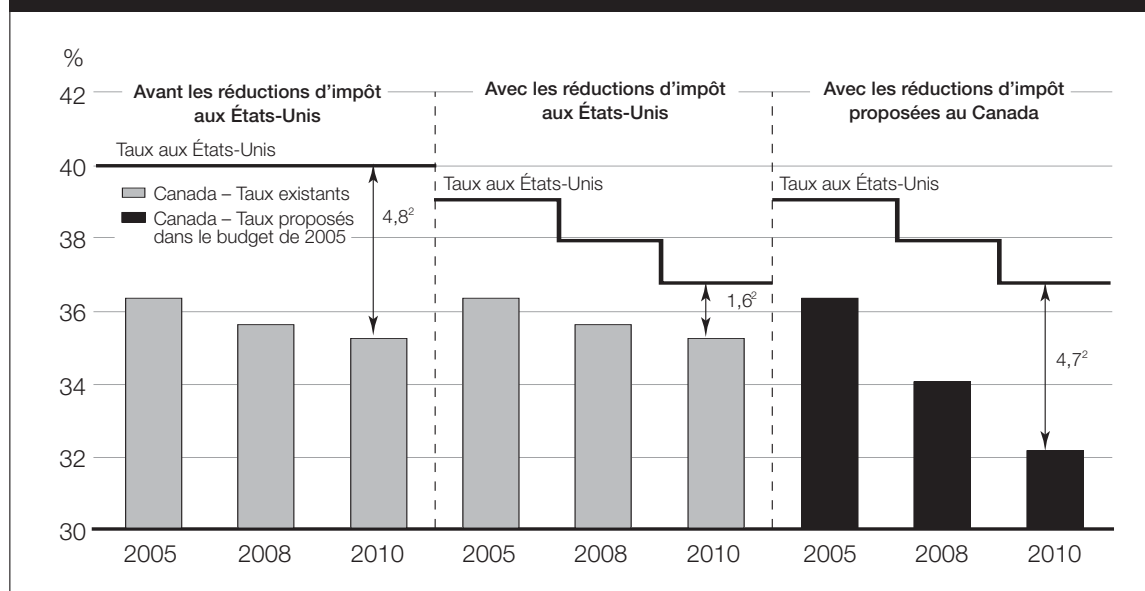
Tableau 5.6

Taux de l'impôt fédéral sur le revenu des sociétés (proposés dans le budget de 2005)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
	(%)					
Taux général de l'impôt sur le revenu des sociétés	21,0	21,0	21,0	20,5	20,0	19,0
Surtaxe des sociétés	1,12	1,12	1,12	0,0	0,0	0,0

Prises ensemble, ces réductions d'impôt rétabliront nettement l'avantage dont jouit le Canada sur les États-Unis au titre du taux de l'impôt des sociétés; en particulier, pour les bénéficiaires de fabrication, l'avantage canadien au chapitre du taux d'imposition prévu par la loi sera de 4,7 points de pourcentage en 2010.

Taux de l'impôt des sociétés au Canada et aux États-Unis, bénéfices de fabrication¹



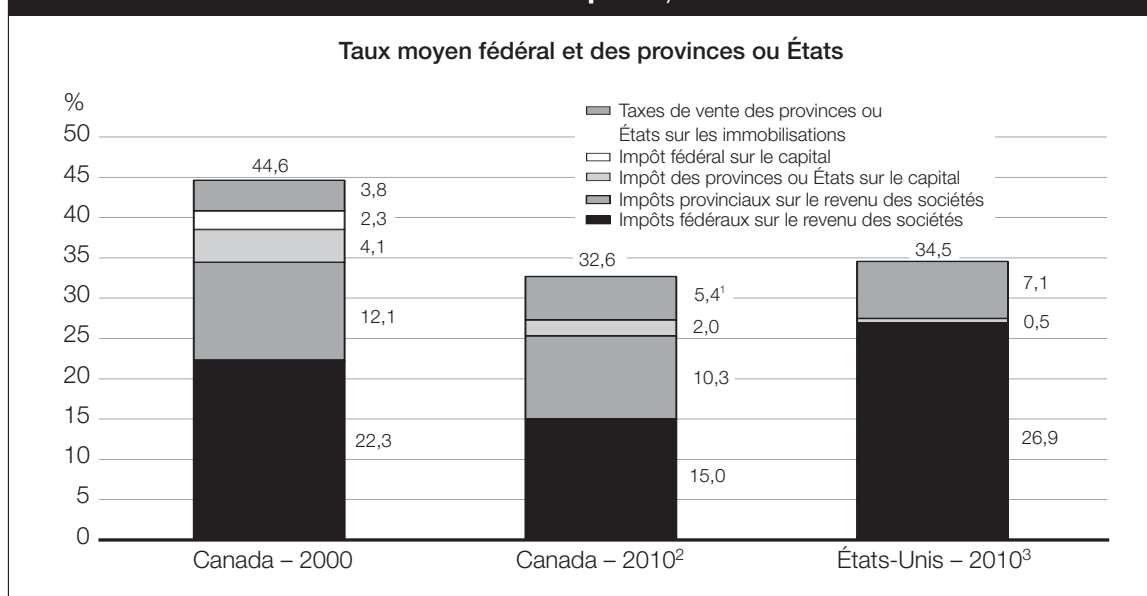
¹ Taux moyen combiné de l'impôt fédéral-provincial et fédéral-État sur les bénéfices de fabrication, équivalents de l'impôt sur le capital compris. Au Canada, le taux de l'impôt fédéral sur le revenu de fabrication et de transformation est identique au taux général, alors que certaines provinces appliquent un taux d'imposition moins élevé à ce revenu.

² Les avantages fiscaux diffèrent de ceux décrits dans le budget de 2005 parce que les taux d'imposition au Canada reflètent les mesures fiscales provinciales instaurées depuis.

Source : Calculs du ministère des Finances Canada

Des taux d'impôt réduits favorisent l'investissement et constituent un signal important pour les investisseurs, mais d'autres aspects du régime de l'impôt sur le revenu des sociétés – les déductions pour amortissement, par exemple – influent également sur l'attrait qu'exerce le Canada sur les nouveaux investisseurs. Il est important que le Canada ne jouisse pas uniquement d'un avantage au titre du taux de l'impôt prévu par la loi, mais également d'un avantage fiscal global. La réduction du taux général de l'impôt sur le revenu des sociétés et l'élimination de la surtaxe des sociétés conféreront au Canada un avantage fiscal global pour l'investissement des entreprises par rapport aux États-Unis en 2010, selon le taux effectif marginal d'imposition sur l'investissement (TEMI).

Se doter d'un TEMI concurrentiel – Fardeau fiscal global s'appliquant aux nouveaux investissements des entreprises, 2010



¹ Puisque aucun changement substantiel des taxes de vente provinciales au détail sur les immobilisations n'est prévu entre 2000 et 2010, ces taxes représentent une plus grande part du fardeau fiscal total.

² Comprend les réductions d'impôt proposées dans le budget de 2005.

³ Aux États-Unis, les impôts fédéraux sur le revenu des sociétés comprennent les impôts des États sur ce revenu.

Source: Calculs du ministère des Finances Canada.

La Mise à jour capitalise sur ces réductions du taux d'imposition des sociétés. Elle propose aussi d'autres améliorations au régime de l'impôt des sociétés favorisant l'investissement dans le capital et la technologie, contribuant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique, et appuyant les entreprises qui procèdent à des projets à risque.

Élimination accélérée de l'impôt fédéral sur le capital

Au Canada, tant le gouvernement fédéral que les provinces prélèvent de l'impôt sur le capital des sociétés. Contrairement à l'impôt sur le revenu des sociétés, qui est perçu sur le bénéfice imposable, l'impôt sur le capital doit être versé même si la société n'est pas rentable. L'impôt sur le capital augmente le coût de cumul et de report du capital au Canada et, par conséquent, il constitue un obstacle à l'investissement et à la croissance de l'emploi.

Le budget de 2003 prévoyait que l'impôt fédéral sur le capital des petites entreprises serait éliminé en 2004 et qu'il serait aboli pour toutes les sociétés en 2008. La Mise à jour propose d'éliminer l'impôt fédéral sur le capital le 1^{er} janvier 2006, soit deux ans plus tôt qu'initialement prévu. Ainsi, aucune des 13 200 sociétés qui devrait autrement payer cet impôt ne sera tenue de le verser en 2006, et l'avantage fiscal global du Canada sera automatiquement accru en conséquence. Grâce à cette proposition, le gouvernement fédéral élimine un impôt qui décourageait l'investissement dans les machines et le matériel.

Cet investissement est essentiel pour l'adoption de nouvelles technologies, un secteur où les entreprises canadiennes marquaient un recul par rapport à leurs homologues d'autres grands pays.

L'impôt sur le capital est également prélevé par quelques provinces. Certaines d'entre elles, notamment l'Ontario et le Québec, ont récemment adopté des mesures pour réduire ou éliminer cet impôt. Le gouvernement fédéral encourage les provinces qui prélèvent l'impôt sur le capital à en envisager la réduction ou l'élimination pour favoriser l'investissement et accroître l'avantage fiscal global du Canada.

Accroissement des périodes de report des pertes autres qu'en capital et des crédits d'impôt à l'investissement

Les entreprises doivent parfois attendre des années avant de commencer à enregistrer des bénéfices. Un régime fiscal juste et efficient doit reconnaître de façon pertinente les bénéfices et les pertes aux fins du calcul de l'impôt à payer. Les règles en vigueur permettent aux entreprises de reporter les pertes autres qu'en capital de façon prospective sur une période de 10 ans et rétroactive sur 3 ans. Les petites entreprises ont fait valoir qu'un report prospectif sur 10 ans n'est pas suffisant, surtout dans le cas des nouvelles entreprises qui lancent des projets comportant des risques. Pour offrir un soutien supplémentaire, plus particulièrement aux secteurs des petites entreprises et des entreprises innovatrices, la Mise à jour propose de porter à 20 ans la période de report des pertes autres qu'en capital de tous les contribuables.

Une préoccupation semblable existe à l'égard des crédits d'impôt à l'investissement (CII). Ces derniers offrent un soutien appréciable à des activités économiques importantes, notamment la recherche scientifique et le développement expérimental. À l'instar des pertes autres qu'en capital, les CII peuvent actuellement être reportés sur 10 ans. Cependant, certaines entreprises, notamment celles à fort coefficient de recherche, peuvent enregistrer de faibles bénéfices pendant de longues périodes et ne pas profiter pleinement des CII. Pour permettre à ces sociétés de profiter des CII, la Mise à jour propose également de porter à 20 ans la période de report prospectif applicable aux CII.

Accélération de la déduction pour amortissement applicable à la bioénergie dans le domaine forestier

Pour promouvoir de meilleurs résultats au chapitre de l'environnement, le gouvernement applique depuis quelques années une série de mécanismes économiques, y compris des mesures fiscales. Dans le budget de 2005, le gouvernement précisait que, désormais, la nouvelle déduction pour amortissement (DPA) accélérée ne s'appliquerait qu'aux investissements dans les technologies vertes. La DPA accélérée sert actuellement à encourager les entreprises qui produisent de l'énergie à investir dans le matériel mû par des sources d'énergie renouvelable ou qui utilisent de façon efficiente le combustible fossile. La Mise à jour propose d'appliquer ce stimulant aux systèmes de cogénération dans le secteur des pâtes et papiers qui produisent de l'énergie thermique et de l'électricité à l'aide de résidus de biomasse obtenus par un processus de trituration désigné « liqueur noire ».

Ainsi, ces mesures favoriseront l'investissement dans la technologie qui contribue à une réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la pollution atmosphérique tout en permettant une amélioration de la compétitivité des usines canadiennes à l'échelle internationale.

Le gouvernement continuera de chercher d'autres débouchés pour appliquer la DPA accélérée aux sources d'énergie verte.

Réduction de l'impôt des particuliers et des sociétés – Miser sur de solides réalisations

Depuis l'élimination du déficit en 1997-1998, le gouvernement du Canada a sensiblement réduit l'impôt sur le revenu des particuliers, et en particulier celui des Canadiens à revenu faible et modeste. Si l'on compare le régime fiscal d'aujourd'hui et celui qui avait cours en 1997, on constate que les Canadiens bénéficient de taux d'imposition marginaux plus faibles, gagnent un revenu plus élevé en franchise d'impôt et reçoivent des prestations familiales plus généreuses. En outre, ils sont protégés contre la hausse de l'impôt attribuable à l'inflation.

Le Plan quinquennal de réduction des impôts de 100 milliards de dollars instauré en 2000 a eu pour effet de réduire l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers dans une proportion de 21 % en moyenne et de 27 % dans le cas des familles avec enfants. Le nouveau plan de réduction des impôts permettra d'alléger davantage le fardeau fiscal : lorsqu'il sera entièrement appliqué, il se traduira par des réductions d'impôt de 7 % en moyenne et de 10 % dans le cas des familles avec enfants. Si l'on tient compte des allègements antérieurs et de l'application intégrale des mesures proposées dans la Mise à jour, l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers, en pourcentage du PIB, passe de 8 % en 1999-2000 à moins de 7 % en 2009-2010. À l'heure actuelle, environ 1 million de Canadiens à faible revenu ne paient plus d'impôt, et la situation du régime fiscal a été améliorée pour les étudiants, les personnes handicapées, les organismes de bienfaisance enregistrés et d'autres personnes. En vertu de la réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers prévue pour les prochaines années, environ 860 000 contribuables de plus ne paieront plus d'impôt, notamment près de 240 000 aînés.

Le gouvernement a également amélioré le régime fiscal pour encourager l'épargne, l'entrepreneuriat et l'innovation. Parmi les mesures récentes, mentionnons le relèvement du plafond des cotisations et des prestations en vertu de régimes enregistrés d'épargne-retraite et de régimes de pension agréés, la réduction du taux d'inclusion des gains en capital, qui est passé des trois quarts à la demie, et l'instauration du report en franchise d'impôt des investissements d'une petite entreprise à une autre.

Pour accroître la compétitivité du régime de l'impôt des sociétés, le gouvernement a abaissé les taux de l'impôt des sociétés tout en améliorant la structure du régime fiscal. Les réductions d'impôt des sociétés depuis 2000 ont suscité un avantage pour le taux d'impôt des sociétés du Canada par rapport à celui des États-Unis. La structure du régime fiscal a également été améliorée par l'abolition progressive de l'impôt sur le capital, l'établissement d'un taux d'imposition uniforme dans tous les secteurs et la décision de faire correspondre davantage les taux de la déduction pour amortissement à la vie utile des actifs. Le nouveau plan de réduction des impôts s'appuie sur ces mesures afin d'accroître davantage l'efficacité et la compétitivité du régime de l'impôt des sociétés et de maintenir l'avantage du taux de l'impôt du Canada par rapport à celui des États-Unis.

Un bilan de mesures accélérées

Le gouvernement a fait la preuve qu'il dépasserait ses engagements et qu'il offrirait davantage de réductions d'impôt, et à un rythme accéléré, selon ses ressources. À titre d'exemple :

- Le Plan quinquennal de réduction des impôts, de 100 milliards de dollars, de l'automne 2000 a sensiblement accru l'allégement fiscal des particuliers et accéléré le calendrier de réduction des taux de l'impôt des sociétés proposé dans le budget de février 2000.
- Le budget de 2004 a devancé d'un an le relèvement graduel du seuil de revenu des petites entreprises à 300 000 \$ comme il avait été annoncé dans le budget de 2003 afin d'aider les petites entreprises à conserver une plus grande part de leurs gains aux fins de réinvestissement et d'expansion.
- Le nouveau plan de réduction des impôts proposé éliminera l'impôt fédéral sur le capital deux ans plus tôt que ne le proposait le budget de 2003, et le montant personnel de base sera majoré plus tôt que ne le proposait le budget de 2005.

Une saine gestion financière soutenue pourrait permettre au gouvernement fédéral de faire davantage et plus rapidement à l'aide du nouveau plan.

Les coûts financiers de l'accroissement de la compétitivité du régime fiscal canadien

Au total, le gouvernement propose d'inscrire dans la loi plus de 30 milliards de dollars de réductions cumulatives d'impôt pour l'année en cours et les cinq prochaines années, dont environ 5 milliards au titre de la réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers, entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2005. En outre, la Commission de l'assurance-emploi a récemment annoncé que le taux de cotisation pour 2006 sera fixé à 1,87 \$, en baisse par rapport à 1,95 \$ en 2005, une économie supplémentaire de près de 4 milliards de dollars sur cinq ans pour les entreprises et les employés.

Tableau 5.7

Mesures contenues dans le plan de réduction des impôts

	2005- 2006	2006- 2007	2007- 2008	2008- 2009	2009- 2010	2010- 2011	Total
	(M\$)						
Mesures relatives à l'impôt sur le revenu des particuliers							
Hausse accélérée du montant personnel de base	1 880	1 800	1 620	790	125	130	6 345
Réduction du taux de 16 % à 15 % (1 ^{er} janvier 2005) ¹	3 225	2 670	2 705	2 780	2 835	2 890	17 105
Réduction du taux de 22 % à 21 % (1 ^{er} janvier 2010)	—	—	—	—	390	1 575	1 965
Réduction du taux de 26 % à 25 % (1 ^{er} janvier 2010)	—	—	—	—	110	450	560
Relèvement de la fourchette supérieure à 200 000 \$ (1 ^{er} janvier 2010)	—	—	—	—	180	730	910
Instauration d'une PFRG (1 ^{er} janvier 2008)	—	—	125	500	625	1 000	2 250
Total	5 105	4 470	4 450	4 070	4 265	6 775	29 135
Mesures relatives à l'impôt des sociétés							
Élimination accélérée de l'impôt fédéral sur le capital	225	570	225	—	—	—	1 020
Application de la DPA accéléré à la bioénergie dans le secteur forestier	5	10	20	25	25	25	110
Prolongation des périodes de report	—	—	—	—	—	—	—
Total	230	580	245	25	25	25	1 130
Total de la Mise à jour	5 335	5 050	4 695	4 095	4 290	6 800	30 265

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Comprend l'effet sur les crédits d'impôt non remboursables.

Tableau 5.8

Mesures fiscales contenues dans le budget de 2005

	2005- 2006	2006- 2007	2007- 2008	2008- 2009	2009- 2010	2010- 2011	Total
	(M\$)						
Mesures relatives à l'impôt sur le revenu des particuliers	272	587	1 157	2 497	3 892	3 919	12 324
Mesures relatives à l'impôt des sociétés	45	105	140	1 945	2 800	3 850	8 885
Mesures relatives à la taxe de vente, à la taxe d'accise et à d'autres taxes	102	122	147	171	196	200	938
Total – budget de 2005	419	814	1 444	4 613	6 888	7 969	22 147

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Tableau 5.9.

Mesures fiscales combinées de la Mise à jour de 2005 et du budget de 2005

	2005- 2006	2006- 2007	2007- 2008	2008- 2009	2009- 2010	2010- 2011	Total
	(M\$)						
Mesures relatives à l'impôt							
sur le revenu des particuliers	5 377	5 057	5 607	6 567	8 157	10 694	41 459
Pourcentage de l'allégement total	93 %	86 %	91 %	75 %	73 %	72 %	79 %
Mesures relatives à l'impôt des sociétés	275	685	385	1 970	2 825	3 875	10 015
Pourcentage de l'allégement total	5 %	12 %	6 %	23 %	25 %	26 %	19 %
Mesures relatives à la taxe de vente,							
à la taxe d'accise et à d'autres taxes	102	122	147	171	196	200	938
Pourcentage de l'allégement total	2 %	2 %	2 %	2 %	2 %	1 %	2 %
Total de la Mise à jour et du budget de 2005	5 754	5 864	6 139	8 708	11 178	14 769	52 412

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Promouvoir l'efficience de la réglementation

La réglementation aide à protéger la santé et la sécurité des Canadiens, appuie un environnement sain et sous-tend un système de marché efficace. Le Canada compte sur l'un des régimes de réglementation les plus efficaces au monde, tant pour les entreprises que pour les personnes, et le gouvernement s'engage à maintenir et à raffermir cet avantage.

Réglementation intelligente

Compte tenu de la nature dynamique des économies intérieure et mondiale, le gouvernement du Canada reconnaît la nécessité d'examiner et de mettre à jour sa démarche en matière de réglementation afin de maintenir des niveaux de rendement élevés au chapitre de la réglementation. À cette fin, l'initiative pangouvernementale de réglementation intelligente prévoit l'examen de tous les aspects du système de réglementation canadien. Jusqu'à présent, Santé Canada a éliminé le retard accumulé au chapitre de l'examen des nouveaux produits pharmaceutiques et a sensiblement réduit les périodes d'examen en utilisant de nouveaux outils de gestion et en accroissant sa capacité d'examen sans compromettre la sécurité. En outre, Ressources naturelles Canada offre un accès à guichet unique, au moyen d'Internet, à l'information et aux ressources sur les règlements fédéraux qui influent sur le secteur des ressources naturelles.

Dans le cadre de l'initiative de la réglementation intelligente, le gouvernement élabore une nouvelle directive gouvernementale sur la réglementation, qui permettra d'améliorer l'efficacité et la régie des règlements grâce à une démarche fondée sur le cycle de vie, et de mieux intégrer au processus d'établissement des règlements les techniques modernes d'élaboration des politiques et de gestion. La nouvelle directive fera en sorte que le régime de réglementation canadien continue d'être un avantage concurrentiel tout en protégeant la santé et la sécurité des Canadiens, de même que l'environnement.

Réduction du fardeau administratif des petites entreprises

PerLE (Permis et licences électroniques d'entreprises) est un projet de collaboration qui regroupe des représentants du gouvernement fédéral, des provinces, des territoires et des municipalités, en vue de rationaliser et d'harmoniser les exigences en matière de permis et de licences, afin de réduire la complexité de la réglementation et le chevauchement entre les diverses instances, tout en simplifiant la procédure de conformité réglementaire.

Les coûts de la conformité aux exigences administratives imposées par les trois paliers de gouvernement affectent de manière excessive les petites et moyennes entreprises (PME) et détournent leurs propriétaires de leurs activités essentielles, c'est-à-dire faire prospérer leur entreprise et créer des emplois. La réduction du fardeau de la réglementation gouvernementale figure parmi les grandes priorités des PME.

Le gouvernement propose de verser 15 millions de dollars sur cinq ans pour perfectionner et mettre en œuvre PerLE, un service sur Internet offrant aux entreprises un accès facile, à une même adresse, à une liste personnalisée des permis et licences exigés par tous les paliers de gouvernement pour des activités commerciales précises.

Entreprises Canada

Entreprises Canada constitue au sein du gouvernement du Canada la principale source de renseignements, de conseils et de services d'aiguillage en matière de commerce, à l'intention des entrepreneurs. Le service découle d'une entente de collaboration entre 43 ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux et, dans certains cas, des organismes sans but lucratif. Elle permet aux entrepreneurs d'avoir accès à de l'information sur Internet, au téléphone, en personne et dans 13 centres de service d'Entreprises Canada disséminés au pays.

Entreprises Canada réduit la complexité des rapports entre les petites et moyennes entreprises et les gouvernements, et le temps qui leur est consacré, ce qui aide les entrepreneurs à faire prospérer leurs entreprises. Le gouvernement propose 75 millions de dollars de plus pour appuyer Entreprises Canada au cours des cinq prochaines années.

La gestion des temps d'attente

Inforoute Santé du Canada s'emploie à accélérer le développement et l'adoption de systèmes compatibles d'information sur la santé afin d'optimiser les ressources médicales en réponse aux besoins des patients. Afin d'appuyer davantage la gestion des temps d'attente, la Mise à jour propose un investissement de 50 millions de dollars dans Inforoute Santé du Canada, pour permettre à celle-ci de collaborer avec ses partenaires au développement des outils et des systèmes requis.

Bâtir les collectivités canadiennes

Afin d'établir des collectivités sécuritaires, créatives et viables, susceptibles d'attirer des investissements et d'appuyer une qualité de vie nulle part égalée, le gouvernement poursuivra les investissements majeurs récemment effectués, tels que ceux effectués en vertu de ses programmes d'infrastructure, du Nouveau pacte pour les villes et les collectivités, de la Politique de sécurité nationale et de l'initiative Un avenir en art, en proposant de nouvelles mesures dans le budget de 2006.

Promouvoir l'efficacité énergétique et la viabilité environnementale

Le gouvernement du Canada est déterminé à promouvoir l'efficacité énergétique et la viabilité environnementale. Au cours de la dernière année, il a procédé à des réformes d'envergure et lancé des initiatives importantes axées sur ces priorités. Le budget de 2006 contiendra d'autres mesures en ce sens.

Les mesures prises par le gouvernement du Canada au regard du changement climatique illustrent bien la volonté de l'État d'assainir encore plus notre environnement. Ainsi, en avril 2005, le gouvernement a publié le document *Aller de l'avant pour contrer les changements climatiques : Un plan pour honorer notre engagement de Kyoto*, qui nous guidera dans la prise de mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le budget de 2005 prévoyait des investissements de plus de 4 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années afin de permettre la réalisation des grandes initiatives prévues dans le Plan sur les changements climatiques, incluant les mesures suivantes :

- La création du Fonds pour le climat, un fonds innovateur doté de 1 milliard de dollars dont l'objet est de favoriser la réalisation des projets les plus rentables pour réduire les émissions de gaz à effet de serre des Canadiens et de l'industrie; ce fonds servira aussi à appuyer des projets dans d'autres pays.
- Un Fonds pour les partenariats, qui accordera une aide ciblée à de grands projets stratégiques, considérés prioritaires à la fois par le gouvernement du Canada, les provinces et les territoires.
- L'élargissement du programme Encouragement à la production d'énergie éolienne et la mise en place d'un programme d'encouragement à la production d'énergie renouvelable, afin de favoriser la production d'électricité à partir de sources propres et renouvelables.
- La prise de mesures pour quadrupler le nombre de maisons qui seront rénovées d'ici 2010, dans le cadre du programme Encouragement éconergétique ÉnerGuide pour les maisons.
- Un plan visant à élaborer, d'ici la fin de 2006, une stratégie scientifique et technologique en matière d'énergie durable, de concert avec les provinces et les territoires.

Conscient du rôle important que peut jouer l'efficacité énergétique dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre, de la nécessité de rendre l'environnement plus viable et du besoin de protéger l'industrie et les consommateurs canadiens contre la hausse des prix de l'énergie, le gouvernement du Canada a annoncé en octobre 2005 une autre série d'initiatives liées à l'efficacité énergétique à l'appui du Plan sur les changements climatiques du Canada. Les mesures proposées incluent notamment :

- un nouveau programme ÉnerGuide pour les ménages à faible revenu, doté de 550 millions de dollars, pour aider 130 000 Canadiens à faible revenu à faire des rénovations qui accroissent l'efficacité énergétique;
- une bonification de 227 millions de dollars du programme Encouragement éconergétique ÉnerGuide pour les maisons, afin d'augmenter le nombre total de maisons rénovées dans le cadre du programme, l'objectif étant de porter ce nombre à plus de 900 000 d'ici 2011;
- un programme d'aide financière pour systèmes de chauffage à haut rendement, doté de 129 millions de dollars, afin d'encourager les Canadiens à se procurer des systèmes modernes de chauffage à haut rendement;
- l'injection de 252 millions de dollars pour prolonger les programmes qui ciblent des immeubles existants et en élargir la portée; cela comprend des incitatifs pour effectuer des rénovations accroissant l'efficacité énergétique dans les immeubles communautaires ainsi que dans les hôpitaux, les écoles, les universités et d'autres immeubles institutionnels.

Les partenariats sont l'un des principaux facteurs de réussite du Plan sur les changements climatiques, notamment en ce qui touche la conception et la mise en application de technologies nouvelles. Aux termes du Fonds pour les partenariats, le gouvernement assumera une part des investissements destinés à mettre en place des infrastructures et des technologies nouvelles, ce qui contribuera à réduire sensiblement les émissions de gaz à effet de serre. Les projets pourraient prendre différentes formes : pipeline pour le captage et le stockage de dioxyde de carbone, charbon épuré, usines d'éthanol cellulosique, construction d'une infrastructure de transmission d'électricité est-ouest pour alimenter en hydroélectricité les provinces qui ont davantage recours aux combustibles fossiles, etc. Le Fonds pour les partenariats est actuellement doté de 50 millions de dollars par année pour les cinq prochaines années. Considérant les réductions possibles des émissions et le calendrier probable de réalisation des projets, la taille du Fonds pourrait bien atteindre 2 milliards à 3 milliards de dollars à la suite d'investissements qui seraient annoncés dans le budget de 2006 et dans les budgets subséquents.

Le gouvernement propose d'appuyer la bioénergie en injectant 50 millions de dollars additionnels pour élargir la portée du programme d'encouragement à la production d'énergie renouvelable, de manière à appuyer entre autres la cogénération thermique. L'industrie aura ainsi la possibilité de réduire ses coûts de production, ce qui pourra contribuer à accroître sa productivité et sa compétitivité; de plus, cela concourra aux efforts déployés par le Canada en ce qui a trait au changement climatique. Le gouvernement a également recours au régime fiscal pour appuyer la promotion d'objectifs environnementaux. Par exemple, certaines exemptions au titre de la taxe d'accise favorisent la production et l'utilisation de carburants de remplacement, comme l'éthanol et le biodiesel. Également, le régime de déduction pour amortissement (DPA) accélérée incite les entreprises qui produisent de l'énergie à investir dans du matériel qui fait appel à des sources d'énergie renouvelables ou qui consomme des combustibles fossiles de façon efficiente. Il s'agit là d'une exception explicite au principe général consistant à fixer les taux de DPA en fonction de la durée de vie utile des actifs. Aux termes du budget de 2005, le taux de DPA applicable à un large éventail de matériel de production d'énergie renouvelable et à certains types de matériel de cogénération à haute efficacité a été haussé. Cette mesure a aussi été étendue à certains systèmes énergétiques de quartier et à certains systèmes de production de biogaz. Tel qu'indiqué dans la section intitulée « Un régime fiscal plus concurrentiel » qui présente le nouveau plan proposé de réduction des impôts, la Mise à jour propose d'étendre l'application de la DPA accélérée afin de promouvoir les investissements en bioénergie dans le secteur des pâtes et papiers.

Le gouvernement continuera d'étudier d'autres technologies afin de voir s'il convient d'accorder une DPA accélérée à leur égard, le but étant d'accorder des encouragements efficaces à l'investissement dans les énergies propres. Il recherchera aussi d'autres utilisations possibles du régime fiscal ainsi que d'autres mesures incitatives envisageables à l'appui de ses objectifs environnementaux.

Prises ensemble, ces mesures transformeront radicalement notre économie pour qu'elle utilise de manière plus efficiente ses ressources énergétiques et pour qu'elle accroisse sa viabilité et sa compétitivité à l'échelle internationale.

Le Canada continuera de jouer un rôle de leadership auprès des tribunes et des forums internationaux, comme la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et les travaux du G8, au sujet des enjeux que la collectivité mondiale juge importants en matière de changement climatique – par exemple, promouvoir l'adoption de technologies appropriées, le développement des marchés et la coopération internationale.

Le Plan sur les changements climatiques représente la première étape du Projet vert, qui se compose d'une série de politiques et de programmes à l'appui d'un environnement viable et d'une économie plus concurrentielle. Le Projet vert traitera également d'un éventail de questions environnementales, dont la biodiversité, les sites contaminés ainsi que la qualité de l'air et de l'eau. Les initiatives lancées au cours de la dernière année et celles qui seront annoncées dans les prochains budgets contribueront à instaurer une économie qui mise sur l'efficacité énergétique et la viabilité environnementale, ce qui est essentiel au maintien de notre niveau de vie et de notre qualité de vie.

Tableau 5.10

Établir un environnement propice à l'investissement

	2005- 2006	2006- 2007	2007- 2008	2008- 2009	2009- 2010	2010- 2011	Total
	(M\$)						
Accroître la compétitivité du régime fiscal canadien							
Réductions d'impôt pour appuyer la prospérité	5 335	5 050	4 695	4 095	4 290	6 800	30 265
Promouvoir l'efficacité de la réglementation							
PerLE		3	3	3	3	3	15
Entreprises Canada		15	15	15	15	15	75
Inforoute Santé du Canada	50						50
Promouvoir l'efficacité énergétique		2	3	5	10	30	50
Total	5 385	5 070	4 716	4 118	4 318	6 848	30 455

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Tableau 5.11

Sommaire financier du Plan pour la croissance et la prospérité

	2005- 2006	2006- 2007	2007- 2008	2008- 2009	2009- 2010	2010- 2011	Total
(M\$)							
Offrir des possibilités à tous les Canadiens							
Rehausser la qualité de la main-d'œuvre canadienne, déjà de calibre mondial	1 077	623	1 197	1 568	1 579	1 579	7 622
Relever le défi démographique	34	161	246	316	397	397	1 551
Accroître la mobilité de la main-d'œuvre et l'efficience du marché du travail		10	10	15	15	15	65
Total	1 112	794	1 453	1 899	1 991	1 991	9 238
Promouvoir une économie innovatrice							
Leadership en recherche universitaire	500	275	335	335	335	335	2 115
Renforcer les réseaux internationaux de recherche	30						30
Accélérer la commercialisation des nouvelles technologies		24	47	49	50	30	199
Total	530	299	382	384	385	365	2 344
Au cœur des échanges et des réseaux mondiaux							
Positionner le Canada au sein des réseaux commerciaux mondiaux		49	94	108	114	120	485
Créer des portes d'entrée de calibre mondial		93	158	160	151	129	690
Total		142	251	268	265	249	1 175
Établir un environnement propice à l'investissement							
Réductions d'impôt favorisant la prospérité	5 335	5 050	4 695	4 095	4 290	6 800	30 265
Promouvoir l'efficience de la réglementation	50	18	18	18	18	18	140
Promouvoir l'efficacité énergétique		2	3	5	10	30	50
Total	5 385	5 070	4 716	4 118	4 318	6 848	30 455
Total	7 027	6 305	6 802	6 669	6 959	9 452	43 213

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Tableau 5.12

Plan pour la croissance et la prospérité

Grandes orientations stratégiques	Mesures stratégiques proposées
1. Offrir des possibilités à tous les Canadiens	
1.1 Rehausser la qualité d'une main-d'œuvre de calibre mondial	
✓ Continuer d'abaisser les obstacles à l'accès aux études et veiller à ce que les programmes d'aide financière aux étudiants soient en mesure de répondre aux besoins de ces derniers.	✓ Améliorer l'accès aux études postsecondaires grâce aux Subventions canadiennes d'accès, destinées aux étudiants provenant de familles à faible revenu, qui s'appliqueront aux quatre premières années d'études de premier cycle; ainsi, 55 000 étudiants additionnels pourront s'en prévaloir chaque année. Le coût de cette mesure s'élève à 550 millions de dollars sur cinq ans. ✓ Investir 2,2 milliards de dollars sur cinq ans pour bonifier davantage le régime canadien d'aide financière aux étudiants.
✓ Favoriser les études supérieures.	✓ Accroître de 50 %, pour qu'il atteigne 6 000, le nombre de bourses d'études supérieures du Canada accordées chaque année par les trois conseils subventionnaires. Une fois entièrement mise en œuvre, cette mesure, qui représente un investissement de 210 millions de dollars sur cinq ans, aidera chaque année 6 000 étudiants de toutes disciplines, notamment en sciences, en génie et en gestion.
✓ Accroître les possibilités de poursuivre des études à l'étranger.	✓ Investir 150 millions de dollars sur cinq ans pour accroître les possibilités de poursuivre des études à l'étranger et pour permettre aux établissements d'enseignement de prendre part aux activités de réseaux internationaux.
✓ Contribuer à maintenir la capacité de fournir un enseignement postsecondaire de grande qualité.	✓ Établir un fonds pour l'innovation de l'enseignement postsecondaire, d'une valeur de 1 milliard de dollars, dans lequel les provinces et les territoires pourront puiser, selon une formule de répartition par habitant, pour effectuer des investissements urgents dans les universités et les collèges canadiens.

Grandes orientations stratégiques

Mesures stratégiques proposées

1.1 Rehausser la qualité d'une main-d'œuvre de calibre mondial (suite)

- ✓ Favoriser une culture axée sur l'acquisition de compétences et l'apprentissage permanent, en collaborant avec les entreprises, les syndicats et les partenaires provinciaux pour accroître le perfectionnement des compétences en milieu de travail, y compris l'alphabétisation, les compétences essentielles et les stages d'apprentissage.

- ✓ Consacrer 3,5 milliards de dollars au cours de cette année et des cinq années suivantes à des mesures d'amélioration de la formation en milieu de travail et de la formation parrainée par l'employeur, notamment en offrant des possibilités de stages, en appuyant l'alphabétisation, l'acquisition des compétences essentielles et le perfectionnement des compétences en milieu de travail, et en appuyant la participation des Autochtones, des personnes handicapées et des nouveaux immigrants au marché du travail.
- ✓ Élaborer une stratégie nationale en matière d'alphabétisation, de concert avec les provinces et les territoires.

1.2 Relever le défi démographique

- ✓ Accroître la participation au marché du travail de groupes qui y sont actuellement sous-représentés, par exemple les Canadiens plus âgés et les personnes handicapées, en supprimant les obstacles et en améliorant les mesures incitatives au travail.

- ✓ Supprimer, s'il y a lieu, les dispositions existant encore dans les lois fédérales qui autorisent la mise à la retraite obligatoire. Inciter les provinces et les territoires à faire de même.
- ✓ Hausser de 150 millions de dollars sur cinq ans le financement prévu aux termes du Cadre multilatéral pour les ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées, de manière à améliorer l'aide à l'emploi de ces personnes.
- ✓ Hausser le montant maximum annuel de la Prestation pour enfants handicapés, qui passera ainsi à 2 300 \$ pour l'année de prestations 2006-2007. Il s'agit d'un investissement de 50 millions de dollars sur cinq ans.
- ✓ Porter à 1 000 \$ le supplément remboursable pour frais médicaux; le coût de cette mesure se chiffre à 65 millions de dollars pour la présente année et les cinq suivantes.

- ✓ Accroître l'efficacité et l'efficience du système d'immigration, puis prendre des mesures pour hausser le nombre de travailleurs immigrants qualifiés et instruits.

- ✓ Rationaliser le système d'immigration actuel pour qu'il traite de façon efficiente les demandes d'immigration, qu'il suive l'évolution des besoins du marché du travail et contribue efficacement à la croissance et à la prospérité.

Grandes orientations stratégiques	Mesures stratégiques proposées
1.2 Relever le défi démographique (suite)	
✓ Améliorer l'intégration des immigrants, en collaboration avec les provinces et les territoires.	✓ Hausser de 1,3 milliard de dollars au cours de la présente année et des cinq années suivantes les fonds destinés aux programmes d'aide à l'établissement et à l'intégration des immigrants.
✓ S'associer aux provinces, aux entreprises et aux associations professionnelles afin de faire en sorte que les immigrants répondent mieux aux besoins en compétences, qu'ils soient plus largement répartis entre les régions et que l'on améliore la reconnaissance des titres de compétence obtenus à l'étranger.	✓ Amener les provinces et les territoires à participer à l'étude des meilleurs moyens d'aider les immigrants à s'établir et à s'intégrer, de reconnaître les titres de compétence des immigrants et d'élargir leur répartition régionale.
✓ Abaisser les obstacles au travail pour les Canadiens à faible revenu.	✓ Instaurer, en 2008, une prestation fiscale pour le revenu gagné afin de contribuer à l'élimination des obstacles au travail pour les Canadiens à faible revenu; cette mesure coûtera 500 millions de dollars annuellement au départ, et son coût s'établira ensuite à 1 milliard.
1.3 Offrir des possibilités aux Autochtones	
✓ S'entendre sur des approches transformatrices en matière de santé, de logement, de développement économique et d'éducation, lors de la réunion des premiers ministres avec les dirigeants autochtones.	✓ Les 24 et 25 novembre 2005, les premiers ministres et les dirigeants autochtones nationaux entreprendront des discussions sur des réformes, prendront des engagements concrets et confirmeront des investissements pour améliorer la qualité de vie des Premières nations, des Inuit et des Métis.
1.4 Accroître la mobilité de la main-d'œuvre et l'efficience du marché du travail	
✓ Réduire les obstacles à la mobilité de la main-d'œuvre partout au pays, avec la collaboration des provinces, des territoires et des autres parties prenantes.	✓ Collaborer avec les provinces et les territoires, les employeurs et les organismes de réglementation afin de réduire les obstacles à la mobilité de la main-d'œuvre à l'échelle du pays. Une somme de 25 millions de dollars sur cinq ans sera consacrée à cette activité.

Grandes orientations stratégiques

Mesures stratégiques proposées

1.4 Accroître la mobilité de la main-d'œuvre et l'efficience du marché du travail (suite)

- ✓ Améliorer la qualité de l'information sur le marché du travail et la fournir plus rapidement.
- ✓ Veiller à ce que le programme d'assurance-emploi continue de bien répondre aux besoins en constante évolution du marché du travail et demeure adapté à la réalité économique.

- ✓ Améliorer la collecte de données sur le marché du travail ainsi que les capacités prévisionnelles afin d'aider les Canadiens à faire de meilleurs choix professionnels, et accroître la mobilité de la main-d'œuvre au moyen d'investissements totalisant 40 millions de dollars au cours des cinq prochaines années.
- ✓ Continuer de surveiller l'efficacité du programme d'assurance-emploi et de rendre compte à ce sujet dans le *Rapport de contrôle et d'évaluation* produit chaque année.

2. Promouvoir une économie innovatrice**2.1 Conserver le leadership en matière de recherche universitaire**

- ✓ Faire en sorte que le Canada demeure un chef de file du G7 au chapitre de la recherche universitaire grâce à des investissements accrus.
- ✓ Investir massivement et de façon soutenue pour se doter d'installations et de matériel de calibre mondial, attirer les meilleurs chercheurs et appuyer la recherche primaire.
- ✓ Améliorer la surveillance des investissements et la communication des succès de la recherche.

- ✓ Hausser de 425 millions de dollars sur cinq ans le financement accordé aux Instituts de recherche en santé du Canada, au Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada et au Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, à l'appui de la recherche universitaire.
- ✓ Appuyer la recherche en haussant de près de 1,2 milliard de dollars sur cinq ans les fonds affectés au programme des coûts indirects de la recherche.
- ✓ Affecter 500 millions de dollars à la Fondation canadienne pour l'innovation en 2005-2006 afin de poursuivre la modernisation de l'infrastructure de recherche des universités et collèges, des hôpitaux de recherche et d'autres établissements de recherche à but non lucratif du Canada.

Grandes orientations stratégiques

Mesures stratégiques proposées

2.2 Renforcer les réseaux internationaux de recherche

- ✓ Accroître le soutien offert aux universités et aux chercheurs en vue de la constitution de réseaux internationaux, et participer à des partenariats de recherche permettant d'améliorer l'accès du Canada aux initiatives de recherche de pointe.

- ✓ Affecter 30 millions de dollars à l'Institut canadien de recherches avancées en 2005-2006 pour le maintien et l'élargissement de ses réseaux de recherche internationaux; ces fonds serviront aussi à appuyer de nouvelles initiatives de collaboration en matière de recherche avec des économies émergentes comme la Chine et l'Inde.

- ✓ Faciliter l'accès des meilleurs chercheurs au monde au marché du travail canadien.

- ✓ Respecter l'engagement de consacrer 5 % de la R-D fédérale aux priorités de recherche des pays en développement, notamment dans les domaines de la santé et des technologies environnementales.

- ✓ Le budget de 2006 prévoira le financement de mesures concrètes destinées à respecter cette cible de 5 %.

2.3 Encourager les investissements du secteur privé dans la R-D et l'adoption de nouvelles technologies

- ✓ Établir un climat d'investissement favorable aux investissements du secteur privé dans la R-D et l'adoption de nouvelles technologies.

- ✓ Voir les mesures décrites à la section « Établir un environnement propice à l'investissement ».

- ✓ Instaurer de nouveaux programmes pour améliorer le soutien actuellement offert au développement et à l'adoption de nouvelles technologies.

- ✓ Établir un nouveau programme consacré aux technologies transformatrices afin d'appuyer l'innovation et l'adoption de technologies par tous les secteurs de l'économie.

2.4 Accélérer la commercialisation des nouvelles technologies

- ✓ Donner suite aux recommandations du groupe d'experts en commercialisation d'Industrie Canada. Des mesures particulières seront adoptées :
 - pour accroître la capacité de commercialisation au niveau des grappes établies d'activité économique;
 - pour améliorer la collaboration entre les chercheurs du secteur privé et ceux des universités;

- ✓ Consacrer 21 millions de dollars au cours des cinq prochaines années à l'établissement d'un programme de stages grâce auquel jusqu'à 3 500 étudiants à la maîtrise en génie, en sciences naturelles et en sciences de la santé pourront acquérir une expérience directe dans le cadre de projets de R-D du secteur privé.

Grandes orientations stratégiques

Mesures stratégiques proposées

2.4 Accélérer la commercialisation des nouvelles technologies (suite)

- pour renforcer les capacités de gestion et de commercialisation des scientifiques et des ingénieurs.

- ✓ Affecter 18 millions de dollars sur cinq ans au Conseil de recherches en sciences humaines du Canada pour aider jusqu'à 500 diplômés de programmes de maîtrise en génie, en sciences naturelles et en sciences de la santé à suivre un programme de maîtrise en administration des affaires.
- ✓ Affecter 160 millions de dollars sur cinq ans au renforcement des grappes industrielles fondées sur les connaissances, en appuyant des projets de grande envergure qui permettent de réunir les universités, l'entreprise privée, les investisseurs de capital de risque et les fournisseurs de services commerciaux spécialisés, par exemple des incubateurs d'entreprises.

- ✓ Mettre en œuvre de nouveaux modèles de gestion des laboratoires gouvernementaux afin de renforcer l'excellence de la recherche effectuée par des groupes de chercheurs du secteur privé et des universités.

3. Au cœur des échanges et des réseaux mondiaux**3.1 Ouvrir le Canada au reste du monde**

- ✓ Examiner le régime tarifaire du Canada de manière à améliorer notre compétitivité et à attirer les investissements – par exemple en réduisant les droits de douane sur les intrants manufacturiers – et faire en sorte que les négociations commerciales se traduisent par l'ouverture de marchés internationaux clés pour les entreprises canadiennes.

- ✓ Continuer de négocier des améliorations touchant l'accès des entreprises canadiennes aux marchés étrangers, dans le cadre du Cycle de Doha, sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce.

- ✓ Aller de l'avant avec le Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité, et établir de nouveaux mécanismes de coopération avec nos partenaires nord-américains pour rendre nos collectivités plus sécuritaires, nos entreprises plus compétitives et nos économies plus souples.

- ✓ Continuer de lancer des initiatives destinées à accroître la sécurité et la prospérité, notamment des initiatives frontalières.

Grandes orientations stratégiques

Mesures stratégiques proposées

3.1 Ouvrir le Canada au reste du monde (suite)

- ✓ Intensifier le programme de conclusion d'accords de promotion et de protection de l'investissement étranger, de manière à aider les entreprises canadiennes à intégrer les réseaux d'approvisionnement mondiaux, surtout dans les marchés prioritaires que sont l'Inde et la Chine.
- ✓ Améliorer le climat d'investissement et d'échanges commerciaux en menant à terme des négociations avec les États-Unis en vue de la modification de notre convention fiscale, réexaminer les restrictions canadiennes en matière d'investissement étranger dans le secteur du transport aérien et donner suite aux constatations du Groupe d'étude sur le cadre réglementaire des télécommunications.

- ✓ Conclure des accords de promotion et de protection de l'investissement étranger avec la Chine, l'Inde et le Pérou.

3.2. Positionner le Canada au sein des réseaux commerciaux mondiaux

- ✓ Établir un réseau pangouvernemental de services et de programmes pour relever les possibilités dans les principaux marchés émergents, faire valoir les points forts du Canada et obtenir des résultats probants grâce à des stratégies commerciales fructueuses.
- ✓ Accroître les efforts de promotion des exportations, surtout à l'intention des petites et moyennes entreprises.
- ✓ Collaborer avec les entreprises canadiennes présentes sur les marchés émergents pour la promotion des enjeux liés à la responsabilité sociale des entreprises.

Investir 485 millions de dollars sur cinq ans dans la mise en œuvre de Commerce-CAN, un vaste réseau de services et de programmes commerciaux. Cette initiative comprend les investissements suivants :

- 7 millions de dollars sur cinq ans pour fournir des renseignements aux entreprises, en particulier les petites et moyennes entreprises, au sujet des perspectives commerciales internationales et des risques, et pour leur faire part des outils que leur offre le gouvernement pour les aider à prospérer sur les marchés étrangers;
- 60 millions sur cinq ans pour hausser la visibilité du Canada et améliorer son image de pays dont les entreprises sont dynamiques et innovatrices;
- 12 millions sur cinq ans pour intensifier les activités de promotion des intérêts du Canada dans des marchés clés;
- 109 millions sur cinq ans pour élargir le Service des délégués commerciaux (de Commerce international Canada) dans les marchés prioritaires, dont la Chine, l'Inde et le Brésil;

Grandes orientations stratégiques

Mesures stratégiques proposées

3.2. Positionner le Canada au sein des réseaux commerciaux mondiaux (suite)

- 20 millions sur cinq ans pour l'élaboration de stratégies commerciales axées sur les marchés émergents, à commencer par la Chine, l'Inde et le Brésil;
- 250 millions sur cinq ans pour la mise sur pied d'un « fonds mondial de réussites » ayant pour but d'aider, sur une période de cinq ans, plus de 5 000 PME à établir des liens avec les réseaux d'approvisionnement mondiaux;
- 12 millions sur cinq ans pour la création d'un centre de responsabilité sociale des entreprises, qui, en collaboration avec le secteur privé, fournira des conseils aux entreprises canadiennes sur les enjeux liés à la responsabilité sociale des entreprises;
- 15 millions de dollars sur cinq ans à l'appui de l'Initiative des villes durables, qui aide les entreprises canadiennes à saisir des occasions de contribuer à l'amélioration de la viabilité de grandes villes de pays développés.

- ✓ Faire progresser l'intégration des économies émergentes à l'économie mondiale par l'entremise d'initiatives bilatérales et en tirant parti de la position de leadership du Canada au sein du G7 et du G20.
- ✓ Favoriser les possibilités d'accès aux marchés mondiaux pour les entreprises canadiennes, par le développement et le déploiement de technologies environnementales, sous l'égide de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et d'autres processus internationaux.

Grandes orientations stratégiques	Mesures stratégiques proposées
3.3. Créer des portes d'entrée de calibre mondial	
✓ Promouvoir les échanges commerciaux avec les États-Unis et les économies émergentes de l'Asie-Pacifique en appuyant l'expansion des portes d'entrée du Pacifique et du corridor Windsor-Detroit au moyen d'investissements dans les infrastructures et d'initiatives stratégiques à l'appui.	✓ Investir 590 millions de dollars sur cinq ans pour améliorer la porte d'entrée de la côte du Pacifique.
✓ Examiner les possibilités de libéraliser encore plus les accords de transport aérien conclus avec les États-Unis et avec d'autres pays.	✓ Le gouvernement du Canada s'efforcera d'élargir les droits des transporteurs canadiens en vertu des accords bilatéraux de transport aérien.
✓ Améliorer l'accès aux réseaux de télécommunications mondiaux en investissant pour que les collectivités rurales, éloignées et autochtones soient mieux branchées aux réseaux à large bande lorsque les services fournis par le secteur privé ne comblent pas les besoins.	✓ Affecter 100 millions de dollars additionnels sur cinq ans à l'expansion du programme pilote Services à large bande pour le développement rural et du Nord, de manière à accélérer la prestation de services à large bande dans les collectivités rurales et éloignées et dans les collectivités des Premières nations.
4. Établir un environnement propice à l'investissement	
4.1 Préserver l'avantage macroéconomique du Canada	
✓ Continuer de présenter des budgets équilibrés ou excédentaires, en conservant une approche équilibrée dans la répartition des excédents – y compris les excédents imprévus en sus de la réserve pour éventualités – et maintenir le ratio de la dette au PIB sur une trajectoire descendante.	✓ Le gouvernement est déterminé à déposer chaque année un budget équilibré ou excédentaire ainsi qu'à continuer d'alléger le fardeau de la dette. ✓ Le nouvel objectif de réduction du ratio de la dette au PIB consiste à ramener ce ratio à 20 % d'ici 2020, ce qui permettra de disposer d'une marge de manœuvre financière accrue dans l'avenir et de composer avec les pressions découlant du vieillissement de la population. ✓ Des dispositions législatives ont été déposées afin de répartir à parts égales tout excédent imprévu, en sus de la réserve pour éventualités de 3 milliards de dollars, entre des investissements dans les priorités économiques et sociales, des allègements fiscaux et la réduction de la dette.

Grandes orientations stratégiques

Mesures stratégiques proposées

4.1 Préserver l'avantage**macroéconomique du Canada (suite)**

- ✓ Maintenir l'inflation à un niveau faible, stable et prévisible en prolongeant de cinq années supplémentaires en 2006 l'entente que le gouvernement a conclue avec la Banque du Canada sur la cible d'inflation.

- ✓ Conclure une nouvelle entente avec la Banque du Canada au sujet de la cible d'inflation durant la première moitié de 2006.

4.2 Améliorer la compétitivité du régime fiscal

- ✓ Le gouvernement s'engage à maintenir un régime fiscal équitable, efficient et compétitif pour les particuliers et les sociétés grâce aux mesures suivantes :

- Réduire l'impôt sur le revenu des particuliers, et ce, pour tous les niveaux de revenu, de façon qu'il soit plus intéressant pour les Canadiens de trouver un emploi, de le conserver et d'épargner, l'accent étant mis sur la réduction des taux d'imposition marginaux pour améliorer les incitatifs.
- Consulter les provinces et les territoires en vue de la conception et de l'instauration d'une prestation fiscale pour le revenu gagné, de manière à rendre le travail encore plus rentable pour les Canadiens à faible revenu.

- ✓ Aux termes du nouveau plan de réduction des impôts proposé, plus de 30 milliards de dollars en allègements d'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés seront accordés cette année et au cours des cinq prochaines années. Tous les contribuables profiteront en 2005 d'un allègement d'impôt immédiat pouvant atteindre jusqu'à 325 \$ environ, et d'autres réductions d'impôt seront mises en œuvre progressivement les années suivantes. Voici certaines mesures que prévoit ce nouveau plan :

- Instauration, en 2008, d'une prestation fiscale pour le revenu gagné, afin de contribuer à l'élimination des obstacles au travail pour les Canadiens à faible revenu.
- Hausse immédiate de 500 \$ du montant personnel de base, c'est-à-dire le montant de revenu que tous les Canadiens peuvent gagner sans payer d'impôt fédéral. Cette hausse s'appliquera en date du 1^{er} janvier 2005, ce qui aura pour effet d'accélérer la hausse du montant personnel de base prévue dans le budget de 2005.
- Réduction des taux d'imposition des particuliers; ainsi, le taux inférieur d'imposition est ramené de 16 % à 15 %, en date du 1^{er} janvier 2005, tandis que les taux intermédiaires seront tous deux réduits de 1 point de pourcentage d'ici 2010.
- Hausse, à compter de 2010, du montant de revenu à partir duquel le taux supérieur d'imposition commence à s'appliquer, afin de rendre notre régime fiscal plus attrayant pour les travailleurs hautement qualifiés et mobiles.

Grandes orientations stratégiques

Mesures stratégiques proposées

4.2 Améliorer la compétitivité du régime fiscal (suite)

- S'assurer que le Canada ait un régime d'imposition des sociétés qui soit concurrentiel par rapport à celui des autres pays, notamment des États-Unis, en se dotant d'un avantage global ou d'un avantage au niveau du taux effectif marginal d'imposition, et en rendant le régime fiscal aussi neutre que possible quant à la structure, au financement et aux investissements des entreprises.
- Favoriser l'investissement canadien à l'étranger et l'investissement étranger au Canada, notamment en améliorant les conventions fiscales conclues avec d'autres pays, et veiller à ce que ces flux de capitaux servent à des fins légitimes et productives.
- Confirmer les dispositions législatives énonçant les réductions du taux général d'imposition du revenu des sociétés et l'élimination complète de la surtaxe des sociétés; cette mesure, mise de l'avant dans le budget de 2005, constitue un élément clé du *Plan pour la croissance et la prospérité*.
- Éliminer l'impôt fédéral sur le capital en 2006, soit deux ans plus tôt que ce qui avait été prévu, supprimant ainsi un obstacle à l'investissement.
- Autoriser les entreprises à reporter leurs pertes et leurs crédits d'impôt à l'investissement sur une plus longue période; il s'agit là d'une mesure d'aide additionnelle pour les entreprises qui se lancent dans des activités comportant des risques.
- Hausser le taux de déduction pour amortissement de certains équipements de bioénergie forestière afin de favoriser une hausse des investissements dans des technologies contribuant à réduire les gaz à effet de serre et les polluants atmosphériques, tout en appuyant la compétitivité internationale des usines canadiennes de pâtes et papiers.

4.3 Promouvoir l'efficience de la réglementation et des marchés financiers

- ✓ Procéder à la réforme du système de réglementation gouvernementale en se fondant sur les principes de la réglementation intelligente.
- ✓ Adopter une nouvelle directive gouvernementale sur les activités de réglementation, dans le but de rehausser l'efficacité de la réglementation, d'améliorer la gouvernance et de mieux intégrer des techniques de gestion et des politiques modernes au processus de réglementation.

Grandes orientations stratégiques	Mesures stratégiques proposées
4.3 Promouvoir l'efficience de la réglementation et des marchés financiers (suite)	
✓ Alléger les formalités administratives imposées aux entreprises canadiennes en collaborant avec le secteur privé et les autres ordres de gouvernement afin de réduire la complexité du système et d'éliminer dans la mesure du possible les exigences réglementaires faisant double emploi.	✓ Investir 15 millions de dollars sur cinq ans pour contribuer au perfectionnement et à la mise en œuvre de l'initiative PerLE. Ce service, offert sur Internet, offre aux entreprises un accès à des listes établies sur mesure des permis et des licences qu'il leur faut se procurer auprès des différents niveaux de gouvernement, en fonction de l'activité commerciale qu'elles veulent mener. ✓ Affecter 75 millions de dollars sur cinq ans au service Entreprises Canada, qui a pour objet de réduire la complexité des relations entre les PME et les administrations publiques ainsi que le temps que ces entreprises doivent y consacrer.
✓ S'assurer que le cadre réglementaire du secteur financier, des marchés de capitaux et des régimes de retraite contribue à leur santé, à leur efficacité et à leur compétitivité, et qu'il répond aux besoins des citoyens, des entreprises et de l'économie.	✓ Présenter un livre blanc sur l'examen, en 2006, des lois régissant les institutions financières. ✓ Formuler des propositions à la suite des consultations relatives aux régimes de retraite à prestations déterminées sous réglementation fédérale.
✓ Poursuivre les discussions avec les provinces et les territoires sur le projet d'organisme unique de réglementation des valeurs mobilières et sur d'autres approches pouvant conduire à un système renouvelé et amélioré de réglementation des valeurs mobilières.	
4.4 Renforcer l'union économique canadienne	
✓ Encourager les provinces à mettre en œuvre des réformes fiscales qui amélioreront la productivité, notamment l'élimination des impôts provinciaux sur le capital et la réforme des taxes de vente au détail.	

Grandes orientations stratégiques	Mesures stratégiques proposées
4.4. Renforcer l'union économique canadienne (suite)	
✓ Renforcer l'union économique canadienne en discutant avec les provinces d'améliorations à apporter à l'Accord sur le commerce intérieur.	✓ De concert avec les provinces, prendre des mesures pour améliorer les échanges commerciaux intérieurs en vertu de l'Accord sur le commerce intérieur, notamment en améliorant la reconnaissance des titres de compétence et en ratifiant le chapitre touchant l'énergie.
✓ Intensifier avec les provinces le perfectionnement des compétences en milieu de travail, y compris l'alphabétisation, les compétences essentielles et les stages d'apprentissage	✓ Voir la section 1.1.
4.5 Rendre l'État plus productif	
✓ Moderniser le système gouvernemental de gestion des dépenses, de manière à établir de meilleurs liens entre les dépenses et les résultats, et rehausser la qualité de l'information destinée au Parlement.	✓ Les travaux d'élaboration du Système d'information sur la gestion des dépenses sont en cours. Une fois en place, ce système permettra de disposer d'une meilleure information pour établir des liens entre les dépenses de programmes et les résultats attendus.
✓ Accroître le professionnalisme de la fonction publique au moyen d'investissements dans l'apprentissage.	✓ Consacrer jusqu'à 35 millions de dollars par année à une nouvelle initiative d'apprentissage et de perfectionnement s'inscrivant dans la culture d'apprentissage permanent de la fonction publique.
✓ Accroître la capacité de vérification interne et d'évaluation dans l'ensemble du secteur public.	✓ Le gouvernement recrutera jusqu'à 300 nouveaux vérificateurs afin que chaque ministère et organisme ait dans ses rangs un chef de la vérification qui supervisera l'application de la nouvelle Politique sur la vérification interne.
✓ Procéder à l'examen continu des grandes initiatives stratégiques, de manière à créer une culture fondée sur l'examen continu des dépenses.	✓ Une fois qu'il aura terminé son examen des programmes rattachés aux changements climatiques, le gouvernement présentera des recommandations aux ministres concernant l'affectation des nouveaux fonds à compter de 2006. Le gouvernement examinera aussi d'autres dossiers prioritaires, dont les programmes de sécurité publique et de lutte contre le terrorisme et les programmes destinés aux Canadiens autochtones.

Grandes orientations stratégiques	Mesures stratégiques proposées
4.6 Promouvoir l'efficacité énergétique et la viabilité environnementale	
✓ Encourager la mise au point et l'adoption de technologies efficaces au plan énergétique et viables pour l'environnement, ce qui positionnera les industries canadiennes au premier rang d'un marché mondial en expansion.	
✓ S'appuyer sur les mécanismes du marché pour exploiter le potentiel de réduction des gaz à effet de serre dans l'ensemble de l'économie canadienne, en stimulant l'innovation au niveau national.	✓ Établir l'agence qui gèrera le Fonds pour le climat et lancer un nouveau mécanisme de compensation des gaz à effet de serre.
✓ Encourager des améliorations au titre de l'efficacité énergétique et d'autres changements structurels et concurrentiels de la part des consommateurs, des industries et des gouvernements du canadiens.	✓ Mettre en œuvre ÉnerGuide pour les ménages à faible revenus, bonifier le programme éconergétique ÉnerGuide pour les maisons ainsi que les mesures incitatives pour la rénovation des immeubles, et mettre en œuvre le programme d'aide financière pour systèmes de chauffage à haut rendement.
✓ Utiliser le pouvoir d'achat du gouvernement du Canada pour accroître son rendement en matière environnementale.	✓ Mettre en œuvre une politique d'acquisitions vertes pour le gouvernement du Canada, et poursuivre les efforts pour que le gouvernement donne l'exemple dans ce domaine, en misant sur les progrès accomplis à ce jour et en faisant en sorte que les opérations internes soient au rang des plus écologiques au monde.
✓ Démontrer un leadership dans les forums internationaux afin de promouvoir l'adoption de technologies, le développement des marchés et la coopération internationale.	✓ Être l'hôte de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Montréal en novembre 2005.
✓ Poursuivre activement d'autres possibilités d'utiliser le régime fiscal pour appuyer les objectifs environnementaux, lorsque ce mécanisme est adéquat.	✓ Élargir l'application de la déduction pour amortissement accélérée afin de promouvoir les investissements en bioénergie dans le secteur des pâtes et papiers.

Annexe 1

Facteurs de risque et d'incertitude rattachés aux projections financières

Introduction

En juin 2005, le ministre des Finances a déposé à la Chambre des communes une étude indépendante menée par l'économiste Tim O'Neill au sujet de la démarche adoptée par le gouvernement du Canada en matière de prévisions économiques et budgétaires. Ce rapport visait à faire en sorte que le gouvernement continue d'utiliser les méthodes d'établissement des prévisions les plus à jour et à comparer les pratiques canadiennes par rapport aux meilleures méthodes en application dans le monde. Parmi les principales recommandations formulées dans le rapport, mentionnons l'amélioration de la transparence des méthodes et renseignements servant à établir les prévisions budgétaires du gouvernement fédéral, en partie par un examen des principaux facteurs de risque et d'incertitude rattachés aux projections budgétaires.

La présente annexe donne un aperçu des sources d'incertitude rattachées aux projections financières et, par conséquent, les risques qu'elles posent. Bien que le chapitre 4 porte sur des risques précis par rapport aux prévisions actuelles, l'annexe renferme une analyse des répercussions générales des risques et des incertitudes pour la planification financière.

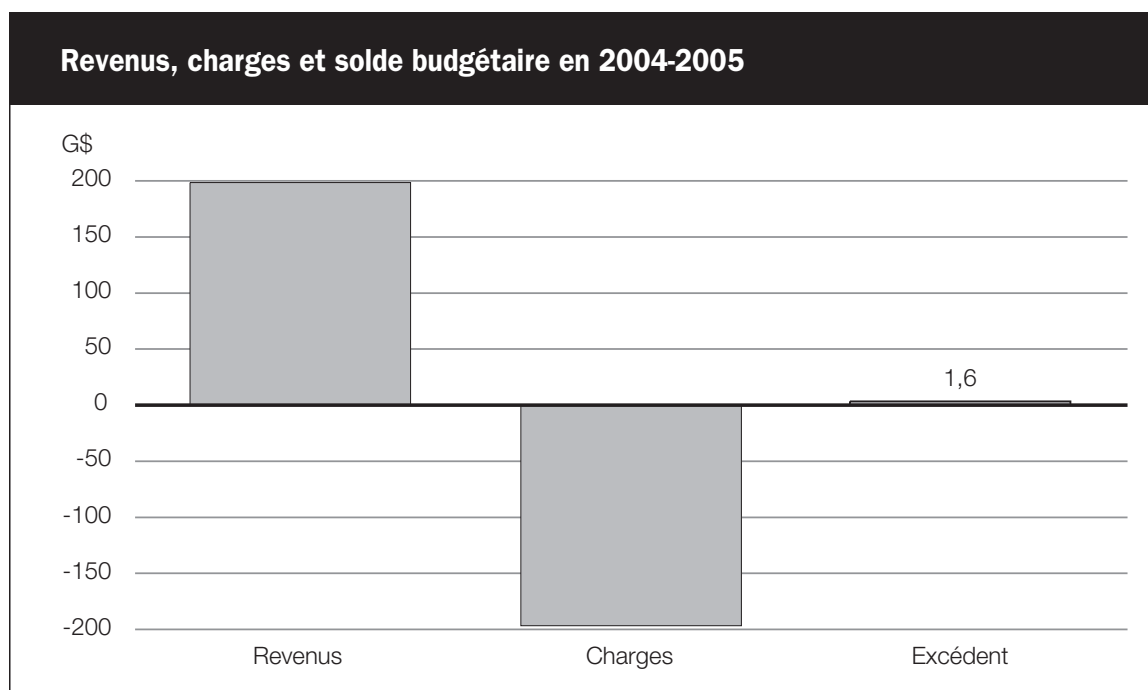
Les projections financières sont foncièrement incertaines pour les motifs suivants :

- l'incertitude liée aux prévisions économiques qui sous-tendent les projections financières;
- la volatilité de la relation entre les variables financières et l'activité sous-jacente à laquelle elles se rapportent;
- les retards habituellement longs au plan de la diffusion des derniers renseignements économiques et financiers.

Les mesures prises pour assurer l'atteinte des objectifs financiers annuels visant des budgets équilibrés ou excédentaires exigent une analyse minutieuse des facteurs de risque et d'incertitude rattachés aux projections financières.

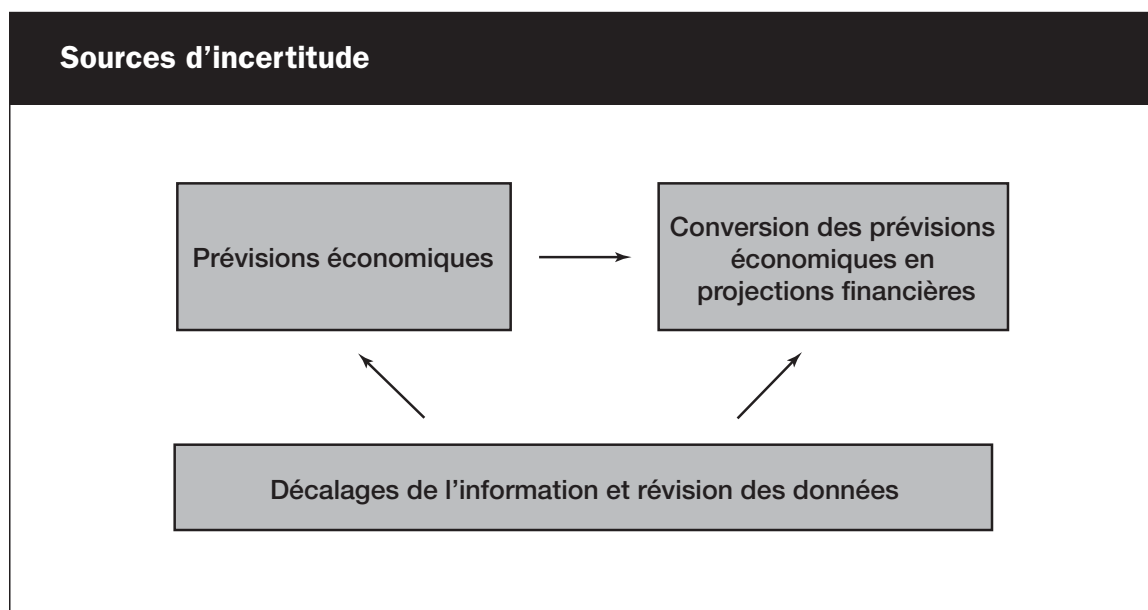
Les facteurs de risque et d'incertitude concernant l'atteinte des objectifs financiers soulignent la nécessité d'une démarche prudente en matière de planification financière, notamment la réserve annuelle pour éventualités et une mesure supplémentaire de prudence économique.

La réserve pour éventualités de 3 milliards de dollars est peu élevée par rapport à des revenus et des charges combinés de 400 milliards de dollars



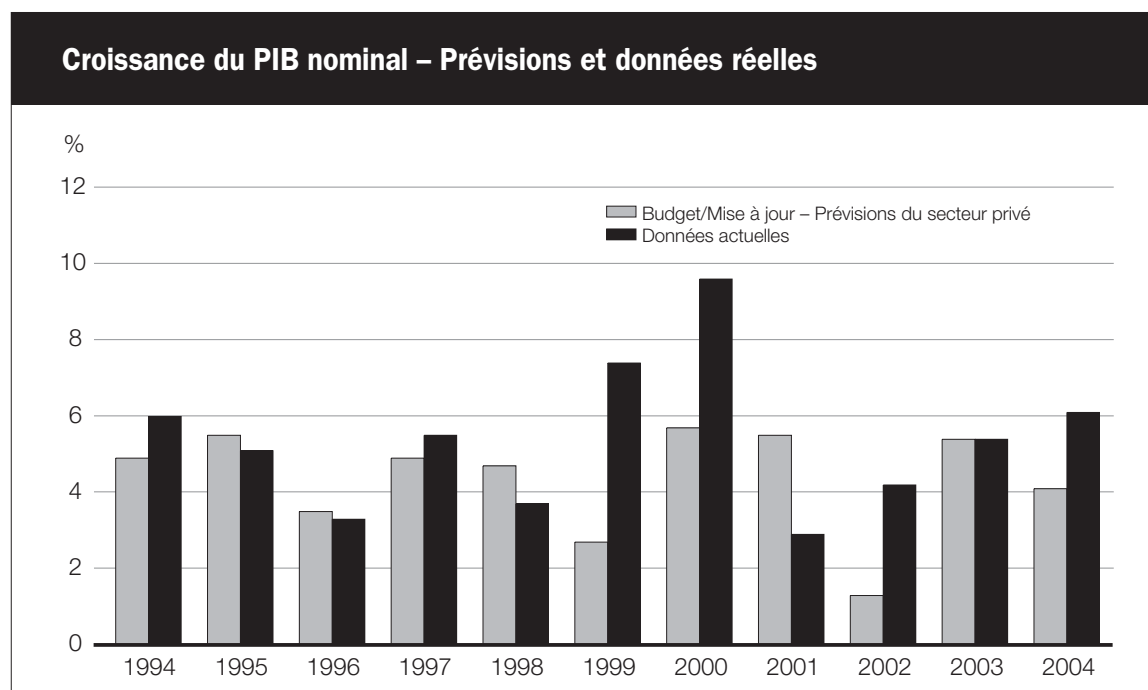
- Le solde budgétaire correspond à la différence entre deux valeurs très élevées (les revenus et les charges). Des erreurs modestes dans les prévisions peuvent donc entraîner des erreurs de prévision en apparence importantes au chapitre du solde budgétaire.
- La somme des revenus et des charges s'établit à environ 400 milliards de dollars et elle ne cesse d'augmenter. Une sous-estimation de 1 % des revenus et une surestimation de 1 % des charges se traduisent par un manque à gagner imprévu de 4 milliards de dollars, un montant plus élevé que la réserve pour éventualités.
- Depuis 1994, chaque budget comprend une réserve pour éventualités généralement établie à 3 milliards de dollars. Bien que la valeur nominale de la réserve pour éventualités soit demeurée la même, sa valeur en pourcentage du produit intérieur brut (PIB) a baissé d'environ la moitié, passant de 0,4 % du PIB en 1994 à 0,2 % du PIB en 2004.
- En outre, l'assiette des revenus qui est assujettie à l'erreur de prévision renferme non seulement les revenus fédéraux, mais également des revenus provinciaux et les cotisations au Régime de pensions du Canada administrés par l'Agence du revenu du Canada. Ces revenus totalisent près de 70 milliards de dollars. Puisque les versements reçus au départ par l'Agence du revenu du Canada ne précisent pas séparément ces mouvements, ils doivent faire l'objet d'une estimation mensuelle, ce qui ajoute à la complexité des projections financières.

Les projections financières sont foncièrement incertaines



- Il existe trois sources principales d'incertitudes rattachées aux projections financières : les prévisions économiques, la conversion des prévisions économiques en projections financières, et les décalages de l'information et la révision des données.
- Les prévisions économiques comportent une certaine incertitude inévitable. Puisque les prévisions économiques sous-tendent les projections financières, l'incertitude liée aux prévisions économiques se répercute sur les projections financières.
- La conversion des prévisions économiques en projections financières comporte elle-même des incertitudes. Bien que la plupart des variables financières soient liées à une activité économique sous-jacente, le rapport entre ces deux éléments est parfois volatil et difficile à prévoir compte tenu de la réaction des contribuables et de facteurs cycliques. En outre, certaines variables financières ne sont pas rattachées à des facteurs économiques, notamment les charges liées aux obligations juridiques du gouvernement.
- Enfin, les décalages relativement longs quant à la diffusion de l'information économique et financière finale peuvent compliquer les projections financières.

Les prévisions économiques peuvent contenir des erreurs

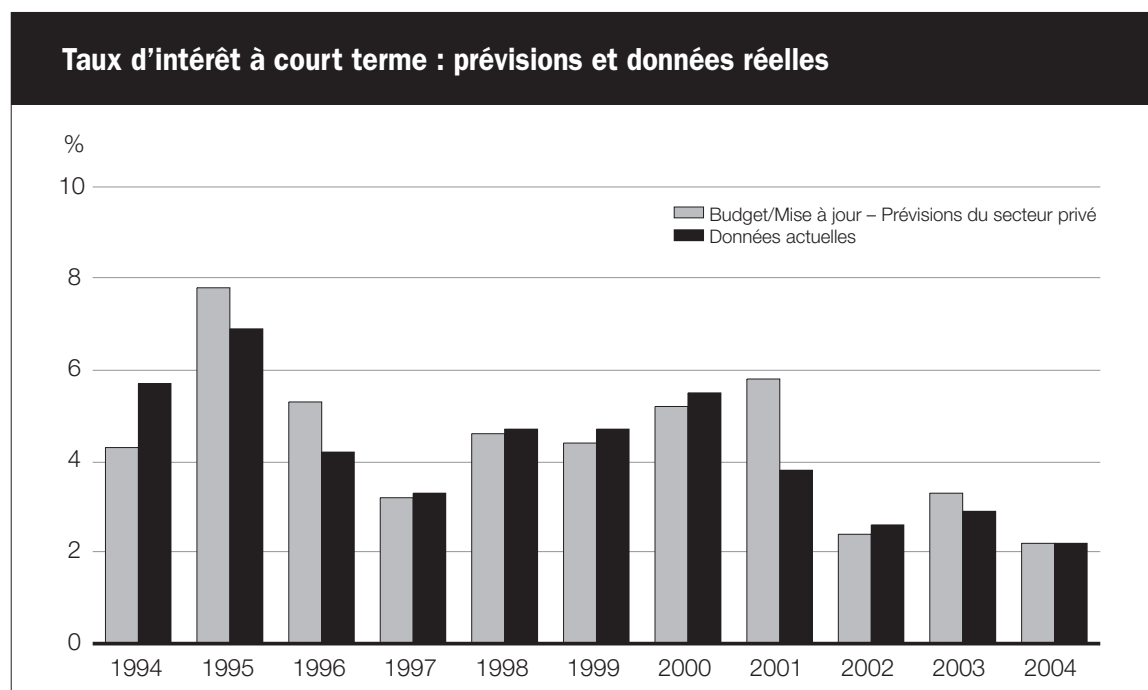


Sources : Résultats des enquêtes menées par le ministère des Finances Canada auprès des prévisionnistes du secteur privé présentés dans les budgets de 1994 à 2004 et dans l'*Énoncé économique et mise à jour budgétaire* d'octobre 2000; Statistique Canada

- La plupart des composantes des revenus budgétaires et certains éléments des charges (notamment les prestations d'assurance-emploi et les frais de la dette publique) sont influencés par les variables économiques auxquelles ils se rapportent.
- Le produit intérieur brut du pays constitue une mesure globale de l'assiette fiscale du gouvernement et représente un facteur important des projections financières. Les prévisions du PIB et d'autres variables économiques peuvent contenir des erreurs. En périodes d'accélération de la croissance économique, le PIB a tendance à être sous-estimé, tandis qu'en périodes de ralentissement de la croissance, il a tendance à être surestimé.
- Depuis 1994, les prévisions économiques utilisées aux fins de planification budgétaire reposent sur les prévisions du secteur privé. Des prévisions sont sollicitées pour les années civiles débutant avec l'année budgétaire et pouvant couvrir les six années suivantes¹. Au cours des 11 dernières années, l'erreur entre les prévisions établies pour les budgets et les données actuelles oscillait entre une surestimation de 2,6 points de pourcentage en 2001 et une sous-estimation de 4,7 points de pourcentage en 1999. L'erreur moyenne correspondait à une sous-estimation de 1,0 point de pourcentage.

¹ De façon générale, les prévisions pour un exercice donné reposaient sur des enquêtes menées auprès du secteur privé entre décembre et le début de février pour les budgets déposés en février. Les exceptions à cette règle ont été le budget de mars 2004, qui reposait sur l'enquête menée en mars 2004, et le budget de décembre 2001, qui était fondé sur l'enquête menée en octobre 2001, et les consultations ultérieures tenues auprès des prévisionnistes en décembre 2001. Puisque aucun budget n'a été déposé en février 2001, les prévisions pour 2001 provenaient de l'*Énoncé économique et mise à jour budgétaire* d'octobre 2000 (fondé sur l'enquête menée en septembre 2000).

Les prévisions des taux d'intérêt sont plus précises



Sources : Résultats des enquêtes du ministère des Finances Canada auprès des prévisionnistes du secteur privé présentés dans les budgets de 1994 à 2004 et dans l'*Énoncé économique et mise à jour budgétaire* d'octobre 2000; Statistique Canada

- Les frais de la dette publique sont largement influencés par l'évolution des taux d'intérêt à court terme, car environ le tiers de l'encours de la dette du gouvernement doit être renouvelé au cours de l'année.
- Les prévisions touchant les taux d'intérêt ont généralement été plus précises que les prévisions du PIB nominal².

² Voir la note 1.

La précision des prévisions est importante, car les projections financières sont sensibles à l'évolution des hypothèses économiques

- Les projections financières sont sensibles à l'évolution des variables économiques, plus particulièrement aux changements touchant la croissance du PIB réel, l'inflation et les taux d'intérêt.
- Même si le rapport entre l'évolution des variables économiques et les résultats financiers est volatil et difficile à prédire, on peut utiliser des règles générales pour se faire une idée de la sensibilité qui accompagne les chocs économiques. Ces règles générales supposent qu'une augmentation de l'activité économique est proportionnelle pour toutes les composantes du PIB qui ont trait au revenu.
- Les sensibilités indiquées ci-après diffèrent de celles présentées dans le budget de 2005 en raison de l'évolution des niveaux de base des divers éléments du PIB, de la progression des niveaux respectifs de revenus et de charges, et des changements apportés aux hypothèses touchant les taux des cotisations d'assurance-emploi. Plutôt que d'être fixés à un niveau donné, les taux des cotisations d'assurance-emploi sont réputés s'ajuster de sorte que les revenus d'assurance-emploi correspondent exactement aux charges de programmes. Cette hypothèse est conforme au nouveau mécanisme d'établissement des taux d'assurance-emploi instauré pour 2006.
- Les pages suivantes présentent l'incidence financière de l'évolution de trois variables économiques clés :
 - Une augmentation du PIB réel qui découle de la hausse de 1 %, sur une année, du taux de croissance du PIB. La hausse de ce taux de croissance est attribuable à l'augmentation de la productivité et à la progression de 0,5 % de l'emploi.
 - L'augmentation du PIB nominal provenant uniquement d'une hausse de 1 %, sur une année, du taux d'inflation du PIB.
 - Une augmentation soutenue de 100 points de base de tous les taux d'intérêt.

Estimation de l'incidence d'une augmentation de 1 %, sur une année, de la croissance du PIB réel sur les revenus, les charges et le solde budgétaire fédéraux

	Année 1	Année 2	Année 5
	(G\$)		
Revenus fédéraux			
Revenus fiscaux			
Impôt sur le revenu des particuliers	1,0	1,3	1,6
Impôt sur le revenu des sociétés	0,3	0,3	0,3
Taxe sur les produits et services	0,4	0,4	0,5
Autres revenus fiscaux	0,2	0,2	0,2
Total des revenus fiscaux	1,9	2,2	2,6
Revenus des cotisations d'assurance-emploi	0,3	-0,7	-0,8
Autres revenus	0,0	0,0	0,0
Total des revenus budgétaires	2,2	1,6	1,8
Charges fédérales			
Principaux transferts aux particuliers			
Prestations aux aînés	0,0	0,0	0,0
Prestations d'assurance-emploi	-0,6	-0,6	-0,7
Total	-0,6	-0,6	-0,7
Autres charges de programmes	0,1	0,2	0,3
Frais de la dette publique	-0,1	-0,2	-0,4
Total des charges	-0,6	-0,6	-0,8
Solde budgétaire	2,7	2,2	2,6

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

- L'augmentation du PIB réel améliore le solde budgétaire de 2,7 milliards de dollars la première année, de 2,2 milliards la deuxième et de 2,6 milliards la cinquième.
- Les revenus fiscaux de toute provenance marquent une progression. Les revenus fiscaux sur le revenu des particuliers augmentent en fonction de la hausse de l'emploi et des salaires. En outre, en raison de la progressivité du régime fiscal, lorsque les particuliers gagnent des revenus réels supérieurs et passent à des fourchettes d'imposition plus élevées, ils paient relativement plus d'impôt sur leurs revenus. Les revenus fiscaux sur le revenu des sociétés augmentent selon la progression de la production et des bénéfices. Cependant, cette augmentation des revenus fiscaux sur le revenu des sociétés n'est pas proportionnelle, car une partie de l'augmentation des bénéfices est neutralisée par une utilisation plus intense de réserves pour pertes. Les revenus de la taxe sur les produits et services (TPS) augmentent selon la progression des dépenses de consommation liées à la hausse de l'emploi et du revenu personnel.
- Puisque les taux des cotisations d'assurance-emploi pour une année donnée sont fixés en fonction des projections établies en octobre de l'année précédente, les revenus des cotisations d'assurance-emploi sont supposés augmenter au cours de la première année du choc (en raison de la progression de l'emploi), mais ils diminuent par la suite sous l'effet du rajustement du seuil de rentabilité (l'évolution des revenus des cotisations d'assurance-emploi ne correspond pas exactement à celle des prestations d'assurance-emploi parce que la diminution des frais d'administration n'est pas prise en compte).
- Les charges diminuent, principalement en raison de la régression des prestations d'assurance-emploi (en raison d'un abaissement du niveau de chômage) et du recul des frais de la dette publique (en raison de la baisse de l'encours de la dette).

Estimation de l'incidence d'une augmentation de 1 %, sur une année, de l'inflation du PIB sur les revenus, les charges et le solde budgétaire fédéraux

	Année 1	Année 2	Année 5
	(G\$)		
Revenus fédéraux			
Revenus fiscaux			
Impôt sur le revenu des particuliers	1,3	1,3	1,4
Impôt sur le revenu des sociétés	0,3	0,3	0,3
Taxe sur les produits et services	0,4	0,4	0,5
Autres revenus fiscaux	0,2	0,2	0,2
Total des revenus fiscaux	2,2	2,2	2,4
Revenus des cotisations d'assurance-emploi	0,4	0,1	0,1
Autres revenus	0,1	0,1	0,1
Total des revenus budgétaires	2,7	2,3	2,6
Charges fédérales			
Principaux transferts aux particuliers			
Prestations aux aînés	0,3	0,3	0,4
Prestations d'assurance-emploi	0,0	0,1	0,1
Total	0,3	0,4	0,5
Autres charges de programmes	0,4	0,5	0,8
Frais de la dette publique	0,0	-0,1	-0,3
Total des charges	0,7	0,8	1,0
Solde budgétaire	2,0	1,5	1,6

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

- Une augmentation du PIB nominal découlant uniquement de la hausse des prix se traduirait par une amélioration du solde budgétaire de 2,0 milliards de dollars la première année, de 1,5 milliard la deuxième et de 1,6 milliard la cinquième.
- L'augmentation des prix se traduit par une hausse du revenu nominal et, par après, l'impôt sur le revenu des particuliers, l'impôt sur le revenu des sociétés et les revenus de la TPS augmentent tous, par suite des gains enregistrés par les assiettes fiscales nominales sous-jacentes. Comparativement aux répercussions du choc du PIB réel, les effets sur les revenus fiscaux sur le revenu des particuliers sont plus prononcés la première année en raison du passage limité de la hausse de l'inflation (les fourchettes de l'impôt sont indexées selon l'évolution en pourcentage de l'indice des prix à la consommation pour les 12 mois se terminant le 30 septembre de l'année précédente). Pour les autres années, les répercussions sur les revenus fiscaux sur le revenu des particuliers sont plus marquées pour le choc du PIB réel, compte tenu de l'augmentation du revenu réel et de la progressivité du régime fiscal. Pour les autres mouvements de revenu, les effets sont semblables.
- Les revenus des cotisations d'assurance-emploi augmentent au fil de l'évolution des gains au cours de la première année, mais cette progression s'atténue par la suite, lorsque les taux des cotisations s'adaptent aux répercussions de la hausse des gains. Toutefois, contrairement au choc du PIB réel, les prestations d'assurance-emploi ne sont pas réduites puisque le chômage n'est pas touché par la montée des prix.
- La hausse des revenus est partiellement neutralisée par l'augmentation du coût des programmes législatifs qui sont indexés selon l'inflation, notamment les prestations versées aux aînés, et l'augmentation des charges salariales et non salariales fédérales qui sont réputées augmenter conformément aux prix. Les frais de la dette publique baissent en raison de la diminution de l'encours de la dette.

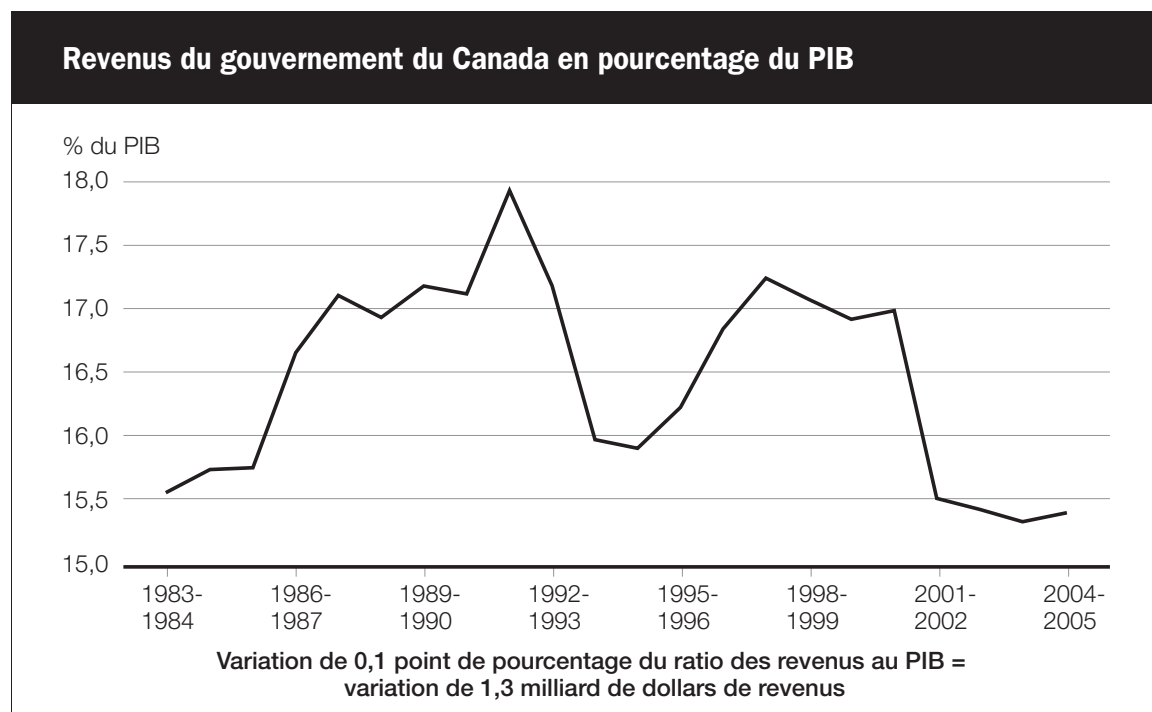
Estimation de l'incidence d'une augmentation soutenue de 100 points de base de tous les taux d'intérêt sur les revenus, les charges et le solde budgétaire fédéraux

	Année 1	Année 2	Année 5
	(G\$)		
Revenus fédéraux	0,4	0,5	0,8
Charges fédérales	1,3	2,0	2,7
Solde budgétaire	-1,0	-1,5	-1,9

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

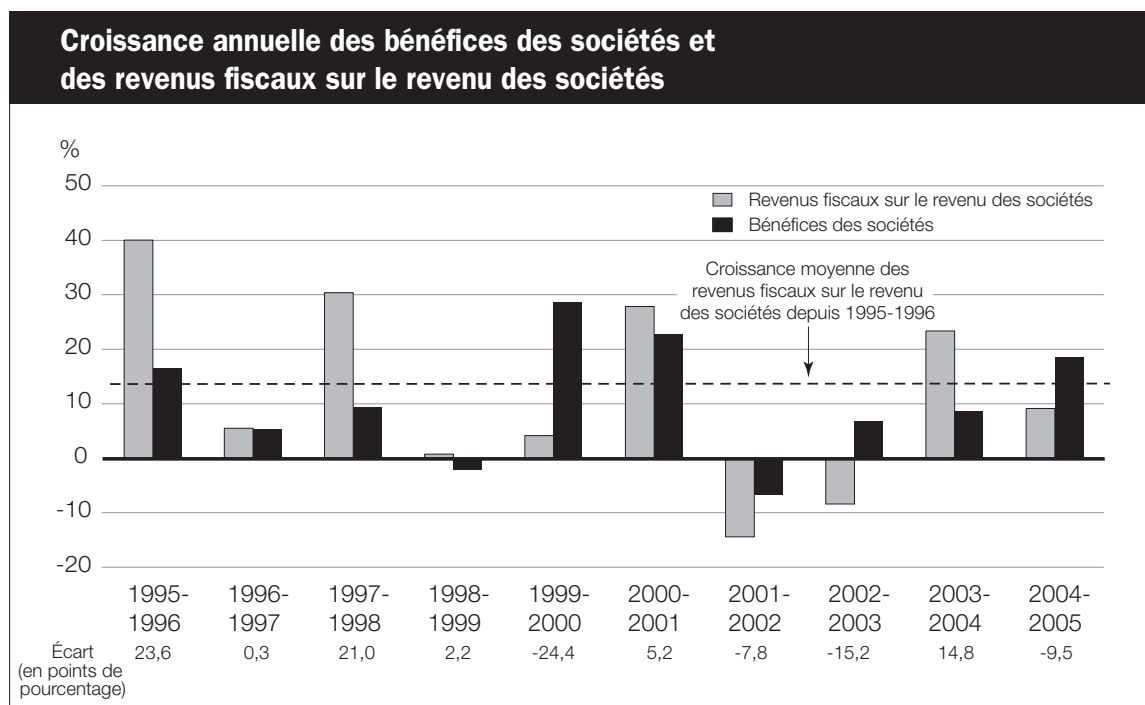
- Une augmentation des taux d'intérêt aurait pour effet d'abaisser le solde budgétaire de près de 1,0 milliard de dollars au cours de la première année, de 1,5 milliard la deuxième et de 1,9 milliard de dollars la cinquième.
- La détérioration découle entièrement de l'augmentation des charges liée aux frais de la dette publique. La perte au titre des frais de la dette augmente au fil des ans, car la dette à plus long terme vient à échéance et est refinancée à des taux plus élevés.
- L'incidence globale est atténuée par une augmentation des revenus liée à la hausse du taux de rendement de l'actif du gouvernement portant intérêt, qui est ajouté aux revenus non fiscaux.

La conversion des prévisions économiques en projections financières constitue un processus incertain



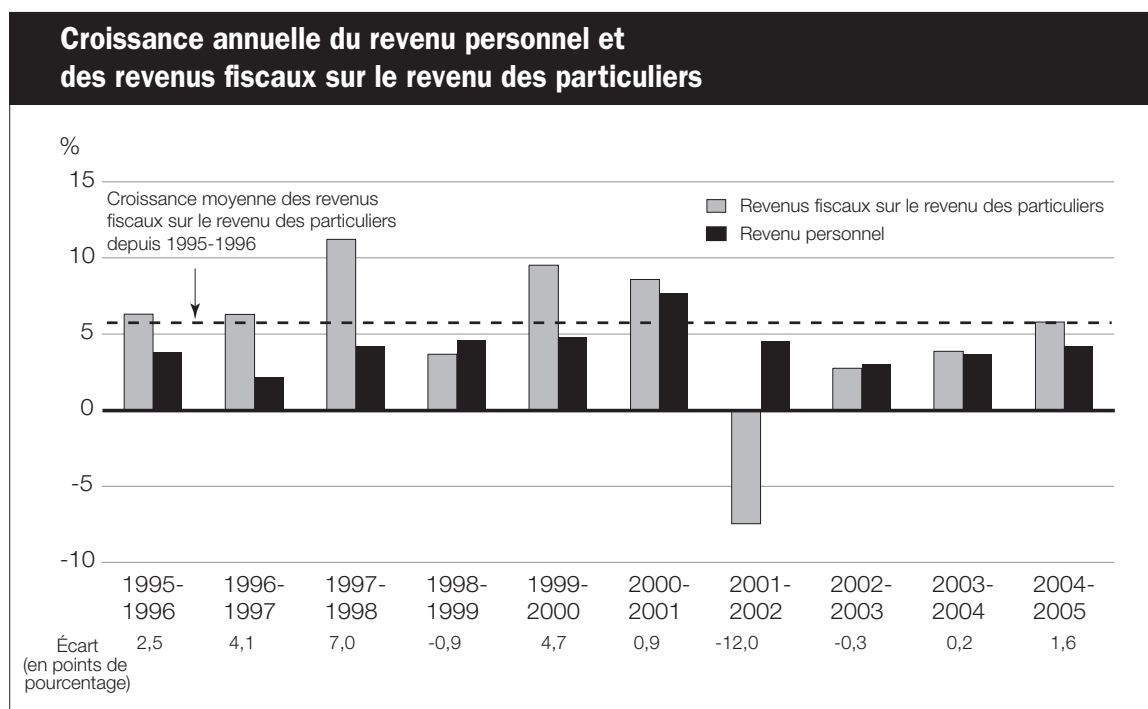
- Même si les prévisions du PIB étaient parfaitement exactes, la conversion des prévisions économiques en projections financières ne serait pas simple, comme le montre la variation du ratio des revenus fédéraux au PIB nominal. Ce ratio peut être considéré comme le taux d'imposition effectif pour l'ensemble de l'économie.
- Le ratio des revenus s'accompagne d'un élément cyclique. Il a tendance à diminuer en périodes de ralentissement et à augmenter au cours des reprises, témoignant de la nature progressive du régime fiscal et du caractère cyclique des bénéfices des sociétés et des gains en capital. Il est également fonction de l'impact de l'évolution de la politique fiscale.
- Au cours des 20 dernières années, ce ratio est passé d'un sommet de 17,9 % en 1991-1992 à un creux de 15,3 % en 2003-2004. Pour une économie dont la production annuelle s'établit à 1,3 billion de dollars, chaque variation de 0,1 point de pourcentage de ce ratio produit un changement de 1,3 milliard de dollars de revenus. Ces 20 dernières années, le ratio a fluctué en moyenne de 0,4 point de pourcentage par année.

La croissance des assiettes fiscales ne se traduit pas de façon prévisible par des revenus fiscaux – Impôt sur le revenu des sociétés



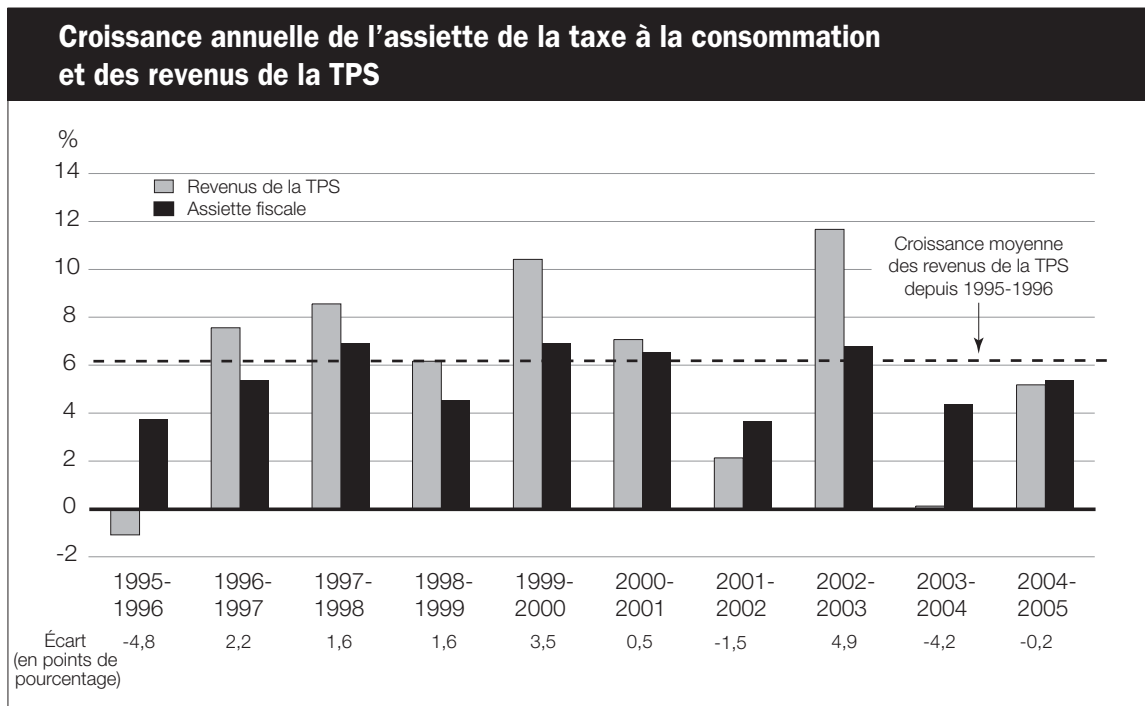
- La relation entre les sources générales de revenus (à savoir l'impôt sur le revenu des particuliers, la taxe de vente et l'impôt sur le revenu des sociétés) et leurs assiettes respectives est soumise à d'importantes variations.
- Les dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* permettent aux sociétés de reporter leurs pertes sur 10 ans, et les pertes de l'exercice en cours peuvent être appliquées aux trois dernières années pour compenser les impôts déjà versés au cours de la période.
- Ces dispositions contribuent à la faiblesse du lien entre les revenus fiscaux sur le revenu des sociétés et les bénéfices des sociétés.

La croissance des assiettes fiscales ne se traduit pas de façon prévisible par des revenus fiscaux – Impôt sur le revenu des particuliers



- Sur de longues périodes, il existe une relation assez stable entre le revenu personnel et les revenus fiscaux sur le revenu des particuliers. Toutefois, au cours d'un exercice, il se pourrait que cette relation ne soit pas applicable, et ce, pour les motifs suivants :
 - la réaction des particuliers aux variations de l'impôt est incertaine;
 - la participation à des régimes de revenus à report d'impôt, notamment les régimes enregistrés d'épargne-retraite, peut varier;
 - la mesure du revenu personnel selon les comptes nationaux ne tient pas compte des gains en capital et des retraits des épargnes-retraite donnant droit à une aide fiscale dans les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) et les régimes de pension agréés (RPA).
- Par exemple, pendant de nombreuses années à la fin des années 1990, l'impôt sur le revenu des particuliers a augmenté plus rapidement que le revenu personnel, en partie à cause du rendement remarquable des marchés boursiers et des gains en capital qui en ont découlé (et aussi en raison de l'indexation partielle du régime fiscal pour tenir compte de l'inflation). En 2001-2002, le revenu personnel a augmenté de près de 5 %, tandis que les revenus fiscaux sur le revenu des particuliers ont diminué de plus de 7 %, à la suite des mesures de réduction de l'impôt dans le cadre du Plan quinquennal de réduction des impôts, de même que des pertes en capital associées à l'essoufflement des marchés boursiers.

La croissance des assiettes fiscales ne se traduit pas de façon prévisible par des revenus fiscaux – Revenus de la TPS



- Bien que l'assiette fiscale de la TPS soit relativement stable et suive généralement la croissance de l'économie, il peut également être difficile de prévoir les revenus de la TPS.
- Les revenus de la TPS représentent l'écart entre deux nombres élevés : les rentrées brutes et les remboursements. La TPS est une taxe à valeur ajoutée qui est perçue par les entreprises sur leurs ventes (rentrées brutes de la TPS) et, à leur tour, les entreprises obtiennent un remboursement de taxe sur leurs intrants (remboursements de TPS).
- De faibles variations de l'un ou des deux éléments peuvent se transformer en une variation importante de l'écart entre les deux. Dans certains cas, les remboursements de TPS ne sont pas demandés au cours de la même année que les rentrées qui leur sont associées, faisant ainsi en sorte que la croissance de l'assiette fiscale diffère de la croissance des revenus de la TPS. Cependant, sur plusieurs années, les différences ont tendance à s'atténuer, et les rentrées nettes de la TPS augmentent généralement de façon proportionnelle à l'assiette de la taxe à la consommation sous-jacente.

Les rapports financiers établis selon la comptabilité d'exercice satisfont à la norme la plus rigoureuse, mais accroissent l'incertitude des prévisions

Actifs et passifs assujettis à l'incertitude de la mesure

- | | |
|----------------------------|------------------------------|
| ■ Passifs environnementaux | ■ Capital/amortissement |
| ■ Obligations juridiques | ■ Prêts et garanties de prêt |
| ■ Avantages sociaux | |

- En 2002-2003, le gouvernement a modifié sa méthode comptable pour passer de la comptabilité d'exercice modifiée à la comptabilité d'exercice intégrale. Cette dernière méthode est reconnue à l'échelle internationale, car elle donne une vue plus complète de la situation financière du gouvernement et permet d'améliorer l'information servant à la prise de décisions et à la reddition de comptes.
- En vertu de la comptabilité d'exercice intégrale, les charges et les passifs correspondants sont comptabilisés au moment où ils sont engagés, plutôt qu'au moment où surviennent les sorties de fonds. Il est souvent difficile de prévoir l'évolution de ces éléments de passif, car ils ne comportent généralement aucun lien direct avec l'activité économique sous-jacente. Les rajustements touchant les obligations du gouvernement sont vérifiés par le Bureau du vérificateur général du Canada.
- Dans le cas des passifs environnementaux, le gouvernement tient compte des coûts et des obligations se rapportant à la gestion et à la remise en état des sites contaminés au moment de la contamination et lorsque des estimations des coûts sont disponibles. Pour les obligations juridiques, le gouvernement comptabilise une réserve pour sinistres et litiges lorsqu'il est vraisemblable, selon une évaluation juridique du ministère de la Justice Canada, que des paiements devront être effectués et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie. Dans les deux cas, les obligations estimatives sont assujetties à un rajustement, selon l'évolution de la situation et à mesure que de nouveaux renseignements sont connus.
- Puisque le gouvernement constate le coût des avantages sociaux au cours de l'année où les obligations sont prises en charge (et non par répartition, méthode aux termes de laquelle les obligations ne sont comptabilisées que lorsque les prestations sont versées), le passif au titre du service courant est rajusté une fois l'an d'après des évaluations actuarielles.
- Les dépenses annuelles en immobilisations des divers ministères doivent être remplacées par une estimation de la dépréciation ou de l'amortissement du stock de capital global du gouvernement.
- La solvabilité de l'encours des prêts et la possibilité d'une demande de remboursement des garanties de prêts peuvent également être évaluées en permanence et leur valeur peut être rajustée au besoin.

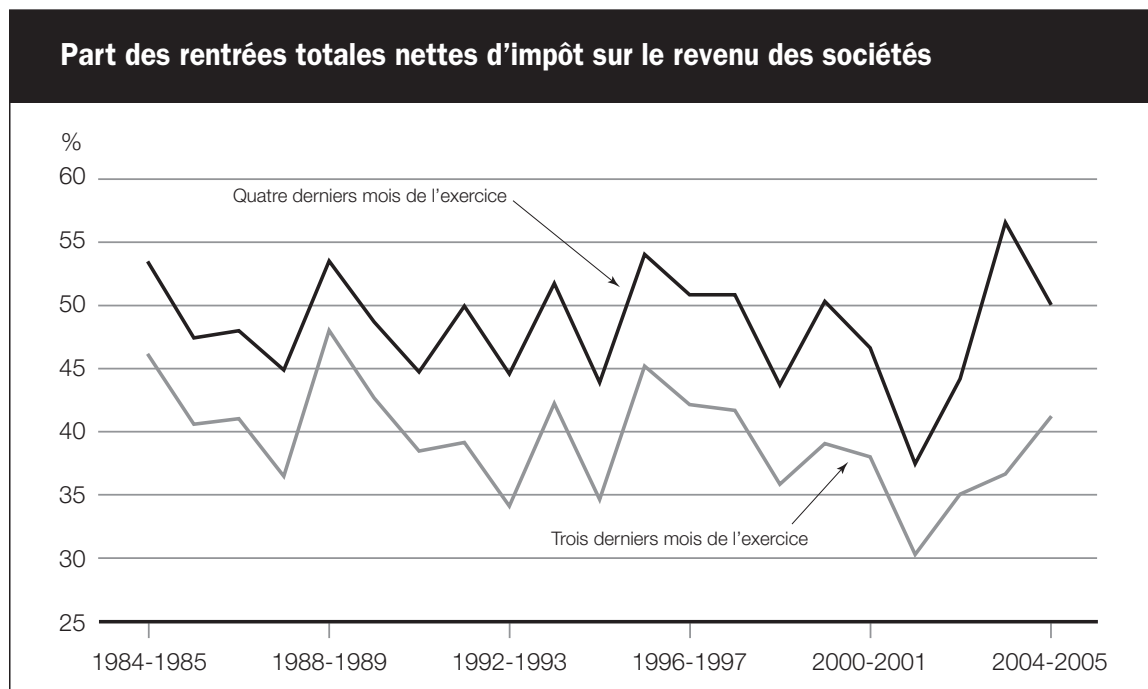
Les décalages au chapitre de la disponibilité des données ajoutent à l'incertitude des projections financières

Le numéro de mars de <i>La revue financière</i> comparé aux résultats définitifs								
	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
	(G\$)							
Le numéro de mars de <i>La revue financière</i> : excédent	4,2	9,1	14,9	19,8	9,8	10,4	7,6	9,8
Variations par rapport aux résultats définitifs								
Revenus budgétaires								
Revenus fiscaux sur le revenu des particuliers	1,4	-1,0	1,8	1,0	2,0	2,1	1,8	1,1
Revenus fiscaux sur le revenu des sociétés	2,1	1,3	-0,1	0,6	-0,6	0,9	1,1	0,1
Revenus de la taxe sur les produits et services	1,3	-0,2	-0,2	0,2	-0,4	-0,1	0,0	-1,4
Autres revenus	0,9	0,2	-0,2	-0,4	-1,8	1,1	1,5	1,7
Total	5,8	0,2	1,3	1,3	-0,8	4,1	4,3	1,6
Charges								
Initiatives stratégiques	4,4	3,5	2,5	1,4	0,0	5,5	0,6	5,1
Passifs environnementaux d'Énergie atomique du Canada limitée								2,3
Autres	2,2	3,0	1,4	2,6	0,0	2,0	2,2	2,4
Total	6,5	6,5	3,9	4,0	0,0	7,5	2,8	9,8
Rajustement net	-0,7	-6,2	-2,6	-2,7	-0,8	-3,4	1,5	-8,2
Excédent	3,5	2,9	12,3	17,1	8,9	7,0	9,1	1,6

Nota – Les résultats définitifs de 2002-2003 ont été établis selon la comptabilité d'exercice intégrale, tandis que *La revue financière* a été préparée en fonction de la comptabilité d'exercice modifiée. Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

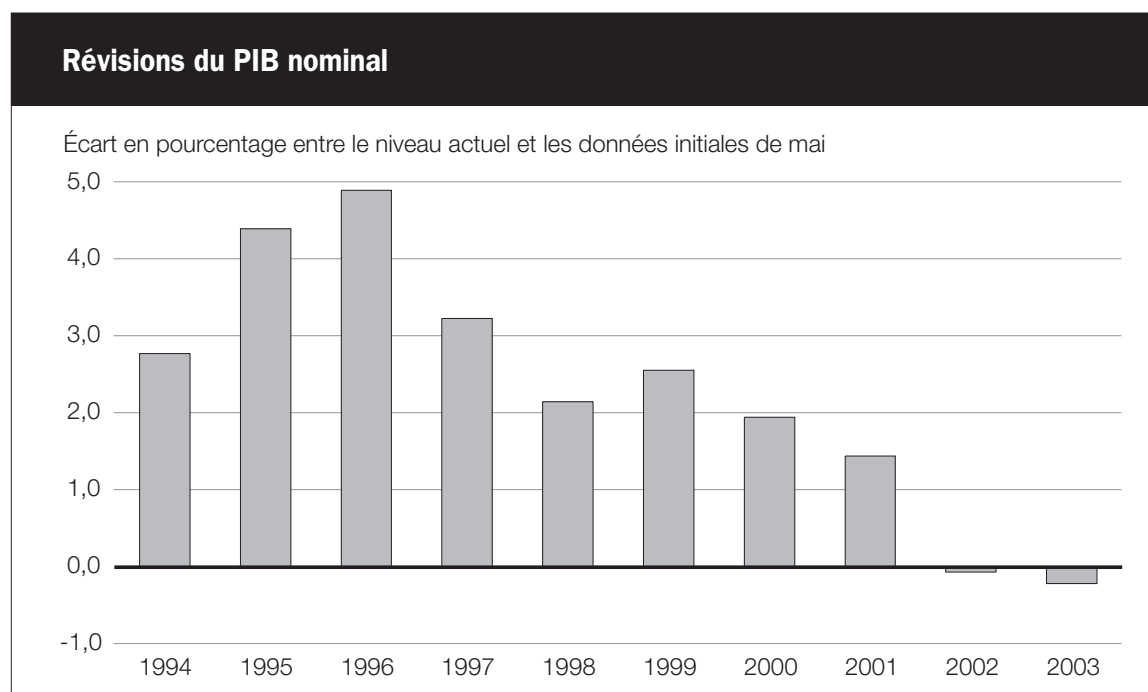
- Les décalages parfois longs au chapitre de la disponibilité de l'information sur l'évolution de la situation financière ajoutent de l'incertitude aux projections financières.
- Une quantité importante de nouveaux renseignements est obtenue même après la fin de l'exercice. Par exemple, dans le cas de l'impôt sur le revenu des particuliers, les données mensuelles diffusées se fondent sur les rentrées en espèces, mais sont rajustées pour tenir compte de l'estimation des débiteurs et des créditeurs à la fin de l'exercice. Cependant, à la fin de l'exercice, ces estimations sont remplacées par une estimation finale des rentrées de l'impôt sur le revenu des particuliers fondées sur la comptabilité d'exercice intégrale. Cette estimation est établie au cours de l'été et elle repose sur les déclarations de revenu des particuliers évaluées au 31 mai.
- Les initiatives stratégiques ne peuvent être incorporées dans les résultats mensuels que lorsqu'elles obtiennent l'approbation du Parlement. En outre, les obligations particulières ne peuvent être incluses que lorsque les montants peuvent être quantifiés par les ministères. Ceci ajoute de l'incertitude puisque l'approbation n'est pas garantie.
- La portée des rajustements est illustrée à l'aide d'une comparaison des excédents estimatifs à la date de diffusion du numéro de mars de *La revue financière*, lorsque les données financières des 12 mois sont produites, par rapport aux résultats définitifs diffusés dans le *Rapport financier annuel du gouvernement du Canada*. Les rajustements nets oscillent entre une hausse de 1,5 milliard de dollars et une baisse de 8,2 milliards. Au cours de la plupart des exercices, les rajustements sont négatifs.

Jusqu'à 56 % des revenus annuels de l'impôt sur le revenu des sociétés sont reçus au cours des quatre derniers mois de l'exercice



- Les sociétés doivent verser des acomptes provisionnels mensuels d'après l'impôt réel à payer au cours de l'année d'imposition précédente ou une estimation de l'impôt à payer au cours de l'exercice. Habituellement, les mensualités représentent « le moindre » de certains montants. Cependant, les sociétés sont tenues de remettre leurs derniers acomptes après la fin de leur année d'imposition. Dans la mesure où leurs bénéfices dépassent l'estimation utilisée pour calculer leurs acomptes mensuels, les sociétés peuvent devoir effectuer des règlements plus élevés lorsqu'elles effectuent leur dernier versement.
- Les sociétés dont l'année d'imposition se termine le 31 octobre (et qui comptent en moyenne pour 9 % des revenus fiscaux fédéraux sur le revenu des sociétés) et le 31 décembre (et qui comptent en moyenne pour 52 % des revenus fiscaux fédéraux sur le revenu des sociétés) doivent produire leur déclaration d'impôt finale avant la fin de décembre et avant la fin de février/début de mars respectivement. Selon ce processus, les revenus fiscaux sur le revenu des sociétés ont tendance à être différés à la fin de l'exercice. En effet, jusqu'à 56 % de l'ensemble des revenus fiscaux sur le revenu des sociétés peuvent être reçus au cours des quatre derniers mois (de décembre à mars) de l'exercice du gouvernement, et jusqu'à 48 % sont reçus au cours des trois derniers mois (de janvier à mars).
- Le montant reçu au cours des derniers mois est passablement volatil, d'où la difficulté de mesurer les répercussions des résultats des derniers mois.

La révision des données peut compliquer les projections financières



Source : Statistique Canada

- Les révisions périodiques peuvent compliquer les projections financières. Selon ces révisions, les prévisionnistes, tant économiques que financiers, peuvent ne pas être en mesure de déterminer avec précision l'activité économique récente au moment où ils formulent leurs prévisions.
- Pour intégrer les méthodes et les renseignements les plus récents, Statistique Canada doit réviser périodiquement ses données. Chaque année, lors de la diffusion des comptes nationaux en mai, Statistique Canada procède à des révisions de données des quatre dernières années. Dans le cas de modifications apportées aux méthodes, les révisions peuvent remonter encore plus loin.
- Lorsque toutes les révisions ont été intégrées, les chiffres définitifs s'éloignent souvent de la valeur déclarée dans la version initiale. Par exemple, les données actuelles du PIB nominal en 1996 sont près de 5 % plus élevées que le chiffre déclaré au départ en mai 1997. Les révisions visant à tenir compte des dernières années ont été plus modestes, mais, dans leur cas, la période de révision de quatre ans n'est pas encore terminée.
- Lorsque le PIB est révisé, on en fait tout autant de ses divers éléments. Les bénéfices des sociétés, par exemple, sont assujettis à des révisions particulièrement vastes. Cette démarche est importante pour les estimations de l'année parce que les assiettes fiscales sous-jacentes font partie de l'information utilisée pour établir les projections financières; le recours à un niveau inexact dans le cas d'une assiette fiscale particulière entraîne l'inexactitude des projections.

Conclusion et répercussions

- Le gouvernement maintient son engagement à continuer de présenter chaque année des budgets équilibrés ou excédentaires.
- Les facteurs de risque et d'incertitude que comportent les projections financières soulignent la nécessité d'une démarche prudente en matière de planification financière. Même s'il est possible de déterminer où se trouvent ces facteurs de risque, il est impossible d'en prédire l'ampleur et de présumer de la portée de leurs conséquences.
- La capacité d'éviter tout déficit année après année exige une analyse minutieuse des facteurs de risque et d'incertitude rattachés aux projections financières.
- Pour atteindre son objectif d'équilibre ou d'excédent budgétaire, le gouvernement s'est engagé à continuer d'inclure une réserve pour éventualités de 3 milliards de dollars et de constituer une mesure supplémentaire de prudence économique, qui s'établira initialement à 1 milliard de dollars en 2005-2006 et qui passera à 4 milliards de dollars en 2009-2010.

Annexe 2

Perspective : Bilan à long terme des prévisions budgétaires

Introduction

Le gouvernement du Canada établit des rapprochements annuels entre ses prévisions budgétaires et les résultats définitifs dans le *Rapport financier annuel du gouvernement du Canada* et dans les documents budgétaires. Cependant, dans le cadre d'un examen de la précision des prévisions gouvernementales¹, Tim O'Neill a recommandé que le gouvernement établisse une perspective à plus long terme des résultats de ses prévisions budgétaires. La présente annexe établit les résultats des prévisions budgétaires du gouvernement pour la période de 1994-1995 à 2004-2005.

En particulier, elle compare pour cette période les estimations budgétaires pour l'exercice à venir, de même que les estimations mises à jour en cours d'exercice, aux résultats définitifs publiés dans le *Rapport financier annuel du gouvernement du Canada* pour cette année-là. Les estimations pour l'exercice à venir sont habituellement établies dans le budget déposé juste avant le début de cet exercice, tandis que les estimations mises à jour en cours d'exercice sont établies dans le budget déposé vers la fin de cet exercice. Comme il n'y a eu que quatre mises à jour économique et financière (à l'automne de 1999, de 2002, de 2003 et de 2004), celles-ci ont été exclues de l'analyse sommaire de la présente annexe. Une évolution détaillée des prévisions budgétaires pour la période de 1994-1995 à 2004-2005 par exercice est offerte dans *Perspective : Bilan à long terme des prévisions budgétaires – Détails des différences selon l'exercice*. On peut consulter ce document sur le site Web du ministère des Finances Canada, à l'adresse www.fin.gc.ca.

¹ *Examen des prévisions budgétaires du gouvernement du Canada : Processus et systèmes*, Tim O'Neill (juin 2005). La présente annexe est fondée sur l'analyse présentée dans le rapport de M. O'Neill. Certains rajustements ont été apportés aux données afin de présenter les prévisions initiales et les résultats déclarés sur une base comparable. Les résultats d'ensemble sont toutefois semblables à ceux qui sont présentés dans le rapport de M. O'Neill.

Le processus fédéral de prévisions budgétaires

Depuis 1994, les prévisions économiques présentées dans le budget ont été fondées sur la moyenne des prévisions des économistes du secteur privé. Une vingtaine de prévisionnistes participent périodiquement à ces enquêtes, habituellement après la publication trimestrielle des données des *Comptes nationaux des revenus et dépenses* de Statistique Canada. La moyenne des prévisions établies pour un certain nombre de variables économiques clés permet de déterminer les projections financières pour chacune des grandes composantes selon les comptes nationaux, conformément au cadre comptable utilisé par Statistique Canada. Ces projections sont ensuite converties selon les comptes publics.

Pour la période historique, Statistique Canada fournit au ministère des Finances Canada des rapprochements entre ses estimations et les résultats budgétaires présentés dans les *Comptes publics du Canada* et dans *La revue financière* mensuelle. Pour l'exercice en cours et les exercices suivants, c'est le ministère des Finances qui s'occupe de la conversion. Dans la plupart des cas, les rajustements sont relativement simples et font état de variations conceptuelles et de classification. Pour l'exercice en cours, toutefois, des rajustements sont requis afin de tenir compte des renseignements plus à jour fournis dans *La revue financière* mensuelle. Une description de ces rajustements se trouve dans *La Mise à jour économique et financière* de 2004 et celle de 2005.

Les prévisions du solde budgétaire sont établies suivant une méthode ascendante. Chacune des composantes des revenus budgétaires est fondée sur les taux d'imposition et les assiettes fiscales applicables. Ainsi, les rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers sont fondées sur les prévisions du revenu imposable, des déductions et des exemptions, et sur les taux d'impositions applicables aux différentes fourchettes de revenu, suivant la définition du revenu imposable prévue dans la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Les revenus budgétaires fluctuent en fonction de la composition du revenu, des décalages de réception des données budgétaires et de facteurs cycliques. Les hypothèses économiques en cours peuvent donc ne pas refléter fidèlement les résultats budgétaires. En fait, certains soutiennent que les résultats budgétaires en cours, surtout en ce qui a trait aux revenus budgétaires, constituent le meilleur indicateur contemporain et avancé de l'état de l'économie, plutôt que l'inverse.

Pour ce qui est des dépenses ou charges de programmes, certaines composantes reposent sur des hypothèses économiques (prestations d'assurance-emploi), démographiques (prestations aux aînés) et législatives (les divers transferts fédéraux au titre de la santé et d'autres programmes sociaux et de la péréquation). Les dépenses ou charges de programmes directes, qui incluent les coûts de fonctionnement du gouvernement du Canada, sont fondées sur le Budget principal des dépenses (déposé par le président du Conseil du Trésor), rajustées de manière à tenir compte de l'incidence des initiatives stratégiques annoncées qui ne sont pas incluses dans le Budget des dépenses. Des rajustements sont également apportés pour tenir compte du passif que le gouvernement pourrait encourir en cours d'exercice, comme les coûts liés aux conventions collectives conclues avec ses employés, d'autres prestations d'emploi, des décisions des tribunaux, des

catastrophes naturelles et l'évolution du passif lié à l'environnement et aux Autochtones, entre autres choses. Comme les ministères ne peuvent dépasser leurs crédits, ils dépensent habituellement moins que ce qui leur est attribué. Une estimation de ces crédits inutilisés est aussi incluse dans les prévisions budgétaires, et elle est surtout fondée sur des données d'exercices antérieurs. Même si ces rajustements sont examinés tout au long de l'année, il faut faire preuve d'un jugement professionnel sûr pour établir les prévisions, compte tenu de l'insuffisance de renseignements à jour. Les frais de la dette publique sont fondés sur l'encours de la dette portant intérêt, le renouvellement de cette dette et les taux d'intérêt prévus. Pour obtenir ces estimations, il faut tenir compte des risques, en se basant sur l'expérience antérieure, et des développements en cours.

Les résultats définitifs pour l'exercice précédent (qui sont habituellement connus à la fin de septembre ou au début d'octobre de l'exercice en cours) renferment des renseignements importants sur les taux d'imposition effectifs des diverses composantes de revenus, les crédits inutilisés et le passif rajusté. De plus, à la publication des *Comptes nationaux des revenus et dépenses* du premier trimestre à la fin de mai, Statistique Canada publie aussi des estimations révisées de la croissance économique et de ses composantes pour les exercices antérieurs. Les résultats budgétaires définitifs de l'exercice précédent, jumelés aux données économiques révisées, constituent le nouveau fondement des estimations de l'exercice en cours et entraînent souvent une réévaluation des taux effectifs moyen d'imposition, des crédits inutilisés et du passif. Ces renseignements, jumelés aux résultats financiers mensuels en cours (soit habituellement les résultats financiers à la fin d'août ou de septembre), entraînent souvent d'importants rajustements de chacune des composantes du solde budgétaire et du solde lui-même.

Les prévisions budgétaires pour l'exercice en cours sont mises à jour dans le budget présenté vers la fin de l'exercice et reflètent surtout les développements mensuels en cours à la fin de décembre. Même si cette mise à jour survient habituellement en février – soit un mois avant la fin de l'exercice – d'autres développements importants qui se produisent au dernier trimestre, ainsi que des rajustements de comptabilité d'exercice apportés après le 31 mars, peuvent avoir une grande incidence sur les résultats définitifs. Voir l'annexe 1 pour plus de détails au sujet de ces rajustements.

Pour la période examinée, la sensibilité des soldes budgétaires aux développements économiques a presque doublé. Dans le budget de 1994, on a estimé qu'une augmentation de 1 % du revenu nominal améliorerait le solde budgétaire de 1,3 milliard de dollars la première année. Dans le budget présenté en février 2005, on avait estimé que la même modification du revenu nominal améliorerait le solde budgétaire de 2,5 milliards, en raison de la croissance de l'économie pendant cette période. En revanche, la sensibilité aux taux d'intérêt a été réduite depuis que le gouvernement a prolongé l'échéance de sa dette détenue sur les marchés. Dans le budget de 1994, une réduction de 100 points de base de tous les taux d'intérêt a permis d'améliorer le solde budgétaire de 1,7 milliard de dollars la première année. Dans le budget de 2005, cette amélioration a été réduite pour s'établir à 1,0 milliard.

Le bilan : Comparaison entre les premières estimations et les résultats définitifs de 1994-1995 à 2004-2005

Le tableau 1 présente une comparaison entre les premières prévisions du solde budgétaire inscrites dans le budget ayant précédé immédiatement l'exercice et les résultats vérifiés définitifs initialement rendus publics.

Les premières estimations ont sous-évalué le solde de 5,6 milliards de dollars en moyenne de 1994-1995 à 2004-2005. Dans quatre exercices (1996-1997, 1997-1998, 1999-2000 et 2000-2001), l'écart a été sensiblement supérieur à la moyenne. À l'exclusion de ces exercices, l'écart moyen a été légèrement supérieur à 1,3 milliard. Dans deux des 11 exercices examinés, les résultats définitifs ont été inférieurs aux premières estimations.

Tableau 1

Évolution des prévisions budgétaires : des premières estimations aux résultats définitifs

Exercice	Premières estimations	Résultats ¹ (G\$)	Écart
1994-1995	-39,7	-37,5	2,2
1995-1996	-30,2	-28,6	1,7
1996-1997	-21,8	-8,9	12,9
1997-1998	-14,0	3,5	17,5
1998-1999	3,0	2,9	-0,1
1999-2000	3,0	12,3	9,3
2000-2001	4,0	17,1	13,1
2001-2002	8,3	8,9	0,6
2002-2003 ²	5,0	7,0	2,0
2003-2004	4,0	9,1	5,1
2004-2005	4,0	1,6	-2,4
Écart moyen			5,6

¹ Initialement publié dans le *Rapport financier annuel du gouvernement du Canada*.

² Pour 2002-2003, les premières estimations ont été présentées selon la méthode de comptabilité d'exercice modifiée, tandis que les résultats définitifs ont été présentés selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale. Les premières estimations ont été rajustées en fonction de la méthode de comptabilité d'exercice intégrale, suivant les estimations d'exercice présentées dans les dernières estimations budgétaires.

Ces estimations ne sont toutefois pas présentées selon des bases comparables. Au cours de l'exercice, des initiatives ont été annoncées quand il est devenu clair que le solde budgétaire serait plus élevé que prévu. Cette façon de faire est conforme au principe de prudence qui guide le processus de planification budgétaire : le gouvernement a déclaré qu'il n'annoncerait de nouvelles initiatives que s'il était certain d'avoir les moyens de les mener. À ce titre, des fonds ont été dégagés au cours de l'exercice quand il est devenu manifeste que les résultats seraient meilleurs que prévu. Ces initiatives devaient être assujetties au processus habituel d'approbation parlementaire avant que des paiements puissent être versés.

Le tableau 2 présente un rajustement des premières estimations et des résultats définitifs pour tenir compte des coûts financiers des initiatives stratégiques menées au cours de l'exercice et de l'incidence des rajustements techniques et comptables qui n'étaient pas prévus au moment du dépôt des premières estimations budgétaires. Ainsi, les premières estimations ont été sous-évaluées en moyenne de 10,2 milliards de dollars de 1994-1995 à 2004-2005. Un peu plus de la moitié de cet écart est attribuable à des revenus budgétaires plus élevés que prévu, les dépenses ou charges de programmes inférieures aux prévisions représentent environ le tiers de cet écart, et le reste s'explique par des frais de la dette publique moins élevés que prévu.

Tableau 2
Évolution des prévisions budgétaires : des premières estimations aux résultats définitifs
Rajustées en fonction des modifications techniques ou des décisions stratégiques
prises en cours d'exercice

Exercice	Premières estimations	Résultats ¹	Écart	Sources de l'écart ²		
				Revenus	Dépenses ou charges de programmes	Frais de la dette publique
(G\$)						
1994-1995	-39,7	-37,5	2,2	-0,6	3,8	-1,0
1995-1996	-30,2	-28,6	1,7	-2,9	2,0	2,6
1996-1997	-21,8	-10,6	11,1	2,6	5,6	2,8
1997-1998	-14,0	6,8	20,8	14,9	3,3	2,6
1998-1999	3,0	8,6	5,5	5,0	-1,5	2,1
1999-2000	3,0	18,5	15,5	9,4	5,2	0,9
2000-2001	4,0	22,4	18,4	18,2	0,3	-0,1
2001-2002	8,3	12,7	4,4	-1,6	2,2	4,0
2002-2003 ³	3,0	13,0	10,1	1,0	8,7	0,6
2003-2004	4,0	13,8	9,8	1,5	6,4	1,8
2004-2005	4,0	16,3	12,3	11,2	0,1	1,3
Écart moyen			10,2	5,3	3,3	1,6

¹ Initialement publié dans le *Rapport financier annuel du gouvernement du Canada* et rajusté en fonction des initiatives stratégiques.

² Un résultat positif indique une amélioration du solde budgétaire; un chiffre négatif marque une détérioration.

³ Les premières estimations ont été présentées selon la méthode de comptabilité d'exercice modifiée, tandis que les résultats définitifs ont été présentés selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale. Les premières estimations ont été rajustées en fonction de la méthode de comptabilité d'exercice intégrale, suivant les estimations d'exercice présentées dans le budget de 2003.

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Le tableau 3 illustre les écarts entre les premières estimations et les résultats définitifs pour les diverses composantes des revenus et des dépenses ou charges. Dans quatre des 11 exercices (1997-1998, 1999-2000, 2000-2001 et 2004-2005), les revenus budgétaires ont été sous-estimés en moyenne de 4,9 milliards de dollars, soit plus de 90 % de l'écart observé au chapitre des revenus, et près de 50 % de l'écart concernant le solde budgétaire.

Les écarts observés dans ces exercices s'expliquent en grande partie par l'évolution des prévisions économiques et par des résultats budgétaires meilleurs que prévu au cours de l'exercice précédent – encore inconnus au moment où les premières estimations ont été présentées. Pour les autres exercices, les écarts observés parmi les composantes des revenus s'annulaient en grande partie, les résultats ayant été sous-estimés quatre fois, et surestimés les trois autres fois.

À l'exception de 1998-1999 et de 2004-2005, les dépenses ou charges de programmes ont été surestimées chaque année. Des prestations d'assurance-emploi et des dépenses ou charges de programmes directes moins élevées que prévu expliquent en majeure partie l'écart observé au chapitre des dépenses ou charges de programmes. L'écart affiché en ce qui a trait aux prestations d'assurance-emploi reflète une hypothèse relative au lien entre le nombre de chômeurs selon les prévisions et le nombre de bénéficiaires qui en résulte. Les hypothèses concernant les crédits ministériels inutilisés et les provisions pour passifs expliquent en majeure partie l'écart observé au chapitre des dépenses ou charges de programmes directes. D'importants rajustements apportés aux droits à péréquation pour des exercices antérieurs constituent l'un des principaux facteurs expliquant les écarts globaux observés sur le plan des dépenses ou charges de programmes dans trois des 11 exercices. Les écarts constatés à l'égard des frais de la dette publique peuvent s'expliquer en grande partie par des modifications apportées aux prévisions des taux d'intérêt.

Tableau 3

Écart des prévisions du solde budgétaire rajustées suivant les politiques par composante : des premières estimations aux résultats définitifs

	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
	(G\$)										
Revenus budgétaires											
Impôt sur le revenu des particuliers	-3,2	-0,2	-0,2	4,3	1,5	4,4	7,9	2,2	-1,4	-1,7	2,9
Impôt sur le revenu des sociétés	1,3	0,5	1,9	6,3	1,1	2,3	4,3	-4,2	-0,9	3,1	3,7
Autre impôt sur le revenu	0,0	0,3	0,9	0,9	0,6	0,6	0,8	0,5	0,4	0,0	0,3
Taxe sur les produits et services	0,3	-1,0	0,2	2,0	-0,2	1,2	1,9	-0,8	1,0	-1,6	1,2
Taxes et droits d'accise	0,2	-0,4	-0,1	0,5	-0,3	-0,6	0,6	0,9	1,3	0,0	0,0
Cotisations d'assurance-emploi	-0,4	-1,2	0,0	-0,3	1,1	0,6	0,6	-0,4	0,3	0,0	0,3
Autres revenus	1,2	-0,7	-0,1	1,1	1,2	0,8	1,7	0,1	0,6	1,9	2,8
Total des revenus budgétaires	-0,6	-2,9	2,6	14,9	5,0	9,4	18,2	-1,6	1,0	1,5	11,2
Dépenses/charges de programmes											
Prestations aux aînés	-0,1	-0,2	-0,3	-0,1	-0,1	-0,1	0,1	0,2	-0,1	0,1	-0,1
Prestations d'assurance-emploi	-3,5	-0,8	-1,4	-1,7	-0,7	-2,1	-0,6	1,5	-1,4	-0,7	-1,0
Transferts fédéraux pour la santé et d'autres programmes sociaux	0,5	0,3	-0,2	-0,1	0,0	-0,1	0,0	0,0	0,0	-0,1	0,1
Accords fiscaux	-0,4	-0,5	-0,1	0,6	2,4	0,6	1,2	-0,5	-2,1	-4,0	0,7
Paielements de remplacement pour programmes permanents			0,0	0,0	0,1	-0,1	-0,1	-0,2	0,2	0,0	-0,1
Dépenses/charges de programmes directes	-0,3	-0,8	-3,5	-2,0	-0,1	-3,5	-0,9	-3,1	-5,3	-1,7	0,5
Total des dépenses/charges de programmes	-3,8	-2,0	-5,6	-3,3	1,5	-5,2	-0,3	-2,2	-8,7	-6,4	0,1
Frais de la dette publique	1,0	-2,6	-2,8	-2,6	-2,1	-0,9	0,1	-4,0	-0,6	-1,8	-1,3
Incidence nette sur le solde budgétaire	2,2	1,7	11,1	20,8	5,5	15,5	18,4	4,4	10,1	9,8	12,3

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Le bilan : Comparaison entre les dernières estimations budgétaires et les résultats définitifs de 1994-1995 à 2004-2005

Dans la présente section, les estimations budgétaires déposées juste avant la fin de l'exercice sont comparées aux résultats définitifs publiés dans le *Rapport financier annuel*. La comparaison est rajustée de manière à exclure l'incidence des initiatives stratégiques et les modifications techniques ou comptables qui ont été apportées après le dépôt du budget. Dans quatre des 11 exercices, des initiatives stratégiques ont été annoncées ou des modifications techniques ou comptables ont été apportées après le dépôt du budget. En 1997-1998, une modification comptable a été apportée en ce qui a trait aux engagements envers les institutions financières internationales; en 2000-2001 et en 2001-2002, les coûts de mesures budgétaires déjà annoncées ont été modifiés; et en 2004-2005, une aide supplémentaire a été accordée aux agriculteurs, et une modification comptable a été apportée afin de faire état du passif découlant des accords sur les revenus tirés de l'exploitation des ressources extracôtières.

Sur une base rajustée, le solde financier a été sous-estimé en moyenne de 4,6 milliards de dollars de 1994-1995 à 2004-2005; les revenus, plus élevés que prévu, et les dépenses ou charges de programmes, inférieures aux prévisions, ont contribué à peu près également à l'écart observé (tableau 4). La moitié de l'écart constaté entre les premières estimations et les résultats définitifs est donc attribuable à des événements survenus après le dépôt des dernières estimations, ce qui vient confirmer les difficultés mises en relief à l'annexe 1, surtout en ce qui a trait aux décalages de l'information.

Tableau 4

Évolution des prévisions budgétaires : des dernières prévisions aux résultats définitifs Rajustées en fonction des modifications techniques et des décisions stratégiques prises en cours d'exercice

Exercice	Dernières estimations	Résultats ¹	Écart (G\$)	Sources de l'écart ²		
				Revenus	Dépenses/ charges de programmes	Frais de la dette publique
1994-1995	-37,9	-37,5	0,5	-1,7	2,2	0,0
1995-1996	-30,2	-28,6	1,7	-0,3	1,8	0,1
1996-1997	-19,0	-8,9	10,0	4,7	4,8	0,5
1997-1998	0,0	5,0	5,1	5,6	-1,1	0,6
1998-1999	3,0	2,9	-0,1	-0,8	0,7	0,0
1999-2000	3,0	12,3	9,3	5,7	3,7	-0,1
2000-2001 ³	11,9	17,3	5,4	4,9	0,5	0,1
2001-2002 ⁴	1,5	7,2	5,8	-0,2	4,5	1,5
2002-2003	3,0	7,0	4,1	-0,9	5,0	-0,1
2003-2004	1,9	9,1	7,2	5,1	2,1	0,0
2004-2005	3,0	5,3	2,3	2,6	-0,9	0,6
Écart moyen			4,6	2,2	2,1	0,3

¹ Initialement publié dans le *Rapport financier annuel du gouvernement du Canada* et rajusté en fonction des initiatives stratégiques.

² Un résultat positif indique une amélioration du solde budgétaire; un chiffre négatif marque une détérioration.

³ Les dernières estimations pour 2000-2001 sont tirées de l'*Énoncé économique et mise à jour budgétaire* (18 octobre 2000).

⁴ Les dernières estimations pour 2001-2002 sont tirées du budget de décembre 2001.

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Le tableau 5 illustre les écarts entre les dernières estimations budgétaires et les résultats définitifs, sur une base rajustée, pour les diverses composantes des revenus et des dépenses ou charges de programmes. Les revenus budgétaires ont été surestimés cinq fois et sous-estimés six fois. Les écarts observés durant les années où les revenus budgétaires ont été sous-estimés ont toutefois été beaucoup plus importants que les années où ils ont été surestimés. Les écarts constatés entre les diverses composantes des revenus sont en grande partie aléatoires, à l'exception peut-être des autres revenus, qui ont été sous-estimés neuf fois sur 11.

Les dépenses ou charges de programmes directes représentent près des trois quarts des surestimations du total des dépenses ou charges de programmes. Cette composante n'a été sous-estimée que deux fois. Les écarts affichés au titre des dépenses ou charges de programmes directes sont largement attribuables à la difficulté d'estimer les crédits ministériels inutilisés et les provisions pour passifs engagés pendant l'exercice. En revanche, les écarts observés au chapitre des frais de la dette publique ont été relativement peu élevés, sauf en 2001-2002.

Tableau 5

**Écart des prévisions du solde budgétaire rajustées suivant les politiques par composante :
des dernières estimations aux résultats définitifs**

	1994- 1995	1995- 1996	1996- 1997	1997- 1998	1998- 1999	1999- 2000	2000- 2001	2001- 2002	2002- 2003	2003- 2004	2004- 2005
	(G\$)										
Revenus budgétaires											
Impôt sur le revenu des particuliers	-0,5	-0,3	0,0	2,4	-1,2	2,9	0,9	2,5	-2,5	1,4	0,2
Impôt sur le revenu des sociétés	-1,4	1,6	1,2	2,5	-0,4	0,7	-0,3	-1,3	0,3	1,5	1,5
Autre impôt sur le revenu	0,0	0,2	0,7	0,6	0,0	0,2	0,8	0,1	0,4	-0,1	0,0
Taxe sur les produits et services	0,2	-0,8	1,2	-0,3	0,1	0,7	0,8	-0,8	-0,4	0,6	-0,5
Taxes et droits d'accise	-0,2	0,0	0,2	-0,1	0,0	0,1	0,9	0,2	0,2	0,2	0,0
Cotisations d'assurance-emploi	0,0	0,0	0,2	0,1	0,2	-0,1	0,0	0,2	-0,4	0,4	0,2
Autres revenus	0,2	-0,7	1,1	0,4	0,4	1,1	1,7	-1,2	1,6	1,3	1,2
Total des revenus budgétaires	-1,7	-0,3	4,7	5,6	-0,8	5,7	4,9	-0,2	-0,9	5,1	2,6
Dépenses/charges de programmes											
Prestations aux aînés	-0,1	-0,2	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1	-0,1	-0,1	-0,1
Prestations d'assurance-emploi	-0,5	0,0	-0,7	-0,2	-0,2	-0,4	-0,2	-0,4	-0,5	-0,4	-0,5
Transferts fédéraux pour la santé et d'autres programmes sociaux	0,2	0,1	-0,1	0,1	0,0	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Accords fiscaux	-0,8	-0,6	0,1	0,5	0,0	-0,2	0,6	-0,2	-2,4	0,6	0,2
Palements de remplacement pour programmes permanents			0,0	0,0	0,1	0,0	-0,1	-0,3	0,2	-0,3	0,0
Dépenses/charges de programmes directes	-1,0	-1,1	-4,1	0,7	-0,6	-3,1	-0,8	-3,7	-2,2	-1,9	1,3
Total des dépenses/charges de programmes	-2,2	-1,8	-4,8	1,1	-0,7	-3,7	-0,5	-4,5	-5,0	-2,1	0,9
Frais de la dette publique	0,0	-0,1	-0,5	-0,6	0,0	0,1	-0,1	-1,5	0,1	0,0	-0,6
Incidence nette sur le solde budgétaire	0,5	1,7	10,0	5,1	-0,1	9,3	5,4	5,8	4,1	7,2	2,3

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

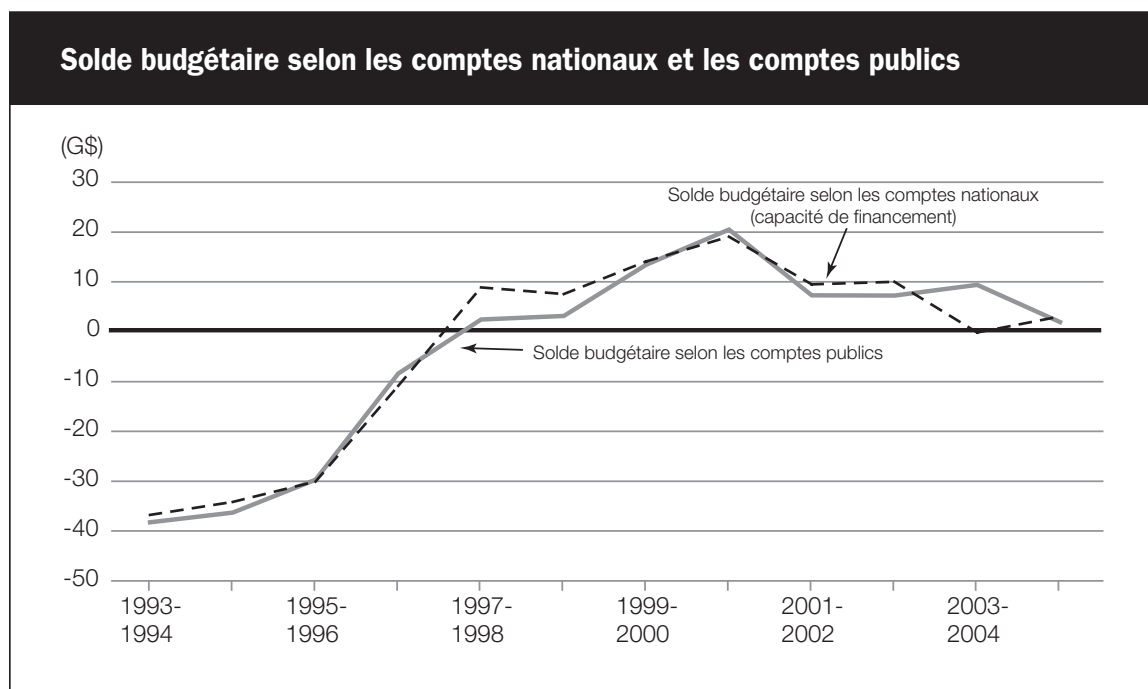
Annexe 3

Rapprochement des comptes publics et des comptes nationaux

Points saillants

- *La présente annexe explique en détail la manière dont les projections financières sur cinq ans fournies par les prévisionnistes du secteur privé sont converties du cadre des comptes nationaux au cadre des comptes publics.*
- *Les comptes nationaux et les comptes publics sont les deux principaux cadres comptables permettant de mesurer les revenus, les charges et le solde budgétaire du gouvernement du Canada.*
- *Les mesures du secteur public diffèrent en raison des fins différentes pour lesquelles sont conçus les deux cadres comptables et des facteurs chronologiques liés à la réception des données.*
- *Les Comptes publics du Canada fournissent des renseignements détaillés au Parlement sur la situation financière du gouvernement, en vertu de la Loi sur la gestion des finances publiques et en application de conventions comptables généralement conformes aux normes énoncées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Les comptes publics sont vérifiés par le vérificateur général du Canada et, depuis 2002-2003, ils sont présentés selon la comptabilité d'exercice intégrale. Ainsi, les revenus sont constatés lorsqu'ils sont gagnés et les charges, lorsqu'elles sont engagées.*
- *Le Système de comptabilité nationale fournit un cadre intégré pour mesurer l'activité économique, y compris les activités de l'État. Par conséquent, la mesure de la situation financière du gouvernement selon les comptes nationaux fournit un cadre uniforme permettant d'effectuer des comparaisons entre les diverses administrations publiques du Canada, de même qu'entre les pays.*

Solde budgétaire selon les comptes nationaux et les comptes publics



- Dans les comptes nationaux, la mesure du solde budgétaire est la capacité de financement qui correspond à la différence entre le total des revenus et des dépenses (charges) du gouvernement, rajustée pour tenir compte de la différence entre les investissements de la période courante dans les immobilisations et l'amortissement ainsi que des transferts nets de capitaux.
- Ces deux approches fournissent des perspectives importantes et complémentaires de la situation financière du gouvernement. Même si les mesures du solde budgétaire varient d'une année à l'autre, les tendances à ce chapitre sont essentiellement similaires.

Tableau A3.1

Moyenne des projections du secteur privé concernant le solde budgétaire (selon les comptes nationaux)

	Données réelles						
	2004- 2005	2005- 2006	2006- 2007	2007- 2008	2008- 2009	2009- 2010	2010- 2011
	(G\$)						
Compte des revenus et dépenses							
Revenus	211,4	227,6	237,1	246,8	254,6	264,7	276,4
Dépenses	209,0	216,4	220,2	228,0	236,2	245,9	254,2
Épargne	2,4	11,2	17,0	18,8	18,4	18,9	22,2
Compte du capital							
Déduction pour amortissement	3,6	3,6	3,7	3,7	3,9	4,4	4,8
Transferts nets de capitaux	0,3	-0,1	-0,7	-1,2	-1,3	-1,2	-1,5
Formation de capital	-3,6	-3,7	-3,7	-4,3	-6,3	-7,6	-7,6
Total	0,3	-0,1	-0,8	-1,8	-3,7	-4,4	-4,3
Capacité de financement	2,8	11,1	16,2	17,0	14,7	14,4	17,9
Référence							
Solde budgétaire (selon les comptes publics)	1,6	13,4	15,0	16,4	15,7	16,5	19,8

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

- Les différences entre les cadres s'appliquant aux comptes nationaux et aux comptes publics sont attribuables à des écarts de trois ordres :
 - Différences attribuables à l'univers de chaque système. Les comptes publics portent sur l'ensemble des ministères, des organismes, des sociétés d'État et des fonds, tandis que le secteur gouvernemental visé par les comptes nationaux constitue essentiellement un sous-ensemble de cet univers fondé sur des critères de propriété, de contrôle et de financement.
 - Différences au chapitre du concept et des définitions attribuables à la portée de chaque système. Par exemple, les comptes publics englobent les revenus liés aux gains en capital, de même qu'à la vente et à la réévaluation d'actifs. Les comptes nationaux comptabilisent les actifs selon leur valeur marchande et constatent les fluctuations dans la valeur des actifs à mesure qu'elles surviennent, tandis que les gains et les pertes ne sont pas comptabilisés dans les revenus. Dans les comptes publics, les actifs sont comptabilisés selon la moins élevée de la valeur comptable ou de la valeur marchande, et les fluctuations sont constatées dans les revenus.
 - Différences quant au moment de la constatation des divers revenus et dépenses. Par exemple, dans les comptes publics, le passif au titre des paiements à des organisations sans lien de dépendance, comme les fondations et les fiducies, est constaté l'année où il est engagé. Dans les comptes nationaux, aucune obligation n'est constatée jusqu'au moment où le paiement est versé au dernier bénéficiaire.
- Les autres rajustements découlent du fait que les plus récentes estimations des comptes nationaux ne reflètent pas les résultats définitifs de fin d'exercice que l'on retrouve dans les *Comptes publics du Canada* de 2005. Ces rajustements comprennent un facteur saisonnier, la variation nette des débiteurs, des radiations et des rajustements pour des exercices antérieurs.

- Les pages qui suivent font état des rajustements requis pour convertir chacune des principales composantes des revenus et des dépenses à partir des projections du secteur privé selon les comptes nationaux en composantes selon les comptes publics.

Tableau A3.2

Moyenne des projections du secteur privé concernant les revenus budgétaires (selon les comptes nationaux)

	Données réelles						
	2004- 2005	2005- 2006	2006- 2007	2007- 2008	2008- 2009	2009- 2010	2010- 2011
	(M\$)						
Impôt sur le revenu des particuliers	96 207	105 005	110 890	116 950	122 185	127 820	135 270
Impôt sur le revenu des sociétés	32 103	35 770	37 940	38 835	38 070	38 925	39 240
Impôt sur le revenu des non-résidents	4 733	5 055	5 315	5 575	5 845	6 120	6 370
Cotisations d'assurance-emploi	17 426	17 640	16 675	17 015	17 565	18 180	18 870
Taxe sur les produits et services	34 135	36 245	37 510	38 905	40 650	42 500	44 595
Droits de douane à l'importation	3 010	3 350	3 535	3 695	3 775	3 900	3 905
Taxes sur le carburant	4 812	5 225	5 330	5 485	5 655	5 795	5 925
Autres taxes et droits d'accise	5 761	5 690	5 765	5 885	6 035	6 205	6 400
Autres revenus non fiscaux ¹	13 262	13 660	14 195	14 450	14 790	15 305	15 805
Total	211 449	227 640	237 145	246 800	254 565	264 750	276 375
Référence							
Revenus budgétaires (selon les comptes publics)	198 420	207 645	217 355	226 755	234 030	243 645	254 625

¹ Inclut les revenus des sociétés d'État et ceux provenant de la vente de biens et de services, des opérations de change et des placements, ainsi que des transferts provenant de personnes et d'autres administrations.

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

- La ventilation des revenus appliquée dans les comptes nationaux est semblable à celle qu'on retrouve dans les comptes publics. Certains rajustements s'imposent toutefois au moment de convertir les projections de revenus selon les comptes publics. Ces rajustements doivent notamment refléter :
 - les données plus à jour pour l'exercice courant selon les comptes publics, signalées dans *La revue financière*;
 - le reclassement de certains éléments de dépenses des comptes nationaux qui, selon les comptes publics, sont soustraits des revenus, comme la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) et le crédit pour la taxe sur les produits et services (TPS);
 - les différences entre les deux systèmes comptables en ce qui a trait à la définition du secteur gouvernemental;
 - l'inclusion, dans les comptes publics, de certains revenus qui ne sont pas constatés dans les comptes nationaux, comme ceux tirés de la vente d'actifs et ceux découlant de la réévaluation des actifs financiers, de même que certains créditeurs et débiteurs.
- Les pages qui suivent présentent plus en détail ces rajustements pour chacun des principaux éléments de revenus.

Conversion des comptes nationaux aux comptes publics

Tableau A3.3

Moyenne des projections du secteur privé concernant les revenus provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers

	Données réelles						
	2004- 2005	2005- 2006	2006- 2007	2007- 2008	2008- 2009	2009- 2010	2010- 2011
	(M\$)						
Moyenne du secteur privé – Comptes nationaux	96 207	105 005	110 890	116 950	122 185	127 820	135 270
Reclassements							
PFCE	-8 746	-9 290	-9 670	-9 850	-9 980	-10 110	-10 240
Impôt sur le revenu des fiducies et autres impôts sur le revenu	1 259	1 245	1 315	1 385	1 445	1 515	1 600
Intérêts et pénalités	-1 722	-1 880	-1 985	-2 095	-2 185	-2 290	-2 420
Remboursements de la SV fondés sur le revenu	-745	-775	-825	-865	-905	-945	-985
Impôt des non-résidents	-237	-260	-275	-290	-300	-315	-335
Remboursements de la TPS aux employeurs	112	120	130	135	140	150	155
Crédits d'impôt remboursables	-93	-115	-125	-130	-145	-165	-180
Rentrées pour l'exercice en cours	0	-2 000	-2 110	-2 230	-2 325	-2 435	-2 575
Autres	3 798	4 145	4 355	4 595	4 805	5 040	5 240
Rajustements nets	-6 374	-8 810	-9 190	-9 340	-9 450	-9 555	-9 735
Moyenne du secteur privé – Comptes publics	89 833	96 195	101 700	107 610	112 730	118 265	125 535

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

- Il faut procéder à diverses opérations de reclassement pour convertir, des comptes nationaux aux comptes publics fondés sur la comptabilité d'exercice, les projections des revenus provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers. L'opération la plus importante à cet égard consiste à soustraire la valeur de la PFCE des revenus selon les comptes nationaux. Dans les comptes publics, les revenus provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers sont déclarés après déduction de la PFCE, tandis que, dans les comptes nationaux, la PFCE est classée dans les dépenses.
- Pour appliquer la définition des revenus provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers figurant dans les comptes publics, il faut également :
 - ajouter les revenus fiscaux ayant trait au revenu des fiducies;
 - soustraire les intérêts et les pénalités perçus sur les impôts dus et contestés, puisqu'ils sont comptabilisés à titre de revenus non fiscaux dans les comptes publics;
 - soustraire les remboursements des prestations de sécurité de la vieillesse (SV), qui sont déduits du montant des prestations de SV dans les comptes publics;
 - soustraire le montant de la retenue d'impôt des non-résidents perçue des particuliers, qui figure à titre d'élément de revenu distinct dans les comptes publics;

- ajouter le remboursement de la TPS aux employeurs, qui n'est pas compris dans les comptes nationaux;
 - déduire les crédits d'impôt personnels remboursables.
- On suppose de façon générale que ces rajustements augmenteront, au cours de la période de planification, au même rythme que les projections faites par le secteur privé au sujet des revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers, selon les comptes nationaux.
- Un rajustement est aussi apporté pour tenir compte du plus récent montant des rentrées pour l'année en cours. Les estimations du secteur privé selon les comptes nationaux sont fondées sur les données financières disponibles en juin 2005; d'après ces données, les revenus provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers ont enregistré une hausse de près de 12 % d'une année sur l'autre au deuxième trimestre de 2005, soit environ le double de la croissance estimée des salaires et traitements. Toutefois, les données financières jusqu'en septembre 2005, fournies dans *La revue financière*, font état d'une croissance de 8,6 % d'une année sur l'autre, dont un taux de croissance moyen de seulement 4,6 % en août et en septembre. On s'attend à ce que la croissance des revenus provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers pour le reste de l'exercice soit modérée et suive davantage la croissance de l'assiette fiscale applicable. Par conséquent, les projections du secteur privé selon les comptes nationaux ont été abaissées de 2,0 milliards de dollars en 2005-2006, ce qui a porté à environ 7 % la hausse des revenus provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers pour 2005-2006 dans son ensemble. Au cours des prochaines années, ce rajustement devrait augmenter au même rythme que l'assiette de l'impôt sur le revenu des particuliers selon les comptes nationaux.

Conversion des comptes nationaux aux comptes publics

Tableau A3.4

Moyenne des projections du secteur privé concernant les revenus provenant de l'impôt sur le revenu des sociétés

	Données réelles						
	2004- 2005	2005- 2006	2006- 2007	2007- 2008	2008- 2009	2009- 2010	2010- 2011
	(M\$)						
Moyenne du secteur privé – Comptes nationaux	32 103	35 770	37 940	38 835	38 070	38 925	39 240
Reclassements							
Intérêts et pénalités	-481	-30	-30	-30	-30	-30	-30
Crédits d'impôt remboursables	-801	-895	-945	-970	-950	-970	-980
Autres	-865	-1 070	-1 135	-1 165	-1 140	-1 165	-1 175
Rajustements nets	-2 147	-1 990	-2 115	-2 165	-2 120	-2 170	-2 185
Moyenne du secteur privé – Comptes publics	29 956	33 780	35 825	36 675	35 950	36 760	37 050

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

- Les principales opérations de reclassement intervenant dans la conversion, des comptes nationaux aux comptes publics, des projections moyennes du secteur privé pour les revenus tirés de l'impôt sur le revenu des sociétés sont les suivantes :
 - la déduction des crédits d'impôt remboursables des sociétés (par exemple, au titre de la recherche scientifique et du développement expérimental), qui sont soustraits des revenus dans les comptes publics;
 - la soustraction du montant de l'intérêt et des pénalités, qui est compris dans les autres revenus non fiscaux dans les comptes publics.
- Ces rajustements devraient augmenter au même rythme que les rentrées d'impôt sur le revenu des sociétés pendant la période de planification.
- Un autre rajustement tient compte du fait que le passif au titre de l'impôt sur le revenu des sociétés figurant dans les comptes nationaux est déterminé au moyen d'une enquête trimestrielle auprès des sociétés, tandis que, dans les comptes publics, ce passif est fondé sur les cotisations d'impôt des sociétés. On prévoit que le rajustement pour 2004-2005 augmentera au même rythme que les revenus provenant de l'impôt sur le revenu des sociétés selon les comptes nationaux pendant la période de planification.

Conversion des comptes nationaux aux comptes publics

Tableau A3.5

Moyenne des projections du secteur privé concernant les revenus provenant de la retenue d'impôt des non-résidents et d'autres impôts sur le revenu

	Données réelles						
	2004- 2005	2005- 2006	2006- 2007	2007- 2008	2008- 2009	2009- 2010	2010- 2011
	(M\$)						
Moyenne du secteur privé – Comptes nationaux	4 733	5 055	5 315	5 575	5 845	6 120	6 370
Reclassements							
Impôt sur le revenu des fiducies et autres impôts sur le revenu	-1 259	-1 245	-1 315	-1 385	-1 445	-1 515	-1 600
Impôt des non-résidents	237	260	275	290	300	315	335
Autres	-151	-140	-150	-155	-165	-170	-180
Rajustements nets	-1 173	-1 125	-1 190	-1 255	-1 310	-1 370	-1 445
Moyenne du secteur privé – Comptes publics	3 560	3 930	4 125	4 320	4 535	4 750	4 920

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

- Le principal rajustement intervenant dans la conversion, des comptes nationaux aux comptes publics, de la retenue d'impôt des non-résidents consiste à soustraire le montant de l'impôt sur le revenu des fiducies et à ajouter l'impôt des non-résidents. Le premier montant est inclus dans les revenus provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers selon les comptes publics, tandis que le second est inclus dans les revenus provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers selon les comptes nationaux. L'impôt sur le revenu des fiducies et les autres impôts sur le revenu devraient augmenter au même rythme que les revenus provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers selon les comptes nationaux.
- L'autre rajustement requis consiste à remplacer le rajustement de comptabilité d'exercice de Statistique Canada relatif au moment des rentrées d'impôt par l'estimation des impôts à payer pour l'exercice dans les comptes publics.

Conversion des comptes nationaux aux comptes publics

Tableau A3.6

Moyenne des projections du secteur privé concernant les revenus provenant de la taxe sur les produits et services

	Données réelles						
	2004- 2005	2005- 2006	2006- 2007	2007- 2008	2008- 2009	2009- 2010	2010- 2011
	(M\$)						
Moyenne du secteur privé – Comptes nationaux	34 135	36 245	37 510	38 905	40 650	42 500	44 595
Reclassements							
Crédit pour la TPS	-3 384	-3 440	-3 515	-3 585	-3 675	-3 765	-3 845
Remboursements de la TPS aux employeurs	-112	-120	-130	-135	-140	-150	-155
Autres	-881	-1 155	-1 195	-1 240	-1 300	-1 360	-1 430
Rajustements nets	-4 377	-4 715	-4 840	-4 960	-5 115	-5 270	-5 430
Moyenne du secteur privé – Comptes publics	29 758	31 530	32 670	33 945	35 535	37 230	39 165

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

- La soustraction du montant du crédit pour la TPS des revenus figurant dans les comptes nationaux représente le principal rajustement requis pour convertir ces revenus selon les comptes publics. Les comptes nationaux indiquent le crédit pour la TPS dans les dépenses, tandis qu'il est soustrait des données financières dans les comptes publics.
- Une deuxième opération de reclassement est effectuée pour supprimer, du montant figurant dans les comptes nationaux, le remboursement de la TPS aux employeurs. La TPS est remboursée aux employeurs lorsque ces derniers demandent une déduction pour la TPS/TVH (taxe de vente harmonisée) à l'égard des véhicules automobiles qu'ils achètent ou louent aux fins de leur utilisation par les employés dans le cadre de leurs fonctions. Par la suite, les employés paient de l'impôt sur le revenu des particuliers sur cet avantage imposable. Le remboursement est soustrait des données financières figurant dans les comptes publics. Le remboursement de la TPS aux employeurs devrait augmenter au même rythme que les revenus provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers selon les comptes nationaux.
- Statistique Canada calcule son estimation de la TPS sur les dépenses taxables, et les prévisionnistes du secteur privé augmentent ce montant en fonction de leurs prévisions de la croissance de l'assiette fiscale correspondante. L'estimation en système de comptabilité d'exercice selon les comptes publics repose sur les montants établis de la taxe perçue et des remboursements. Ce rajustement devrait augmenter au même rythme que la prévision du secteur privé des revenus provenant de la TPS selon les comptes nationaux pendant la période de planification.

Conversion des comptes nationaux aux comptes publics

Tableau A3.7

Moyenne des projections du secteur privé concernant les droits de douane à l'importation

	Données réelles						
	2004- 2005	2005- 2006	2006- 2007	2007- 2008	2008- 2009	2009- 2010	2010- 2011
	(M\$)						
Moyenne du secteur privé – Comptes nationaux	3 010	3 350	3 535	3 695	3 775	3 900	3 905
Rentrées pour l'année en cours	0	-170	-180	-185	-190	-195	-200
Autres	81	90	95	100	100	105	105
Rajustements nets	81	-80	-85	-90	-90	-95	-95
Moyenne du secteur privé – Comptes publics	3 091	3 270	3 450	3 610	3 685	3 805	3 815

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

- Les estimations des droits de douane à l'importation sont très semblables selon les deux systèmes comptables. Un rajustement est apporté afin de refléter le plus récent montant des rentrées pour l'année en cours. Les estimations des comptes nationaux sont fondées sur les données financières disponibles en juin 2005, tandis que les projections selon les comptes publics tiennent compte des données de septembre 2005 présentées dans *La revue financière*. Selon les données pour le deuxième trimestre de 2005 publiées dans les comptes nationaux, les droits de douane à l'importation ont augmenté de près de 11 % d'une année sur l'autre, alors que, selon les comptes publics, ces droits jusqu'en septembre 2005 ont augmenté de seulement 6,5 % par rapport au même mois l'an dernier. Les projections des comptes nationaux ont été réduites de 170 millions de dollars en 2005–2006 pour faire concorder la croissance des droits de douane à l'importation avec les taux de croissance récents, qui sont également plus conformes à la croissance de la consommation. Pour les années suivantes, on présume que la croissance du rajustement correspondra à celle des projections moyennes du secteur privé des droits de douane à l'importation selon les comptes nationaux.
- L'autre rajustement requis consiste à remplacer le rajustement de comptabilité d'exercice de Statistique Canada relatif au moment où les montants sont perçus par l'estimation des droits à payer pour l'exercice dans les comptes publics. Ce facteur de rajustement devrait progresser au même rythme que les revenus provenant des droits de douane à l'importation selon les comptes nationaux pendant la période de planification.

Conversion des comptes nationaux aux comptes publics

Tableau A3.8

Moyenne des projections du secteur privé concernant les taxes sur le carburant

	Données réelles						
	2004- 2005	2005- 2006	2006- 2007	2007- 2008	2008- 2009	2009- 2010	2010- 2011
	(M\$)						
Moyenne du secteur privé – Comptes nationaux	4 812	5 225	5 330	5 485	5 655	5 795	5 925
Rentrées pour l'année en cours	0	-315	-320	-330	-340	-350	-355
Autres	242	270	275	285	295	300	310
Rajustements nets	242	-40	-40	-45	-45	-45	-45
Moyenne du secteur privé – Comptes publics	5 054	5 180	5 290	5 445	5 610	5 745	5 880

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

- Pour ce qui est des taxes sur le carburant, la conversion des comptes nationaux aux comptes publics comprend un rajustement pour le montant des rentrées pour l'année en cours, qui reflète les plus récentes données disponibles. Les estimations des comptes nationaux sont fondées sur les données financières disponibles en juin 2005, tandis que les projections selon les comptes publics tiennent compte des données de septembre 2005, présentées dans *La revue financière*. Selon les données pour le deuxième trimestre de 2005 publiées dans les comptes nationaux, les taxes sur le carburant ont augmenté d'environ 9 % d'une année sur l'autre. Toutefois, cette forte croissance reflète principalement un changement apporté par l'Agence du revenu du Canada à la méthode utilisée pour répartir le total des taxes et droits d'accise en 2005-2006, qui n'a pas été appliqué aux données de 2004-2005. Par conséquent, les projections du secteur privé selon les comptes nationaux ont été réduites de 315 millions de dollars en 2005-2006 de manière à ramener la croissance annuelle à 2,5 %, ce qui est conforme à la hausse prévue de la consommation de carburant. Au cours des prochaines années, ce rajustement devrait augmenter au même rythme que les revenus au titre de la taxe sur le carburant.
- L'autre rajustement tient essentiellement à la différence entre le rajustement de comptabilité d'exercice, dans les comptes nationaux, qui reflète le moment où les montants sont perçus, et le rajustement des comptes publics, qui reflète le montant sous-jacent des taxes à payer. Ce rajustement devrait augmenter au même rythme que les revenus provenant de la taxe sur le carburant selon les comptes nationaux pendant la période de planification.

Conversion des comptes nationaux aux comptes publics

Tableau A3.9

Moyenne des projections du secteur privé concernant les revenus provenant des autres taxes et droits d'accise

	Données réelles						
	2004- 2005	2005- 2006	2006- 2007	2007- 2008	2008- 2009	2009- 2010	2010- 2011
	(M\$)						
Moyenne du secteur privé – Comptes nationaux	5 761	5 690	5 765	5 885	6 035	6 205	6 400
Reclassements							
Autres taxes indirectes	-334	-330	-340	-350	-360	-375	-385
Autres	-473	-455	-485	-550	-635	-730	-845
Rajustements nets	-807	-785	-825	-900	-995	-1 105	-1 230
Moyenne du secteur privé – Comptes publics	4 954	4 905	4 940	4 985	5 040	5 105	5 170

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

- Les autres taxes et droits d'accise comprennent principalement les taxes et droits sur l'alcool et sur les produits du tabac. Deux principaux rajustements interviennent lors de la conversion des autres taxes et droits d'accise des comptes nationaux aux comptes publics.
- Le premier se rapporte au reclassement de certains revenus divers qui sont constatés à titre de revenus non fiscaux dans les comptes publics.
- Le deuxième est attribuable à la différence entre le rajustement de comptabilité d'exercice selon les comptes nationaux, relatif au moment où les montants sont perçus, et le rajustement de comptabilité d'exercice selon les comptes publics, qui reflète le montant sous-jacent des taxes et droits à payer.

Conversion des comptes nationaux aux comptes publics

Tableau A3.10

Moyenne des projections du secteur privé concernant les revenus provenant des cotisations d'assurance-emploi

	Données réelles						
	2004- 2005	2005- 2006	2006- 2007	2007- 2008	2008- 2009	2009- 2010	2010- 2011
	(M\$)						
Moyenne du secteur privé – Comptes nationaux	17 426	17 640	16 675	17 015	17 565	18 180	18 870
Reclassement							
Gouvernement du Canada à titre d'employeur	-348	-350	-335	-340	-350	-365	-375
Rajustements pour exercices antérieurs	229	0	0	0	0	0	0
Rajustements nets	-119	-350	-335	-340	-350	-365	-375
Moyenne du secteur privé – Comptes publics	17 307	17 285	16 340	16 675	17 215	17 815	18 490

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

- La conversion, des comptes nationaux aux comptes publics, des revenus provenant des cotisations d'assurance-emploi exige qu'on soustraie le montant des cotisations versées par le gouvernement du Canada en qualité d'employeur du montant estimatif indiqué dans les comptes nationaux, étant donné que ce montant est déduit des revenus et des charges selon les comptes publics. Au cours des prochaines années, ce rajustement devrait augmenter au même rythme que les revenus au titre des cotisations d'assurance-emploi.
- Les autres corrections tiennent essentiellement compte des rajustements pour les exercices antérieurs, qui surviennent parce que le ministère des Finances Canada doit estimer, tout au long de l'exercice, la part du total des retenues à la source qui représente les cotisations d'assurance-emploi. Lorsque la cotisation a été établie à l'égard de toutes les déclarations de revenus (habituellement en décembre de l'année suivant l'année d'imposition), les cotisations d'assurance-emploi sont connues avec certitude. Le rajustement des comptes nationaux survient donc avec un certain décalage; il ne fait pas l'objet d'un report prospectif sur la période de planification.

Conversion des comptes nationaux aux comptes publics

Tableau A3.11

Moyenne des projections du secteur privé concernant les autres revenus non fiscaux

	Données réelles						
	2004- 2005	2005- 2006	2006- 2007	2007- 2008	2008- 2009	2009- 2010	2010- 2011
	(M\$)						
Moyenne du secteur privé – Comptes nationaux	13 262	13 660	14 195	14 450	14 790	15 305	15 805
Reclassements							
Revenus externes déduits							
des dépenses	-3 044	-3 150	-3 210	-3 295	-3 385	-3 465	-3 590
Sociétés d'État	2 611	2 295	2 030	2 475	2 325	2 245	2 230
Intérêts et pénalités	2 349	2 190	2 315	2 440	2 555	2 675	2 830
Petro-Canada	2 562	0	0	0	0	0	0
Réévaluations et gains/ pertes nets	-813	-1 325	0	0	0	0	0
Recouvrement ayant trait aux allocations aux jeunes	-605	-645	-695	-735	-770	-805	-850
Organismes, fonds et fondations	-725	-745	-765	-790	-815	-835	-860
Autres	-691	-710	-840	-1 050	-965	-945	-970
Rajustements nets	1 645	-2 090	-1 175	-955	-1 060	-1 135	-1 205
Moyenne du secteur privé – Comptes publics	14 907	11 570	13 020	13 495	13 730	14 170	14 595

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

■ Selon les comptes nationaux, les autres revenus non fiscaux englobent les revenus des sociétés d'État et ceux provenant de la vente de biens et de services, des opérations de change et des placements ainsi que des transferts provenant de personnes et d'autres administrations. Les composantes des comptes publics sont nettement différentes, comme il est indiqué ci-dessous.

- Dans les comptes publics, les revenus des ministères générés par certains services, comme les contrats de services policiers conclus avec les provinces, sont déduits des charges, tandis qu'ils figurent comme montant brut dans les comptes nationaux.
- Les bénéfices non répartis des sociétés d'État entreprises ne sont pas compris dans les comptes nationaux, mais le sont dans les comptes publics.
- Il faut ajouter l'intérêt et les pénalités exigibles sur les impôts en souffrance puisque ces éléments font partie des autres revenus non fiscaux dans les comptes publics, mais sont répartis en fonction des revenus pertinents dans les comptes nationaux.
- Le revenu tiré de la vente par le gouvernement du reste de ses actions de Petro-Canada n'est pas comptabilisé dans les comptes nationaux, et il faut donc l'ajouter en 2004-2005.

- Les réévaluations (surtout celles liées aux opérations de change), de même que les gains et les pertes découlant des ventes d'actifs, ne sont pas comprises dans les revenus courants selon les comptes nationaux, mais le sont selon les comptes publics.
- Il faut déduire le montant du recouvrement ayant trait aux allocations aux jeunes des revenus figurant dans les comptes nationaux, puisque ce montant est déclaré sur une base nette dans les comptes publics.
- Enfin, les comptes nationaux comprennent les revenus d'intérêt et les ventes d'un certain nombre d'entités qui ne sont pas considérées comme faisant partie du gouvernement du Canada aux fins des comptes publics, y compris les revenus d'intérêt provenant des fiducies et fondations mises sur pied par des tiers.

Conversion des comptes nationaux aux comptes publics

Tableau A3.12

Moyenne des projections du secteur privé concernant les charges du gouvernement du Canada (selon les comptes nationaux)

	Données réelles						
	2004- 2005	2005- 2006	2006- 2007	2007- 2008	2008- 2009	2009- 2010	2010- 2011
	(M\$)						
Charges du gouvernement du Canada							
Biens et services	52 772	54 895	57 175	59 405	62 615	65 675	68 375
Transferts courants							
Aux particuliers							
Prestations de SV	28 300	29 645	31 020	32 370	33 870	35 470	37 150
Prestations d'assurance-emploi	13 197	13 220	13 690	14 160	14 725	15 280	15 900
PFCE	8 746	9 290	9 670	9 850	9 980	10 110	10 240
Crédit pour la TPS	3 384	3 440	3 515	3 585	3 675	3 765	3 845
Autres	12 218	12 725	13 035	13 410	13 865	14 360	14 880
Aux entreprises	5 366	5 185	5 270	5 020	4 860	4 835	4 850
Aux non-résidents	4 056	4 120	4 360	4 645	4 940	5 275	5 665
À d'autres administrations							
Transferts fédéraux pour la santé et les autres programmes sociaux	26 955	25 090	26 295	28 135	29 530	31 295	32 850
Péréquation	10 963	13 730	11 280	11 675	12 085	12 510	12 945
Autres	10 784	12 680	12 045	12 545	13 035	14 340	14 650
Intérêt sur la dette publique	32 270	32 420	32 810	33 185	33 005	32 965	32 840
Total des dépenses	209 011	216 440	220 165	227 985	236 185	245 880	254 190
Référence							
Total des charges – Comptes publics	196 794	194 235	202 385	210 390	218 310	227 095	234 810

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

- Le concept du total des dépenses selon les comptes nationaux correspond généralement au concept du total des charges selon les comptes publics, y compris les frais de la dette publique. Les montants indiqués dans les comptes nationaux comprennent tous les principaux transferts aux particuliers, comme la SV et les prestations d'assurance-emploi, de même que d'autres transferts aux particuliers, comme les programmes d'aide à la recherche, aux étudiants, et aux peuples et organisations autochtones. Dans les comptes nationaux, les transferts aux particuliers comprennent aussi la PFCE et le crédit pour la TPS. Les crédits d'impôt remboursables consentis aux particuliers et aux entreprises sont également compris dans les comptes nationaux à titre de transferts aux particuliers et de transferts aux entreprises, respectivement.
- Les transferts aux autres administrations englobent les transferts à l'appui des soins de santé, de la péréquation, de la formation de la main-d'œuvre et des infrastructures, ainsi que les transferts aux universités et aux administrations territoriales.

Conversion des comptes nationaux aux comptes publics

Tableau A3.13

Moyenne des projections du secteur privé concernant les prestations aux aînés

	Données réelles						
	2004- 2005	2005- 2006	2006- 2007	2007- 2008	2008- 2009	2009- 2010	2010- 2011
	(M\$)						
Moyenne du secteur privé – Comptes nationaux	28 300	29 645	31 020	32 370	33 870	35 470	37 150
Reclassements							
Paiements à des non-résidents	359	375	380	390	400	410	420
Remboursements fondés sur le revenu	-745	-775	-825	-865	-905	-945	-985
Total	-385	-400	-445	-470	-500	-530	-565
Autres	-44						
Rajustements nets	-429	-400	-445	-475	-505	-535	-565
Moyenne du secteur privé – Comptes publics	27 871	29 245	30 575	31 895	33 365	34 935	36 585

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

- La conversion, des comptes nationaux aux comptes publics, des prestations aux aînés nécessite l'addition aux comptes nationaux des prestations de SV versées à des non-résidents. Dans les comptes nationaux, ces paiements sont considérés comme des transferts à des non-résidents.
- Les remboursements découlant de l'application du critère de revenu aux prestations de SV dans le cas des retraités dont le revenu net dépassait 60 806 \$ au 1^{er} octobre (ce montant étant indexé trimestriellement), qui s'effectuent par le truchement du régime fiscal au moment de la production des déclarations de revenus, réduisent les paiements de SV inscrits dans les comptes publics, mais non ceux indiqués dans les comptes nationaux.

Conversion des comptes nationaux aux comptes publics

Tableau A3.14

Moyenne des projections du secteur privé concernant les prestations d'assurance-emploi

	Données réelles						
	2004- 2005	2005- 2006	2006- 2007	2007- 2008	2008- 2009	2009- 2010	2010- 2011
	(M\$)						
Moyenne du secteur privé – Comptes nationaux	13 197	13 220	13 690	14 160	14 725	15 280	15 900
Reclassements							
Prestations d'emploi et subventions au titre des mesures de soutien	784	780	780	780	780	780	780
Transferts aux provinces au titre de l'assurance-emploi	891	895	895	895	895	895	895
Total	1 675	1 675	1 675	1 675	1 675	1 675	1 675
Économies du CED		-110	-205	-345	-375	-375	-375
Autres	-124	-125	-130	-135	-140	-150	-160
Rajustements nets	1 551	1 440	1 340	1 195	1 160	1 150	1 140
Moyenne du secteur privé – Comptes publics	14 748	14 660	15 030	15 355	15 885	16 430	17 040

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

- La conversion, des comptes nationaux aux comptes publics, des prestations d'assurance-emploi nécessite les rajustements suivants :
 - L'estimation selon les comptes nationaux n'englobe que les prestations d'emploi et mesures de soutien (PEMS) que le Système de comptabilité nationale (SCN) traite comme des transferts directs à des particuliers. Ces prestations et mesures représentent près du tiers du total des dépenses consacrées aux PEMS. Il faut donc ajouter les deux tiers du coût des PEMS, qui sont inclus dans les dépenses selon les comptes nationaux mais non dans les transferts aux personnes, étant donné que l'estimation des prestations d'assurance-emploi figurant dans les comptes publics englobe toutes les charges au titre des PEMS.
 - Le coût des transferts aux provinces financés par le programme de l'assurance-emploi figure parmi les transferts aux provinces dans les comptes nationaux, mais est inclus dans les prestations d'assurance-emploi dans les comptes publics.
 - Le Comité d'examen des dépenses (CED) a indiqué des économies devant découler d'une plus grande efficacité du programme d'assurance-emploi, qui sont soustraites des prévisions selon les comptes nationaux. L'autre partie des économies indiquées par le CED à l'égard du programme d'assurance-emploi a trait au volet opérationnel du programme.
 - Le rajustement qui reste tient compte du fait que les remboursements sont compris dans les comptes nationaux, mais exclus des comptes publics. On prévoit que ce rajustement augmentera au même rythme que les prestations d'assurance-emploi selon les comptes nationaux pendant la période de planification.

Conversion des comptes nationaux aux comptes publics

Tableau A3.15

Moyenne des projections du secteur privé concernant les transferts fédéraux pour la santé et les autres programmes sociaux

	Données réelles						
	2004- 2005	2005- 2006	2006- 2007	2007- 2008	2008- 2009	2009- 2010	2010- 2011
	(M\$)						
Moyenne du secteur privé – Comptes nationaux	26 955	25 090	26 295	28 135	29 530	31 295	32 850
Reclassements							
Montant des paiements de remplacement pour programmes permanents	2 745	2 835	2 995	3 165	3 300	3 445	3 625
Apprentissage et garde des jeunes enfants		-700	-650	-1 150	-1 150	-1 150	-1 150
Total	2 745	2 135	2 345	2 015	2 150	2 295	2 475
Rajustements de comptabilité d'exercice							
Fonds pour l'équipement diagnostique et médical	-500						
Supplément du TCSPS pour 2003-2004	-1 393						
Fonds pour la santé publique et l'immunisation de 2004	-400						
Total	-2 293						
Autres	424						
Rajustements nets	876	2 135	2 345	2 015	2 150	2 295	2 475
Moyenne du secteur privé – Comptes publics	27 831	27 225	28 640	30 150	31 680	33 590	35 325

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

- Les rajustements suivants sont nécessaires pour passer des comptes nationaux aux comptes publics :
- Les comptes nationaux comprennent les transferts au titre des paiements de remplacement pour programmes permanents et au titre de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants, tandis que, dans les comptes publics, ces transferts sont indiqués à part dans les autres principaux transferts à d'autres administrations.
 - Des rajustements d'échelonnement sont nécessaires puisque les comptes nationaux comptabilisent les dépenses au moment où les paiements sont effectivement versés aux fiducies, tandis que les comptes publics reflètent le moment auquel ces montants sont engagés. Ces rajustements s'appliquent aux paiements effectués au titre du Fonds pour l'équipement diagnostique et médical, du supplément du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) et du Fonds pour la santé publique et l'immunisation.
 - Des écarts entre ces séries peuvent également résulter du fait que les plus récents comptes nationaux ne reflètent pas les données financières définitives de fin d'exercice indiquées dans les *Comptes publics du Canada* de 2005.

Conversion des comptes nationaux aux comptes publics

Tableau A3.16

Moyenne des projections du secteur privé concernant les transferts fiscaux

	Données réelles						
	2004- 2005	2005- 2006	2006- 2007	2007- 2008	2008- 2009	2009- 2010	2010- 2011
	(M\$)						
Moyenne du secteur privé – Comptes nationaux	10 963	13 730	11 280	11 675	12 085	12 510	12 945
Reclassements							
Formule de financement des territoires	1 962	2 030	2 070	2 140	2 215	2 295	2 375
Subventions législatives	32	30	30	30	30	30	30
Recouvrement ayant trait aux allocations aux jeunes	-604	-645	-695	-735	-770	-805	-845
Accords sur les revenus tirés de l'exploitation des ressources extracôtières	2 830	-2 830					
Autres paiements	477	30					
Total	4 697	-1 385	1 405	1 435	1 475	1 520	1 560
Rajustements de comptabilité d'exercice							
Provision pour évaluation	-120						
Prêts aux provinces	684						
Total	564						
Autres	-55						
Rajustements nets	5 206	-1 385	1 405	1 435	1 475	1 520	1 560
Moyenne du secteur privé – Comptes publics	16 169	12 345	12 685	13 110	13 560	14 030	14 505

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

- Les transferts fiscaux selon les comptes nationaux regroupent les paiements de péréquation et de stabilisation. Pour les convertir en transferts selon les comptes publics, il faut ajouter des montants qui reflètent les paiements effectués à l'égard de la formule de financement des territoires, du recouvrement ayant trait aux allocations aux jeunes et des subventions législatives. Le paiement ponctuel au titre des accords sur les revenus tirés de l'exploitation des ressources extracôtières est rajusté puisque les comptes nationaux comptabilisent les dépenses au moment où les paiements sont effectivement versés, tandis que les comptes publics reflètent le moment auquel ces montants sont engagés.
- Des rajustements de comptabilité d'exercice sont également nécessaires en raison du fait que les comptes nationaux indiquent les versements en espèces de la péréquation, tandis que les comptes publics constatent les droits à péréquation.
- D'autres rajustements sont apportés parce que la plus récente version des comptes nationaux ne reflète pas les résultats définitifs de fin d'exercice.

Conversion des comptes nationaux aux comptes publics

Tableau A3.17

Moyenne des projections du secteur privé concernant les dépenses de programmes directes

	Données réelles 2004- 2005	2005- 2006	2006- 2007	2007- 2008	2008- 2009	2009- 2010	2010- 2011
	(M\$)						
Autres dépenses de programmes							
Dépenses courantes pour les biens et services	52 772	54 895	57 175	59 405	62 615	65 675	68 375
Autres programmes							
Prestation fiscale canadienne pour enfants	8 746	9 290	9 670	9 850	9 980	10 110	10 240
Crédit pour la TPS	3 384	3 440	3 515	3 585	3 675	3 765	3 845
Autres transferts à des particuliers	12 218	12 725	13 035	13 410	13 865	14 360	14 880
Subventions	5 366	5 185	5 270	5 020	4 860	4 835	4 850
Transferts à des non-résidents	4 056	4 120	4 360	4 645	4 940	5 275	5 665
Autres transferts à d'autres administrations	10 784	12 680	12 045	12 545	13 035	14 340	14 650
Dépenses incluses dans le compte de capital et financier							
Déduction pour amortissement	-3 623	-3 645	-3 660	-3 705	-3 930	-4 355	-4 765
Transferts nets de capital	-269	-95	725	1 205	1 340	1 240	1 485
Formation de capital	3 554	3 695	3 750	4 265	6 310	7 560	7 560
Autres dépenses de programmes – Comptes nationaux	96 988	102 290	105 885	110 225	116 690	122 805	126 785
Reclassements							
Prestations pour aînés à des non-résidents	-359	-375	-380	-390	-400	-410	-420
Prestations d'emploi et mesures de soutien/Transferts au titre de l'assurance-emploi aux provinces	-1 675	-1 675	-1 675	-1 675	-1 675	-1 675	-1 675
Cotisations à l'assurance-emploi du gouvernement du Canada	-348	-350	-335	-340	-350	-365	-375
Prestation fiscale canadienne pour enfants	-8 746	-9 290	-9 670	-9 850	-9 980	-10 110	-10 240
Crédit pour la TPS	-3 384	-3 440	-3 515	-3 585	-3 675	-3 765	-3 845
Apprentissage et garde des jeunes enfants		-50	-50	-50	-50	-50	-50
Nouveau pacte pour les villes et les collectivités		-600	-600	-800	-1 000	-2 000	-2 000
Formule de financement des territoires	-1 962	-2 030	-2 070	-2 140	-2 215	-2 295	-2 375
Subventions législatives	-32	-30	-30	-30	-30	-30	-30
Revenus externes déduits des dépenses	-3 044	-3 150	-3 210	-3 295	-3 385	-3 465	-3 590
Revenus des sociétés d'État consolidées	-1 506	-1 535	-1 565	-1 600	-1 630	-1 665	-1 695
Crédits d'impôt remboursables	-894	-1 010	-1 070	-1 100	-1 095	-1 140	-1 160
Autres rajustements							
Mauvaises créances	2 235	2 310	2 325	2 370	2 420	2 460	2 515
Rajustements de capital	-332	-450	-480	-925	-2 740	-3 705	-3 700
Prestations aux anciens combattants et aux employés	2 455	405	380	480	380	150	165
Autres	-1 298	-2 040	-1 185	-1 010	-930	-930	-960
Rajustements nets	-18 890	-23 310	-23 130	-23 940	-26 355	-28 995	-29 435
Dépenses de programmes directes – Comptes publics	78 098	78 980	82 755	86 285	90 335	93 810	97 350

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

- Les dépenses de programmes directes figurant dans les comptes nationaux incluent des dépenses qu'engage le gouvernement du Canada à l'égard de biens et services, des transferts à des particuliers et des transferts à d'autres administrations, de même que les transferts à des entreprises et à des non-résidents.
 - Un certain nombre de rajustements doivent être apportés pour tenir compte de différences de classement entre les comptes nationaux et les comptes publics, qui sont décrites dans les sections précédentes. Il s'agit notamment de rajustements ayant trait à la PFCE et au crédit pour la TPS.
 - Les autres rajustements tiennent principalement compte de différences conceptuelles entre les deux méthodes. Les comptes publics comportent une provision pour mauvaises créances se rapportant essentiellement aux impôts payables. Le prêt net selon les comptes nationaux comptabilise les acquisitions d'immobilisations selon la comptabilité axée sur les dépenses, les constatant l'année de leur acquisition, tandis que les comptes publics les comptabilisent selon la comptabilité d'exercice et constatent l'amortissement de toutes les immobilisations sur leur durée de vie utile.
 - Les comptes nationaux englobent les paiements directs au titre des prestations d'invalidité des anciens combattants, tandis que les comptes publics comptabilisent à titre de passif la valeur actualisée de tous les paiements futurs prévus. Des rajustements sont également apportés aux comptes nationaux pour tenir compte des prestations aux employés.
 - Au nombre des autres rajustements conceptuels, mentionnons l'élimination des transferts faits par des organisations sans lien de dépendance et la suppression des frais de services bancaires imputés. En outre, les plus récentes données selon les comptes nationaux ne reflètent pas les résultats définitifs de fin d'exercice figurant dans les *Comptes publics du Canada* de 2005.

Conversion des comptes nationaux aux comptes publics

Tableau A3.18

Moyenne des projections du secteur privé concernant les frais de la dette publique

	Données réelles						
	2004- 2005	2005- 2006	2006- 2007	2007- 2008	2008- 2009	2009- 2010	2010- 2011
	(M\$)						
Moyenne du secteur privé – Comptes nationaux	32 270	32 420	32 810	33 185	33 005	32 965	32 840
Reclassements							
Obligations aux termes de contrats de location-acquisition	165	140	140	140	140	140	140
Frais de service de la dette et coût d'émission de nouveaux emprunts	80	105	105	105	105	105	105
Total	245	245	245	245	245	245	245
Échelonnement des paiements/ Rajustements de comptabilité d'exercice							
Rajustement de l'intérêt sur les pensions	-1 365	-1 145	-1 190	-1 230	-1 250	-1 240	-1 190
Autres (rajustement de l'intérêt sur les pensions des anciens combattants)	2 430	2 495	2 530	2 560	2 585	2 575	2 535
Total	1 065	1 350	1 340	1 330	1 335	1 335	1 345
Autres	542						
Rajustements nets	1 852	1 595	1 585	1 575	1 580	1 580	1 590
Moyenne du secteur privé – Comptes publics	34 122	34 015	34 395	34 760	34 585	34 545	34 430

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

- Deux importants rajustements de comptabilité d'exercice sont apportés aux projections selon les comptes nationaux pour permettre le rapprochement entre les deux séries de projections.
 - Premièrement, le montant estimatif de l'intérêt sur le passif des régimes de retraite selon les comptes nationaux est rajusté pour englober le rendement de l'actif de ces régimes et les intérêts perçus sur le passif actuariel moyen.
 - Deuxièmement, dans les comptes nationaux, les montants versés au titre des avantages sociaux des employés, des prestations postérieures à l'emploi et des prestations de retraite des anciens combattants sont inscrits dans les autres dépenses de programmes, tandis que, dans les comptes publics, les frais de la dette publique englobent l'intérêt sur le passif au titre de ces programmes.
- D'autres rajustements sont apportés parce que les plus récents comptes nationaux ne reflètent pas les résultats définitifs de fin d'exercice figurant dans les *Comptes publics du Canada* de 2005.

Annexe 4

Description détaillée des mesures fiscales

Aperçu

La présente annexe fournit des renseignements détaillés sur le nouveau plan de réduction des impôts et sur les autres mesures fiscales proposées dans la Mise à jour.

Le tableau suivant donne la liste de ces mesures et fournit une estimation de leur impact financier.

Tableau A4.1
Impact financier des mesures fiscales proposées

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	Total
	(M\$)						
Mesures visant l'impôt sur le revenu des particuliers							
Accélérer l'augmentation prévue du montant personnel de base	1 880	1 800	1 620	790	125	130	6 345
Ramener le taux de 16 % à 15 % (1 ^{er} janvier 2005) ¹	3 225	2 670	2 705	2 780	2 835	2 890	17 105
Ramener le taux de 22 % à 21 % (1 ^{er} janvier 2010)	—	—	—	—	390	1 575	1 965
Ramener le taux de 26 % à 25 % (1 ^{er} janvier 2010)	—	—	—	—	110	450	560
Hausser la tranche de revenu supérieure à 200 000 \$ (1 ^{er} janvier 2010)	—	—	—	—	180	730	910
Instaurer une prestation fiscale pour le revenu gagné (1 ^{er} janvier 2008)	—	—	125	500	625	1 000	2 250
Majorer la Prestation pour enfants handicapés		10	10	10	10	10	50
Majorer le supplément remboursable pour frais médicaux	5	10	10	10	15	15	65
Total	5 110	4 490	4 470	4 090	4 290	6 800	29 250
Mesures visant l'impôt des sociétés							
Accélérer l'élimination de l'impôt fédéral sur le capital	225	570	225	—	—	—	1 020
Prolonger les périodes de report prospectif	—	—	—	—	—	—	—
Accélérer la déduction pour amortissement à l'égard de certains types de matériel de bioénergie forestière	5	10	20	25	25	25	110
Total	230	580	245	25	25	25	1 130
Total	5 340	5 070	4 715	4 115	4 315	6 825	30 380

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Y compris l'impact sur les crédits d'impôt non remboursables.

Accélération d'augmentations du montant personnel de base prévues dans le budget de 2005

Le régime d'impôt sur le revenu comprend des crédits personnels qui permettent aux particuliers de toucher un montant de revenu de base sans payer d'impôt fédéral sur le revenu.

Le budget de 2005 proposait que, d'ici 2009, le montant de revenu que tous les Canadiens peuvent gagner sans payer d'impôt fédéral sur le revenu, qui est de 8 148 \$ en 2005, passe à au moins 10 000 \$ par suite d'augmentations progressives du montant personnel de base. Le plan fiscal proposé accélérera les augmentations prévues dans le budget de 2005, comme l'indique le tableau suivant.

Tableau A4.2

Augmentations prévues du montant personnel de base : budget de 2005 et Mise à jour de 2005

	2005	2006	2007	2008	2009 ¹
			(\$)		
Augmentations prévues dans le budget de 2005	–	100	100	400	600
Nouveau calendrier proposé pour les augmentations	500	200	100	100	300

¹ Le plus élevé du montant indiqué ou d'un montant qui porte le montant personnel de base à 10 000 \$.

Le régime d'impôt sur le revenu prévoit également un montant personnel, qui est d'au plus 6 919 \$ en 2005, à l'égard d'un époux ou conjoint de fait ou d'une personne entièrement à charge. Ce montant devait également augmenter en vertu du budget de 2005. Le plan fiscal proposé accélérera les augmentations prévues dans le budget de 2005, comme l'indique le tableau suivant.

Tableau A4.3

Augmentations prévues du montant pour époux ou conjoint de fait et du montant pour une personne à charge admissible : budget de 2005 et Mise à jour de 2005

	2005	2006	2007	2008	2009 ¹
			(\$)		
Augmentations prévues dans le budget de 2005	–	85	85	340	510
Nouveau calendrier proposé pour les augmentations	425	170	85	85	255

¹ Le plus élevé du montant indiqué ou d'un montant qui porte le montant à 8 500 \$.

Ces augmentations proposées des montants s'ajouteront à celles qui découlent de l'indexation du régime fiscal. Le montant de base servant au calcul du montant pour époux ou conjoint de fait (y compris le montant équivalent qu'un particulier célibataire peut demander à l'égard d'une personne entièrement à sa charge) est réduit dollar pour dollar du revenu net de la personne à charge au-delà d'un certain seuil. Ce seuil est conçu pour faire en sorte qu'un petit montant de revenu de cette personne n'entre pas dans le calcul de ces crédits. Ce seuil sera rajusté pour tenir compte des augmentations décrites ci-dessus.

En vertu de mesures législatives proposées, s'il y a un excédent imprévu à la clôture des livres d'un exercice financier et si le ministre des Finances juge que cela est prudent sur le plan financier, un montant égal au tiers de cet excédent sera attribué à un allègement permanent sous forme d'augmentation du montant personnel de base (avec des modifications corrélatives du montant pour époux ou conjoint de fait et du montant pour une personne entièrement à charge).

Réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers grâce aux modifications des taux d'imposition et des seuils

Le nouveau plan fiscal propose que les taux de l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers soient réduits comme suit :

- Le taux le plus bas, de 16 %, est ramené à 15 % avec effet au 1^{er} janvier 2005.
- Le taux de 22 % est ramené à 21 % à compter du 1^{er} janvier 2010.
- Le taux de 26 % est ramené à 25 % à compter du 1^{er} janvier 2010.
- Le seuil de revenu imposable au-delà duquel le taux maximum de 29 % commence à s'appliquer est haussé à 200 000 \$ à compter du 1^{er} janvier 2010.

Tous les seuils des tranches de revenu, y compris le nouveau seuil d'application du taux maximal, augmenteraient automatiquement au fil du temps sous l'effet de l'indexation.

Le régime fiscal canadien prévoit que le taux qui s'applique généralement aux crédits non remboursables et à l'impôt minimum de remplacement est le taux d'imposition le plus bas. Avec la réduction à 15 % du taux d'imposition le plus bas, le taux appliqué aux crédits non remboursables et à l'impôt minimum de remplacement sera donc ramené de 16 % à 15 %.

Impact des réductions proposées de l'impôt sur le revenu des particuliers sur des contribuables types : 2006 et 2010

Tableau A4.4

Particulier célibataire – 2006

Revenu total	Impôt fédéral net avant le budget de 2005	Budget de 2005	Mise à jour de 2005		Prestation pour les coûts de l'énergie	Réduction d'impôt ²	Pourcentage de variation de l'impôt ³
		Augmentation du montant personnel de base	Accélération du montant personnel de base	Taux de 16 % réduit à 15 % ¹			
			(\$)				(%)
10 000	-93	-16	-97	-5	0	-118	–
20 000	1 320	-16	-97	-98	0	-211	-16
30 000	2 809	-16	-97	-191	0	-304	-11
40 000	4 888	-16	-97	-246	0	-359	-7
60 000	9 274	-16	-97	-246	0	-359	-4
75 000	12 676	-16	-97	-246	0	-359	-3
100 000	19 176	-16	-97	-246	0	-359	-2
150 000	33 141	-16	-97	-246	0	-359	-1

¹ Y compris l'impact sur les crédits d'impôt non remboursables.

² Un nombre négatif indique une réduction de l'impôt net sur le revenu des particuliers payé au gouvernement fédéral ou une augmentation des crédits fédéraux remboursables (c.-à-d. la Prestation fiscale canadienne pour enfants et le crédit pour la taxe sur les produits et services).

³ Lorsque des particuliers et des familles reçoivent des crédits fédéraux remboursables plus élevés que le montant d'impôt fédéral sur le revenu des particuliers qu'ils paient, ils ne paient aucun impôt fédéral net sur le revenu des particuliers. Un tiret indique que le pourcentage d'allègement fiscal ne peut être calculé parce que le montant initial d'impôt payé est inférieur ou égal à zéro.

Tableau A4.5

Parent seul avec un enfant – 2006

Revenu total	Impôt fédéral net avant le budget de 2005	Budget de 2005	Mise à jour de 2005		Prestation pour les coûts de l'énergie	Réduction d'impôt ³	Pourcentage de variation de l'impôt ⁴
		Augmentation du montant personnel de base ¹	Accélération du montant personnel de base ¹	Taux de 16 % réduit à 15 % ²			
			(\$)				(%)
10 000	-4 097	0	0	0	-250	-250	–
20 000	-3 836	-9	0	0	-250	-259	–
30 000	-2 111	-30	-180	-64	-250	-524	–
40 000	246	-30	-180	-140	-250	-600	–
60 000	5 655	-30	-180	-169	0	-379	-7
75 000	9 255	-30	-180	-169	0	-379	-4
100 000	16 076	-30	-180	-169	0	-379	-2
150 000	29 984	-30	-180	-169	0	-379	-1

¹ Y compris les hausses des crédits personnels à l'égard d'une personne entièrement à charge.

² Y compris l'impact sur les crédits d'impôt non remboursables.

³ Un nombre négatif indique une réduction de l'impôt net sur le revenu des particuliers payé au gouvernement fédéral ou une augmentation des crédits fédéraux remboursables (c.-à-d. la Prestation fiscale canadienne pour enfants et le crédit pour la taxe sur les produits et services).

⁴ Lorsque des particuliers et des familles reçoivent des crédits fédéraux remboursables plus élevés que le montant d'impôt fédéral sur le revenu des particuliers qu'ils paient, ils ne paient aucun impôt fédéral net sur le revenu des particuliers. Un tiret indique que le pourcentage d'allègement fiscal ne peut être calculé parce que le montant initial d'impôt payé est inférieur ou égal à zéro.

Tableau A4.6

Famille à un revenu avec deux enfants – 2006

Revenu total	Impôt fédéral net avant le budget de 2005	Budget de 2005	Mise à jour de 2005		Prestation pour les coûts de l'énergie	Réduction d'impôt ³	Pourcentage de variation de l'impôt ⁴
		Augmentation du montant personnel de base ¹	Accélération du montant personnel de base ¹	Taux de 16 % réduit à 15 % ²			
			(\$)				(%)
10 000	-7 243	0	0	0	-250	-250	–
20 000	-7 243	-30	-180	-21	-250	-481	–
30 000	-3 070	-30	-180	-115	-250	-575	–
40 000	828	-30	-180	-169	0	-379	-46
60 000	6 270	-30	-180	-169	0	-379	-6
75 000	10 272	-30	-180	-169	0	-379	-4
100 000	17 772	-30	-180	-169	0	-379	-2
150 000	32 014	-30	-180	-169	0	-379	-1

¹ Y compris les hausses des crédits personnels à l'égard d'un époux ou conjoint de fait.

² Y compris l'impact sur les crédits d'impôt non remboursables.

³ Un nombre négatif indique une réduction de l'impôt net sur le revenu des particuliers payé au gouvernement fédéral ou une augmentation des crédits fédéraux remboursables (c.-à-d. la Prestation fiscale canadienne pour enfants et le crédit pour la taxe sur les produits et services).

⁴ Lorsque des particuliers et des familles reçoivent des crédits fédéraux remboursables plus élevés que le montant d'impôt fédéral sur le revenu des particuliers qu'ils paient, ils ne paient aucun impôt fédéral net sur le revenu des particuliers. Un tiret indique que le pourcentage d'allègement fiscal ne peut être calculé parce que le montant initial d'impôt payé est inférieur ou égal à zéro.

Tableau A4.7

Famille à deux revenus avec deux enfants – 2006

Revenu total	Impôt fédéral net avant le budget de 2005	Budget de 2005	Mise à jour de 2005		Prestation pour les coûts de l'énergie	Réduction d'impôt ³	Pourcentage de variation de l'impôt ⁴
		Augmentation du montant personnel de base ¹	Accélération du montant personnel de base ¹	Taux de 16 % réduit à 15 % ²			
			(\$)				(%)
10 000	-7 243	0	0	0	-250	-250	–
20 000	-7 243	0	0	0	-250	-250	–
30 000	-5 840	-31	-188	-37	-250	-506	–
40 000	-3 020	-31	-188	-107	-250	-576	–
60 000	2 514	-32	-195	-272	0	-499	-20
75 000	5 919	-32	-195	-327	0	-554	-9
100 000	11 711	-32	-195	-420	0	-647	-6
150 000	23 430	-32	-195	-492	0	-718	-3

¹ Y compris les hausses des crédits personnels à l'égard d'un époux ou conjoint de fait.

² Y compris l'impact sur les crédits d'impôt non remboursables.

³ Un nombre négatif indique une réduction de l'impôt net sur le revenu des particuliers payé au gouvernement fédéral ou une augmentation des crédits fédéraux remboursables (c.-à-d. la Prestation fiscale canadienne pour enfants et le crédit pour la taxe sur les produits et services).

⁴ Lorsque des particuliers et des familles reçoivent des crédits fédéraux remboursables plus élevés que le montant d'impôt fédéral sur le revenu des particuliers qu'ils paient, ils ne paient aucun impôt fédéral net sur le revenu des particuliers. Un tiret indique que le pourcentage d'allègement fiscal ne peut être calculé parce que le montant initial d'impôt payé est inférieur ou égal à zéro.

Tableau A4.8
Particulier célibataire – 2010

Revenu total	Impôt fédéral net avant le budget de 2005	Budget de 2005	Mise à jour de 2005			Hausse du seuil d'application du taux maximal	Total	
		Augmentation du montant personnel de base	Taux de 16 % réduit à 15 % ¹	Taux de 22 % réduit à 21 %	Taux de 26 % réduit à 25 %		Réduction d'impôt ²	Pourcentage de variation de l'impôt ³
			(\$)					(%)
10 000	-207	-82	0	0	0	0	-82	–
20 000	1 183	-205	-85	0	0	0	-290	-25
30 000	2 672	-205	-179	0	0	0	-384	-14
40 000	4 551	-205	-262	-8	0	0	-475	-10
60 000	8 970	-205	-262	-208	0	0	-675	-8
75 000	12 270	-205	-262	-358	0	0	-825	-7
100 000	18 635	-205	-262	-392	-216	0	-1 075	-6
150 000	32 313	-205	-262	-392	-490	-904	-2 253	-7

¹ Y compris l'impact sur les crédits d'impôt non remboursables.

² Un nombre négatif indique une réduction de l'impôt net sur le revenu des particuliers payé au gouvernement fédéral ou une augmentation des crédits fédéraux remboursables (c.-à-d. la Prestation fiscale canadienne pour enfants et le crédit pour la taxe sur les produits et services).

³ Lorsque des particuliers et des familles reçoivent des crédits fédéraux remboursables plus élevés que le montant d'impôt fédéral sur le revenu des particuliers qu'ils paient, ils ne paient aucun impôt fédéral net sur le revenu des particuliers. Un tiret indique que le pourcentage d'allègement fiscal ne peut être calculé parce que le montant initial d'impôt payé est inférieur ou égal à zéro.

Tableau A4.9
Parent seul avec un enfant – 2010

Revenu total	Impôt fédéral net avant le budget de 2005	Budget de 2005	Mise à jour de 2005			Hausse du seuil d'application du taux maximal	Total	
		Augmentation du montant personnel de base ¹	Taux de 16 % réduit à 15 % ²	Taux de 22 % réduit à 21 %	Taux de 26 % réduit à 25 %		Réduction d'impôt ³	Pourcentage de variation de l'impôt ⁴
			(\$)					(%)
10 000	-4 434	0	0	0	0	0	0	–
20 000	-4 161	0	0	0	0	0	0	–
30 000	-2 835	-380	-40	0	0	0	-420	–
40 000	-601	-380	-117	0	0	0	-497	–
60 000	5 093	-380	-174	-138	0	0	-692	-14
75 000	8 693	-380	-174	-288	0	0	-842	-10
100 000	15 278	-380	-174	-392	-146	0	-1 092	-7
150 000	29 064	-380	-174	-392	-490	-624	-2 060	-7

¹ Y compris les hausses des crédits personnels à l'égard d'une personne entièrement à charge.

² Y compris l'impact sur les crédits d'impôt non remboursables.

³ Un nombre négatif indique une réduction de l'impôt net sur le revenu des particuliers payé au gouvernement fédéral ou une augmentation des crédits fédéraux remboursables (c.-à-d. la Prestation fiscale canadienne pour enfants et le crédit pour la taxe sur les produits et services).

⁴ Lorsque des particuliers et des familles reçoivent des crédits fédéraux remboursables plus élevés que le montant d'impôt fédéral sur le revenu des particuliers qu'ils paient, ils ne paient aucun impôt fédéral net sur le revenu des particuliers. Un tiret indique que le pourcentage d'allègement fiscal ne peut être calculé parce que le montant initial d'impôt payé est inférieur ou égal à zéro.

Tableau A4.10
Famille à un revenu avec deux enfants – 2010

		Budget de 2005	Mise à jour de 2005				Total	
Revenu total	Impôt fédéral net avant le budget de 2005	Augmentation du montant personnel de base ¹	Taux de 16 % réduit à 15 % ²	Taux de 22 % réduit à 21 %	Taux de 26 % réduit à 25 %	Hausse du seuil d'application du taux maximal	Réduction d'impôt ³	Pourcentage de variation de l'impôt ⁴
			(\$)					(%)
10 000	-7 839	0	0	0	0	0	0	–
20 000	-7 486	-353	0	0	0	0	-353	–
30 000	-4 259	-380	-91	0	0	0	-471	–
40 000	-86	-380	-174	-8	0	0	-562	–
60 000	5 521	-380	-174	-208	0	0	-762	-14
75 000	9 421	-380	-174	-358	0	0	-912	-10
100 000	16 787	-380	-174	-392	-216	0	-1 162	-7
150 000	31 094	-380	-174	-392	-490	-904	-2 340	-8

¹ Y compris les hausses des crédits personnels à l'égard d'un époux ou conjoint de fait.

² Y compris l'impact sur les crédits d'impôt non remboursables.

³ Un nombre négatif indique une réduction de l'impôt net sur le revenu des particuliers payé au gouvernement fédéral ou une augmentation des crédits fédéraux remboursables (c.-à-d. la Prestation fiscale canadienne pour enfants et le crédit pour la taxe sur les produits et services).

⁴ Lorsque des particuliers et des familles reçoivent des crédits fédéraux remboursables plus élevés que le montant d'impôt fédéral sur le revenu des particuliers qu'ils paient, ils ne paient aucun impôt fédéral net sur le revenu des particuliers. Un tiret indique que le pourcentage d'allègement fiscal ne peut être calculé parce que le montant initial d'impôt payé est inférieur ou égal à zéro.

Tableau A4.11
Famille à deux revenus avec deux enfants – 2010

		Budget de 2005	Mise à jour de 2005				Total	
	Impôt fédéral net avant le budget de 2005	Augmentation du montant personnel de base ¹	Taux de 16 % réduit à 15 % ²	Taux de 22 % réduit à 21 %	Taux de 26 % réduit à 25 %	Hausse du seuil d'application du taux maximal	Réduction d'impôt ³	Pourcentage de variation de l'impôt ⁴
Revenu total								
			(\$)					(%)
10 000	-7 839	0	0	0	0	0	0	–
20 000	-7 839	0	0	0	0	0	0	–
30 000	-6 961	-397	-13	0	0	0	-410	–
40 000	-4 197	-397	-83	0	0	0	-480	–
60 000	1 966	-410	-247	0	0	0	-657	-33
75 000	5 174	-410	-330	-58	0	0	-798	-15
100 000	10 967	-410	-423	-208	0	0	-1 041	-9
150 000	22 585	-410	-523	-490	-116	0	-1 539	-7

¹ Y compris les hausses des crédits personnels à l'égard d'un époux ou conjoint de fait.

² Y compris l'impact sur les crédits d'impôt non remboursables.

³ Un nombre négatif indique une réduction de l'impôt net sur le revenu des particuliers payé au gouvernement fédéral ou une augmentation des crédits fédéraux remboursables (c.-à-d. la Prestation fiscale canadienne pour enfants et le crédit pour la taxe sur les produits et services).

⁴ Lorsque des particuliers et des familles reçoivent des crédits fédéraux remboursables plus élevés que le montant d'impôt fédéral sur le revenu des particuliers qu'ils paient, ils ne paient aucun impôt fédéral net sur le revenu des particuliers. Un tiret indique que le pourcentage d'allègement fiscal ne peut être calculé parce que le montant initial d'impôt payé est inférieur ou égal à zéro.

Équité fiscale pour les personnes handicapées

Majoration de la Prestation pour enfants handicapés

La Prestation pour enfants handicapés (PEH) est un supplément de la Prestation fiscale canadienne pour enfants qui est payable à l'égard d'enfants de familles à revenu faible et modeste qui répondent aux critères d'admissibilité du crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH).

Le budget de 2005 a fait passer le montant maximum annuel de la PEH de 1 681 \$ à 2 000 \$ par enfant à compter de juillet 2005.

Le nouveau plan de réduction des impôts propose une autre hausse du montant maximum annuel de la PEH, qui sera de 2 300 \$ à compter de juillet 2006. La PEH continuera d'être indexée par la suite. Le montant intégral de la PEH de 2 300 \$ sera versé pour chaque enfant admissible aux familles dont le revenu net est inférieur au montant auquel le supplément de la Prestation nationale pour enfants (PNE) tombe à zéro (36 378 \$ en juillet 2006 pour les familles comptant trois enfants ou moins). Au-delà de ce niveau de revenu, la PEH continuera de diminuer en fonction du revenu familial, aux mêmes taux que ceux applicables au supplément de la PNE (voir le tableau ci-après).

Tableau A4.12

Paramètres proposés de la Prestation pour enfants handicapés – Juillet 2006

Nombre d'enfants admissibles au CIPH	Revenu familial net au-delà duquel la Prestation commence à diminuer	Revenu familial net au-delà duquel la Prestation tombe à zéro	Taux de réduction
	(\$)	(\$)	(%)
1	36 378	55 230	12,2
2	36 378	56 378	23,0
3	36 378	57 099	33,3

Augmentation du supplément remboursable pour frais médicaux

Pour les Canadiens handicapés et les autres contribuables dont les frais médicaux ou les dépenses liées à une invalidité dépassent la moyenne, la perte potentielle de prestations provinciales d'aide sociale peut constituer un obstacle important à leur participation au marché du travail.

Le supplément remboursable pour frais médicaux permet de compenser la perte de ces prestations en fournissant une aide au titre des frais médicaux et des dépenses liées à une invalidité qui dépassent la moyenne aux Canadiens à faible revenu qui travaillent. Le montant du supplément représente 25 % du total de la partie admissible des frais visés par le crédit d'impôt pour frais médicaux et des dépenses visées par la déduction pour mesures de soutien aux personnes handicapées, à concurrence de 750 \$ pour 2005 (ce montant était de 571 \$ avant le budget de 2005). Afin de cibler l'aide aux personnes dont les revenus sont peu élevés, le montant du supplément est réduit de l'excédent de 5 % du revenu familial net sur un seuil de revenu (21 663 \$ en 2005).

Le plan fiscal propose de porter le montant maximum du supplément remboursable

pour frais médicaux à 1 000 \$ pour l'année d'imposition 2006. Ce montant maximum continuera d'être indexé.

Le plan fiscal propose en outre de fixer le seuil de revenu au-delà duquel le supplément commence à diminuer à son niveau actuel de 21 663 \$. Ce seuil sera indexé selon l'inflation pour les années suivantes. Ce changement fera en sorte que le supplément continuera de cibler les Canadiens à revenu faible et modeste.

Encourager les investissements et l'emploi : Maintien de l'avantage du Canada au chapitre de l'impôt des sociétés

La concurrence pour de nouveaux investissements d'entreprises et les emplois qu'ils produisent est de plus en plus intense, et les décideurs portent une attention particulière aux fardeaux fiscaux des différentes administrations.

Réduction des taux de l'impôt sur le revenu des sociétés

Le budget de 2005 proposait de réduire de 2 points de pourcentage le taux général de l'impôt sur le revenu des sociétés d'ici 2010 et d'éliminer la surtaxe des sociétés en 2008. L'élimination de la surtaxe des sociétés en 2008 a déjà fait l'objet de mesures législatives dans le cas des petites et moyennes entreprises. La Mise à jour confirme l'engagement du gouvernement de mettre en œuvre le reste de ces réductions pour préserver l'avantage du Canada au chapitre des taux d'imposition, compte tenu des récentes réductions d'impôt apportées aux États-Unis.

Élimination accélérée de l'impôt fédéral sur le capital

L'impôt fédéral sur le capital a été instauré en 1989 par la partie I.3 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. À l'heure actuelle, le taux est de 0,175 % et il s'applique au capital imposable des sociétés au-delà de 50 millions de dollars. Le capital imposable d'une société représente généralement le total de l'avoir des actionnaires, des excédents et provisions ainsi que des prêts et des avantages consentis à la société, déduction faite de certains types de placements dans d'autres sociétés. Le montant de la surtaxe fédérale sur le revenu des sociétés (1,12 % du revenu imposable) est déductible du montant d'impôt fédéral sur le capital payable par la société.

Le budget de 2003 prévoyait l'élimination de l'impôt fédéral sur le capital pour les petites sociétés d'ici 2004, et son abolition complète d'ici 2008. Afin de promouvoir davantage l'investissement et de renforcer l'avantage fiscal du Canada, la présente mise à jour propose l'élimination de l'impôt fédéral sur le capital dès le 1^{er} janvier 2006, soit deux ans plus tôt que prévu au départ. Le taux de l'impôt fédéral sur le capital sera fixé au prorata pour les années d'imposition qui ne correspondent pas à l'année civile.

Le tableau suivant compare le calendrier d'élimination progressive annoncé en 2003 et les modifications proposées des taux de l'impôt fédéral sur le capital.

Tableau A4.13

Élimination accélérée proposée pour l'impôt fédéral sur le capital

	2003	2004	2005	2006	2007
Taux de l'impôt sur le capital (%)					
Élimination prévue à l'heure actuelle	0,225	0,200	0,175	0,125	0,062 5
Élimination proposée	0,225	0,200	0,175	0,00	0,00

Sous le régime actuel de l'impôt fédéral sur le capital, l'excédent de la surtaxe des sociétés sur le montant de l'impôt fédéral sur le capital payable par la société pour une année d'imposition peut généralement être appliqué en réduction de l'impôt sur le capital payable pour les trois années d'imposition précédentes et les sept années d'imposition suivantes. Les sociétés continueront de pouvoir appliquer la surtaxe des sociétés en réduction de l'impôt fédéral sur le capital, le cas échéant, pour les trois années d'imposition précédentes. À ces fins, les crédits excédentaires continueront d'être calculés sur la base d'un impôt théorique payable en vertu de la partie I.3, compte tenu du taux de 0,225 % de l'impôt fédéral sur le capital et de la déduction de capital de 50 millions de dollars qui s'appliquaient immédiatement avant l'élimination progressive de l'impôt.

Prolongement des périodes de report prospectif pour les pertes d'entreprise et les crédits d'impôt à l'investissement

Les entreprises doivent parfois attendre des années avant de commencer à enregistrer des bénéfices. Puisque les cycles économiques ont des effets différents sur les diverses industries, un régime fiscal équitable et efficient devrait constater les bénéfices et les pertes aux fins du calcul de l'impôt à payer. Le régime fiscal du Canada, et de la plupart des autres pays, autorise le report des pertes d'une année à une autre. Cela réduit l'impact des fluctuations du revenu d'une année à l'autre sur l'impôt à payer.

À l'heure actuelle, les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées sur les trois années précédentes (report rétrospectif) ainsi que sur les années suivantes (report prospectif). Le budget de 2004 a porté de 7 à 10 ans la période de report prospectif des pertes autres qu'en capital. Afin d'accorder un appui soutenu aux entreprises canadiennes, particulièrement aux petites entreprises et aux secteurs innovateurs, le plan fiscal propose de porter à 20 ans la période de report prospectif des pertes autres qu'en capital de tous les contribuables.

Les crédits d'impôt à l'investissement (CII) accordent un soutien considérable à d'importantes activités économiques comme la recherche scientifique et le développement expérimental (RS&DE). À l'heure actuelle, les CII peuvent faire l'objet d'un report rétrospectif sur 3 ans et d'un report prospectif sur 10 ans. Toutefois, certaines entreprises, comme les sociétés nettement axées sur la recherche, peuvent dégager de maigres bénéfices sur de longues périodes, ce qui limite l'effet incitatif des CII. Afin d'accroître la capacité de ces sociétés de profiter des CII, le plan fiscal propose également de porter à 20 ans la période de report prospectif des CII.

Cette mesure s'appliquera aux pertes générales autres qu'en capital, aux pertes agricoles, aux pertes agricoles restreintes, aux pertes appliquées en vertu de la partie IV de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et aux pertes imposables de placements en assurance-vie au Canada en vertu de la partie XII.3 de la Loi. Elle s'appliquera aussi aux CII gagnés à l'égard de la RS&DE, des investissements dans les provinces de l'Atlantique et de l'exploration minière. Cette mesure s'appliquera aux pertes subies et aux crédits gagnés au cours des années d'imposition se terminant après 2005.

Accélération de la déduction pour amortissement applicable à certains types de matériel de bioénergie forestière

De façon générale, les taux de la déduction pour amortissement (DPA) sont établis pour refléter la vie utile des actifs, de sorte que la constatation fiscale des coûts en capital est répartie sur la durée de vie prévue d'un bien. Par exception à cette règle, la DPA accélérée est utilisée pour encourager les entreprises qui produisent de l'énergie à investir dans du matériel qui utilise des sources d'énergie renouvelable et des combustibles résiduels ou qui brûle des combustibles fossiles de manière efficiente. La catégorie 43.1 prévoit un taux de 30 % pour ces actifs.

En vertu du budget de 2005, le taux de la DPA a été porté à 50 % pour toute la gamme du matériel de production d'énergie renouvelable inclus dans la catégorie 43.1 et pour certains types de matériel de cogénération à haute efficacité. Ce taux majoré s'applique au matériel acquis à compter du 23 février 2005 et avant 2012. Le budget de 2005 prévoit en outre que, désormais, le nouveau taux de la DPA accélérée ne s'appliquera qu'aux investissements dans la technologie verte.

La catégorie 43.1 et la nouvelle catégorie à 50 % comprennent certains types de matériel de cogénération qui génèrent de l'énergie de manière efficiente en produisant à la fois de l'électricité et de la chaleur. Ce matériel doit respecter certains seuils d'efficacité dans l'utilisation de combustibles fossiles, ce qui permet d'avoir recours à certains combustibles résiduels comme les déchets de bois et certaines formes de biogaz.

Le plan fiscal propose d'étendre l'application de la catégorie 43.1 et de la nouvelle catégorie à 50 % aux systèmes de cogénération qui utilisent un type de biomasse produit dans l'industrie des pâtes et papiers, appelé « liqueur noire ». La liqueur noire, un sous-produit du processus chimique permettant de transformer le bois en pâte, se compose de résidus de bois et d'agents de trituration. Elle peut être brûlée pour alimenter une chaudière, produisant de la vapeur qui peut être utilisée directement pour la production papetière et pour générer de l'électricité, ce qui réduit la dépendance de l'usine à l'égard de sources d'énergie externes. Ce processus permet également de récupérer et de réutiliser les agents de trituration.

L'accès à la DPA accélérée stimulera l'investissement supplémentaire dans cette technologie qui contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, de même qu'à la diversification des sources d'énergie. L'insistance sur la cogénération fera en sorte que l'incitatif vise la technologie la plus efficiente dans ce domaine. L'accroissement de l'autonomie énergétique du secteur des pâtes et papiers rehaussera en outre la compétitivité internationale des usines canadiennes, ce qui renforcera l'emploi dans des collectivités essentiellement rurales.

L'inclusion dans la catégorie 43.1 s'appliquera aux actifs des systèmes de cogénération admissibles utilisant la liqueur noire qui sont acquis à compter du 14 novembre 2005 et qui n'ont pas été utilisés ou acquis aux fins d'utilisation avant cette date. Ces actifs, s'ils sont acquis avant 2012, donneront droit au nouveau taux de DPA de 50 % annoncé dans le budget de 2005. En outre, les dépenses admissibles de démarrage de projets utilisant ces technologies seront considérées comme des frais liés aux énergies renouvelables et aux économies d'énergie au Canada.